

La critique anti-publicitaire en région liégeoise : perspectives pragmatiques et sociologie de l'émancipation

Auteur : Pirard, Démis

Promoteur(s) : Frere, Bruno

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sociologie, à finalité approfondie

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/6316>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : PIRARD

Prénom : Démi s

Matricule : 20093600

Filière d'études : Master en Sociologie

Mémoire

La critique anti-publicitaire en région liégeoise : perspectives
pragmatiques et sociologie de l'émancipation

Promoteur :

FRERE B.

Lecteur :

COLEMANS J.

Lecteur :

JACQUEMAIN M.

Remerciements,

J'aimerais particulièrement remercier :

- ❖ Mon promoteur, Monsieur Bruno Frère, et ma première lectrice, Madame Julie Colemans, pour m'avoir aiguillé tout au long de cette recherche et pour m'avoir suggéré d'approcher une thématique aussi intéressante, tant sur le plan empirique que sur le plan sociologique ;*
- ❖ Les professeurs de la Faculté des Sciences Sociales qui m'ont inspiré tout au long de ces années, par l'originalité de leur approche pédagogique et par la rigueur et la qualité de leur réflexion ;*
- ❖ Messaline, pour son soutien et pour être une si bonne partenaire de réflexion au quotidien ;*
- ❖ Mon papa, pour son soutien sans faille dans tous mes projets de vie ;*

Table des matières

I. Introduction et cheminement de la problématique

Dans le cadre de cette recherche, l'opportunité m'a été donnée de m'intéresser aux individus et collectifs qui passent à l'action, parfois en contournant les règles légales en vigueur, dans le but de dénoncer l'emprise de la publicité sur la vie sociale et les individus, en particulier dans les diverses formes qu'elle revêt au sein de l'espace public ; un des *a priori* étant que ces pratiques s'inscrivent dans les principes de la désobéissance civile. La perspective de recherche était double : recueillir les discours critiques émis par les militants pour en comprendre la teneur, la substance, et ainsi éclairer les actes posés ; analyser comment les acteurs institutionnels formatent la réalité sociale dans ce contexte spécifique, notamment au travers de discours et d'instruments de nature juridique, favorisant ainsi certaines constructions érigées en principes naturels, comme la propriété privée et, par extension, le système économique capitaliste.

Au fur-et-à-mesure des lectures et des premiers contacts avec le terrain, le postulat selon lequel ces mouvements militants locaux s'insèreraient dans une perspective de désobéissance civile ne semblait plus aller de soi, tant les acteurs se détachent parfois, dans leurs pratiques et dans leurs justifications, des principes de cette notion dont il faut souligner qu'elle est davantage documentée dans le paysage français.

Par ailleurs, la mobilisation particulièrement importante observée au début de l'année 2017 autour de la place qu'occupe la publicité dans l'espace public liégeois, cristallisée par l'échéance et l'éventuel renouvellement du contrat liant la Ville de Liège à JC Decaux, entreprise fournissant des espaces publicitaires, m'a conduit à me focaliser sur ce contexte liégeois particulier, dans lequel il me semblait que des enjeux démocratiques avaient cours.

Toutes ces considérations m'ont amené à formuler un ensemble de questions, principales et secondaires, constituant le fil rouge de ce mémoire, au prisme de la sociologie pragmatique de l'émancipation développée par Luc Boltanski : quelles sont les composantes de la critique anti-publicitaire, spécifiquement celle portée par les individus et les collectifs agissant dans le contexte liégeois ? Pourquoi et comment ces discours critiques, accolés aux actes anti-publicitaires, tentent-ils de modifier le cours des choses et les contours de la réalité sociale ? Dans quelle mesure ces acteurs, par la pluralité de leurs pratiques et de leurs positions, se distinguent d'autres mouvements francophones et redessinent ainsi les contours de la notion de désobéissance civile ? Comment les institutions locales se justifient-elles faces à la critique anti-publicitaire ? Pourquoi et comment tentent-elles de maintenir la réalité sociale telle qu'elle est instituée ? Des critiques peuvent-elle émaner de leurs propres porte-paroles à leur égard ou à l'égard de la publicité ? De quoi ces critiques sont-elles constituées et dans quelle mesure convergent-elles ou divergent-elles de celles portées par les militants ?

II. Méthode

1. Sociologie pragmatique de la critique

Ce travail s'inscrit dans la lignée des travaux se revendiquant d'une approche pragmatique de la sociologie et relève plus précisément de la sociologie de la critique développée par Luc Boltanski. Ce courant, s'éloignant des préceptes méthodologiques et épistémologiques de la sociologie critique, dite « classique » et représentée notamment par Bourdieu en France, qui confère au sociologue une position de surplomb par rapport à la société et aux phénomènes qu'il étudie, et donc par rapport aux acteurs sociaux, se base quant à lui sur la compétence critique commune aux acteurs ordinaires, prise au sérieux et reconnue comme telle, notamment observée dans les situations de disputes de la vie sociale. L'objet de cette sociologie tient donc dans les opérations de justification déployées par les acteurs ordinaires qui tentent de légitimer leurs critiques et leurs pratiques dans de telles situations (Boltanski, 1990).

2. Matériaux récoltés et analysés

Cette recherche se base sur l'analyse de différents matériaux, en premier lieu sur les opérations critiques accompagnant les pratiques des acteurs formant le paysage anti-publicitaire liégeois, ainsi que celles d'acteurs issus du monde juridique ou administratif local, analysées sous la loupe de la sociologie de la critique, et plus spécifiquement à l'aide du précis de sociologie de l'émancipation écrit en 2009 par Luc Boltanski. L'intérêt de cette grille de lecture réside dans la mise en lumière, d'une part des discours émis par des acteurs qui ressentent et dénoncent une injustice à un moment et dans une société donnés, c'est-à-dire une « répartition de biens matériels ou immatériels ne respectant pas l'ordre de grandeur légitime entre les personnes » (Boltanski, 1990, p. 130), d'autre part des discours émanant des institutions qui visent à maintenir la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire à confondre la réalité, en tant qu'ensemble d'événements construits socialement, et le monde, en tant qu'ensemble d'événements qui se déroulent effectivement dans le réel. Ces deux concepts centraux pour l'analyse seront détaillés dans le corps du texte.

Pour ce faire, une série d'entretiens semi-directifs d'une heure en moyenne a été réalisé, d'abord avec des militants anti-publicitaires agissant dans le contexte liégeois, seuls ou sous la bannière d'un collectif, de manière anonyme ou de manière publique, choisis pour la diversité de leur pratiques ; ensuite avec des personnes exerçant des fonctions juridiques ou administratives dans le même contexte local, choisies pour la diversité de leurs fonctions – sur le plan hiérarchique et, par conséquence, en rapport avec leur présence sur le terrain –, établissant ainsi, au travers de leurs statuts réglementés et des prérogatives qui les accompagnent, un panel de garants de l'ordre social.

A ces entretiens s'ajoute une revue de la littérature scientifique concernant la notion de désobéissance civile et le rapport particulier au droit qu'entretiennent les mouvements qui s'en réclament, et concernant les mouvements anti-publicitaires occidentaux, plus particulièrement francophones. Il faut déjà noter à ce stade le nombre réduit d'articles scientifiques traitant de ces mouvements, de manière générale, mais surtout en ce qui concerne le mouvement anti-publicitaire belge, malgré l'activité effective de ce dernier. Ce champ de recherche est donc encore à construire et représente en ce sens une opportunité pour tout chercheur en sciences sociales. En conséquence, constituant une des problématiques secondaires de cette recherche, une entreprise de comparaison sera réalisée entre les mouvements observés, les justifications recueillies lors de cette recherche et la littérature davantage abondante concernant les mouvements de désobéissance civile, plus particulièrement le mouvement anti-publicitaire, en France.

Enfin, plusieurs documents utiles à la contextualisation de cette recherche et à l'analyse ont été consultés : quelques textes juridiques d'application dans ce contexte¹, le procès-verbal et le contenu du Conseil Communal qui s'est tenu le 29/05/2017, qui comportait à l'agenda une interpellation citoyenne et un débat sur l'avenir de la publicité dans l'espace public liégeois, des documents et communiqués officiels émanant de sites web institutionnels, les sites web officiels de différents collectifs anti-publicitaires belges francophones, des coupures de presse relatant des faits liés aux actes et aux revendications du mouvement anti-publicitaire belge francophone, des notes de blogs liés directement ou indirectement à l'action anti-publicitaire locale.

3. Une posture réconciliée avec la sociologie critique

Ce précis de l'émancipation écrit par Boltanski offre bien plus qu'une grille de lecture du monde social et des critiques portées par les individus qui le composent. Avec pour visée affirmée de réarmer la critique, se situant ainsi dans un projet délibérément normatif, il parvient à réconcilier sociologie critique et sociologie de la critique : « sur le plan de l'orientation métacritique, l'intention était de faire émerger une normativité depuis la description. Le travail s'est orienté d'abord vers une clarification des positions normatives sur lesquelles les acteurs peuvent s'adosser soit pour critiquer, soit pour se justifier face à la critique. Mais cela de façon à ouvrir la possibilité d'un projet métacritique qui prendrait appui sur le recueil et l'explication des critiques développées par les acteurs dans les circonstances de la vie quotidienne [...] la position métacritique consistera donc à tirer parti du point de vue des acteurs, c'est-à-dire à prendre appui sur leur sens moral et, particulièrement, sur le sens ordinaire de la justice, pour

¹ Consultés à l'aide de la base de données spécialisée Jura. <https://jura.kluwer.be> ou à l'aide du site du Moniteur belge + egov.

rendre manifeste le décalage entre le monde social tel qu'il est et ce qu'il devrait être pour satisfaire aux attentes morales des personnes. En adoptant le point de vue de l'acteur, le sociologue peut, en effet, jeter sur le monde un regard normatif, sans que ce dernier ne soit orienté ni par ses a priori personnels ni par l'adoption d'une philosophie morale substantielle » (Boltanski, 2009, p. 49-56).

III. Le mouvement anti-publicitaire : un paysage davantage qu'un mouvement unifié

1. Naissance et évolutions

Historiquement, la critique anti-publicitaire semble dériver de mouvements plus larges de contestation antérieurs, pouvant être ramenés à la contre-culture des années 60 qui déjà dénonçait en des termes divers le développement industriel, la consommation de masse, et leurs conséquences sur les individus et les sociétés. Les premiers détournements de publicités prennent place dans le milieu artistique, plus particulièrement celui de la peinture, où Warhol, après une expérience dans la publicité, dénonce *via* son pop-art contemporain l'impersonnalité des produits industriels. L'utilisation concrète d'une publicité à des fins contestataires sera consacrée, selon l'histoire, par John Lennon et sa campagne pour la paix durant la guerre du Vietnam : douze capitales dans le monde se voient ainsi parées d'affiches géantes proclamant « La guerre est finie ! Si vous le voulez. Joyeux Noël, John & Yoko ». Les premiers manifestes anti-publicitaires apparaissent également au cours des années soixante en réponse aux techniques de persuasion et de manipulation des masses que développent les grandes firmes pour inciter aux comportements d'achat. Au fur-et-à-mesure des évolutions dans les pratiques publicitaires, des auteurs vont publier des écrits servant d'appui à leur critique². Les années 90 connaissent un renouveau de la critique à l'égard des procédés publicitaires, symbolisé par le succès d'ouvrages tels que « No Logo : la tyrannie des marques » publié en 1999 par Naomi Klein, ou « 99 francs », célèbre roman de l'ex-publicitaire Frédéric Beigbeder (Darsy, 2005).

Le paysage anti-publicitaire français est marqué par l'émergence de quelques collectifs qui auront pour effet de légitimer le mouvement. L'association « Paysages de France » voit le jour en 1992 à Grenoble. Ayant pour objectif de préserver l'esthétique du paysage, ses membres traquent les panneaux publicitaires illégaux et les poursuivent juridiquement en appelant à l'application de la loi de 1979 sur l'affichage. La Meute, une association féministe née dans les années 2000, se détourne d'une critique des dispositifs publicitaires physiques et de leurs effets sur l'espace pour contester le contenu des publicités, et en particulier les messages qui véhiculent du sexisme ordinaire dans l'espace public (Darsy, 2005).

² Voir notamment « La persuasion clandestine » de Vance Packard, « La société du spectacle » du philosophe français Guy Debord et « La société de consommation » du sociologue Jean Baudrillard.

D'actes protestataires individuels et éclatés, la lutte anti-publicitaire transite au début des années 2000 vers un mouvement plus large, plus connecté, et davantage présent sur le plan médiatique, notamment via la formation d'un tissu associatif plus important et de contours institutionnels plus marqués. Cette évolution s'accompagne du soutien croissant de sympathisants à la cause, notamment dans les milieux intellectuels, ce qui contrebalance le faible nombre d'adhésions au sein même des associations. La structuration et la visibilité des mobilisations anti-publicitaires se développent. Ces dernières peuvent compter sur le relai de figures médiatiques et de médias alternatifs, tout en présentant un répertoire d'actions diversifié : déversement de tracts publicitaires, pétitions, manifestations dans l'espace public, campagnes dans les médias. Le grand public peut désormais être touché par ce discours critique sur la publicité, et découvre les premiers barbouillages, actes posés à visage découvert consistant à recouvrir des panneaux publicitaires de slogans critiques avec des bombes de peinture (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007).

Via la reprise des gestes inscrits dans l'acte anti-publicitaire par des militants d'autres mouvements sociaux, qui y voient de nouveaux modes d'expression, des actions d'envergure plus importante regroupant jusqu'à quatre cent personnes comme celles de l'automne 2003 dans le métro parisien, menées notamment par les collectifs Stop-Pub, donneront lieu aux premières répressions des forces de police et de l'appareil judiciaire en France. En effet, la société Métrobus qui s'occupait de la publicité au sein de la RATP décide à cette époque de poursuivre soixante-deux personnes interpellées pour flagrant délit et de leur réclamer un million d'euros de dommages et intérêts³. Le « Collectif des 62 » pourra compter sur le soutien moral et financier d'individus proches de l'association Résistance à l'Agression Publicitaire au travers d'un don total de 45 000 euros. Chaque inculpé se retrouve finalement condamné à verser 2500 euros. Ce procès constitue un symbole pour l'action anti-publicitaire, par la couverture médiatique qui en a été faite ainsi que par la cohésion et la popularité observées autour du mouvement. Il sert également d'étalon de mesure des risques encourus dans ce type d'action, ce qui aura deux conséquences importantes à l'époque : d'une part, les individus participant de manière occasionnelle vont peu à peu s'éloigner des actions, d'autre part l'idée d'utiliser les tribunaux comme espaces d'expression de la critique va poindre dans l'esprit des militants plus engagés. Quatre changements vont alors être amorcés, afin de se constituer en véritable acteur de la contestation, évitant ainsi l'image de casseurs encore traînée par le mouvement. Premièrement, les acteurs vont s'approprier l'espace public pour mettre en lumière leurs actions. Deuxièmement, une revendication claire et précise accompagnera chacune d'entre elles. Troisièmement, le formatage d'une action en particulier – le barbouillage des panneaux – sera réalisé. Quatrièmement, les actions viseront volontairement le procès

³ <https://www.nouvelobs.com/societe/20040310.OBS5629/62-anti-pub-en-proces-contre-la-ratp.html>

afin de questionner dans le débat public le rôle de la publicité dans la société. On retrouvera également une technique spécifique lors des actions anti-publicitaires des années 2000 : le blanc d'Espagne, un mélange de craie et d'eau, permettant aux barbouilleurs de recouvrir les publicités sans les endommager. Lors de ces actions, les militants, désormais à visage découvert, peuvent ainsi tenter de créer un débat public sur le rôle de la publicité. Mais tous les acteurs de la contestation anti-publicitaire ne se mettent pas d'accord sur cette manière d'opérer et les objectifs qui l'accompagnent. S'épuisant des poursuites en responsabilité civile dans lesquelles les militants se voient sommer de payer des milliers d'euros pour dommages et intérêts, d'autres préfèrent mettre en pratique les quatre changements évoqués précédemment et recherchent précisément le procès en pénal (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007). C'est le cas par exemple du collectif des Déboulonneurs volontaires : « le format s'articule autour d'une action de barbouillage au grand jour visant la dégradation explicite d'un panneau publicitaire bien en vue dans l'espace urbain, à laquelle sont invités des journalistes et des forces de l'ordre [...] et lors de laquelle les militants exprimeront publiquement la revendication du mouvement et chercheront à se remettre entre les mains des forces de l'ordre » (p. 232-233). Lors d'une table-ronde regroupant différents individus autour de la thématique de la désobéissance civile, parue dans la revue *Mouvements*, Yvan Gradis, une des figures nationales françaises du mouvement anti-publicitaire, fait état de la volonté systématique de cibler l'arrestation, en dépit des résistances : « parfois, la police ne vient pas à nos actions – même si nous la prévenons systématiquement. Dans ce cas, certains déboulonneurs se rendent volontairement au commissariat le plus proche pour se faire arrêter » (Haeringer & Ouardi, 2011, p. 123).

La pluralité des arguments retrouvée au sein de la lutte anti-publicitaire permet à d'autres collectifs militants de se reconnaître dans cette critique et de s'y rallier en prenant part directement aux actions ou en communiquant sur ces dernières. Par exemple, dès les années 1970, des mouvements féministes comme La Meute exprimaient leur indignation directement sur certaines affiches publicitaires qu'ils jugeaient dégradantes pour l'image de la femme. Ce ralliement a également permis de légitimer l'action anti-publicitaire à cette époque. Dans la critique anti-publicitaire se retrouvent également des militants écologistes, qui y puisent un moyen supplémentaire de mettre en cause certains mécanismes marchands et de dénoncer les externalités négatives engendrées par la production et les activités économiques du système capitaliste, notamment en matière de déchets, de pollution ou d'émission de gaz à effet de serre. Enfin, la critique sociale provenant des mouvements altermondialistes peut également s'intégrer à cette critique de la publicité, en ce qu'elle entend dénoncer la marchandisation du monde opérée par le processus de globalisation (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007). L'intégration de toutes ces luttes au sein du mouvement anti-publicitaire fait

état de la pluralité des critiques qui en émanent, qui peut être perçue tantôt comme la cause, tantôt comme la conséquence des multi-engagements des militants en son sein. Selon Boltanski, une des tâches du sociologue contemporain est précisément de reconnaître et d'explicitier les attentes pluralistes qui semblent centrales aux yeux des acteurs engagés dans la critique dans nos sociétés capitalistes-démocratiques contemporaines, multipliant les rapports à différents collectifs critiques (Boltanski, 2009).

Ce type de rapports autonomes traduit bien les formes très souples de la militance observées au sein du monde contemporain, et souligne là un des critères d'efficacité du mouvement anti-publicitaire : « il n'est pas nécessaire d'en faire partie pour agir contre la publicité, et c'est cette définition très floue de l'appartenance qui permet au mouvement de trouver son public, dans un contexte où les formes d'engagement militant sont aujourd'hui plus labiles » (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007, p. 229).

2. Les particularités du paysage anti-publicitaire liégeois

Le contexte historique et juridique ainsi que l'espace spécifique dans lequel s'inscrivent les militants anti-publicitaires agissant en région liégeoise permet de soulever quelques particularités, tant dans les pratiques que dans les discours qui y sont attachés.

2.1 Mobilisations passées et actuelles

La critique anti-publicitaire en région liégeoise

La Marre (ou Mouvement Antipub de Réappropriation Réfléchie de l'Environnement⁴) est l'un des collectifs constitutifs de l'action critique à l'égard de la publicité à Liège. Bien qu'il n'existe pas de données concernant l'historique exact du mouvement, les actions réalisées par ses membres semblent dater de 2011. Le collectif se caractérise par la diversité des actions mises en œuvre : par exemple, en 2011 est organisée une « manifestation de droite » dans laquelle les participants arborent, non sans ironie, des slogans du type « CRS = tendresse » ou « le réchauffement je m'en fous, j'ai la clim ». De manière régulière sont également organisées des actions de recouvrement de publicité, notamment pour la Saint-Valentin, proclamant « Faites l'amour, pas les magasins », ainsi que des extinctions d'enseignes lumineuses commerciales dans le centre-ville, la nuit. En 2013, un « parking day » voit les places de parking de la ville transformées en lieux de vie dans le but de dénoncer l'appropriation de la ville par les voitures.

A cette diversité d'actions correspond une pluralité de revendications. Le collectif, se plaçant dans une posture anti-capitaliste, dénonce entre autres choses la privatisation de

⁴ <https://marre.agora.eu.org/index.html>

l'espace public par les afficheurs publicitaires, l'exploitation effrénée des ressources naturelles et le rôle que joue la publicité dans celle-ci, et de manière plus générale les « vices de la publicité », qui comprennent la propagation de stéréotypes, le coût dans le budget national et mondial, son impact écologique, l'accessibilité restreinte qui permet uniquement son utilisation par les grandes enseignes, l'enlaidissement des paysages et un obstacle à la liberté d'expression.

Le contrat JC Decaux : émergence de la mobilisation actuelle

C'est dans la continuité des actions de La Marre, et autour de l'échéance et du renouvellement éventuel du contrat liant les autorités de la Ville de Liège à l'entreprise de supports publicitaires JC Decaux, que s'est formé le collectif Liège Sans Pub, figure publique de l'action anti-publicitaire liégeoise actuelle :

« Ben au début on a surtout écrit un manifeste, créé un site internet, créé tout un graphisme, une page Twitter, une page Facebook, tout ça pour exister dans le débat public, mis en ligne une pétition, etc. Ça c'était tout le premier boulot, et puis alors ensuite, nous on n'a pas, si tu veux à Liège il y a toujours eu des actions anti-pub, notamment "Faites l'amour, pas les magasins", où les gens collent des affiches sur les pubs à la Saint-Valentin, alors une fois qu'on avait lancé notre collectif, disons qu'on a repris cette action-là sous ce nom-là donc c'était juste les mêmes personnes qui ont continué à faire cette action-là, plus de nouvelles personnes, et dorénavant on fait tout sous le nom de Liège Sans Pub comme ça en plus de s'amuser pendant l'action on visible un combat qui existe quoi. [...] Quand on regarde le graphique de nos signatures, on voit qu'à chaque fois qu'on a fait une action, qu'on l'a postée sur les réseaux sociaux, etc., on a un pic de signatures donc les gens voient l'action, cliquent sur Liège Sans Pub, cliquent sur le site et vont signer la pétition quoi, donc c'était d'une pierre deux coups. [...] Donc on combat la pub dans l'espace public avec nos corps, nos outils et notre art, dans l'immédiat, et en même temps on la combat politiquement dans les discours médiatiques et sur les réseaux sociaux ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

Le collectif se fédérait donc autour d'un être en particulier, constituant le principal levier de changement possible :

« Dès le début je ne voulais pas qu'on se mette tous d'accord sur quel est notre positionnement par rapport à telle et telle forme de publicité ou par rapport à tel type d'action, je voulais juste qu'on soit d'accord sur une chose : on est contre le renouvellement du contrat, et on met toute l'énergie là-dessus et on se fédère autour de ça et puis on verra ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

2.2 Impératif d'action à partager

En regards des entretiens effectués avec les militants liégeois, l'une des motivations qui semble porter l'action est le besoin d'agir dans le présent – que l'on retrouve dans la notion d'impératif d'action – ou encore agir « ici et maintenant », comme l'expliquent ces militants :

« En fait moi personnellement je ne cherche pas vraiment à savoir, parce que pour moi c'est un débat collectif qu'on doit avoir, mais je ne cherche pas à savoir ce que j'aimerais de la ville, mais je sais ce que je ne veux pas de la ville, et à ce niveau-là du coup il y a tellement de choses qui se créent en ce moment qui sont de plus en plus répugnantes à mon sens que du coup je préfère agir sur ce qui me dérange que sur ce que je pourrais imaginer vouloir, sachant qu'on n'a pas encore d'espace où penser la ville collectivement, ou très peu d'espace, et que les gens ne pensent pas qu'on peut penser la ville ensemble, donc pour l'instant je préfère m'en tenir à ce qui me dérange et agir dessus ».

[Adrien, militant isolé]

« Je me suis dit merde il faut faire quelque chose [...], à ce moment-là je ne parlais pas encore de capitalisme, mais bon le monde il tourne d'une certaine façon et le moteur principal c'est la pub, donc il faut faire quelque chose ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

« Donc le barbouillage, c'est une réponse finalement extrêmement proportionnée quoi, on est vraiment dans une approche de désobéissance civile où il y a une urgence de faire quelque chose, un danger de la publicité qui incite à manger des choses dangereuses pour notre santé, qui incite au sexisme, à la violence, à la consommation d'alcool, etc. Donc elle représente un véritable danger pour la société ». [Tom, ancien militant]

Cet impératif d'action, les militants ont la volonté de le transmettre aux autres individus composant la société, se considérant un peu comme les instructeurs d'une capacité d'action mobilisable pour agir concrètement sur le monde social et les injustices vécues, capacité qui se révélerait fort utile en temps de crise de légitimité du pouvoir en place :

« Actuellement, notre état c'est vraiment un état criminel en gros, qui fait des rafles, qui va chercher des migrants chez les gens, qui fait passer des lois pour ça et tout ça, et la société civile est passive, et nous aussi, moi aussi, mais je veux dire c'est important de toi aussi communiquer pour premièrement débanaliser ça, et ensuite pousser les gens, que les gens aient envie d'eux-mêmes à le faire quoi, mais bon c'est très complexe quoi parce que tu es le saumon qui remonte la rivière [...] Je pense que la plupart des militants, c'est de se dire ben au moins je l'ai fait quoi, c'est, j'ai conscience qu'il y a un problème, au moins j'ai essayé ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

« Ce type de pratiques existe depuis que les communautés existent, elles ne sont pas toutes reconnues dans des notions idéologiques comme l'anarchisme ou autre, mais il y a des personnes qui ont toujours eu leurs limites dépassées et qui ont senti le besoin vital de devoir agir dessus, même si tout le monde n'est pas d'accord. Maintenant voilà, oui je suis conscient que ça a sans doute ses limites en termes de modification et d'avancement des progrès sociaux, maintenant pour moi quand j'y

réfléchis quand même ben j'ai l'impression que ça participe quand même au fait que les gens se bougent, et dans une idéologie par exemple insurrectionnelle, je trouve que ça a son sens parce que ça développe les capacités des gens d'agir sur ce qui les dérange vraiment, et ce ne sera pas par le vote pour moi qu'on y arrivera donc pour moi il faut vraiment que les gens développent leur capacité à se bouger, et si la voie politique ne marche pas parce qu'on n'a pas les mêmes intérêts et notamment les mêmes intérêts de classe bah il va falloir agir différemment [...] Donc j'espère que ça amène des débats et à ce que les gens se considèrent comme « ok si des gens sont capables de faire ça, je pourrais l'être aussi », ça fait partie pour moi en fait de ce que pourrait être l'éducation populaire, ce n'est pas nécessairement la propagande par le fait mais tant que ça génère du débat et que ça peut générer du débat dans toutes les classes sociales et ben je trouve ça incroyable, maintenant je ne m'attends pas à être reconnu par la Communauté française dans ce genre de cadre (rire) ». [Adrien, militant isolé]

2.3 Légalisme et illégalisme : des approches complémentaires

Malgré des revendications similaires, un critère de distinction semble prévaloir au sein des positionnements des différents individus : le caractère légal ou illégal des actes accomplis dans le cadre de la lutte anti-publicitaire, permettant de relever la diversité des pratiques adoptées en région liégeoise :

« Au niveau du style d'action, il y en a une que j'aime vraiment bien, c'est le musée urbain, je ne sais pas si tu as pu voir les photos sur Facebook [...] enfin tout le monde a pu faire des œuvres d'art, même des gens dans des écoles d'art. Tout était de la même dimension que les panneaux JC Decaux, donc on a fait du recouvrement avec les œuvres d'arts c'était super cool parce qu'on a des photos assez sympas où on voit trois, quatre panneaux JC Decaux avec des trucs d'art différents [...] Parce que ça coule de source, je ne pense pas qu'on va améliorer les choses en pétant tous les panneaux par exemple, déjà parce que ça va coûter un pont à la Ville de Liège, parce que c'est la Ville qui doit au bout d'un moment, donc dans le contrat ils ont signé pour que les 450 premiers panneaux qui sont cassés dans la ville de Liège c'est JC Decaux qui les répare et tous les extras c'est la Ville, et que de toute façon ça ressemblerait à une ville pourrie, et ce n'est pas comme ça qu'on va faire changer les pratiques en fait ». [Léa, militante Liège Sans Pub]

« Pour moi ça en fait partie clairement, mais par les tactiques et pratiques que j'ai choisies et que d'autres choisissent dans nos cercles affinitaires ou en général dans le monde. Même si certaines personnes peuvent tout à fait choisir d'interpréter ce type d'acte comme des actions de plaidoyer politique ou autre, « nous défendons un espace public sans pub », etc., comme peut le faire Liège Sans Pub, eux ne cherchent pas à récupérer nos actions mais plutôt à y faire écho, comme nous on peut faire écho aussi à eux en termes de plaidoyer, maintenant je ne choisis pas d'utiliser le plaidoyer, je préfère ce qu'on peut appeler propagande par le fait [...] Là, on parle de destruction, avec matos, des vitres qui recouvrent la publicité ». [Adrien, militant isolé]

Néanmoins, au sein d'un même collectif peuvent cohabiter différentes vision de ce critère, qui ne remettent pas en cause la position officielle du collectif, mais qui amènent les militants à s'interroger sur la nature et les conséquences de leurs actes, notamment en termes stratégiques, dans la visée d'un processus de légitimation :

« Là en l'occurrence, on colle du papier avec du scotch sur des pubs quoi c'est vraiment très très soft, c'est plus un truc de communication justement [...] On a eu des discussions avec un gars qui s'est pas mal investi à un moment sur le fait que, on se demandait est-ce que c'est vraiment ça qu'on a envie de faire, au final le but c'est que les gens, que les partis politiques aient ça dans leur programme quoi d'enlever les pubs, et ça, ça devient vraiment très, enfin un peu plus chiffe molle quoi, ça on ne sait pas trop si ça nous plaît enfin c'est compliqué de se positionner par rapport à ça [...] Enfin moi j'ai envie d'en brûler une perso (rires), j'ai vraiment envie de le dire : j'ai brûlé une pub quoi, mettre de l'essence dessus en mode film d'action, je ne sais pas pourquoi c'est quelque chose qui me titille depuis longtemps, je ne sais pas, ça c'est un truc qui me ferait bien kiffer, je crois que ça me détendrait ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

« Moi je trouve que dans cette optique-là ça peut tout à fait se défendre. Si quelqu'un me dit je suis agressé tous les jours, je vois cette pub, ça peut être une pub sexiste, ou juste une moche pub consumériste, je la vois tous les jours et mon gosse est obligé de la voir tous les jours en prenant le bus, un jour je l'ai cassée, depuis je ne la vois plus, bon c'est un mode d'action qui est risqué mais je pense qu'il peut être défendable. Maintenant il y a de toute la question de stratégiquement pour le mouvement anti-pub, est-ce que c'est une bonne chose ou pas, est-ce que ça nuit au mouvement, est-ce que les gens qui voient ça, ça les convainc que la pub est une mauvaise chose ou est-ce que justement ils se sentent plutôt choqués d'une dégradation de propriété privée, ça c'est une toute autre question mais ça ne concerne pas la question morale qui est que, à partir du moment où, enfin ce n'est pas une position du collectif, la position du collectif c'est juste de dire ce type d'action ne nous concerne pas vu qu'on reste dans des actions légales ou semi légales, mais ma position c'est qu'à partir du moment où on trouve que cette pub, son existence, pose un problème éthique, ben le fait de la faire disparaître sans violence justement, où on ne fait de mal à personne, c'est plutôt une bonne chose d'un point de vue moral, oui ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

Entre lutte quotidienne individuelle et légitimité publique

Le répertoire large des registres de l'action anti-publicitaire permet de distinguer les individus inscrivant ces gestes dans leur quotidien, individualisant et privatisant la critique, de ceux cherchant au contraire à rendre publique cette critique (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007), comme le souligne ce militant :

« Il y avait aussi le fait qu'on voulait que le collectif soit fréquentable entre guillemets, pour les pouvoirs publics. On voulait qu'il soit audible par tout le monde ». [Tom, ancien militant]

« La subversion au capital, dans ce cas-ci pour moi, fait partie d'une lutte quotidienne, donc s'il y a des moments qui peuvent se prêter à ce genre de choses, ben pour moi tout moment peut être pris [...] Là c'est juste que dans l'espace public je ne les veux pas, et je ne sais pas si les personnes autour de moi sont d'accord ou si les gens en général dans une ville sont d'accord ou non avec cette idée mais en attendant moi ça ne me convient pas ». [Adrien, militant isolé]

Dans ce cas-ci, « le non-respect n'est pas uniquement envisagé comme un acte exceptionnel et perturbateur d'un ordre établi. Il constitue aussi lui-même un type d'ordre. Dans cette perspective, les actes désobéissants prennent place dans un contexte moins dramatique et exceptionnel que l'on ne peut le penser. Ils s'inscrivent dans les comportements routiniers de chaque société » (García Villegas & Lejeune, 2015, p. 568-569).

« C'est probablement un mode d'action qui est plus proche de la désobéissance civile, que moi j'avais entrepris de manière individuelle d'ailleurs, tout seul sur mon chemin à vélo pour aller au boulot ».

[Tom, ancien militant]

Malgré cette distinction, les militants reconnaissent mutuellement le rôle que jouent les pratiques qui ne sont pas les leurs, servant d'appui à la légitimité et à la complémentarité de leurs actes respectifs :

« En termes de stratégie moi je soutiens totalement, et je suis très à l'aise avec la stratégie qu'a choisie Liège Sans Pub, je la soutiens sans souci, pour moi ça fait partie de la diversité tactique, voilà eux portent un message institutionnel qui permet aux politiques de pouvoir entendre le fait que certaines personnes ne sont pas à l'aise avec le fait que la pub envahisse l'espace, si ce n'est que moi j'ai choisi, au-delà du soutien que je peux leur apporter, une autre forme de lutte ». [Adrien, militant isolé]

« Ça fait depuis les années 90 qu'il y a de l'anti-pub à Liège, des actions, du plaidoyer, mais j'avais envie de reprendre tout ça, de mettre ça sous une forme qui pourrait vraiment être diffusée largement, faire connaître le fait qu'il y avait un combat anti-pub. Je voyais par exemple le fait que quand il y a des panneaux cassés j'avais l'impression que les gens autour de moi voyaient ça comme du simple vandalisme aveugle, alors que moi j'étais sûr que c'était l'expression de gens voulant détruire la pub. Donc je me disais, même si nous on ne fait pas ça, mais si on crée un mouvement qui est visible et qui est vu comme un acteur à Liège que tout le monde connaît, ben ça conscientisera au moins sur le fait que ce combat-là existe ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

« Moi ce que je pense, c'est que les formes de résistances se complètent, et c'est très utile de garder des frontières un peu étanches entre des mouvements qui sont légalistes qui ne font pas de barbouillage ou autres choses plus musclées ». [Tom, ancien militant]

Des revendications tacites

Les militants ayant des pratiques pouvant être considérées comme radicales – impliquant en général la destruction des panneaux – revendiquent rarement leurs actes de manière publique, pour éviter le tribut d'un lourd procès. Néanmoins, considérant les justifications des auteurs, on peut faire l'hypothèse que leurs actes s'inscrivent dans une revendication tacite, étant donné les stratégies utilisées, par exemple lorsqu'ils brisent le côté du panneau contenant la publicité, mais pas le verso où se trouve une carte de la Ville, ou lorsqu'ils ramassent les bris de verre tombés au sol après l'acte. Il en incombe alors aux autres citoyens de comprendre que ces panneaux brisés ne sont pas l'œuvre de casseurs dénués de revendications politiques, pour autant qu'un tel cas existe, mais d'individus essayant de faire passer le message que la publicité doit disparaître de l'espace public :

« Je crois que sur les actions de masse autour de la publicité de 2014, il y a eu un communiqué Belga qui a été plus ou moins relayé par les médias dominants mais très majoritairement ils ont parlé plutôt d'action de cassage en règle, bon bah tant pis voilà, ils ne veulent pas relayer, ils ne veulent pas relayer, je n'en attends pas énormément d'eux non plus. Il n'empêche qu'en cherchant un peu on peut avoir les raisons qui ont poussé, enfin une partie des raisons qui ont poussé ce genre de personnes à faire ce genre de choses, et enfin voilà c'est médiatisé ou ça ne l'est pas mais si les flics ou les autorités publiques veulent comprendre ce n'est pas dur pour eux [...] Et le fait que ce genre, que par exemple un panneau détruit peut avoir sur les communautés, ça peut être intéressant aussi parce qu'il y a des gens qui passent devant tous les jours et peut-être que ça génère des discussions, j'espère que ça génère des discussions et que ça dépasse le « oh il y a encore des casseurs qui sont venus », enfin quand on voit par exemple qu'un panneau peut-être détruit seulement du côté publicitaire et pas du côté carte, puisque sur les panneaux publicitaires il y a des arrangements avec la ville pour qu'ils louent, je ne sais plus, un cinquième, un huitième des panneaux, qui sont utilisés à des fins publiques, ceux-là sont rarement détruits, donc du coup on peut comprendre que c'est un acte politique et avec un peu de jugeote on peut voir « ah ben ok, les gens ils ne sont pas là juste pour casser des trucs ».

[Adrien, militant isolé]

2.4 Le rapport avec les mouvements de désobéissance civile

Trois caractéristiques principales des mouvements anti-publicitaires contemporains sont relevées : premièrement, le caractère ludique et l'humour mis en avant lors des actions ; deuxièmement, les rapports particuliers qu'entretiennent ces mouvements et leurs adeptes avec le droit ; troisièmement, le caractère quotidien et routinier des actes posés individuellement (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007). C'est sur la deuxième caractéristique relevée par les auteurs que porte cette section.

Les contours de la désobéissance civile

Comme constaté dans la partie de ce travail qui concerne l'historique des pratiques anti-publicitaires francophones, nombre de ces dernières se caractérisent par un rapport spécifique aux règles légales, se traduisant parfois par l'infraction de celles-ci dans le but assumé de tenter de porter en débat public une injustice. Ce positionnement est une manifestation singulière de ce qu'on peut appeler des pratiques de désobéissance civile. Ces pratiques peuvent être observées dans le monde entier, qu'il s'agisse de la destruction de champs de culture d'OGM en France, de l'action des *piqueteros* en Argentine ou du mouvement *Occupy Wall Street* (García Villegas & Lejeune, 2015).

Les militants rencontrés pour cette recherche, qu'ils agissent au nom d'un collectif ou individuellement, et bien qu'ils reconnaissent parfois participer à des actions de désobéissance civile, se démarquent de ce procédé : ils tentent tous d'éviter les poursuites judiciaires, tantôt par souci de légitimité publique pour les collectifs prônant le légalisme :

« Vu qu'on a créé ce concept-là pour exister dans le débat public, bah on se dit depuis le début que si l'occasion se présente on ira intervenir dans des débats à visages découverts, donc on était dans une optique de plaidoyer public et donc c'est clair que d'office ça empêche de faire des actions qui pourraient nuire aux personnes qui représentent publiquement Liège Sans Pub, forcément on ne peut pas permettre à des gens de faire une action qui serait illégale et qui pourrait entraîner des poursuites en sachant que Liège Sans Pub il y a des personnes derrière, il y a quelqu'un qui a enregistré le site, il y a quelqu'un qui va à des interviews, et donc c'est sûr que si quelqu'un a envie de faire des actions qui pourraient amener à des poursuites, il ne peut pas le faire au nom de Liège Sans Pub quoi ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

Tantôt pour des raisons de risques personnels encourus pour les militants plus radicaux agissant individuellement, et parce que leur objectif n'est pas tant la mise en visibilité de la domination exercée par la publicité que la réaction directe à ce qu'ils jugent être une violence visuelle et morale subie quotidiennement :

« Effectivement je me suis retrouvé à être accusé d'une destruction de pub, d'espace publicitaire dans une ville, pas en Belgique, dans une autre ville, c'était quelque chose, je ne l'ai pas assumé, je n'assume pas publiquement ou légalement cette action dans le sens où un procès politique est quelque chose qui est très, très dur à pouvoir assumer et demande aussi une visibilité publique des personnes qui est énorme et que je ne suis pas capable d'assumer [...] Un procès politique individuel bah ça veut dire aussi qu'il y aura pleins feux sur toi, les caméras, les journalistes, et pour moi ça me ferait entrer dans une considération de type martyr et personnellement je ne suis pas encore prêt à ça et je ne sais pas si c'est quelque chose de positif en soi, j'agis selon ce que je trouve juste ou injuste, contre ce qui est injuste, et j'essaye d'avoir un effet dessus. [...] Je ne suis pas dédicacé à une lutte, je lutte parce que ça me semble utile et parce que je trouve ça juste mais participer à cette mascarade de la médiatisation m'emmerderait en fait, même si je pourrais trouver ça sans doute stratégiquement

utile, la question de la stratégie elle est minoritaire, on agit parce qu'on trouve ça juste ou injuste, ce qui est important c'est le développement de la capacité d'agir et l'action en elle-même, et on ne saura jamais encore une fois à quel point ça va faire bouger ou pas les lignes, mais je ne suis pas prêt à faire des concessions sur ce que je trouve juste ou injuste et ce que je suis prêt à faire ou pas quoi ».

[Adrien, militant isolé]

Sophie Dubuisson-Quellier et Julien Barrier utilisent le terme de « radicalisme autolimité » pour décrire le positionnement de la mouvance anti-pub française, composé à la fois de désobéissance civique et d'aversion pour les comportements révolutionnaires (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007). Ensuite, selon Aude Lejeune, pour être qualifiée de désobéissance civile, « une action protestataire doit, entre autres, être illégale et aller à l'encontre d'une loi ou d'une politique spécifique, sans pour autant remettre en cause l'Etat de droit ou le système dans son ensemble » (García Villegas & Lejeune, 2015, p. 571). Encore une fois, les tentatives de définition de cette notion rentrent en contradiction avec les justifications énoncées par les militants rencontrés. D'une part, les militants agissant au nom d'un collectif se défendent de tout radicalisme en ne visant précisément pas la désobéissance aux règles de droit :

« Donc le but c'est d'avoir un consensus justement, ok nous notre action elle est non-violente, pas d'agression envers les policiers, s'il y a une décision commune on respecte, etc. Alors que justement, dans d'autres trucs, comme le Black Bloc par exemple, il y a quand même quelques règles de base, mais c'est beaucoup plus individualiste, et donc là ben à chaque fois dans Liège Sans Pub le consensus d'action c'est : pas de casse, pas de tags, pas de trucs qui pourraient conduire à l'arrestation pénale en fait, ou très difficilement poursuivable en justice ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

D'autre part, les militants dont les actes peuvent être qualifiés de radicaux, agissant seuls ou en petits collectifs désagrégés, font part de leur envie et de leur volonté de renverser le système établi :

« Je ne choisis pas d'utiliser le plaidoyer, je préfère ce qu'on peut appeler « propagande par le fait », où voilà tant qu'il y aura des pubs, il y aura des gens qui chercheront à les détruire, comme tant qu'il restera des entreprises capitalistes, on cherchera à les détruire, tant qu'il restera du sexisme, on cherchera à le détruire, tant qu'il y aura des institutions publiques qui défendent les personnes au pouvoir ou les personnes de pouvoir, on cherchera à les détruire ». [Adrien, militant isolé]

Pour nuancer ce contraste, Sophie Dubuisson-Quellier et Julien Barrier évoquent tout de même l'existence d'une « tension dans le mouvement entre deux options non exclusives, l'une portée par ceux qui souhaitent s'investir dans des modes d'action permettant une

institutionnalisation du mouvement [...], l'autre souhaitée par ceux qui considèrent que l'action anti-publicitaire relève avant tout d'une résistance individuelle et anonyme » (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007, p. 234).

L'infraction, oui mais de quelle norme ?

Les deux auteurs cités précédemment affirment également que « dès l'origine, l'action anti-publicitaire est inscrite par ses principaux protagonistes comme une action de désobéissance civile, impliquant un positionnement particulier par rapport aux règles de droit » (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007, p. 229). Il me semble intéressant de questionner cette affirmation, tant elle semble ne pas s'appliquer complètement aux cas rencontrés lors de cette recherche. En effet, certains des militants rencontrés faisant partie d'un collectif associatif reconnu au sein de leur ville d'activité défendent une position legaliste dans les actions réalisées. Pour eux, même si des divergences assumées peuvent apparaître dans les discours critiques individuels, il n'est nullement question d'outrepasser les règles de droit et de risquer une répression policière ou juridique, même à titre individuel, lors d'actions organisées sous la bannière du collectif :

« En gros dans ce genre de cas, moi mon but ce serait plutôt d'éviter de se faire arrêter, faire en sorte que la police s'en aille le plus vite possible et nous emmerde le moins possible quoi, que leur réaction soit la plus limitée possible, s'il y a moyen qu'ils nous enlèvent pas le panneau tant mieux sinon s'ils nous enlèvent juste les panneaux sans nous arrêter, s'ils doivent nous arrêter autant que ce ne soit pas trop violemment, et ainsi de suite. [...] Entre faire des petites actions de collage quatre fois par an et un procès il y a un monde quoi, un procès ça coûte cher, ça prend énormément de temps et au final tu as quand même beaucoup de chance de te retrouver avec des amendes ou des peines de prison ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

Dès lors, à quoi doit-on imputer cette différence ? L'affirmation des deux auteurs manque-t-elle de nuances ? Ou existe-t-il une différence structurelle entre les mouvements anti-publicitaires français et belges francophones, s'inscrivant dans des contextes historiques et juridiques différents ? Malheureusement, la portée de cette recherche ne permet pas de répondre à ces questions, et ce n'est pas son objet. On peut cependant faire l'hypothèse que le paysage anti-publicitaire français a fortement été marqué par cette instrumentalisation de la légalité et de ses frontières comme moyen d'expression et de légitimation de la critique auprès du grand public, ce qui est sans doute moins le cas en Belgique, si l'on s'en tient à la difficulté de trouver des procès en civil ou en pénal ayant trait à des actes anti-publicitaires, malgré des activités de ce type bien présentes.

Si comme on l'a vu précédemment un acte de désobéissance civile recouvre forcément une transgression de la loi, certains militants ne se retrouvent pas forcément dans cette définition, malgré les actes posés :

« Désobéissance civile ça veut dire, déjà les deux mots sont critiquables pour moi, je ne cherche pas à désobéir je cherche à agir sur l'existant et donc la question de la légalité ou de l'illégalité d'une chose pour moi n'est pas à mettre en question, n'est pas à mettre sur le tapis ici, je ne désobéis pas j'agis selon mes règles donc pour moi ça me semble tout à fait acceptable en fait ce que je fais et je ne pense pas désobéir, maintenant que l'État considère ça comme illégal bah voilà c'est son problème, et ça peut être le mien (rire). Et dans désobéissance civile il y a l'idée de la civilité donc du citoyen, c'est le mot que tu as utilisé aussi dans l'intro, moi je ne me considère pas comme citoyen non plus parce que, en fait c'est toutes les critiques du citoyennisme, je ne fais pas des actions en tant que membre d'une cité, ou d'une commune ici, parce que j'aurais envie d'améliorer Liège non, je ne suis pas citoyen de la ville je suis une personne qui habite la ville et pour moi c'est fondamentalement différent parce que du coup je n'utilise pas par exemple le lobby politique ou je ne cherche pas à les faire changer de perspectives ou d'idées ou de pratiques de leur démocratie, je ne me reconnais ni dans l'un ni dans l'autre donc je ne suis pas citoyen, je suis une personne qui agit selon ses valeurs, en groupe ou individuellement d'ailleurs. Et pour moi l'idée de citoyenneté enlève cette idée parce que tu agis en tant que citoyen donc tu n'es légitime qu'à partir du moment où c'est la majorité qui est d'accord avec toi, ben non ». [Adrien, militant isolé]

Le droit comme ressource

Le rapport particulier qu'entretiennent les mouvements de désobéissance civile avec le droit ne se résume pas qu'aux transgressions des règles légales, mais concerne également l'utilisation d'éléments juridiques dans le but de faire valoir et de légitimer la posture de désobéissant. S'exprimant aux noms des déboulonneurs, Yvan Gradis évoque le concept de « légitime réponse » comme étant la rencontre entre la légitime défense, notion de droit pénal, et le droit de réponse provenant du droit de la presse (Haeringer & Ouardi, 2011, p. 125). Le droit est alors envisagé, en référence à la sociologie wébérienne, comme une ressource ou comme un « système de potentialités à partir duquel se déploient des activités spécifiques de mobilisation des règles » (Lascoumes, 1990, p. 50). Ce militant évoque quelque chose de ce genre :

« Par exemple, là actuellement, dimanche on se fait contrôler par les flics [...] on espère limite qu'ils nous attaquent en justice, enfin qu'ils nous attaquent moi et Nicolas en l'occurrence, parce qu'en fait ça peut juste être parfait quoi : tiens regardez comme ils sont ridicules quoi, la Ville de Liège elle tolère les panneaux illégaux et en plus après on attaque les gens qui critiquent ça en justice, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Là ce serait pertinent, c'est ça en fait le procès c'est plus, ce serait tellement

débile de nous attaquer en justice, ça nous ferait de la visibilité et c'est presque nous faire un cadeau dans le mouvement ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

« Les manières légales de protester ce sont avérées complètement inopérantes et donc ça justifie pleinement une action de désobéissance civile qui consiste en une réaction tout à fait proportionnée qui est là pour attirer l'attention sur le problème. On utilise l'arme juridique pour ça quoi. Donc ça c'est une forme, mais nous ce qu'on voudrait c'est qu'on ait le droit de mettre notre avis dessus quoi voilà. Il y a un droit de réponse pour la presse, pourquoi pas pour la publicité ? ». [Tom, ancien militant]

L'infraction des normes est ici perçue comme un moyen de mettre au jour les contradictions entre les discours officiels, les formes symboliques construites qui qualifient certains panneaux comme étant illégaux, et l'action de la police qui réprime les individus mettant au jour et agissant sur cette illégalité tout en tolérant la présence de cette dernière.

L'ambivalence de la violence

Une autre précision à apporter au rapprochement entre mouvements anti-publicitaires liégeois et mouvements plus larges de désobéissance civile tient dans la notion de violence. Dans une conception libérale de la désobéissance civile et de la démocratie, John Rawls et Jürgen Habermas considèrent que les actes se revendiquant de cette dernière se doivent d'être avant tout symboliques, et par extension, non-violents (Celikates, 2013). Partant de ce constat, Robin Celikates interroge la dimension de confrontation réelle que devrait revêtir la désobéissance civile afin d' « échapper à l'inefficacité politique et de déployer sa puissance symbolique d'impact » (Celikates, 2013, p. 41). Ce questionnement émerge de la portée que l'on peut donner au concept de violence, sur lequel les acteurs rencontrés n'hésitent pas à se positionner, en faisant notamment une distinction entre la violence dirigée contre les objets et la violence dirigée contre les personnes :

« Moi, la définition de la violence que j'ai l'habitude, instinctivement que j'adopterais, pour moi un comportement violent c'est à l'égard de quelqu'un, à l'égard d'un objet alors je parlerais plus de dégradation que de violence, donc la dégradation de pub je n'appellerais pas ça de la violence ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

« Bah je n'ai jamais vu d'appel par exemple qui pouvait, qui pouvait toucher l'intégrité physique d'une personne et c'est tant mieux, et je crois que pour moi ça reste une des seules limites dans ce que j'ai pu voir ou participer et c'est plutôt cool, maintenant tout ce qui est matériel c'est clair que pour moi il n'y a pas grand-chose à limiter à ce niveau-là quoi. Et il y a beaucoup de techniques de cassage de pub, en partant du bête marteau jusqu'aux petites clés qui permettent d'ouvrir, tu peux retirer la pub ou tu casses les lampes, ou tu ouvres et tu brûles, il y a plein de possibilités. Maintenant, elles offrent des risques différents à chaque fois et chacun a sa culture de la sécurité donc ... ». [Adrien, militant isolé]

« Bon déjà je pense qu'il y a un risque juridique très important. Ensuite pour des questions d'images je pense que ce n'est pas bien. Ça instaure une violence contre des objets. Je ne sais pas, je m'interroge, je me demande parfois s'il faut en arriver là, mais je mettrais ça comme ultime recours quoi. Parce que je pense qu'il y a moyen d'obtenir des choses avec des actions symboliques ». [Tom, ancien militant]

Et ainsi à le retourner contre les institutions et certaines pratiques sociétales établies :

« ... en tout cas au niveau éthique, pour moi il y a une cohérence totale dans le fait que je prêche ou je fais partie de personnes qui cherchent à modifier totalement la manière dont ce monde existe et le fait que j'utilise telle ou telle pratique, pour moi ça n'a rien d'incohérent. Ce n'est pas parce que je prêche un monde sans guerre que pour autant je suis contre une insurrection. Par contre pour moi la notion de violence elle est totalement différente de ce que, en tout cas elle est très personnelle, par exemple ce que je considère comme violent ce sera le sexisme, l'exploitation, ce sera le fait d'avoir des prisons et de mettre des gens en prison parce qu'ils sont pauvres ou parce qu'ils ont volé, ce sera le fait qu'on mette des animaux dans une prison parce qu'ils sont nés animaux, pendant toute leur vie jusqu'à ce qu'on ait pu tout exporter, tout sortir de leur capacité à produire du lait, des œufs, ou autres et puis à les tuer pour les manger, pour moi ça, ça fait partie de ce que j'appelle violence et le fait de, imaginons de brûler un bâtiment ou de détruire une publicité ça n'a rien de violent ». [Adrien, militant isolé]

L'espace public comme terrain de jeu

Une dimension que l'on retrouve dans la critique anti-publicitaire et plus généralement dans les actions de désobéissance civile est la dimension du jeu :

« Et voilà, après, j'ai eu aussi beaucoup de plaisir, on s'est toujours beaucoup marré dans cette lutte antipub. C'est-à-dire qu'on a fait des pastiches, des actions drôles, situationnistes. Voilà c'est une petite communauté finalement qui est sympathique, dans laquelle on a des échanges qui sont à la fois profonds mais on s'amuse. On sait qu'on est sur un sujet grave, dans une lutte, mais en même temps en général il y a toujours un esprit positif et c'est sympa quoi ». [Tom, ancien militant]

IV. Analyse

1. Cadre théorique

1.1 La vie sociale : une incertitude radicale

Le cadre d'analyse choisi, partiellement décrit dans la section méthodologie de ce travail, a notamment pour visée de mettre en visibilité, d'explicitier et de clarifier, voire de modéliser, la critique ayant cours dans la réalité quotidienne, déployée par les acteurs ordinaires qui usent de leur capacité réflexive pour effectuer des jugements moraux à l'égard de ce qu'ils considèrent juste ou injuste. Il repose sur le postulat suivant : « l'agencement de la vie sociale doit faire face à une incertitude radicale concernant la question de savoir ce qu'il en est de ce qui est » (Boltanski, 2009, p. 13). Deux types d'instances se dégagent de ce postulat : les instances de confirmation et les instances critiques, s'appuyant sur la distinction entre réalité et monde, où la réalité désigne un ensemble construit d'agencements qui semble tenir et voué à se reproduire, et où le monde désigne l'ensemble des événements qui arrivent effectivement, le flux de la vie.

1.2 Instances de confirmation et instances critiques

Les instances de confirmation – que l'on peut résumer aux institutions – disposent de fonctions sémantiques et tentent de formater et de maintenir une réalité, donc de fixer ce qu'il en est de ce qui est, à l'aide d'opérations de qualification des êtres, de leurs propriétés et de leur valeur, et de définition de formats d'épreuves. Ces formats, reposant généralement sur des descriptions et des définitions, elles-mêmes provenant de sources plus ou moins formalisées, ont notamment pour fonction de catégoriser les individus suivant des classifications et d'assigner des règles à ces dernières qui agiront ainsi comme des contraintes sur l'accès à divers biens ainsi qu'à leur usage. Pour exemplifier ces développements théoriques, prenons le cas fictif qui nous intéresse d'une personne ayant brisé une « sucette » publicitaire et ayant mis feu à la publicité qu'elle contenait. Si cette personne était prise en flagrant délit par un agent de police, il y aurait de fortes chances qu'elle subisse un procès en pénal pour dégradation de la propriété d'autrui – il s'agirait du format d'épreuve. Au cours de ce procès seraient utilisées par exemple les définitions et descriptions de ce que sont la propriété privée, un bien immobilier, une dégradation, la responsabilité, tirant leur substance de sources formelles telles que le code pénal, le règlement communal ou les exemples provenant de la jurisprudence. Si le procès tournait en défaveur de l'individu, celui-ci serait qualifié comme coupable d'un délit, à cela s'assortirait toute une série de contraintes régies par des règles, comme le paiement d'une amende administrative, de dommages et intérêts, voire la privation de liberté. On voit bien comment ce type d'épreuve peut avoir pour conséquence de qualifier un être – humain dans ce cas – et d'y fixer des propriétés et une

valeur, créant par là une asymétrie pouvant durer dans le temps entre cet être et les autres. Ces processus de qualification s'appliquent à des degrés divers et ne sont donc pas égaux faces aux êtres, en ce sens qu'ils concernent surtout les objets qui importent dans une société donnée.

Les secondes instances, dites critiques, en prenant appui sur les contradictions inhérentes aux institutions – qui seront exposées plus loin –, soit dénoncent l'incohérence entre les épreuves telles qu'elles sont menées singulièrement et leurs formats préétablis, soit contestent le caractère construit de la réalité – c'est-à-dire la réalité de la réalité – en allant chercher dans le monde des exemples en contradiction avec celle-ci, permettant ainsi d'en changer les contours (Boltanski, 2009).

Dans le cadre d'analyse abordé, ces deux instances sont à considérer de manière dialogique, de sorte qu'elles ne prennent sens que l'une par rapport à l'autre.

Boltanski désigne les institutions comme des instances de confirmation, car elles doivent sans cesse réaffirmer ce qu'elles disent de ce qui est pour consolider la réalité et pour éloigner la possibilité de la critique. Le rapport à la temporalité de ces deux êtres s'oppose. En effet, si les institutions veulent s'affranchir du temps, en essayant de confirmer ce qui a déjà été, la critique, elle, prend précisément appui sur ce dernier pour relativiser la réalité, qui de ce point de vue ne constitue alors plus qu'une réalité parmi d'autres en un temps donné : « on a suggéré, en effet, que la réalité était constituée par la relation entre, d'un côté, des éléments arrachés au monde et, de l'autre, des formats d'épreuve, des qualifications, des principes de catégorisations, des modes de totalisation – quelle que soit la forme dans laquelle ils sont incorporés, juridique, scientifique, de l'ordre de la coutume, etc. – possédant le double caractère d'outils descriptifs (qui disent ce qu'il en est de ce qui est vraiment) et de puissances déontiques générant des prescriptions et des interdits » (Boltanski, 2009, p. 140).

1.3 Les registres pragmatiques

A ces instances, Luc Boltanski associe deux types de registres métapragmatiques, désignant par-là les moments au cours desquels les individus usent de leur capacité réflexive pour se détourner de l'action et qualifier le cours des choses. D'abord, celui de la confirmation, usité par les institutions à travers toutes les opérations décrites ci-dessus, servant à construire, à formater et à maintenir autant que faire se peut la réalité – au sens défini précédemment – en la confondant avec le monde. Ensuite, celui de la critique, qui trouve son fondement dans l'existence et le fonctionnement mêmes des institutions contemporaines, dénonçant la violence symbolique et le pouvoir qui en émanent.

La fonction des institutions et de ces formats d'épreuve étant de faire passer la réalité – construite – comme totale et absolue afin de maintenir sa solidité, les positions des individus se situant totalement du côté de la réalité ou, plus encore, de ceux s'exprimant publiquement au nom des institutions ne permettent pas de percevoir la distinction entre réalité et monde. La capacité à faire cette distinction ouvre donc forcément la voie de la critique, qui peut exister justement parce le travail totalisant des institutions est voué à l'échec, en raison de la pluralité des situations auxquelles elles doivent faire face. Cette vocation, qui retient les institutions de n'être que des outils sémantiques, les oblige à s'accompagner d'organisations, dont le rôle est de gouverner et de coordonner les acteurs, et d'administrations, qui exercent une fonction de police. Par exemple, le droit institué ne se contente pas de délivrer des prescriptions et des interdictions – Boltanski parle de « violence sémantique » – pour orienter les comportements, il se dote également d'outils permettant de mettre en place une violence physique ou du moins la menace de cette violence, justifiés par le besoin de conserver le droit (Boltanski, 2009).

En tant que le travail sémantique opéré par les institutions détermine ce qui est et ce qui doit être, définit les comportements normaux et anormaux via la constitution d'un « sens commun » et façonne donc la réalité tout en écartant les autres possibles, ce pouvoir des institutions exerce bel et bien un effet de domination. Sur ce point se rejoignent sociologie critique et sociologie de la critique. Mais cette dernière postule, en considérant la tension qui existe de manière intrinsèque au sein de ces êtres sans corps – ce que Boltanski nomme la contradiction herméneutique –, dont les propos sont somme toute portés par des êtres corporels ayant des points de vue et des intérêts « ordinaires », particuliers, situés, que dès lors qu'il existe des institutions il existe la possibilité de la critique à leurs égards, permettant aux individus ordinaires de s'extirper d'un monde qui serait perçu comme allant de soi et de mettre en question, grâce à une position d'extériorité, les formes de confirmation produites par ces êtres. En cela la critique permet de révéler et d'ouvrir la brèche qui existe entre ce qui est et ce qui est dit de ce qui est (Boltanski, 2009).

C'est précisément cette brèche que tentent d'entrouvrir et de maintenir les différents acteurs rencontrés, lorsqu'ils mettent à profit leur sens moral, et plus précisément leur sens ordinaire de la justice, pour réaliser des opérations critiques envers des êtres, notamment la publicité ou les autorités communales.

1.4 Modes de réflexivité

Si confirmation et critique sont indissociables l'une de l'autre, elles fonctionnent sous des modes de réflexivité différents. La lucidité est la forme réflexive que revêtent les acteurs critiques, leur permettant de mettre en cause les vérités institutionnellement construites. On voit bien là ce qu'oppose sociologie critique et sociologie de la critique sur le plan des capacités

des acteurs ordinaires. Cette forme de réflexivité personnelle, pour être critique, doit être affirmée par la parole ou par l'action, son auteur prend donc le risque soit d'être disqualifié par les défenseurs de l'ordre établi soit de voir ses actes caractérisés comme de la folie s'il n'est pas suivi par d'autres acteurs. Le caractère réflexif de la confirmation, quant à lui, ne repose pas sur une réflexivité personnelle de la part des êtres qui composent les institutions mais sur des dispositifs qui tentent de rapprocher formes symboliques et états de choses, et qui pour ce faire doivent pouvoir les distinguer en premier lieu. L'émotion est ce qui caractérise la forme réflexive que revêt le registre de la confirmation (Boltanski, 2009). Il me semble qu'un exemple concret de cette forme peut être trouvé dans le type de cérémonies qui précède un match international de football ou qui suit une course de formule 1, pour lequel les joueurs ou les pilotes du podium sont placés côte à côte alors que sont joués successivement et solennellement les hymnes nationaux – des deux équipes dans le cas du football, des trois pilotes formant le podium dans le cas de la formule 1 –, dispositifs qui permettent de réaffirmer sémantiquement l'existence de différents Etats-nation, distingués par diverses formes symboliques – hymnes, drapeaux –, ainsi que leur incarnation par ces individus – les sportifs – qui, en célébrant leur victoire individuelle, célèbrent également la victoire de l'Etat-nation auquel ils appartiennent : « et ces moments sont sans doute quasiment les seuls où l'être sans corps trouve à s'incarner dans le monde des corps, et par là à faire croire qu'il existe » (Boltanski, 2009, p. 155). Il suffit d'ailleurs qu'une personne ne se soumette pas d'une manière ou d'une autre au rituel pour que celui-ci échoue et pour y percevoir l'éventualité d'une critique implicite. Pour poursuivre cet exemple sportif, on se souviendra par exemple du traitement médiatique et des réactions suscitées par la décision du joueur de football Karim Benzema de ne pas chanter la Marseillaise lors d'un match de l'équipe de France⁵.

Instance	Fonction	Appuis	Registre	Mode de réflexivité	Position	Rapport au temps	Outils
Confirmation	Confondre réalité et monde	<ul style="list-style-type: none"> ° Opérations de qualification des êtres ; ° Définition de formats d'épreuve 	Confirmation	Emotion	Intériorité	Absolu	Sens commun
Critique	Distinguer réalité et monde	Contradiction herméneutique	Critique	Lucidité	Extériorité	Relatif	Sens moral

Tableau synthétique reprenant les deux instances dialogiques et leurs caractéristiques respectives.

⁵ https://www.lemonde.fr/sport/article/2013/03/19/karim-benzema-on-ne-va-pas-me-forcer-a-chanter-la-marseillaise_1850657_3242.html

1.5 Trois types d'épreuve

Luc Boltanski distingue trois genres d'épreuves au sein du monde social : les épreuves de vérité, les épreuves de réalité et les épreuves existentielles.

Epreuves de vérité : la réalité renforcée

Les premières, mises en œuvre par les institutions – entendues largement comme des êtres sans corps producteurs de sens et d'interprétations –, « s'attachent à déployer de façon stylisée, avec une visée de cohérence et de saturation, un certain état préétabli de la relation entre formes symboliques et états de choses de façon à le reconfirmer sans cesse » (Boltanski, 2009, p. 157). Ces performances visant à confirmer la réalité et la valeur de certains états de choses doivent, pour réussir, développer des situations occurrences qui correspondent à des situations types, en mettant en relation divers éléments de la réalité qui lui servent de supports symboliques et en contrôlant minutieusement le contexte dans lequel elles se développent, par la préparation et la répétition. Elles permettent alors de maintenir la réalité telle qu'elle est construite mais également de la faire aimer. Il me semble que les discours officiels du roi de Belgique au moment de Noël ou, plus localement, les cérémonies des citoyens d'honneur en constituent des exemples adéquats. Le genre de la formule incarne bien ce type d'épreuve en utilisant des procédés rhétoriques tautologiques dont le seul but est de confirmer un état de choses préétabli (Boltanski, 2009). Ainsi, comme les entretiens l'illustreront, les porte-paroles des institutions interrogés déclarent parfois « le droit c'est le droit », « la loi c'est la loi » ou des choses du même acabit lorsqu'ils sont amenés à se prononcer sur certains actes réalisés par des militants anti-publicitaires.

Les épreuves de réalité : des tests sur-mesure

Ce deuxième genre d'épreuves accorde une place importante à l'incertitude, contrairement au genre précédent, et plus particulièrement à l'incertitude concernant les capacités des êtres. Ces épreuves peuvent être considérées comme des tests, en ce qu'elles permettent d'éprouver « la réalité des prétentions qui sont celles d'êtres et, singulièrement d'êtres humains, en les confrontant à leur capacité de satisfaire aux exigences correspondantes, stabilisées par des qualifications et des formats » (Boltanski, 2009, p. 160). Pour exemplifier, une épreuve d'examen écrit à l'université doit s'accompagner de toute une série de propriétés, de critères, qui rendent cette épreuve singulière cohérente en la rapprochant d'une situation type – heure, lieu et durée de l'examen fixés, chaque étudiant doit avoir son propre matériel et réalise son examen de manière individuelle, la disposition des étudiants est organisée, sauf exception ils disposent du même temps pour réaliser l'examen,

le silence est de rigueur, etc. –, cela malgré le fait que chacune de ces épreuves est en quelque sorte inédite, afin d'éprouver les étudiants et leur capacité à restituer ou appliquer la matière vue en cours, et ainsi distinguer ceux qui réussissent de ceux qui échouent, ceux qui réussissent bien de ceux qui réussissent moins bien, en leur attribuant une note à chacun. Comme ce type de sociologie prend en compte tous les êtres – humains et non-humains – l'épreuve elle-même peut être mise à l'épreuve, interrogeant alors sa réalisation et son adéquation avec la situation ainsi que la conformité avec les procédures et le format qui sont censés diriger son cours. Ainsi, pour reprendre l'exemple précédent, il y a fort à parier qu'une critique finirait par poindre de l'auditoire si l'encadrant de l'examen engageait une conversation téléphonique bruyante durant le déroulement de l'épreuve. Les étudiants mettraient alors en doute la validité de cette dernière en dénonçant le comportement inadéquat de l'encadrant qui empêche l'épreuve de se dérouler comme elle le devrait *a priori*.

Deux types d'opérations se distinguent dans ces épreuves, d'une part les opérations de développement de ce qui doit être considéré comme ayant de la valeur, d'autre part les opérations qui, au moyen de preuves, visent à reconnaître ou non la concrétisation de ces valeurs dans la réalité. La tenue de l'examen écrit en elle-même renvoie au premier type en valorisant par son format et par les règles qui la conduisent une manière particulière de restituer le savoir, dans ce cas individuelle, une certaine égalité de traitement des étudiants y prenant part, etc. Les feuilles d'examen, leur correction et les résultats qui s'ensuivent correspondent au deuxième type d'opération. Le cas des élèves qui, se sentant lésés par le comportement de l'encadrant lors de l'épreuve, introduisent une plainte ou un recours pour contester le bon déroulement de l'examen montre bien comment l'épreuve elle-même peut être mise à l'épreuve. Dans leur construction même, les épreuves de réalité distinguent donc l'être et le devoir-être, donnant ainsi la possibilité tant à l'ordre établi qu'à la critique de se les approprier et d'en faire usage : « leur orientation est conservatrice quand elles assurent les hiérarchies existantes en validant une réalité déjà en grande partie pré-ajustée aux formats d'épreuves (c'est-à-dire construite). Mais l'épreuve de réalité, quand elle est prise au sérieux, peut néanmoins avoir un effet perturbateur, soit en dévoilant des contradictions entre diverses formes d'expressions normatives, soit en portant au jour des dimensions que l'on pourrait dire oubliées de la réalité » (Boltanski, 2009, p. 161). La critique peut donc prendre appui sur ce type d'épreuve, de différentes façons. Elle peut d'abord se servir des preuves en émanant pour dénoncer la position de telle ou telle personne, perçue comme ne correspondant pas à son mérite ou à ses capacités, de manière positive ou négative. Elle peut également interroger la conformité d'une épreuve dans une situation donnée, comme évoqué précédemment. Elle peut enfin dénoncer le manque de cohérence existant entre les logiques de différentes épreuves dans autant de segments de la réalité et exiger la formation de compromis pour

pallier ce manque. Dans tous les cas, ce n'est pas la réalité en tant que telle qui est ici questionnée, ce genre d'épreuve pouvant même avoir pour conséquence de la solidifier, par exemple lorsqu'un individu en appelle au respect du droit ou des procédures propres à un contexte particulier, légitimant par-là l'existence de telles instances et de tels outils ainsi que leur poids dans la construction de la réalité sociale et la qualification des êtres.

Les épreuves existentielles : la réalité à l'épreuve des faits

Le troisième et dernier genre d'épreuve concerne les épreuves existentielles, qui, elles, ont précisément pour conséquence la remise en cause de la réalité de la réalité, au départ d'une souffrance vécue ou d'une expérience individuelle d'injustice. Le sens du terme épreuve est donc ici à comprendre comme une situation qui affecte l'individu. Ces épreuves ne sont pas cadrées par des formats préétablis et s'en retrouvent donc moins palpables que les précédentes. Elles sont d'ailleurs souvent déniées, car subjectives, par les tenants de l'ordre existant qui disqualifient voire ridiculisent l'être affecté en renvoyant son expérience à une incompréhension, une mauvaise interprétation des faits ou un trop plein d'émotivité. Néanmoins, elles forment de véritables ponts entre la réalité construite et le monde, ouvrant la voie à une critique de type radical – en opposition à une critique qualifiée de réformiste, propre au genre d'épreuve précédent – qui prend souvent racine dans des formes d'expression artistiques engagées, permettant d'une part de livrer des expériences personnelles et du vécu de façon relativement libérée et, d'autre part, d'éviter ainsi les contraintes argumentatives liées au genre d'épreuve précédent (Boltanski, 2009).

Cette critique prend un aspect collectif et public lorsqu'elle tente, par l'agrégation des expériences isolées d'injustice, de mettre au jour et de défaire les liens entre formes symboliques et états de choses qui primaient jusqu'alors. Elle peut alors être qualifiée d'affaire et prend donc appui sur ces expériences existentielles qui permettent de tirer du monde, du réel, des exemples venant infirmer ou complexifier la réalité construite : « les affaires jouent ainsi un rôle très important dans le changement des outils qui soutiennent les opérations de qualification mises en œuvre par les institutions et, particulièrement, dans nos sociétés, les instruments de nature juridique. Elles permettent, en apportant de nouveaux exemples qui ne cadrent pas avec les définitions admises, de mettre en cause le droit et, en empruntant souvent une rhétorique du changement, de le dénoncer comme « lettre morte » ne concordant plus avec l'état présent des choses ou, ce qui revient au même, avec les modifications de la sensibilité des personnes ordinaires aux états de choses hérités du passé (leur « sens moral ») » (Boltanski, 2009, p. 166). Certaines luttes bien connues s'inscrivant dans des pratiques de désobéissance civile ont en effet permis de modifier le droit et d'ainsi émanciper des parties spécifiques de la population ; on peut penser notamment à la lutte pour les droits

civiques ou aux combats plus récents concernant le droit à l'avortement.

Type d'épreuve	Instance	Prédominance réalité - monde	Genre
Vérité	Institutions	Réalité > Monde	Formule
Réalité	Institutions/Critique	Réalité > Réalité	Argumentaire
Existentielle	Critique	Monde > Réalité	Artistique

Tableau synthétique reprenant les différentes épreuves, l'instance qui peut en tirer parti, la prédominance de la réalité ou du monde, et le genre d'expression qui les caractérisent.

L'expérience de Tom, ancien militant anti-publicitaire actif en France et en Belgique, relatée brièvement ci-dessous cristallise quelques-uns des éléments théoriques qui viennent d'être explorés. Tom était en train de recouvrir une publicité vidéo qu'il considérait comme dangereuse pour le trafic, située sur le chemin de son travail à Bruxelles, lorsque deux policiers ont couru vers lui pour le stopper, le questionner et le sanctionner :

« J'ai reçu un avis d'amende administrative, on me réclamait 70 euros pour affichage interdit. J'ai fait un courrier qu'on a travaillé avec des juristes, le collectif, avec les arguments qu'on avait et dans lequel j'expliquais que c'était une action ponctuelle, à la fois pour minimiser la gravité de la chose, ce n'était pas du tout un affichage sauvage, dégradant et il y avait déjà une affiche publicitaire probablement elle-même illégale et qu'on ne faisait que protester contre cette affiche. Et puis deuxième partie de la défense, ça a été de demander, comme le droit le permet, une audition auprès du Conseil Communal de Bruxelles ». [Tom, ancien militant]

Dans cet extrait, on peut faire correspondre l'interpellation des policiers à une forme d'épreuve de réalité en réponse à l'événement ponctuel « une personne est en train de recouvrir une publicité dans l'espace public ». Cette épreuve, cadrée par divers éléments – les policiers, leur tenue et accessoires, leur formation, les réglementations concernées – vise d'abord à déployer ce qui fait valeur – l'ordre public – puis à éprouver les prétentions du militant. Après avoir entendu son argumentaire, les policiers vont procéder à une qualification de l'acte, le ramenant à un « affichage interdit », un format préétabli, s'accompagnant d'une amende administrative. Dans un second temps, le militant va remettre en question l'épreuve et les qualifications établies à l'aide de deux dispositifs, un courrier argumenté et une audition prévue dans les règles légales.

2. Discours critiques : la réalité et ses épreuves mises en doute

Dans la perspective choisie, cette analyse vise donc à prendre au sérieux les arguments et les preuves apportés par les acteurs ; l'activité du sociologue pouvant se résumer ainsi, un peu à la manière d'un juge, à établir un rapport des rapports recueillis (Boltanski, 1990).

Dans cette section seront donc exposés et clarifiés les propos critiques tenus et soutenus par des individus et des collectifs en regard de la publicité, de sa place dans l'espace public, des décisions politiques la concernant. Il sera principalement question de la publicité affichée, sous forme de « sucette », *billboard*, ou encore celle intégrée aux abribus. Au travers d'extraits d'entretien et de communications officielles, l'objectif est de tenter de modéliser cette critique et de rendre compte de la pluralité des arguments qui la sous-tendent, ainsi que de montrer qu'elle n'émane pas uniquement des militants anti-publicitaires, comme on pourrait être tenté de le croire, mais également des personnes qui revêtent une fonction de porte-paroles des institutions. C'est l'une des contributions de cette recherche que de montrer que ces porte-paroles, dans le cadre d'entretiens privés et anonymes, sont tout autant producteurs de discours visant à maintenir la réalité telle qu'elle est construite par les institutions que de discours critiques à l'égard de ces dernières, de leur fonctionnement et de ce qu'elles contribuent à produire dans la vie sociale.

2.1 Face à la publicité : la critique des trois « C » (contenant, contenu, concept)

Epluchant les publications engagées du *Publiphobe*, petit bulletin édité au début des années 1990 par Yvan Gradis, Sophie Dubuisson-Quellier et Julien Barrier énumèrent les objets de cette critique anti-publicitaire, regroupant tout autant « le cynisme des stratégies publicitaires, le caractère aliénant de la société de consommation, dont la publicité constitue l'une des formes les plus visibles, que les messages de la publicité jugés capables de s'immiscer dans les recoins du quotidien de chacun, ne permettant pas aux individus d'y échapper » (Dubuisson-Quellier & Barrier, 2007, p. 213). C'est précisément selon cette pluralité de modalités que les militants rencontrés dénoncent les pratiques publicitaires et justifient leurs actions à l'encontre des sucettes ou des *billboards* présents en ville.

On peut situer les critiques émises par les acteurs à l'égard de la publicité sur trois plans différents, qui s'éloignent de plus en plus de l'objet physique en lui-même pour finalement englober le phénomène en tant que moteur du système économique en place dans nos sociétés.

Au premier plan, la critique du contenant

Ce premier plan s'apparente à une critique de la forme, qui vise ainsi la publicité dans sa matérialité, comme objet physique, son existence concrète, palpable, sa présence en un point donné de l'espace public, les matériaux qui sont utilisés, ce qu'elle permet et ce qu'elle contraint en tant qu'élément de l'espace. Ainsi, certains acteurs dénoncent le manque d'esthétisme du mobilier urbain qui accompagne les publicités :

« On est dans un système où tu as tout le mobilier urbain qui est fourni par une entreprise quoi, selon ses modèles, ses standards, du coup qui sont proposés à toutes les villes du monde donc on se retrouve avec du mobilier gris, moche, complètement sans personnalité et uniforme, standardisé ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

Ce militant prend appui sur le registre normatif de l'esthétique pour dénoncer le caractère uniforme des contenants publicitaires, qui semblent ne pas être réfléchis pour intégrer les spécificités de l'espace urbain local. On pourrait relier cet élément de critique à une résistance plus large au processus de standardisation des biens lié à la marchandisation caractérisant notre ère contemporaine, faisant apparaître l'opposition que représente le Terroir face au Marché dans les pratiques de production.

C'est également la contradiction entre des volontés institutionnelles visant l'intérêt public – concrétisées dans ce cas par des travaux de restauration d'un monument de la ville – et les choix opérés par la suite en faveur de la publicité qui ouvre la voie de la critique, dans le chef d'une fonctionnaire de la Province cette fois :

« Il y a eu le cas pour le marché de Noël, ils ont refait la vierge de la Fontaine au Lion, et ils ont été mettre des gros trucs BMW partout autour. Donc on ne la voyait plus, et c'est vrai qu'on s'était dit avec certaines autorités publiques « c'est complètement con », on reconstruit ... c'est le moment où Liège est super visitée, donc il faut rester quand même logique, mettre en avant la beauté liégeoise ... et ne pas la défigurer. Mais les abribus en eux-mêmes ... C'est de toute façon très laid donc euh ça ne change pas grand-chose ». [Jeanne, fonctionnaire sanctionnatrice]

Les publicités en elles-mêmes et les dispositifs qui les contiennent sont donc considérés comme n'apportant aucune plus-value esthétique, voire comme contrevenant à des éléments de la Ville dont la valeur est, elle, considérée.

D'autres informateurs contestent le choix de l'espace utilisé par les publicités qui, par leur localisation ou leur type, entravent les capacités des individus jusqu'à les mettre parfois en danger lorsqu'ils se déplacent au sein de la ville :

« ... puis l'écologie que ce soit au niveau du papier ou globalement les pubs lumineuses, au niveau du mobilier urbain aussi, il y a parfois des panneaux qui sont mal situés, qui distraient les voitures, les piétons, ou qui empêchent les vélos de voir la route ». [Léa, militante Liège Sans Pub]

« Par exemple ce qui m'a choquée, ça fait déjà quand même quelques années que ça y est, c'est le fameux panneau déroulant près des feux rouges. Maintenant, il y a des panneaux numériques où c'est tant que vous voulez. Et je trouve que par exemple, dans l'environnement, rien que pour la circulation et la sécurité routière, ça ne va pas du tout. C'est quelque chose qui bouge, alors vous pouvez confondre ça avec quelqu'un qui s'apprête à traverser, ou au contraire vous confondez la personne qui s'apprête à traverser avec le panneau, non. La pub ce n'est juste pas possible ».

[Lucie, substitut du procureur du roi]

« En France il y a une grande partie des panneaux publicitaires qui sont illégaux et en Belgique c'est pareil. Par exemple dans le code de la route il y a une interdiction d'avoir des lumières vertes ou rouges à moins de 75 mètres d'un feu tricolore. Il y a beaucoup d'écrans vidéo qui enfreignent cette loi ». [Tom, ancien militant]

Ce dernier extrait illustre bien la manière avec laquelle la critique tente de mettre au jour le différentiel existant entre ce qui est et ce qui est dit de ce qui est, en l'occurrence entre une disposition d'un code institué⁶, et des faits observés faisant état de son application relative.

Dans la même veine, le manifeste publié par Liège Sans Pub⁷ appuie également sa critique concernant les dangers que représentent les panneaux lumineux sur un document juridique, une circulaire de 2013 émanant de Carlo Di Antonio, alors Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, destinée à la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service Public de Wallonie et ayant pour objectif d'encadrer le placement des panneaux publicitaires diffusant des messages dynamiques sur écrans numériques sur le domaine public régional wallon⁸. Le collectif anti-publicitaire fait usage d'un extrait de ce dispositif pour tenter de mettre au jour les contradictions entre la réalité observée et le discours formalisé du porte-parole de l'institution concernée, ce afin de justifier la critique émise à l'égard de ces panneaux. En ce sens, le manifeste publié et la pétition qu'il accompagnait peuvent être considérés comme une épreuve de réalité, mais saisie par la critique, ayant pour visée de remettre en question et de qualifier la grandeur attribuée à la publicité et à sa place dans l'espace public liégeois en apportant toutes sortes de preuves, juridiques, issues de l'observation et de la littérature, ainsi que le soutien des citoyens dans un format institutionnalisé. Il faut tout de même garder à l'esprit que la pétition représente un dispositif institutionnel permettant à l'instance de confirmation, la Ville

⁶ Article 80.2 de l'arrêté royal portant règlement général sur la police de la circulation routière [et de l'usage de la voie publique], consultée sur <http://www.ejustice.just.fgov.be> le 17/02/2018.

⁷ Consulté sur <http://www.liegesanspub.be> le 17/02/2018.

⁸ Circulaire ministérielle du 11/12/2003, consultée sur <https://wallex.wallonie.be> le 17/02/2018.

de Liège dans ce cas, de contenir et de formater les éventuelles critiques et d'ainsi limiter leur portée (Boltanski, 2009). Il est intéressant de relever que du point de vue du Ministre, cette circulaire constitue davantage un instrument juridique doué d'effets de confirmation qui, malgré les affirmations et preuves soulignant les nuisances apportées par ces panneaux, vise tout de même à les intégrer dans l'espace public – en les encadrant, certes – et donc à reconfirmer le bien-fondé de la présence de la publicité dans cet espace.

Plus généralement, ce que les acteurs dénoncent ici peut être rapporté à ce que le sociologue belge Jean Remy conceptualise comme les effets structurels de l'espace (Remy, 1975), c'est-à-dire les conséquences de l'espace sur les interactions sociales et leur formation. En tant qu'aménagements urbains fixes, les « sucettes » publicitaires engendrent des possibilités et des contraintes pour les individus, les empêchant parfois de circuler ou entravant le bon déroulement des activités auxquelles se prête l'espace.

Dans un autre ordre d'idée, la critique repose parfois aussi sur une expérience individuelle très contingente qui vient mettre en doute les conceptions établies de l'individu, par exemple face à la taille de certains formats publicitaires qui vont jusqu'à avoir des conséquences sur la représentation de soi, ou ce que le même auteur qualifie d'effet structural de l'espace (Remy, 1975) :

« Ce qui m'a vraiment étonnée c'est quand on est allé mettre « les voitures tuent » sur les panneaux, ça paraissait tout petit sur les panneaux. Je savais que les panneaux étaient grands mais en fait ça m'a vraiment choquée, c'est immense, je me retrouvais en dessous et j'étais mais enfin quoi c'est complètement surdimensionné, parce que d'habitude les petits JC Decaux voilà tu fais ton petit recouvrement de pub mais en fait là on est minuscules face à ça. En fait pour moi c'est un peu au niveau de la taille déjà s'il pouvait ne plus y avoir les grandes pubs et toutes les sucettes ».

[Léa, militante Liège Sans Pub]

Sans pour autant constituer une épreuve existentielle, qui s'apparente à une véritable souffrance vécue, on retrouve dans ce récit quelques-unes des caractéristiques de ce type d'épreuve. Face à la publicité, hors d'un cadre préétabli, l'informatrice se rend tout à coup compte du différentiel de moyens déployés ou à disposition supposant un rapport de pouvoir déséquilibré entre les tenants de la publicité et les militants ou les individus de manière générale, ce qui semble profondément l'affecter. Il est intéressant de constater que c'est aussi dans le cours même d'une action anti-publicitaire que les arguments appuyant cette critique trouvent à se nourrir, l'acteur prenant de la hauteur sur sa pratique pour entrer dans un registre plus réflexif, celui de la lucidité, afin d'effectuer un jugement moral sur les éléments en présence. Il aurait été opportun de prolonger la réflexion avec l'informatrice pour comprendre

si ce sont par exemple les conséquences d'un tel format sur le paysage ou une autre raison qui est à la source de cette dénonciation. Existerait-il à ses yeux une taille de publicité jugée acceptable, comme le requièrent les Déboulonneurs⁹ ?

Enfin, les acteurs dénoncent la présence de la publicité en tant qu'élément physique imposé de l'espace public, auquel les individus circulant en ville ne peuvent échapper :

« La publicité s'impose à toi, elle ne te donne pas le choix de la voir ou pas, elle vient dans ton espace public, dans ta rue, tu es quand même obligé d'ouvrir les yeux pour traverser la rue donc tu es obligé de voir cette pub donc, c'est eux qui ont choisi de mettre cette pub là, enfin c'était un auteur qui était repris dans un bouquin de Banksy qui disait « c'est eux qui ont construit un monde où ils se sont foutus juste en face de ta gueule sans te laisser le choix, alors demander l'autorisation pour surcoller ou déplacer ou casser une pub, ce serait comme demander l'autorisation de garder un pavé qu'on vient de te jeter sur la figure » ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

« Mais il faudrait aussi une communication plus respectueuse, qu'on puisse choisir de voir ou pas le message. C'est pour ça que la revendication des Déboulonneurs est bien de faire des affiches de 50 par 70, parce qu'à ces dimensions-là, on peut choisir de s'approcher pour lire le message. Par contre les écrans vidéos de dizaines de mètres carrés qui s'imposent jusqu'à un kilomètre de là, avec des couleurs criardes, des mouvements brusques, etc., pour attirer le regard, on est dans des choses qui clairement sont inacceptables ». [Tom, ancien militant]

Les deux informateurs font état de l'absence de choix pour le destinataire de voir le message publicitaire présent dans l'espace public, étant donné les formats utilisés et étant donné que ce support utilise essentiellement la vue pour diffuser son message, un sens qui peut difficilement être mis de côté dans la vie citadine quotidienne. Ils s'appuient sur ce caractère imposé pour justifier et tenter de légitimer l'impératif d'action à l'égard de la publicité. Laisser le choix au potentiel destinataire du message publicitaire est-il envisageable ? De la même manière que la Région Wallonne propose depuis 2006 un autocollant pour donner la possibilité aux ménages de refuser certains types de publicité dans leur boîte aux lettres¹⁰, les individus pourraient-ils exiger d'avoir le choix de voir ou non les publicités adressées à tous de manière totale dans l'espace public ? L'expression « liberté de réception » ou de « non-réception » est évoquée par plusieurs auteurs et chercheurs pour concrétiser cette exigence¹¹.

⁹ Le manifeste du collectif français mentionne la volonté de limiter les publicités à un format de 50cm sur 70cm. Manifeste consulté sur <http://www.deboulonneurs.org> le 17/02/2018.

¹⁰ Arrêté du gouvernement wallon relatif à la prévention des déchets de papier publicitaire du 21/12/2006, consulté le 10/08/2018.

¹¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/26/la-publicite-peut-avoir-des-effets-nocifs-sur-la-societe_1724489_3232.html, consulté le 10/08/2018.

Au deuxième plan, la critique du contenu

Ensuite, la critique anti-publicitaire se déplace de la forme vers le fond, quitte le plan de la concrétude de l'objet publicitaire en lui-même pour cibler le media et l'ensemble des messages, explicites ou implicites, images, symboles et représentations qui sont véhiculés par celui-ci ainsi que leurs effets sur les êtres. Les acteurs font parfois ainsi un travail d'interprétation des visuels qui se donnent à voir en y projetant différentes significations qui traduisent souvent à leurs yeux des injonctions normatives douées d'effets psychologiques nuisibles à destination des individus circulant dans l'espace public :

« C'est vraiment, de base, pourquoi on est contre la pub donc il y a effectivement tout ce qui est psychologique, moral, les images qu'on voit, déjà des trucs qui ne sont pas accessibles aux gens ou des images dégradantes, etc., des corps de gens qui sont parfaits [...] On est submergés par mille trucs, des pubs qui nous donnent des envies à des trucs auxquels on n'aura jamais accès parce qu'on n'a pas la tune, c'est chiant quoi c'est vraiment un monde plein de tentations ».

[Léa, militante Liège Sans Pub]

« Le problème, c'est qu'aujourd'hui 95 pourcent de la publicité est illégitime parce que c'est du matraquage, parce que c'est trop intrusif, parce que les messages sont abusifs, mensongers, sexistes, violents, incitent à la pollution ». [Tom, ancien militant]

Les critiques reprises sur ce deuxième plan déploient une pluralité d'arguments, allant du caractère extrêmement répétitif du message publicitaire à des justifications environnementalistes.

Dans son manifeste, le collectif Liège Sans Pub dénonce également la publicité comme étant une « communication imposée, à sens unique »¹², faisant écho aux critiques mentionnées dans la section précédente, mais en y ajoutant une dimension de direction : l'unilatéralité de la relation entre émetteur et récepteur du message publicitaire. On pourrait légitimement se demander si cette relation peut en effet être caractérisée comme de la communication, et questionner le fait que dans cette relation le récepteur – l'individu de l'espace public – n'est jamais confronté *de visu* à son émetteur – l'entreprise qui utilise la publicité – mais toujours à un être non-humain et non-vivant et de ce fait ne peut communiquer à son tour une réaction à ce message imposé. Dès lors, les actes anti-publicitaires peuvent-ils être perçus comme une manière pour les individus de combler ce manque dans la relation de communication et de résoudre la tension y afférent, ou dit autrement, comme une façon de « montrer en quoi l'ordre social existant ne permet pas aux membres, ou à certains d'entre

¹² Consulté sur <http://www.liegesanspub.be>, le 17/02/2018.

eux, de réaliser pleinement les potentialités constitutives de leur humanité » (Boltanski, 2009, p. 28), dans ce cas communiquer et échanger entre êtres.

« ... puis il y aura tout ce qui sera véhiculé par la publicité en elle-même, enfin je veux dire, une entreprise publicitaire ou une entreprise en général ne cherchera pas à modifier l'existant, donc on part toujours de l'existant, donc du sexisme ambiant par exemple, pour essayer d'appâter le maximum de personnes, donc les messages seront toujours avec des défauts de la société en elle-même. Par exemple, si la société est sexiste tu vas avoir des femmes nues dans une publicité, si la société est matérialiste tu vas avoir tendance à objectifier l'entièreté des personnes présentes dans la publicité, hommes comme femmes d'ailleurs, si la société est technologiste bah voilà les publicitaires auront tendance à mettre en avant les nouveaux gadgets plutôt que de chercher à savoir de quoi les gens ont vraiment besoin ». [Adrien, militant isolé]

« C'est pour ça que je dis que ça pourrait même avoir des conséquences néfastes, parce que je pense qu'à force d'être matraqués, puis alors, c'est vrai, pour moi qui suis toujours en train de regarder, je suis toujours en train de regarder si je ne vais pas prendre ou perdre deux kilos, matraquée par les pubs pour Burger King, c'est compliqué quand même ! [...] mais donc vous regardez un magazine, on vous parle de tel restaurant étoilé bidule, et la page suivante, c'est le nouveau « machin cellulite ». Et puis après c'est les fringues qui de toute façon, même si vous mettiez, vous vivriez dans un pot de crème anticellulite, vous ne pourriez jamais mettre ces fringues parce qu'ils sont fait pour des filles qui pèsent 42 kilos. Et donc vous avez sans arrêt des messages contradictoires. Mais voilà, à nouveau on peut toujours tomber dans la théorie du complot et dire que tout ça c'est fait pour désorienter les gens et comme ça ils sont sûrs de consommer un maximum. Plus vous êtes désorienté, plus vous consommez ». [Lucie, substitut du procureur du roi]

Les informateurs, qu'ils soient militant anti-publicitaire ou qu'ils revêtent un rôle de porte-parole des institutions, mettent en cause les référents utilisés dans les publicités. Deux mouvements semblent se dessiner dans cet aspect de la critique : le premier traduit l'inadéquation entre les référents utilisés par la publicité, qu'ils soient esthétiques, économiques ou d'un autre registre, et ceux des individus qui reçoivent le message publicitaire, amenant à une forme de privation relative par exemple en matière de consommation ou de capacité à satisfaire aux normes véhiculées ; le deuxième traduit le mouvement opposé, celui d'une reproduction des normes présentes dans la société et plus spécifiquement de celles qui possèdent des effets de domination sur les êtres. Les militants se font ainsi les porte-paroles de différentes communautés qui dans l'histoire ont eu – ou ont toujours – à faire face à des épreuves existentielles. Dans les deux cas, c'est la fonction de production – ou reproduction – normative qui est au centre de la critique.

Ces extraits illustrent également la volonté des informateurs de procéder à une distinction claire entre besoins et envies, la publicité ayant pour rôle de susciter les secondes,

parfois au détriment des premiers. Ces envies sont l'objet de discours publicitaires contradictoires qui semblent entraîner les individus dans une espèce de cercle vicieux d'injonctions normatives – dans ce cas : manger, être svelte/débarrasser son corps de ce qui est considéré comme des imperfections – amenant à des situations de dissonance cognitive et participant à des tensions entre l'identité engagée et l'identité assignée des individus, c'est-à-dire entre ce qu'ils sont vraiment et les attentes d'autres acteurs à leur égard.

De manière plus conceptuelle, les différents acteurs interrogés semblent ici faire le lien entre ce qu'on pourrait qualifier de signifiant, c'est-à-dire les éléments qui se donnent à voir sur le support publicitaire, et ce qu'on pourrait qualifier de signifié, c'est-à-dire les injonctions normatives implicites ressenties et interprétées par les individus, ce couple signifiant/signifié étant lié par l'existence d'une convention sociale, par exemple une norme esthétique, dont la puissance et la robustesse trouvent une ressource dans la répétition du message publicitaire. De ce fait, la publicité n'est pas seulement considérée comme un support médiatique permettant à des entités marchandes d'inciter les individus à acheter un produit ou un service défini, ce que l'on pourrait définir comme sa fonction manifeste, mais également comme génératrice de prescriptions sociales par le biais des messages explicites et implicites qu'elle véhicule, ce qui pourrait constituer sa fonction latente. Ainsi, on peut se mettre d'accord sur le fait que dans de nombreux cas la publicité fait appel de façon assumée à des « modèles », c'est-à-dire des êtres qui regroupent tout un ensemble de caractéristiques correspondant aux normes en vigueur dans une société donnée. On peut aller plus loin et faire l'hypothèse que ces messages latents ont probablement pour fonction de promouvoir des normes qui peuvent être atteintes grâce à la consommation d'autres produits et services présents sur le marché et faisant également l'objet de publicité, et donc d'un profit marchand. En revenant au cadre théorique de cette analyse, et en sortant un peu des objectifs de cette recherche, on pourrait se demander si la publicité ne constitue pas en soi un format d'épreuve de vérité tant elle regroupe nombre de ses caractéristiques, étant réfléchie, mise en place et déployée par des institutions, c'est-à-dire le marché ou le système capitaliste – êtres sans corps par excellence – et ayant pour objectif de maintenir une réalité construite en reconfirmant sans cesse ce qui fait valeur et un état préétabli de la relation entre formes symboliques et états de choses, à l'aide d'injonctions sociales matérialisées sur différents supports, tout cela en ayant recours au registre de l'émotion et au genre de la formule. Il serait dès lors intéressant d'appliquer la grille de lecture utilisée dans ce travail à l'observation des pratiques et formats publicitaires en elle-même.

Critique du concept

Enfin, en s'éloignant encore davantage de sa matérialité, c'est le concept même de publicité qui est remis en cause, la relation intrinsèque à son fonctionnement, son existence en tant que moteur et symbole d'un système économique spécifique apportant son lot d'inégalités, la place qu'elle s'est constituée et qu'elle occupe dans la réalité construite. Dans cette perspective, la critique anti-publicitaire se place au sein d'une critique plus large du système économique qui prime dans nos sociétés contemporaines, le système capitaliste, en tant qu'il fait prévaloir certains types de relations au sein de la vie sociale, les relations marchandes, et tente de les imposer par le biais de la publicité notamment :

« J'ai toujours pensé que la pub était vraiment un truc, je ne dirais pas que c'est au cœur du système, enfin ça m'a toujours paru comme le symbole parfait de tout ce qui craint dans notre société quoi [...] La pub c'est quelque chose d'abord qui est inutile, socialement inutile, parce que ça ne répond pas à un problème, à un besoin d'un individu ou de la société, c'est quelque chose de parasite quoi [...], en gros ça répond aux besoins de croissance infinie du système capitaliste, ça permet d'entretenir ce système complètement aberrant où on doit consommer chaque année plus que ce qu'on a consommé l'année précédente. C'est en même temps au cœur parce que c'est quelque chose qui est nécessaire à ce système-là dans son fonctionnement, et même dans son idéologie ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

« La pub elle nous agace, elle nous tend des messages odieux, mais finalement on ne voit souvent dans ces abus que des exceptions, on ne se rend pas compte de l'aspect systématique, du système publicitaire. Et voilà là je me suis rendu compte que pas du tout, qu'on avait affaire à un système extrêmement cohérent et qui avait la main mise sur les médias, sur le sport, sur la politique, qui était une espèce de bras armé de la mondialisation la plus moche, qui détruisait des emplois et incitait tout le monde à polluer toujours plus, qui façonnait les esprits pour nous faire consommer ». [Tom, ancien militant]

Les informateurs considèrent le système publicitaire comme le symptôme de plusieurs maux de la société. Ils dénoncent l'absence de visée du bien public de ce système, qui tend davantage à reproduire le système capitaliste et donc à servir les intérêts d'une partie seulement de la population. Ils le perçoivent comme une entité totale, systémique, établissant des rapports de pouvoir déséquilibrés dans divers champs sociaux. Cette critique s'inscrit dans une perspective plus large de dénonciation de la mondialisation et de ses effets et reprend des termes chers aux altermondialistes.

« Je considère la lutte anti-pub au sein de mouvements anticapitalistes, je la mets dans l'idée de l'anti-pub au sein d'un mouvement, d'une idéologie radicale révolutionnaire, dans le sens où je ne cherche pas à diminuer l'emprise de la pub sur la ville mais à supprimer l'idée même que la pub a son sens dans l'espace public ». [Adrien, militant isolé]

De façon plus claire encore, ce militant entrevoit les actes anti-publicitaires comme un appui supplémentaire à la lutte contre le système capitaliste dans son ensemble, ce qui laisse percevoir une critique de type radical, c'est-à-dire une critique qui vise à remettre en cause la réalité de la réalité et donc l'ensemble des formats institués par les instances de confirmation composant la société contemporaine.

A la manière du sociologue critique, les acteurs parviennent à se distancier de leur objet de lutte pour monter des conceptualisations, tenant ici aux relations particulières intrinsèques au système publicitaire ainsi que leurs caractéristiques :

« L'idée qu'à un moment cette chose se trouve là parce que quelqu'un, parce qu'une personne A paie une personne B pour obliger une personne C à voir ce que veut lui montrer la personne A quoi, ce n'est pas une relation de consentement mutuel quoi, c'est quelqu'un me paye pour que je t'oblige à regarder quelque chose que tu n'aurais jamais choisi de regarder si tu avais le choix ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

En reprenant les acteurs effectivement concernés, le militant dénonce ainsi la relation qui voit l'afficheur publicitaire payer les autorités communales pour diffuser un message à une audience qui n'a choisi ni la diffusion en elle-même ni les éléments ni les caractéristiques de cette diffusion.

Un élément qui revient systématiquement dans le discours critique est la dissociation entre la volonté de convaincre, d'inciter à l'achat via différents procédés, ou ce qu'on a appelé précédemment fonction manifeste, et le fait d'informer, ces deux processus étant associés à des valences opposées :

« Ici ce qui me dérange fondamentalement c'est ce à quoi est destinée cette communication, donc le fait d'inciter des gens à acheter est en général quelque chose que je considère comme négatif [...] Et l'idée de créer ou de développer un besoin ça ne peut pas être de l'information puisque tu cherches à faire, à ce que les gens achètent ton produit, donc son existence en elle-même, au-delà de ce qu'elle véhicule est dérangeante ». [Adrien, militant isolé]

« Il devrait y avoir un super système où, quand je veux savoir quelque chose à propos de quelque chose, on me donne l'information [...] c'est le concept qui me dérange, le concept de tout le temps vouloir vous convaincre de quelque chose ». [Lucie, substitut du procureur du roi]

« La publicité par nature c'est un système à rendement décroissant. C'est à dire que le cerveau humain s'habituant aux sollicitations extérieures, une publicité, elle peut être efficace un temps et puis on ne la voit même plus. Donc il y a une obligation en quelque sorte de faire plus : plus grand, plus de

couleurs, plus de lumières, de mouvements, parce que par nature leur système ne marche plus. Ils sont obligés d'innover donc c'est problématique effectivement. Maintenant je pense que si on s'en tenait à une fonction d'information, il n'y aurait absolument pas besoin de ce matraquage. Ce rendement décroissant il s'applique juste au matraquage donc ça, tant pis pour eux, ça c'est de la publicité illégitime pour moi ». [Tom, ancien militant]

La publicité est donc perçue non comme un moyen de délivrer une information mais comme un format pensé pour convaincre, ce qui pose un problème aux yeux des militants. Les arguments du dernier extrait s'appuient sur un concept développé par la discipline économique, « système à rendement décroissant », pour faire comprendre que cette fonction de la publicité et du système économique dont elle est le moteur ne peut qu'amener à une évolution possible : une expansion, en termes de nombre, d'espace, de stimuli, justifiant par là les actions critiques à son égard.

« En fait quand vous sortez un peu deux minutes de l'hypnotisation dans laquelle on est : on bosse, on écoute toujours un peu de la musique, c'est gai. Et puis d'un coup vous entendez un truc tellement idiot, que ça vous fait vraiment sortir de votre routine : « Mais enfin on me prend vraiment pour un con là. Là, on a atteint les sommets ». Et donc à chaque fois que ça arrive, je me dis « oh putain, la pub, j'en ai ras-le-bol ! » ». [Lucie, substitut du procureur du roi]

« Tu vois ce truc où les gens sont tranquillement en train de regarder un film à la télé et le film est interrompu par des gens qui gueulent et qui te crient d'acheter tel et tel produit dont tu n'as pas besoin, enfin c'est complètement dystopien comme vision, ou tu es en train d'écouter les infos à la radio sur la chaîne publique et tu as des gens qui vont te gueuler dessus avec une vulgarité sans bornes, et ouais enfin je ne sais pas tu ne peux pas voir ça et ne pas être frappé par la laideur de certains aspects de notre société ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

Contrairement à ce que l'on pourrait déduire du sens commun, la publicité ne se fonde pas dans le décor de la vie quotidienne mais marque bien selon les informateurs un point de rupture avec le cours des événements dans la vie des individus. Par la teneur de son message ou par sa forme, elle fait irruption et semble marquer un contraste avec la tranquillité, ou l'état de bien-être propre à certaines des activités dans lesquelles elle s'immisce.

Les acteurs appuient cette critique générale du concept de publicité en ouvrant le monde des possibles, en démontrant que la réalité telle qu'elle a été instituée n'est qu'une réalité parmi d'autres, puisque sa construction est le résultat de choix passés, forcément situés, qui peuvent toujours être remis en question. Avec leurs mots, les militants construisent ainsi une ébauche du pont entre réalité et monde dont parlait Luc Boltanski en faisant

référence aux épreuves existentielles, la lutte anti-publicitaire ayant ça de particulier qu'elle ne défend pas un groupe d'individus minoritaire aux prises avec les définitions et formats préétablis mais l'ensemble de la population qui est confrontée à la publicité, c'est-à-dire la plupart des individus prenant part à l'espace urbain, en l'occurrence une population toujours croissante :

« Je vois ça comme une action citoyenne, je trouve que c'est chouette de montrer aux gens que les choses sont comme ça maintenant mais qu'en fait il y a peut-être autre chose qui est possible, ce n'est pas une fatalité. Vous ne devez pas vous y plier, vous n'êtes pas obligés de vous y plier, prenez conscience que ce n'est pas votre choix en tout cas, s'il y a un truc qui me dérange c'est-à-dire que c'est imposé aux gens en fait et je trouve que ce n'est pas correct en fait ». [Léa, militante Liège Sans Pub]

« Une publicité dans l'espace public n'est pas censée exister, ou je ne considère pas qu'elle est censée exister [...] elle est généralisée et tout le monde la subit, donc moi je préfère subir l'absence de, que de faire subir ce truc-là, et s'il faut fermer des rues parce que on estime que la pollution nous empêche même de respirer bah voilà pourquoi pas, s'il faut refaire des barricades on refera des barricades, j'adore cette petite phrase que j'avais réentendue encore avec mai 68 et compagnie : « la barricade ferme la route mais ouvre la voie » ». [Adrien, militant isolé]

Les militants invitent alors à réfléchir à des exemples concrets tant du point de vue d'une critique réformiste qui viserait à modifier les formats préétablis que de celui d'une critique plus radicale qui viserait à modifier substantiellement la réalité pour la rendre davantage conforme à leurs souhaits :

« Je préférerais que ce soit le petit commerçant du coin qui ait sa petite publicité, s'il doit y en avoir je veux dire, plutôt que Coca-Cola, enfin voilà ça ne sert personne Coca-Cola. Pour l'économie liégeoise ça n'a aucun sens, mais après je trouve que ce serait mieux qu'il n'y ait aucune pub et ce serait de toute façon je pense à l'avantage des petits commerçants ». [Léa, militante Liège Sans Pub]

« Peut-être qu'il faut plutôt poser la question de qu'est-ce qu'on a envie d'avoir comme affichage public, qu'est-ce qu'on trouve qui est légitime ou pas légitime à afficher dans l'espace public, je trouve que c'est bien de poser la question parce qu'actuellement, voilà quelqu'un qui peint une fresque sur un train ce n'est pas légitime on va dépenser beaucoup d'argent pour nettoyer le train, par contre Skoda ou Land Rover qui recouvre tout un tram avec un autocollant de pub pour les 4x4 ça c'est légitime, c'est une question intéressante à se poser. Après je ne sais pas s'il faudrait légaliser toute forme d'expression artistique dans l'espace public, mais en tout cas il me semble qu'on pourrait laisser plus de place, et inversement laisser moins de place à l'expression commerciale et puis peut-être, enfin nous on répondait toujours avec Liège Sans Pub quand on nous demande « ah mais donc si vous voulez la fin de la pub, qu'est-ce que vous voulez à la place ? », bah ce n'est pas à nous de proposer un modèle tout fait par contre on trouve que ça vaudrait la peine d'avoir un vrai débat démocratique sur la question, demander à tout le monde, aux petits commerçants liégeois, aux cinémas liégeois,

aux théâtres liégeois, aux salles de concert, aux comités de quartier, qu'est-ce que vous avez envie de voir dans votre quartier et vous qu'est-ce que vous avez envie de diffuser et comment est-ce qu'on peut trouver une harmonie entre ce que certains acteurs ont envie de diffuser et ce que les habitants ont envie de voir. Et là ce n'est pas du tout le cas, c'est juste le plus offrant qui a le droit de diffuser unilatéralement son message ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

Selon les jugements moraux des informateurs, la publicité est un système qui par sa manière de fonctionner va favoriser ceux qui ont les moyens financiers de s'en emparer, ce qui ne peut que renforcer et donc reproduire cet avantage comparatif. La critique relevée ici semble donc tenir à l'accès inégal au médium de la publicité, cet accès étant possible par un seul moyen, l'argent. Lorsque les informateurs imaginent un autre mode de fonctionnement de la publicité, ils accordent souvent une importance particulière à la culture, faisant référence à des activités s'inscrivant dans un contexte local comme le cinéma, le théâtre, etc. Ils font également référence aux commerçants locaux en réinscrivant l'utilité économique que pourrait revêtir la publicité à l'échelle d'un territoire plus petit, local. Cet aspect de la critique peut-être rattaché au mouvement plus large de localisme, empreint de protectionnisme économique et de relocalisation des ressources.

Conclusion

Considérant l'ensemble de ces jugements moraux et les arguments qui les sous-tendent, on peut tenter de modéliser la critique des individus envers la publicité. Celle-ci à la fois se distingue et se complète à travers la superposition de trois plans se détachant progressivement de l'objet physique de la publicité. D'abord, les acteurs s'appuient sur la publicité en tant qu'élément du décor pour critiquer ses implications physiques, spatiales, notamment sa rencontre inévitable dans l'espace public, donc dans la vie quotidienne des individus. Ensuite, c'est sur le plan des messages véhiculés par la publicité que s'appuient les discours critiques, articulant ce qui se donne à voir sur les affiches publicitaires et les interprétations qui peuvent être faites des symboles véhiculés, construisant par là une réalité normée par la présence répétée des messages. Enfin, les acteurs élargissent la critique au concept même de publicité, d'abord en tant que condensé d'inégalités liées au mode de production capitaliste, mais également en tant que relation particulière d'appropriation d'une partie de l'espace public par un acteur, qui paye un autre acteur pour pouvoir imposer une relation marchande aux individus par le biais de procédés jugés pernicieux. Un point commun semble recouper ces trois plans : la contrainte que représente le caractère imposé de la publicité, l'absence de choix et de débat démocratique pour les individus, tant concernant sa présence en elle-même que les formats utilisés et les messages véhiculés.

2.2 Face aux institutions : critique des responsables et des instruments institués

Parfois, il arrive que les acteurs de la critique anti-publicitaire se détournent de leur objet principal pour viser les différentes institutions – toujours définies en tant qu’entités possédant une fonction sémantique et qui ont pour but de formater et de maintenir la réalité – qui garantissent la perpétuation du système publicitaire. Les acteurs usent alors de leur sens moral pour remettre en cause les positions des responsables, c’est-à-dire des individus qui possèdent à la fois des capacités d’actions permettant la modification de leur propre vie et de la vie d’autres individus et une expérience précise de ces actions sur la réalité ou sur les formats d’épreuves (Boltanski, 2009). Dans ce contexte, ce terme renvoie surtout aux élus communaux, ainsi qu’à leurs décisions et leurs discours, les instruments qu’ils ont à leur disposition, comme le droit, qui à l’aide de son appareil juridique définit les normes et les comportements qui valent dans la société.

Dépendance financière et privatisation de l’expertise

Une des critique émise à l’égard des responsables locaux est la dépendance à long terme qu’engendre la signature de contrat du type de celui liant la Ville de Liège à l’afficheur publicitaire JCDecaux, tant sur le plan financier que sur le plan de l’expertise, comme ce militant le mentionne :

« C'est quand même de l'argent gratuit, ils ne font aucun effort, ils signent un contrat, ils reçoivent de l'argent gratuit quoi, alors bon ils écornent un petit peu la beauté de la ville et il y a quelques citoyens qui rouspètent mais bon ça ne fait quand même pas le poids face à quelques millions que tu reçois gratuitement quoi. Et puis par rapport à ça je pense qu'il y a aussi une dépendance qui se construit, en gros Decaux ils viennent, ils proposent des abribus gratuitement et en plus ils payent, ils viennent t'installer du mobilier urbain gratuit [...] et alors la ville une fois qu'elle a accepté ça elle se retrouve, si elle veut sortir de ce système-là, à devoir s'acheter des abribus, enfin construire elle-même des abribus alors que du coup elle n'a pas développé l'expertise puisqu'elle a laissé faire le privé, elle n'a jamais développé les services publics qui allaient construire des abribus publics donc ils doivent inventer tout ça et en même temps se passer d'argent, donc ils ont créé une dépendance ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

En optant pour ce type de contrat, l’institution crée non seulement une dépendance financière vis-à-vis des rétributions perçues en échange de l’utilisation des panneaux publicitaires, mais elle transfère également une partie de ses missions vers un acteur privé, se privant ainsi de développer des compétences spécifiques, ici en matière d’aménagement urbain, ce qui ne peut que renforcer la dépendance avec le temps.

Critique du système représentatif

« *La politique ce n'est plus quelques élites quoi, c'est fini, il faut que les gens aient leur mot à dire* ».

[Léa, militante Liège Sans Pub]

« *Le fait de voter par exemple une fois tous les six ans ou tous les quatre ans évidemment ce n'est pas quelque chose qui fait devenir une démocratie vraiment ... ou même dans lequel les gens se sentent impliqués quoi, donc oui, non les outils tels qu'ils sont organisés constitutionnellement ne permettent pas du tout une participation, ils sont plus là pour donner une légitimité à un système* ».

[Roland, militant Liège Sans Pub]

« *Si tu regardes, historiquement, tous les changements dans le sens du peuple viennent de la rue* ».

[Renan, militant Liège Sans Pub]

Ce qui est dénoncé ici est en fait l'orientation conservatrice des épreuves de réalité instituées, telles que les élections, qui sont davantage perçues comme un instrument de légitimation du système politique que comme un outil au service d'une participation politique des individus pouvant amener à des changements dans le monde social. Comme le suggère la grille de lecture de Luc Boltanski, les changements sociétaux historiques ne peuvent survenir que par le travail des instances critiques mettant au jour et défaisant les liens entre formes symboliques et états de choses (Boltanski, 2009), ce que le dernier informateur semble relier à « la rue », aux dominés. Ces critiques s'appuient donc sur une position d'extériorité pour effectuer une distinction entre ce qui est, l'accessibilité effective des individus aux décisions les concernant, et ce qui est dit de ce qui est, les nombreux discours qualifiant nos états de démocratiques, comme si le seul fait de l'énoncer se suffisait à lui-même. Cette position pourrait être rapprochée d'une critique plus englobante du système politique représentatif et de l'élitisme auquel il semble conduire. La lutte anti-publicitaire peut ainsi être vue comme un moyen disponible à tous de se réapproprier le politique, de faire savoir par des discours et par des actes ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas de l'organisation de la société. Ainsi, les individus interrogés, qu'ils soient militant ou représentants des institutions, affirment souvent qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent mais qu'ils savent ce qu'ils ne veulent pas, et que ce qui doit en émerger devrait faire l'objet de débats démocratiques.

Le droit comme instrument de maintenance des rapports de pouvoir

Dans la continuité de la critique anti-publicitaire, un ensemble d'acteurs dénonce le fait que le droit tend à favoriser certains rapports de pouvoir, en protégeant des intérêts situés par les dispositions qu'il contient, comme la propriété privée, via l'ensemble des opérations et des instruments utilisés pour déployer ce qui vaut dans la société. Reprenant une définition de Pierre Lascombes (1990), le système juridique est alors perçu comme un « système formalisé

d'organisation et de gestion d'intérêts protégés » (p.45), c'est-à-dire formalisant par l'instrument du droit des valeurs et des intérêts sociaux, matériels ou symboliques, particuliers ou généraux :

« *Je pense que les gens qui ont des intérêts financiers forts se débrouillent pour continuer à avoir des intérêts financiers forts* ». [Lucie, substitut du procureur du roi]

« *Voilà le droit en soi il empêche, enfin je ne sais pas, il empêche de voler ou de faire la révolution ou d'exproprier, il maintient les choses là où elles sont quoi, donc il maintient quand même le fait qu'une minorité de la population possède une majorité des richesses* ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

Sous le registre de la lucidité, les militants et porte-paroles des institutions interrogés se distancient ainsi d'une vision du droit comme allant de soi, que l'on retrouverait généralement dans le sens commun, pour le considérer comme un outil permettant de fixer des rapports de pouvoir à un moment précis de l'histoire, son évolution et ses changements faisant état de la modification de ces rapports. Après avoir été dépositaire de certains de ces rapports dans l'histoire humaine, comme ceux liant le serf à son seigneur au Moyen-Âge, le droit serait aujourd'hui l'instrument au service des intérêts de la propriété privée des acteurs économiques dominants, et donc, par extension, des classes dominantes du système capitaliste. Ils dénoncent alors la primauté donnée par les règles légales aux opportunités de faire du profit, en utilisant comme exemples d'autres luttes ayant cours dans d'autres espaces du monde.

La position d'extériorité propre à la critique permet aux individus interrogés de comprendre que le droit est un outil au service de la cohérence des instances de confirmation, ayant pour fonction de perpétuer la réalité construite en évitant autant que faire se peut toute incursion de la critique :

« *Mes considérations par rapport au droit belge ou aux droits nationaux, j'ai du mal à pouvoir leur donner une quelconque légitimité parce qu'ils ne respectent pas nos droits et parce qu'ils existent aussi pour pouvoir empêcher la subversion et donc la modification de la société, pour moi c'est un de leurs objectifs, qui est légitime dans leur cadre de pensée puisqu'ils sont là pour perpétuer la société, pas pour la changer* ». [Adrien, militant isolé]

Enfin, l'un des appuis de la critique est de mettre en exergue le différentiel existant entre des normes instituées, ainsi que les sanctions prévues accompagnant leur transgression, et l'état des mœurs de la société concernée à un moment donné (Boltanski, 2009). Pour ce faire, le rapport au temps constitue une manière privilégiée de dénoncer le droit comme étant en retard par rapport à l'évolution des mœurs partagées par les individus, comme

le souligne cette criminologue du Parquet en faisant référence aux valeurs respectivement attribuées aux biens et aux personnes :

« C'est vrai que quand on voit certaines peines prévues dans le code pénal on se rend compte que c'est un code qui a été écrit il y a plus de cent ans, deux-cent ans même, et qui est en total décalage la plupart du temps, mais si on regarde un petit peu, les peines prévues pour des atteintes aux biens sont parfois outrageusement plus grosses que pour des atteintes aux personnes ». [Barbara, criminologue au Parquet]

L'exécutif comme défenseur de l'ordre des choses

Cette section repose sur l'expérience vécue par Renan, militant au sein du collectif Liège Sans Pub, lors d'une action visant à recouvrir un panneau publicitaire installé illégalement dans l'espace public liégeois pour protester contre la passivité des autorités à l'égard de cette infraction. Un policier est alors intervenu pour interrompre l'action et demander aux protagonistes de retirer le recouvrement :

« C'était complètement surréaliste, il m'expliquait « ben écoute, même si le panneau est illégal, il y a une entreprise qui a payé pour ce panneau », tu vois il m'expliquait gentiment, « oui donc c'est normal qu'ils n'ont pas envie qu'on mette quelque chose dessus, tu veux bien l'enlever ? », j'étais là ... tu ne m'expliques pas comment le système fonctionne, et bien sûr qu'ils sont en train de niquer la Ville de Liège, parce qu'en plus pour ces panneaux-là la Ville de Liège ne reçoit rien, donc en plus de subir la publicité, il n'y a pas de retour positif quoi. Donc tu as le policier, le représentant, le défenseur de, qui t'explique que ce n'est quand même pas très gentil pour les entreprises, toi t'es là ... ». [Renan, militant Liège Sans Pub]

Dans cet extrait, le militant dénonce le différentiel de répression policière existant entre deux actes considérés comme illégaux en regard de normes se situant pourtant sur le même échelon hiérarchique, c'est-à-dire le règlement communal, mais émanant d'être différents et favorisant en l'occurrence une entreprise – via un afficheur publicitaire – au détriment du collectif anti-publicitaire. Il s'appuie sur le manque de logique économique, élément pourtant souvent brandit comme une nécessité comme le montrera la section suivante, que sous-tend cette absence de répression du caractère illégal de certains panneaux publicitaires présents dans l'espace public. Plus généralement, cette critique fait état d'un sentiment de favoritisme partagé par beaucoup de militants anti-publicitaires de la part des instruments juridiques et administratifs envers les acteurs économiques dominants. Le militant fait preuve de lucidité pour mettre en lumière le caractère instrumental de l'administration et des fonctions de police qui servent avant tout à couvrir les contradictions institutionnelles et à réprimer ceux qui tenteraient de les mettre au jour. La critique est ici rendue possible par l'échec du travail de

totalisation qui incombe aux institutions, matérialisé par la présence de ces panneaux publicitaires illégaux. On voit bien là toute l'importance pour ces institutions d'être dotées de fonctions exécutives comme la police qui peut, par la menace de privation de liberté par exemple, éviter l'incursion de la critique dans cette brèche et par extension la remise en cause de la réalité. En fait, ce sur quoi ces militants effectuent un jugement moral n'est autre que l'inégalité intrinsèque et la diversité des degrés auxquels s'appliquent les processus de qualification mis en place et ordonnés par les instances de confirmation, comme souligné dans la partie de ce travail vouée au cadre théorique. On peut alors faire l'hypothèse que les objets auxquels est accordée une valeur supérieure sont ici l'ordre économique, plus particulièrement la propriété privée des acteurs économiques qui le composent, l'argent de manière plus évasive, et dans une moindre mesure l'ordre public. Cette situation de dispute est d'autant plus intéressante qu'elle relate deux injustices vécues par les militants : premièrement, l'inadéquation entre des principes inscrits dans un texte juridique – une disposition du règlement communal concernant l'affichage publicitaire – et les faits de la réalité effectivement observés, mettant en doute les principes dont se réclament les institutions ; deuxièmement, le manque d'équilibre existant entre la passivité à l'égard de cette inadéquation et le traitement que subissent les militants pour leur acte, autrement dit l'épreuve de réalité que constituent l'interpellation et les sommations des forces de police à la vue de l'acte, épreuve qui tente de développer de manière formalisée *via* divers éléments – des policiers, en tenue et avec des accessoires bien particuliers, une injonction – ce qui fait valeur puis d'éprouver les prétentions des militants et d'ainsi maintenir les éléments de la réalité en place en verrouillant la critique.

3. Discours de confirmation : les institutions à la poursuite de la cohérence

Face à l'incertitude radicale qui caractérise la vie sociale, les instances de confirmation utilisent leur fonction sémantique et les formats d'épreuve à disposition pour maintenir ce qu'elles ont précédemment défini comme étant ce qu'il en est de ce qui est et ainsi éloigner la possibilité d'une critique dirigée vers leurs contradictions inhérentes. A l'aide d'extraits d'entretiens, cette section entend mettre au jour et modeler quelques discours visant à confirmer diverses réalités préétablies, ou discours de confirmation, émanant de porte-paroles d'institutions prenant place dans le cadre local de cette recherche lorsqu'ils sont amenés à porter un jugement sur les actes anti-publicitaires.

3.1 Le droit, unique et indivisible

Certains discours tenus par les porte-paroles des institutions rencontrés tentent de maintenir un des mythes fondateurs des sociétés démocratiques contemporaines, à savoir l'unicité et l'indivisibilité de la légalité, ou autrement dit son application de façon égale à tous

les êtres, son rappel permanent remplissant une « fonction intégrative évidente » (Lascoumes, 1990, p.45) :

« Pour moi [le droit] c'est respecter les règles de vie en société, les règles communes qui s'imposent à tout le monde, et qui permettent d'être protégé quand on est victime de quelque chose et d'être sanctionné quand on est auteur de quelque chose ». [Barbara, criminologue]

Selon le discours de cette informatrice, le droit traduit donc les règles de vie en société, des règles devant lesquelles tous les êtres sont égaux, êtres qui peuvent se retrouver victime ou se retrouver auteur suivant les situations. Cette égalité devant les règles légales se prolonge à une séparation nette entre le bien et le mal :

« Eh bien le droit c'est un système qui est mis en place par les hommes pour régler les comportements. Donc pour tenter de mettre une limite entre le bien et le mal, un peu ». [Jeanne, fonctionnaire sanctionnatrice]

L'ennui que rencontre la politique, selon Boltanski, en tant qu'elle repose sur des êtres sans corps – les institutions – est qu'elle doit non seulement se trouver totalement dans la réalité mais qu'elle doit également se réclamer de quelque chose de plus absolu, qui ne serait pas simplement construit, afin de bâtir son autorité et conférer du pouvoir aux quelques êtres qui composent ses institutions. Mais cette double exigence est rendue difficile par le réalisme dont elle doit faire preuve, ne pouvant nier l'existence de contextes qu'elle ne maîtrise que partiellement (Boltanski, 2009). Cet absolu nécessaire à la politique peut par exemple être trouvé dans le droit, dont les représentants n'hésitent pas à le qualifier de « sacré ».

3.2 La peur du chaos généralisé

Ce qui revient également à la suite de ces entretiens est une forme d'apologie de l'ordre de la part des représentants des institutions, de l'ordre social mais également de l'ordre public qui, s'il n'est pas régit par des règles communes, peut vite basculer dans quelque chose qui n'est pas souhaitable. On peut remarquer les formules utilisées pour appuyer cette apologie dans les extraits suivants :

« Je pense qu'au départ les gens se sont mis en société, ont commencé à vivre plus en communauté et puis alors il a fallu établir des règles pour que ce ne soit pas l'anarchie, pour permettre le vivre ensemble ». [Barbara, criminologue]

« Un abribus cassé ... deux maux ne font pas un bien. Donc ce n'est pas parce qu'on empiète sur votre liberté que vous pouvez empiéter en retour en espérant que le mal qui a été fait en premier lieu soit réparé ». [Lucie, substitut du procureur du roi]

3.3 L'impératif économique à l'ère gestionnaire

Un discours davantage recensé parmi les porte-paroles des institutions tient en la nécessité économique, tant du point de vue de la présence des acteurs du système économique sans laquelle ce dernier ne peut prospérer, que du point de vue de l'impératif de faire rentrer de l'argent dans les caisses communes, par le biais de la publicité, afin de garantir un budget confortable permettant de mettre en œuvre certains services publics et de ne pas se passer d'autres.

Ainsi, s'en retrouvent agités comme des épouvantails des biens politiques acquis, souvent en rapport avec les principes de l'Etat-Providence, qui n'auraient pu voir le jour ou pire encore qui pourraient disparaître si les responsables ne prenaient pas les décisions qu'ils prennent, parfois au détriment d'autres demandes politiques, comme celle de la lutte anti-publicitaire. Sont alors évoquées les seules alternatives qui s'imposeraient à ces responsables sans les bénéfices qu'engendre le contrat publicitaire : licenciement de personnel, coupes dans le budget alloué à l'associatif, réduction des projets sociaux. En agissant de la sorte, les responsables concernés tentent de maintenir les éléments de la réalité tels qu'ils ont été agencés afin de goupiller la critique anti-publicitaire, qui peut difficilement s'opposer à de tels arguments. Ils ne mettent alors en avant pas tant leur volonté dans ces choix politiques que les contraintes auxquelles ils sont confrontés et qui les obligent à agir de la sorte, sans alternative possible (Boltanski, 2009).

Pour prendre un exemple concret, dans une réponse publique adressée aux contestations du collectif Liège Sans Pub lors d'une séance de Conseil Communal¹³, le bourgmestre de la Ville de Liège, Willy Demeyer, évoque les raisons qui l'ont poussé à ne pas se passer du mobilier urbain publicitaire proposé par JCDecaux, et donc de publicités dans l'espace public liégeois. Le responsable insiste alors sur les « efforts » que doivent faire les autorités communales en matière de budget, appuyant notamment cette nécessité sur le coût que représentent les pensions. Il mentionne également l'absence de réel pouvoir des autorités sur les agencements construits concernant la publicité dans la ville, cette dernière étant omniprésente quoiqu'il arrive. Selon lui, les autorités ont donc « fait le choix de la responsabilité », qui s'explique par la nécessité de financer certains services comme les crèches ou les dispositifs sociaux profitant aux plus démunis.

Dans un entretien publié dans La Libre Belgique¹⁴, un membre du cabinet du bourgmestre appuie cette nécessité budgétaire mais évoque également la « justice fiscale » que représentent les recettes liées au contrat d'affichage publicitaire. Les services

¹³ Publiée le 29/05/2017 sur <https://willydemeyer.be>, consulté le 17/02/2018.

¹⁴ « La pub a-t-elle encore sa place ? », publié dans La Libre Belgique du 25/03/2017.

communaux profitant à un ensemble d'individus plus large que les simples habitants de la ville, il serait injuste selon lui que ces derniers soient les seuls à les financer, par l'impôt par exemple. Il pense donc « légitime, et même indispensable en termes de justice fiscale » de conserver la publicité dans l'espace public afin de générer des recettes équitables.

Les responsables brandissent dans ces discours de confirmation les impératifs gestionnaires auxquels ils doivent se soumettre, en s'appuyant sur des calculs de coûts et des comparaisons comptables, ne laissant pas la possibilité d'envisager des alternatives, au risque de peser sur le financement indispensable de dispositifs sociaux.

4. Quand la réalité se recroqueville sur elle-même : effets de domination

Comme souligné précédemment, la contradiction herméneutique, c'est-à-dire la tension qui existe entre l'immatérialité des institutions qui ont pour vocation de dire ce qu'il en est de la réalité et la matérialité des êtres qui les composent, doués d'intérêts particuliers, amène inévitablement la critique à s'enchevêtrer dans les interstices de ces dernières. Boltanski se refuse cependant à une analyse qui consisterait à se représenter le monde social comme étant une lutte constante entre institutions et critique, la seconde reprenant de façon incessante le flambeau des premières en accédant à des positions de pouvoir, exerçant à son tour des effets de domination sur une critique nouvelle. Il s'éloigne par-là un peu plus des théories considérant que tout est domination – que l'on pense à la dialectique matérialiste de Marx ou à d'autres théories qui lui ont succédé – en dénonçant leurs implications pratiques nulles. Loin de nier les effets de domination concrets s'exerçant sur les individus dans toute société, il postule plutôt que ceux-ci sont à rattacher à des modes de gouvernement différents, notamment concernant le niveau d'oppression qu'ils permettent. La domination ne serait pas tant un état de fait que des processus et c'est précisément par « le truchement de ces processus que les instances qui prennent en charge la détermination de ce qui est, et la maintenance de la réalité, s'efforcent d'endiguer et de limiter la critique, de la faire taire, de la faire fuir, c'est-à-dire, dans un autre langage, de faire en sorte que la réalité ait une robustesse suffisante pour recouvrir le plus complètement possible le monde et l'empêcher de se manifester » (Boltanski, 2009, p. 176). Pour simplifier, c'est donc la possibilité ou non de la critique, à placer sur un continuum, qui fait état des processus de domination exercés par les institutions dans une société donnée.

Ramené au cas qui nous intéresse ici, il me semble intéressant de convoier un fait politique dont les médias locaux ont fait peu écho¹⁵ malgré le caractère anti-démocratique violent qu'il semble revêtir aux yeux des militants interrogés. Le contrat liant la Ville de Liège et l'afficheur publicitaire JCDecaux étant arrivé à échéance, la perspective d'un

¹⁵ https://www.lavenir.net/cnt/dmf20160426_00817471/quand-willy-demeyer-tweete-un-vote-qui-n-a-pas-encore-eu-lieu.

renouvellement de ce contrat avait suscité une montée en généralité de la critique de la publicité et de la place qu'elle occupe au sein de l'espace public liégeois. Le collectif Liège Sans Pub, qui s'était créé pour l'occasion, avait notamment lancé une pétition et collecté 5371 signatures. Le collectif et les citoyens ayant été entendus, la question avait été mise à l'agenda du Conseil Communal du 29/05/2017 sous forme d'une interpellation citoyenne, invitant ainsi les différents protagonistes à débattre autour du potentiel renouvellement du contrat, des alternatives qui pourraient s'y substituer, et plus largement de la présence de la publicité dans la Ville. Le Conseil Communal eut bien lieu, et il attira nombre de citoyens prêts à défendre leurs points de vue sur ces questions. Mais, dans les coulisses, et avant la tenue du Conseil, un nouveau contrat avait été signé par le bourgmestre entre la Ville de Liège et JCDecaux, perpétuant pour quinze ans le lien entre les parties, et rendant caduc les débats qui devaient avoir lieu. Pour le collectif militant, il s'agissait là d'un comportement institutionnel anti-démocratique grave, réduisant à néant des mois d'actions et de revendications, comme l'explique Léa et Roland, tous deux militants au sein de Liège Sans Pub :

« Dans mon souvenir, il devait signer en août le contrat JC Decaux, nous on a été au Conseil Communal fin mai et en fait deux, trois jours avant qu'on passe au Conseil Communal il avait signé le contrat, je vais dire c'est, citoyennement parlant c'est un scandale parce que le Conseil Communal est public pour que les gens puissent venir dire ce qu'ils ont à dire et les décisions sont supposées être prises après, sauf qu'en fait les grandes majorités ont déjà décidé ce qu'elles voulaient faire et parfois les trucs sont signés avant quoi, donc ils nous ont fait venir parce que citoyennement parlant ils ne pouvaient pas dire « fermez vos gueules et rentrez chez vous », mais c'était déjà signé quoi. C'est vraiment un scandale quoi ». [Léa, militante Liège Sans Pub]

« On a été pris de court, en principe la décision était censée être prise au mois d'août, et donc nous on voyait qu'on avait une dynamique qui se construisait et qui prenait vraiment de l'ampleur, on avait des signatures qui montaient, on avait notre interpellation citoyenne où il y a eu des centaines de personnes, et donc on se disait si ça monte encore un peu on va avoir un rapport de force qui pourra vraiment avoir la possibilité de gagner ». [Roland, militant Liège Sans Pub]

En s'appuyant sur cette situation bien précise, les acteurs dénoncent en fait l'écart entre les prétentions officielles du politique et ce qui officieusement se déroule effectivement, ou dit autrement, la non-conformité des faits par rapport aux principes dont se réclame l'ordre établi (Boltanski, 2009). On peut voir dans ce fait politique – mineur certes, car se situant à une échelle communale – la tentative d'une institution de restreindre le champ de la critique et, par une stratégie politique permise par les dispositifs en place, de « lui ôter toute prise sur la réalité » (Boltanski, 2009, p. 176). Dans ce cas précis, le maintien de la réalité l'emporte sur le monde et, par extension, consacre une domination des instances de confirmation sur les instances critiques. Cette décision concrétisée par la signature de ce contrat liant les autorités

communales à la firme privée semble revêtir des effets de confirmation en ce qu'elle dit ce qu'il en est de ce qui est, c'est-à-dire instaure le fait que la publicité doit être présente en ville et perpétuer sa manière d'occuper l'espace public, donc qu'elle doit s'imposer aux regards des individus qui y circulent, qu'elle doit être mêlée à du mobilier urbain, que son contenu doit être géré par un agent privé, mais également que les intérêts économiques liés à un tel contrat doivent prévaloir sur toute autre vision de la ville et notamment celles soutenues par les collectifs anti-publicitaires liégeois.

Selon les mots de Boltanski, on pourrait qualifier cette manière d'agir de la part des décideurs locaux de tentative de « refoulement » de la contradiction herméneutique et, de façon normative, qualifier la situation ainsi perçue de pathologique, dont le symptôme est « la recherche maniaque de la cohérence, comme s'il pouvait être donné aux êtres humains de vivre dans un seul monde et, tous ensemble, toujours dans le même » (Boltanski, 2009, p. 177). Or c'est précisément ce dont il s'agit ici : les institutions, en l'occurrence la Ville de Liège, en la personne du bourgmestre Willy Demeyer, tentent de refouler la critique en niant les différences et les divergences, pourtant inhérentes à la vie en société, tirées du monde, et ce afin de garantir la poursuite de la réalité construite jusqu'alors. Cet état des choses pouvant alors être caractérisé de contexte de domination.

On peut faire l'hypothèse que ce genre de comportement politique, en entravant la possibilité de la critique de s'exprimer, mais surtout en lui faisant croire qu'elle le peut, en principe, pour finalement l'en empêcher, dans les faits, tend à nourrir et à généraliser un soupçon à l'égard des institutions et de la possibilité pour la critique d'avoir une prise sur la réalité via les formats établis, ce qui peut sans doute amener à des actes faisant état d'une critique plus radicale, ce que révèlent certains extraits d'entretien :

« Il n'empêche que la destruction publicitaire s'est faite d'autant plus que beaucoup de personnes ont été choquées qu'il passe ça en affaires courantes, et c'est grâce à la visibilité qu'a faite Liège Sans Pub de ce contrat que du coup la lutte en action directe contre la publicité à Liège s'est durcie et s'est manifestée avec autant d'ampleur ces dernières années. Mais on peut interpréter ça comme de la vengeance, ah ok, ah ok tu t'amuses à faire ça, ah tu t'es amusé à bypasser totalement la démocratie telle qu'elle est établie, enfin je suppose qu'il l'a passé légalement, en tout cas tu as bypassé le débat public ou une revendication en décidant toi-même et ben on va te le faire regretter, c'est un rapport de force aussi ». [Adrien, militant isolé]

« Le point de vue citoyen effectivement, il est irrité. À partir du moment où on affirme qu'un Conseil Communal va permettre à des citoyens d'exprimer leur mécontentement par rapport à une politique communale, et qu'en fait la décision est prise ... Ben c'est le genre, typiquement, qui décrédibilise les politiciens, qui ne donne pas confiance en la politique, et qui légitime d'une certaine façon encore plus les actes de dégradations qui auront lieu après [...] Et je pense que le désintérêt tragique dont

bénéficie la politique à l'heure actuelle, c'est lié à ça, à une population qui a totalement perdu la confiance dans la politique et dans le fait qu'ils seront entendus dans leur message, dans leur souffrance, dans leur difficulté ... qu'ils ont l'impression que tout ça est vendu à des intérêts commerciaux ». [Anne, substitut du procureur du roi]

5. Conclusion

A la lumière de ces entretiens avec des militants anti-publicitaires, actifs ou ayant été actifs en région liégeoise, et des porte-paroles d'institutions locales, analysés au travers de la grille de lecture du précis de l'émancipation de Luc Boltanski, on peut tenter de modéliser une cartographie des positions concernant la publicité, l'importance qu'elle prend dans nos sociétés contemporaines et plus particulièrement la place qu'elle occupe ou qu'on tend à lui donner en contexte local liégeois.

Les positions critiques anti-publicitaires, qu'elles soient par ailleurs formulées par des militants ou par des représentants des institutions, peuvent être perçues sur trois plans différents, qui s'éloignent au fur et à mesure de l'objet publicitaire en lui-même. Ainsi, les critiques que l'on peut associer au contenant peuvent être résumées à l'espace utilisé par les formats publicitaires en vigueur et ses effets sur la vie des individus. La critique du contenu, elle, s'appuie d'abord sur ce qui se donne à voir, c'est-à-dire les messages explicites et les éléments visibles intégrés aux affiches publicitaires par exemple, pour finalement faire le lien avec des messages implicites doués d'injonctions normatives à destination des individus de l'espace public, formatant par-là des relations entre formes symboliques et états de choses. Enfin, la critique s'éloigne au plus de l'objet en lui-même pour viser l'ensemble du système publicitaire, ses mécanismes et ses conséquences à plus grande échelle, inscrivant les arguments présentés dans une dénonciation plus large du système capitaliste et des rapports de pouvoir déséquilibrés que celui-ci tend à faire valoir dans la vie sociale. Un des arguments qui traverse ces trois plans tient dans l'obligation pour les individus de l'espace urbain d'être confrontés à la publicité, tant au concept en lui-même, qu'aux contenants physiques et aux messages qu'elles véhiculent.

Ensuite, les critiques anti-publicitaires se détournent de leur objet principal pour viser les institutions, et plus particulièrement les responsables qui par définition possèdent les capacités de décider des formats établis et donc de faire des choix sur la réalité en matière de publicité. Les acteurs dénoncent alors les mécanismes régissant le système politique représentatif, mais également le droit comme un instrument construit mais subi, ainsi que l'écart qui existe dans les manières de réprimer l'illégalité dans la société.

Comme décrit dans la grille de lecture de Luc Boltanski, les institutions tentent de réprimer la critique faite à l'égard de la réalité qu'elles ont participé à construire à l'aide de discours visant à reconfirmer le bien fondé de cette réalité. Ces discours reprennent des arguments tels que l'impératif de la nécessité économique, la primauté donnée à l'ordre public, et l'unicité du droit.

Ces discours critiques et de confirmation s'entrechoquent et s'appuient sur les différentes épreuves régissant le monde social, les épreuves de vérité, de réalité et existentielles, pour soit tenter d'incorporer des éléments du monde dans la réalité afin de modifier cette dernière, soit pour tenter de refermer la réalité sur elle-même et de reconfirmer sans cesse ce qu'il en est de ce qui est, source d'une incertitude radicale inhérente à la vie sociale.

D'un point de vue méthodologique, la grille de lecture fournie développée par Boltanski permet de recouvrir énormément d'aspects du monde social, ce qui constitue sa richesse mais ce qui également semble rendre difficile l'incorporation d'autres théories dans l'analyse. Cependant, comme mentionné dans son essai, la position du sociologue devrait uniquement s'en tenir à effectuer un rapport des différentes positions des acteurs sociaux qui s'engagent dans des opérations de jugements moraux et à expliciter ces positions. Un autre intérêt de cette grille est qu'elle permet de réconcilier sociologie critique et sociologie de la critique, puisqu'en s'appuyant sur les discours normatifs des individus qu'il observe ou rencontre, le sociologue peut se défaire de ses prétentions critiques personnelles tout en conservant une position normative (Boltanski, 2009).

De manière secondaire, cette recherche permet également de situer le paysage anti-publicitaire liégeois en regard des mouvements similaires observés par différents auteurs, par exemple dans le paysage français. Le paysage liégeois se distingue notamment par la pluralité des positions des acteurs et collectifs par rapport au droit, questionnant par-là les contours de la désobéissance civile tels qu'ils sont dessinés par différents auteurs.

Cet objet de recherche semble peu investigué par la littérature scientifique et dès lors constitue à mon sens une opportunité pour les chercheurs en sciences sociales. Plus particulièrement, il serait intéressant de convoquer les concepts développés dans l'essai de Boltanski dans l'observation et l'analyse des supports publicitaires en eux-mêmes, qui regroupent nombre de caractéristiques propres aux discours de confirmation visant à formater la réalité mais au service d'une autre institution : le marché capitaliste.

Bibliographie

Boltanski, L. (1990). Sociologie critique et sociologie de la critique. *Politix*, 3(10), 124–134. <https://doi.org/10.3406/polix.1990.2129>

Boltanski, L. (2009). *De la critique: précis de sociologie de l'émancipation*. Paris: Gallimard.

Celikates, R. (2013). La désobéissance civile: entre non-violence et violence. *Rue Descartes*, n 77(1), 35–51. <https://doi.org/10.3917/rdes.077.0035>

Darsy, S. (2005). *Le temps de l'antipub: l'emprise de la publicité et ceux qui la combattent*. Arles: Actes Sud.

Dubuisson-Quellier, S., & Barrier, J. (2007). Protester contre le marché: du geste individuel à l'action collective. *Revue française de science politique*, (2), 209–237.

García Villegas, M., & Lejeune, A. (2015). La désobéissance au droit: approche sociologique comparée. *Droit et société*, 91(3), 565–577.

Haeringer, N., & Ouardi, S. (2011). La désobéissance civile, une légitime réponse. *Mouvements*, (65), 120- 129. <https://doi.org/10.3917/mouv.065.0120>

Lascoumes, P. (1990). Normes juridiques et mises en oeuvre des politiques publiques. *l'Année sociologique*, (40), 43- 71.

Remy, J. (1975). Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche. *Recherches sociologiques*, 6(3), 279- 293.

Annexes

Entretiens avec des militants anti-publicitaires actifs en région liégeoises

Entretien exploratoire Léa Liège Sans Pub

Etudiant : Juste pour commencer très largement, si tu peux me parler de toi, de tes activités dans Liège Sans Pub, j'anonymiserai pour la retranscription. Depuis combien de temps est-ce que tu y es et quel rôle est-ce que tu y joues, est-ce que tu penses y jouer ?

Informatrice : Bah déjà depuis combien de temps ça c'est dur à dire, je dirais un peu plus d'un an ou au moins une bonne année en tout cas.

Etudiant : C'est le cas de la plupart des membres ?

Informatrice : En fait ça bouge pas mal, moi depuis que j'y suis il y en a quand même quelques-uns que je vois vraiment souvent, il y a Ben, Roger, Robin, mais sinon il y en a que j'ai vu l'an passé qui arrivaient super motivés, je les ai vus une fois ou deux et puis ils ne sont plus venus. Là, il y a quelques nouveaux qui sont là notamment pour l'action qu'on a fait ensemble, je crois que ça bouge pas mal et il n'y a quand même pas tellement des gens fixes quoi, je crois que les gens font un peu en fonction de leur vie, leur boulot, et ils voient comment ils peuvent agencer les choses.

Etudiant : Donc pour la majorité des personnes ce n'est pas forcément une priorité, s'il y a un moyen de faire ce genre d'action sur le côté ...

Informatrice : Oui c'est vraiment un truc en plus quoi, sinon le rôle que je pense y jouer, en fait j'ai été longtemps assez passive donc j'allais un peu pour voir ce qui s'y faisait et puis quand il y avait une action ou l'autre qui était sympa je participais mais en fait je suis assez observatrice dans un premier temps, donc je ne me lance pas dans un truc que je ne connais pas trop, maintenant je suis quand même plus active, en tout cas je vois mieux vers quoi on va bien que ça reste très vague et qu'en fait en fonction des gens qui arrivent et qui repartent les mêmes sujets reviennent sur les discussions, c'est un peu dur d'avoir quand même une trame et une visée.

Etudiant : Et là tu dirais enfin quand tu dis que les choses se précisent, même si ça reste large ...

Informatrice : C'est moi dans ma tête plutôt, pas forcément le collectif on va dire que du coup je cerne mieux les gens. C'est plutôt dans cette optique-là, ce n'est pas tellement sur ce qu'on fait.

Etudiant : Et ton rôle se précise un petit peu quand même ?

Informatrice : Oui, en fait.

Etudiant : Et tu dirais que c'est plus quoi au sein du groupe, est-ce que tu as vraiment, est-ce que tu as des fonctions, est-ce que tu as l'impression que c'est toi qui est en charge de certaines fonctions, de certains sujets ?

Informatrice : Non je ne suis pas en charge d'un truc, mais déjà c'est un truc qu'on n'aime pas trop dans le collectif, il y a pas vraiment quelqu'un qui est responsable d'un seul truc, mais il y a un truc qui me vient à l'esprit mais j'ai l'impression qu'on est un peu tous comme ça c'est

quand on parle d'un sujet essayer de donner un point de vue opposé ou en tout cas différent même si ce n'est pas forcément le mien, pour essayer de l'enrichir et d'arriver à être sûr qu'on va bien faire un tel truc et pas un autre, et comment on va le faire.

Etudiant : Cultiver une espèce de discours contradictoire, pour faire avancer ... ?

Informatrice : Oui, pour faire avancer un petit peu le schmilblick en tout cas j'aime assez bien le faire.

Etudiant : Et alors justement par rapport à cette absence de rôles fixes, de hiérarchie, etc. Est-ce que c'est quelque chose qui est clair dès le début, en fait je ne sais pas exactement depuis combien de temps le mouvement existe ?

Informatrice : En fait avant Liège Sans Pub il y avait La Marre, qui est plus ou moins la même chose, avec quelques personnes je pense qui sont venues de La Marre à Liège Sans Pub. Après voilà c'est des infos que j'ai eues après coup, La Marre a toujours une page facebook d'ailleurs, et c'est via eux, j'ai contacté La Marre pour rentrer dans Liège sans pub parce que ça m'intéressait, donc du coup j'étais pas là au tout début quand ça a été défini mais je trouve que c'est un peu une mouvance qu'il y a dans pas mal de collectifs et assoc', de ne plus trop définir les rôles et plutôt voir qui veut faire quoi en réunion et après travailler par consentement mutuel.

Etudiant : Et ça ne pose jamais problème ?

Informatrice : A Liège sans pub non, en fait si ça dépend comment on le voit, c'est pas vraiment des problèmes, là on a fait l'atelier sérigraphie bah j'ai juste reçu un mail de Méla disant que ça a été le boxon, je crois qu'il n'y a eu personne si j'ai bien compris ou trop peu de monde que pour pouvoir faire le truc quoi, donc voilà le fait qu'il n'y ait pas vraiment un responsable qui motive les troupes ça fait un peu un flop quoi.

Etudiant : Il n'y a vraiment personne qui essaye de prendre les rênes ?

Informatrice : Bah en fait on va plutôt dire à la réunion qui veut s'occuper d'un tel truc et si par exemple une école demande une intervention dans une classe, nous, comment on fait pour le moment, c'est est-ce qu'il y a quelqu'un qui est libre ce jour-là et qui veut prendre ça en charge. Si la réponse est non bah c'est non, si la réponse est oui c'est cette personne-là qui est responsable pour ce truc-là, et donc qui était responsable de l'atelier sérigraphie en fait c'était elle et moi et puis nos agenda n'étaient pas du tout compatibles et c'est elle qui a fait la formation et puis voilà du coup je n'étais pas là le jour où c'était la sérigraphie. Donc voilà c'est là qu'on se dit ah ben merde c'est chiant quoi, en même temps ce qui est chouette c'est que ça permet à chacun de pouvoir prendre une part de responsabilité au niveau de l'action et pas de juste suivre donc ça je trouve que c'est chouette, en tout cas moi c'est quelque chose que j'aime bien, je suis aussi dans une autre assoc' et du coup c'est chouette parce qu'il y a des projets qui m'intéressent plus que d'autres, et puis maintenant je suis super occupée au boulot.

Etudiant : Un peu à la carte au final ?

Informatrice : Oui voilà.

Etudiant : D'où la difficulté j'imagine de garder des membres ?

Informatrice : Oui, après la difficulté de garder les membres je le vois plutôt en lien avec le contrat JCDecaux, c'est-à-dire à l'époque l'an passé tout le monde était super actif quoi on a fait plein de trucs, on faisait des réunions parfois on était une vingtaine quoi c'était vraiment,

c'était vraiment cool, et puis bah c'est quand même bien retombé quand Demeyer a signé avant le conseil communal, et ce qui se passe c'est qu'on s'était défini pour qu'une fois qu'il y ait eu ce truc-là qu'on fasse d'autres actions et qu'on ait une autre visée, qu'on revoie le manifeste etc., il y a eu ce truc-là qui n'a pas été et puis bam le lendemain on lance une autre action quoi, maintenant je pense qu'il y a des gens qui entre-temps ne voient plus vers quoi on va, d'ailleurs justement on est en train de refaire le manifeste, parce que Liège sans pub n'est pas mort quoi, il y a d'autres trucs qui se font. Mais je pense que ça c'était un chouette combat parce que c'était un truc super concret il fallait ramener des signatures etc., ça motive d'avoir un truc super concret, que de se dire qu'est-ce qu'on fait, comment on va promouvoir le bazar.

Etudiant : Justement, tu peux peut-être me parler un petit peu de ce contrat JCDecaux, est-ce que d'abord il y a une prise de contact plus institutionnelle avec les acteurs, vous essayez d'aller les voir pour leur dire bah voilà on a telles revendications, il faudrait que ça bouge de ce côté-là, les pouvoirs publics ou même JCDecaux, ou est-ce que vous êtes directement ... ?

Informatrice : Je pense que Roger et Robin seront plus à même de répondre à cette question, je sais qu'il y avait eu des rencontres avec des acteurs comme le Parti Pirate à l'époque qui est devenu maintenant Vert Ardent, je ne sais pas si tu vois, il y a eu des acteurs comme ça qui ont été rencontrés, oui, JCDecaux je ne crois pas. Je sais qu'il y a eu des contacts avec la TEC ça voilà c'était pour d'autres trucs, des stickers sur les bornes là tu vois, donc voilà je les avais contactés, mais je pense que pour le reste je sais qu'il y a eu des contacts mais je ne saurais pas dire, je sais que la fois passée il y a un gars de la Ville de Liège qui est venu par exemple.

Etudiant : A votre réunion ?

Informatrice : Tu n'étais pas là, c'était avant l'action.

Etudiant : La seule personne qui est venue en plus la fois où j'étais là c'était Baptiste d'urbAgora pour le festival Avril en Ville.

Informatrice : Ah oui ça c'est vrai, bah en fait du coup je me demande si je ne confonds pas les deux c'était peut-être plutôt lui que la Ville de Liège j'avais l'impression que c'était quelqu'un de l'urbanisme.

Etudiant : Oui, oui, ils sont dans l'urbanisme.

Informatrice : Franchement moi ce n'est pas mon domaine, je suis plus pour aller coller les affiches en fait.

Etudiant : C'est quoi, c'est une espèce de jeu, comment est-ce que tu vois ça en fait ?

Informatrice : Non moi je vois ça comme une action citoyenne, je trouve que c'est chouette de montrer aux gens que les choses sont comme ça maintenant mais en fait il y a peut-être autre chose qui est possible ce n'est pas une fatalité il faut pas croire que, vous n'êtes pas obligé de vous plier à ce qui vous entoure quoi même si c'est là c'est vrai ça peut être joli d'ailleurs, je ne vais pas dire qu'il y a des pubs qui sont mignonnes, mais voilà quoi je veux dire vous ne devez pas vous y plier, vous n'êtes pas obligés de vous y plier, prenez conscience que ce n'est pas votre choix en tout cas, s'il y a un truc qui me dérange c'est-à-dire que c'est imposé aux gens en fait et je trouve que ce n'est pas correct en fait.

Etudiant : Justement je pensais pas mal aux critères qui font que, j'imagine que vous ne vous attaquez peut-être pas à toutes les sortes de publicité, donc comme tu dis c'est le caractère

contraignant quoi, donc la personne n'ont pas le choix de voir les publicités sur les abribus c'est ça qui est gênant dans la pub ?

Informatrice : En fait ce qu'il y a c'est que, au niveau des actions que j'ai faites en tout cas, parce que je n'ai pas tout fait, c'était principalement du recouvrement des petits panneaux JCDecaux, c'est tout le temps le même genre de pubs en fait dedans mais il y a eu un super long débat qui a vraiment duré très longtemps et chaque fois qu'il y avait des nouveaux gens qui arrivaient ça revenait, c'était est-ce qu'on est contre, est-ce que le collectif se dit contre toutes les pubs ou contre certaines pubs, et je pense qu'on s'est défini pour dire on est contre toutes les pubs. Après ça ne fait pas forcément l'idéal de chacun, mais de se dire qu'est-ce qu'il y a le plus de sens au niveau du collectif. Je pense qu'on a décidé ça mais voilà il y a des pubs pour des trucs culturels par exemple, moi personnellement je préférerais qu'on supprime les pubs des multinationales par exemple, c'est ça qui personnellement me dérange le plus.

Etudiant : Et pour quelles raisons ?

Informatrice : Parce qu'ils ont déjà plein d'argent quoi, je préférerais que ce soit le petit commerçant du coin qui a sa petite publicité, s'il doit y en avoir je veux dire, plutôt que Coca-Cola, enfin voilà ça ne sert personne Coca-Cola. Pour l'économie liégeoise ça n'a aucun sens, mais après je trouve que ce serait mieux qu'il n'y ait aucune pub et ce serait de toute façon je pense à l'avantage des petits commerçants.

Etudiant : Mais donc là quand tu utilises le terme « pub », ça recouvre pas mal de facettes quoi la publicité, au final c'est rendre public mais imaginons, je ne sais pas, pour la Sauvenière si elle veut communiquer autour d'elle, enfin, qu'est-ce qui représente de la pub selon toi et qu'est-ce qui n'en représente pas ? Où est le seuil selon toi, de ce qui est acceptable ou non, pour un établissement local par exemple qui essaierait de se faire connaître ?

Informatrice : Je crois que je n'ai jamais réfléchi au seuil, on va plutôt dire qu'il y a des trucs que je ne tolère pas, parce que c'est trop gros et trop plein de fric, c'est plutôt ça moi en fait mais voir que le Sauvenière donne des fascicules ou des journaux, nous ça nous fait plus chier pour une question écologique que vraiment pour la pub quoi.

Etudiant : D'accord. J'imagine qu'il y a beaucoup de combats qui s'entremêlent dans les luttes ?

Informatrice : Oui, je dirais dans la lutte anti-pub et même dans, de manière générale ce qu'il y a c'est que, moi je considère qu'on ne peut pas, en tout cas que moi à mon niveau je ne peux ni ne veux tout combattre parce que, je veux dire c'est psychologiquement trop difficile, c'est démoralisant et ce n'est pas possible quoi, enfin je veux dire déjà parce que je ne passe pas tout mon temps là-dedans et donc je préfère avoir des trucs un peu plus larges, enfin plus large, juste je n'aime vraiment pas les pubs des multinationales, que vraiment d'avoir un truc trop précis quoi. En fait je compare ça avec mon boulot avec les jeunes avec qui je travaille je me dis, il y a plein de choses que je voudrais bien pouvoir faire mais tout n'est pas faisable je le sais parce que c'est comme ça enfin ça fait quelques années que je suis dans le même domaine et je le vois bien, tout ce que je vais faire avec eux ils vont pêcher dans certains trucs et c'est ça mon job quoi, et je pense qu'au niveau de la société c'est pareil on peut tous changer des trucs mais on ne peut pas être sur tous les fronts c'est impossible parce que je ne suis pas que anti-pub, je suis aussi pro vélo, quasiment anti bagnoles, enfin il y a pleins de trucs que je pourrais faire et je pourrais être dans dix collectifs à Liège si pas plus, mais je ne peux pas !

Etudiant : Au niveau du temps à consacrer ... et justement tu fais partie d'autres collectifs ?

Informatrice : Ce n'est pas un collectif, c'est une assoc', Les amis de la terre, c'est une association écologiste qui est née à la base de la lutte anti-nucléaire et maintenant ils sont principalement axés sur le côté, il y a toujours la lutte anti-nucléaire, mais il y a aussi le côté simplicité volontaire, c'est un truc, je vivais déjà de manière simplifiée, mais je ne savais pas que ça existait enfin je ne savais pas que c'était un concept normal, c'est juste moi qui m'étais créé un truc et je me suis rendue compte qu'il y avait d'autres gens et donc en fait voilà ils font plein de trucs au niveau écologie.

Etudiant : Tantôt tu parlais du Manifeste, qu'est-ce qu'il contient en fait ce Manifeste et pourquoi est-ce que vous devez le redéfinir maintenant ?

Informatrice : En fait le Manifeste il a été créé principalement par rapport à JCDecaux, et donc il y avait les différents points que je n'ai pas vraiment en tête mais que ce soit la pub est mauvaise psychologiquement pour les gens, pour l'économie, pour l'environnement, enfin différents thèmes comme ça, mais alors JCDecaux était un peu repris partout pour faire le parallèle avec pourquoi est-ce que maintenant on parle de JCDecaux et donc maintenant le truc c'est qu'il faut enlever la partie JCDecaux et dire Liège sans pub c'est ça et dans Liège sans pub, je veux dire dans quinze ans on reparlera peut-être de JCDecaux parce que le contrat sera arrivé à échéance ou peut-être qu'il y aura un autre bazar quoi, ou une pub qui va arriver pour le tram, mais de se dire, voilà il y a un truc de base, à quoi sert, et ajouter différents axes.

Etudiant : Et le truc de base alors c'est quoi ?

Informatrice : Sur internet il y est mais c'est vraiment de base pourquoi on est contre la pub donc il y a effectivement tout ce qui est psychologique, moral, les images qu'on voit déjà des trucs qui ne sont pas accessibles aux gens ou des images dégradantes, etc., des corps de gens qui sont parfaits, puis l'écologie que ce soit au niveau du papier ou globalement les pubs lumineuses, au niveau du mobilier urbain aussi, il y a parfois des panneaux qui sont mal situés, qui distraient les voitures, les piétons, ou qui empêchent les vélos de voir la route.

Etudiant : Oui donc au final c'est reprendre tous les aspects ...

Informatrice : Oui c'est en quoi la pub ce n'est pas bien quoi.

Etudiant : Parle-moi peut-être un petit peu du genre d'actions que vous faites habituellement au sein du collectif et peut-être de choses qui t'ont marquée dans le collectif, quelque chose qui t'a étonnée peut-être par rapport aux actions habituelles ou même au collectif en général.

Informatrice : Ce qui m'a étonnée, en fait j'avais l'habitude d'actions sur des petits panneaux JCDecaux, et ce qui m'a vraiment étonnée c'est quand on est allé mettre « les voitures tuent » sur les panneaux, ça paraissait tout petit sur les panneaux. Je savais que les panneaux étaient grands mais en fait ça m'a vraiment choquée, c'est immense je me retrouvais en dessous et j'étais mais enfin quoi c'est complètement surdimensionné, parce que d'habitude les petits JCDecaux voilà tu fais ton petit recouvrement de pub mais en fait là on est minuscule face à ça, ça m'a vraiment impressionnée de voir comme le « la voiture tue » était petit sur le panneau quoi. Sinon au niveau du style d'action, il y en a une que j'aime vraiment bien c'est le musée urbain, je ne sais pas si tu as pu voir les photos sur Facebook en fait on a fait ça je dirais à grosse louche avril ou mai l'année passée et, à mon avis avril parce qu'en mai on était au conseil communal, enfin tout le monde a pu faire des œuvres d'art, même des gens dans des écoles d'art, c'était tout de la même dimension que les panneaux JCDecaux, donc on a fait du recouvrement avec les œuvres d'arts c'était super cool parce qu'on a des photos assez sympa où on voit trois, quatre panneaux JCDecaux avec des trucs d'art différents, et c'est joli de faire un musée urbain tout ce qui est, ben voilà la pub, regardez il y a des gens qui peuvent faire

des trucs super cools, il y avait vraiment des trucs qui étaient super beaux, de bons artistes étaient venus faire des trucs et c'était vraiment sympa.

Etudiant : C'était une action qui avait pris racine chez vous ?

Informatrice : C'était déjà la deuxième fois en fait qu'elle se faisait cette action-là, je ne sais pas qui a dit, s'est dit on va faire un musée urbain mais ...

Etudiant : Et du coup vous vous êtes réunis avec les personnes dans vos locaux pour faire les ...

Informatrice : Il y en a qui se sont réunis, il y en a qui se sont dit, il y avait une responsable atelier qui venait souvent à cette époque-là et elle a donné rendez-vous chez elle, mais moi je n'ai su faire aucune affiche je ne suis pas du tout artiste, je n'avais pas de papier craft, je n'ai pas su aller aux ateliers mais donc j'ai juste été coller. Il y a aussi en fait plein de gens qui gravitent autour de Liège sans pub mais qui ne veulent pas venir aux réunions parce qu'ils n'en ont rien à foutre mais quand ils sont au courant quand il y a une action ils disent moi je peux recouvrir des pubs si vous voulez. Ouais, des gens qui disent c'est cool ce que vous faites mais voilà, ou des gens qui disent je ne viens pas en réunion et qui viennent juste faire les collages, il y en a plusieurs comme ça qui ne sont pas là d'habitude.

Etudiant : Oui c'est sûrement quelque chose qu'on retrouve dans les mouvements sociaux de maintenant, il y a un noyau dur de quelques personnes et puis il y a des personnes qui gravitent autour. Je me demandais aussi, est-ce qu'il y a des actions où, donc ton avis personnel, même si le collectif décidait de les faire tu refuserais de les faire ? Jusqu'où est-ce que tu pourrais aller ?

Informatrice : En fait le collectif est non-violent et ne prône pas la dégradation du matériel, et donc je ne vois pas très bien quelles actions je refuserais de faire parce que c'est cadré comme ça. Maintenant, il y a des gens qui, il y a eu aussi ce débat et je ne sais plus non plus la réponse sur les clés JCDecaux, on avait eu des clés pour ouvrir les panneaux pour enlever les pubs, et on se disait tiens est-ce que c'est de la dégradation ou pas je ne sais plus où on en était arrivé en tout cas ce n'est pas la base de Liège sans pub, Liège sans pub ne veut pas la dégradation, ne veut pas dégrader et justement juste dire il y a moyen de faire plus cool il y a moyen qu'il y ait moins de pubs et vous avez votre mot à dire et si ça vous dit rejoignez-nous, signez notre manifeste.

Etudiant : Et finalement pourquoi en fait ça a été décidé à la base que ça allait être non-violent et sans dégradation ?

Informatrice : Parce qu'on est tous des gens bien (rires). Parce que ça coule de source, je ne pense pas qu'on va améliorer les choses en pétant tous les panneaux par exemple, déjà parce que ça va coûter un pont à la Ville de Liège, parce que c'est la ville qui doit au bout d'un moment, donc dans le contrat ils ont signé pour que les 450 premiers panneaux qui sont cassés dans la ville de Liège c'est JC Decaux qui les répare et tous les extra c'est la ville, et que de toute façon ça ressemblerait à une ville pourrie, et ce n'est pas comme ça qu'on va faire changer les pratiques en fait. Mais après de nouveau par rapport à ça il y a différentes visions.

Etudiant : Au sein du collectif ?

Informatrice : Oui.

Etudiant : Et je me demandais aussi est-ce qu'il y a d'autres collectifs antipub dans Liège, et est-ce qu'il y a des membres du collectif Liège sans pub qui de temps en temps ...

Informatrice : Il y a un autre collectif je crois que c'est celui de Bruxelles qui avait déjà mené des actions un peu plus ... un peu moins Liège sans pub quoi, et il y avait des gens de Liège sans pub qui avaient été là-bas mais sans se revendiquer de Liège sans pub.

Etudiant : Et imaginons qu'il y ait un autre collectif à Liège qui fait des actions comme casser directement des pubs, vous vous ne supporteriez pas ce genre d'action, même si ce n'est pas vous qui les faites ? S'il y a un autre collectif qui est plus dans le côté dégradation.

Informatrice : En fait ça dépend ce qu'on dégrade et comment on le fait, ça dépend de plein de trucs. Oui ce ne serait pas impossible que pour certaines actions ont rejoigne l'autre collectif, genre moi il y a un truc que j'aimerais bien faire, j'ai vu une vidéo dans une autre ville, en fait c'est un peu Liège sans pub mais aussi un peu écolo, c'est couper le câble d'alimentation des magasins pour que leurs vitrines soient éteintes la nuit parce que bon c'est de la pub de nouveau de faire ça, et ça consomme blindé, juste débrancher le câble et il avait l'air de faire sa clop, clop, clop.

Etudiant : Et ça tu penses que ça peut être vu comme dégradation ?

Informatrice : Si c'est coupé oui, si c'est enlevé non.

Etudiant : Est-ce qu'il y a des pubs que tu as déjà croisées qui mériteraient selon toi dégradation ? Est-ce que le critère de non-dégradation pour toi cela s'applique à toutes les pubs où est-ce que des fois tu rencontres une et tu te dis ce n'est pas grave si je dégrade elle atteint trop un seuil critique contraignant soit par l'image soit par ...

Informatrice : Je ne sais pas, en tout cas je n'ai jamais ressenti, je me suis jamais vraiment dit putain cette pub là je vais la péter quoi. Donc je ne crois pas mais je me dis qu'il en faut quand même beaucoup pour me pousser à bout et qu'il y a pas mal de législation au niveau des pubs aussi, enfin on ne peut pas mettre tout et n'importe quoi non plus, mais je ne sais pas si c'est vraiment scandaleux, en général ça m'emmerde mais voilà.

Etudiant : Du coup, par rapport à cette dégradation-là est-ce que tu comprends que JCDecaux ou que les propriétaires des marques qui sont sur les pubs attaquent des collectifs pour dégradation de bien ? Quand tu vois qu'il y a des procès pour dégradation qu'est-ce que ça t'évoque ? Est-ce que ça te choque que des collectifs soit poursuivis pour dégradation ?

Informatrice : Bah si je prends le parti de JCDecaux non je comprends qu'il dépose plainte ce qui est plus interpellant c'est comment réagissent les politiciens à ces endroits-là quoi, est-ce que eux se positionnent dans un truc ou dans un autre, et qu'est-ce que ça leur fait que des collectifs dégradent la pub, qu'est-ce que ça dit de la population quoi, enfin je veux dire là quand on a fait l'action en janvier sur les voitures il y avait plein de sucettes qui étaient cassées et je pense que ça dit plus que juste « j'avais envie de maquer dans un truc, j'ai maqué dans une sucette » quoi, je pense qu'il y a ce côté on en a marre quoi et je pense qu'il y a plein de gens qui en ont marre même si ce n'est pas toujours conscient mais je pense que c'est quand même, on est submergé par 1000 trucs, des pubs qui nous donnent des envies à des trucs auxquels on n'aura pas accès parce qu'on n'a pas la tune c'est chiant quoi c'est vraiment un monde plein de tentations. Je ne peux pas dire que je ne comprends pas que les gens attaquent les collectifs quoi, même si je me dis que ces gens-là feraient mieux de se recycler dans autre chose.

Etudiant : Comme quoi par exemple ?

Informatrice : J'en ai rien à foutre, JCDecaux n'a qu'à trouver autre chose à faire que la publicité, ils n'ont qu'à faire que des abribus.

Etudiant : J'avais une question mais elle m'échappe, donc oui justement, vos actions c'est aussi un message à l'égard du politique ?

Informatrice : Oui, oui.

Etudiant : Donc c'est une façon de dire à celui qui s'occupe de l'espace public ...

Informatrice : Oui, mais ça a été dit au bourgmestre directement.

Etudiant : L'existence de Liège sans pub ?

Informatrice : Oui, il a reçu le manifeste et on est passé au conseil communal pour lui expliquer tout, toutes nos revendications.

Etudiant : Et ça s'est passé comment ?

Informatrice : Très bien, très très bien, on a été très bien accueilli, il a été très content (rires). Dans mon souvenir, il devait signer en août le contrat JCDecaux, nous on a été au conseil communal fin mai et en fait deux, trois jours avant qu'on passe au conseil communal il avait signé le contrat, je vais dire c'est, citoyennement parlant c'est un scandale parce que le Conseil Communal est public pour que les gens puissent venir dire ce qu'ils ont à dire et les décisions sont supposées être prises après, sauf qu'en fait les grandes majorités ont déjà décidé ce qu'elles voulaient faire et parfois les trucs sont signés avant quoi, donc ils nous ont fait venir parce que citoyennement parlant ils ne pouvaient pas dire fermez vos gueules et rentrez chez vous, mais c'était déjà signé quoi. C'est vraiment un scandale quoi.

Etudiant : Ça a été quoi votre réaction quand vous avez appris ça ?

Informatrice : On a été au conseil mais on a été en masse, on était blindé quoi, ils ne s'en sortaient pas du tout, c'était vraiment marrant ils ont bien vu qu'il y avait vraiment toute la force, c'était un grand carré et un mur et il y avait une caméra et nous on voit par l'écran ce qu'il se passe juste derrière le mur quoi. Il y avait vraiment blindé de gens quoi, et il y avait une fille de Liège sans pub, qui d'ailleurs n'est plus venue depuis super longtemps, qui avait défendu le truc super bien. C'était vraiment vraiment bien.

Etudiant : Et la réaction du bourgmestre tu t'en souviens ?

Informatrice : Je me souviens qu'il a dit qu'il avait trouvé ça vraiment bien, et qu'il était, je ne sais plus exactement ce qu'il a dit, qu'il était OK pour qu'on se voit et comment on pourrait faire des choses ensemble quoi. Ça laisse présager beaucoup de bonnes choses (rires).

Etudiant : Ça vous arrive d'avoir des altercations avec les forces de police, même si vous n'êtes pas en dégradation ?

Informatrice : Oui, quand même, ça peut arriver parce que là on collait quand même des affiches sur des pubs, on n'est pas supposé le faire quoi, Jon a cru qu'on allait se faire choper par les flics un jour, pour le musée urbain justement, et en fait il y avait plein de combis qui sont arrivés d'un coup mais rien avoir en fait il y avait quelqu'un qui avait posé un sac et du coup c'était la panique à bord, genre trois, quatre combis quand on était là mais c'était pas pour nous, c'était marrant. Je pense que, en tout cas moi mon expérience pour le moment, les flics en tout cas à Liège sont ... enfin ils voient que tu colles avec du scotch, y a vraiment rien

quoi, c'était joli ce qu'on mettait dessus, ce n'était pas des trucs racistes, sexistes, c'était vraiment bon enfant. Pour le moment non, mais c'est possible qu'on ait un problème oui, mais peut-être qu'il y en a qui en ont eu et peut-être que je suis aussi trop optimiste que je ne l'ai pas vu.

Etudiant : Justement, est-ce que tu as déjà entendu parler de procès ici en Belgique, à l'échelle locale, ou en France ou autre part encore, suite à des actions anti-pub ?

Informatrice : Je n'en sais rien.

Etudiant : Il n'y a pas forcément individuellement au sein du collectif de suivi de ce qui se passe ?

Informatrice : Si, il y a des gens qui suivent mais ce n'est pas ce qui m'intéresse, mais franchement c'est une bonne question. Pourtant je sais qu'on connaît d'autres collectifs, je ne saurais pas dire, si en toute logique je vais dire oui, mais je n'ai pas les infos en tête quoi.

Etudiant : Pour revenir à ce que tu disais tantôt, est-ce que ça t'arrive de regretter un acte au sein du collectif ?

Informatrice : Non pour le moment moi je suis très gentille, je ne fais rien de mal, non non je ne regrette pas et je trouve que la population accueille vraiment bien aussi, quand on colle pour le musée urbain ou pour l'action Saint-Valentin c'est super cool quoi les gens sont là ouais c'est bien ah oui c'est super cool, et là du coup on prend des petits flyers on explique juste ben là c'était pour JCDecaux, les signatures, expliquer aux gens voilà on fait ça pour ça, il faut mobiliser les gens, mais il y avait quand même vraiment beaucoup de gens qui nous regardaient « oui, mais vous êtes marrants ... ».

Etudiant : Justement tiens tu parles des signatures, de quel outil vous disposez pour revendiquer vos actions ? Est-ce que vous avez des outils institutionnels qui s'offrent à vous, comme par exemple la signature il vous en fallait un minimum certainement pour arriver à quelque chose ?

Informatrice : Je crois qu'on était arrivé à 5000 signatures, si mes souvenirs sont bons.

Etudiant : Est-ce qu'il y a d'autres outils qui sont mis à disposition, que vous utilisez pour revendiquer vos actions ?

Informatrice : Notre corps (rires). Bah honnêtement je ne sais pas, quand même oui, pour l'action « la voiture tue » il y a une assoc' qu'on ne peut pas citer qui a financé les panneaux, ouais de trucs comme ça.

Etudiant : Des acteurs publics ?

Informatrice : Un tout petit peu oui (rires).

Etudiant : Justement, comment est-ce que tu le prendrais si ce genre de mouvement venait à s'institutionnaliser, tu disais que le bourgmestre voulais faire un partenariat, bon ce sont des mots, mais imaginons qu'il y ait vraiment un partenariat avec la Ville, une espèce d'institutionnalisation de ce mouvement et de ce genre de pratiques. Ça reste crédible selon toi, ça reste légitime ?

Informatrice : Ben je pense que les élections approchent donc tout reste possible, en fait moi je serai ok de rencontrer des gens pour voir ce qu'on pourrait faire quoi en plus ce n'est pas

parce qu'il y a la signature JCDecaux pour certains trucs que tout est ficelé quoi parce qu'il y a aussi des pubs sur les bus, il va y avoir les nouveaux arrêts de tram etc., donc je pense qu'il y a encore plein de choses où on peut avoir de l'impact mais je crois pas que, tant que ça restera Willy, ça ne bougera pas de toute façon. Vert Ardent il y a moyen qu'ils soient avec nous.

Etudiant : Donc vous avez quand même des contacts avec des groupes politiques ou certaines parties du monde politique ?

Informatrice : Oui mais on va dire que dans les écolos etc., on se retrouve quand même tout le temps partout quoi, j'ai été à l'AG de Vert Ardent justement il y a quinze jours, trois semaines et la compagne de Robin elle est conseillère écolo, mais là je l'ai vu quoi et c'est marrant de voir que les gens sont dans plein de trucs différents.

Etudiant : C'est aussi ce qui m'a étonné dans la vie associative liégeoise il y a beaucoup de gens qui se rencontrent par hasard parce qu'ils participent à plusieurs associations, le monde est petit à ce niveau-là. Bon alors une question beaucoup plus ouverte : dans quelle mesure est-ce que tu penses que ces actions que vous faites avec Liège sans pub améliorent le monde ?

Informatrice : Ah ben moi c'est un peu ce que je t'ai dit au début en fait, je pense que, je trouve qu'on vit dans une société où les gens donnent souvent l'impression de pas se sentir maîtres de leur destin, les choses sont comme ça et il faut faire comme ça et moi c'est ce qui me touche vraiment beaucoup et pour lequel je ne suis pas d'accord et je ne conçois pas qu'en 2018 on dise encore il faut travailler à temps plein, il faut fonder une famille, tu étudies, tu fais des études supérieures, tu trouves un boulot, une voiture quoi, je trouve ça bête ça emprisonne les gens complètement dans des histoires et ça n'a aucun sens quoi, je trouve qu'on vit dans une société où ce genre d'idées sont devenues normales quoi et les gens me donnent l'impression de ne plus avoir de contrôle sur ça, et disent « non, non, c'est moi qui veut avoir ça, ce n'est pas parce que c'est habituel », ça me choque et je trouve que la génération qui vient après, en tout cas après la mienne, ça me choque d'autant plus, je leur dis mais vous n'imaginez pas dans quel monde on vit quoi, vous avez mille choix, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, quasiment, et vous vous sentez obligés de faire ce que vous pensez que vous devez faire pour être bien dans la société mais ça n'a aucun sens quoi. Je trouve ça vraiment triste et ma vision c'est en mettant des, notamment par rapport à la Saint-Valentin, ou des trucs artistiques sur les pubs c'est de dire regardez on ne fait rien de mal, on donne notre avis et toi aussi tu es un citoyen tu as le droit de donner ton avis, tu as le droit de faire les choses parce que tu penses qu'elles sont bonnes et pas parce que tu vas être accepté si tu fais ça ou que ça a toujours été comme ça.

Etudiant : Faire prendre conscience aux gens donc qui sont peut-être un petit peu trop le nez dans leur quotidien ?

Informatrice : Oui leur faire prendre conscience du pouvoir qu'ils ont. Je parlais avec des amis du droit de vote, et je leur disais mais à chaque fois que tu vas au magasin acheter des trucs tu votes, tu vas dans un magasin, un petit magasin, un petit truc ou au Carrefour de Belle-Île bah ça n'a rien à voir quoi, ils disent que ça ne changera rien, mais si, si, ça change, ça change tout en fait, c'est toi en tant que citoyen tu peux faire plein de trucs qui ont un impact directement sur les événements quoi, mais les gens sont un peu lobotomisés quoi, enfin moi ça m'étonne quoi.

Etudiant : Et justement, quand tu dis de faire prendre conscience aux gens qu'ils ont du pouvoir pour changer les choses, et en même temps il y a le bourgmestre qui vous coupe dans votre

action et qui signe le contrat pour lequel vous vous battez, avant finalement de pouvoir en dire quelque chose.

Informatrice : On est arrivé à un point où la démocratie n'est plus très démocratique, justement le fait qu'il signe avant c'est un truc de malade quoi, c'est inconcevable, le but du conseil communal c'est justement l'inverse quoi et justement le mouvement Vert Ardent ne veut plus de ça en fait, ils veulent des groupes ouverts où les citoyens peuvent venir donner leur avis sur des trucs quoi. La politique ce n'est plus quelques élites quoi, c'est fini il faut que les gens aient leur mot à dire. Et pour moi ils ont été complètement submergés quand il y a eu le conseil communal, ils n'en revenaient pas, ils étaient complètement perdus parce qu'il y avait trop de monde, 200, 200, 300 personnes mais on aurait pu être mille quoi la place du marché aurait pu être blindée enfin c'est des choses comme ça se passe à un moment donné ce n'est plus possible de rester insensible et de faire comme si ça n'existe pas, je ne peux plus quoi.

Etudiant : Vous avez communiqué par rapport à ça ?

Informatrice : Oui.

Etudiant : Et vous avez eu des retours de citoyens qui ne font pas forcément partie du collectif ?

Informatrice : Je ne sais pas ce qui s'est passé, le conseil communal a eu lieu fin mai et moi je suis partie pendant trois mois en été, je suis partie début juin donc il y a une période où je ne sais pas ce qui s'est passé mais par contre moi j'ai eu des retours des gens de ma famille etc., « hé j'ai vu l'article de Liège sans pub qui parlait de machin ».

Etudiant : Là on sort un petit peu du cadre du collectif, mais au niveau démocratique, que ce soit ici à Liège ou plus généralement, tu penses qu'il y a des failles que les actions anti-pub permettent de révéler ? Est-ce que selon toi il y a des failles dans la démocratie de la manière dont on la pratique ? Qu'est-ce qui serait un mieux ?

Informatrice : Bah le problème c'est qu'il faut tout réorganiser quoi, je pense que là on n'y est plus, mais ce que Vert Ardent est en train de faire c'est vachement bien, ils s'organisent en fonction de cercles, avec différents thèmes, et en fait donc chacun s'occupe et peut venir dans n'importe quel cercle, et donc tu donnes ton avis et on a participé ensemble à la conception de la liste avec les idées que Vert Ardent allait défendre quoi c'est trop cool moi je ne suis pas du tout dans la politique mais pour la mobilité à Liège je peux donner mon avis quoi je trouve ça trop bien, et en fait ils font un système de consentement mutuel, donc on était peut-être, je ne sais pas 50, 60 à l'AG, et ils ont présenté les grandes lignes du mouvement. Le consentement mutuel je ne sais pas si tu vois comment ça s'organise, tu fais un tour, d'abord un animateur demande si quelqu'un a des questions, donc après tu as un tour de consentement, soit tu dis que par principe c'est oui mais si tu dis non c'est parce que tu penses que dans ce qui a été dit il y a quelque chose qui pourrait nuire au mouvement et donc en fait tout le monde a le droit de s'exprimer, mais de nouveau c'est un peu comme Liège sans pub, on se définit un truc de base, des idées de base et même s'il y a des subtilités à l'intérieur, moi je préférerais faire ceci ou faire cela mais pour le collectif il est mieux pour tout le monde qu'on définisse certaines choses et on reste là-dedans quoi et du coup c'est cool moi j'ai pu aller là-bas donner mon avis, n'importe qui peut y aller.

Etudiant : Et tu penses que ça a un impact concret, sur le réel, sur le quotidien, sur la mobilité ?

Informatrice : Moi j'ai fait la mobilité.

Etudiant : Comment est-ce qu'ils envisageaient en fait de prendre en compte vos avis ?

Informatrice : Mais en fait ils avaient déjà fait une liste parce qu'il y avait eu plusieurs AG et du coup ils ont revu les idées, et ensuite on a priorisé ce qui était important ou pas et ensuite il y a trois grands axes. Maintenant voilà le truc c'est que la façon dont ils fonctionnent pour le moment est tout à fait neuve en fait, c'est mon coloc' qui est un des animateurs de l'AG de Vert Ardent, aux Amis de la terre c'est quelque chose qu'on a l'habitude de faire et qui marche bien, au début c'est bizarre c'est particulier mais le truc c'est que s'ils sont élus, enfin il y aura sûrement des conseillers parce qu'il y a déjà plusieurs conseillers écolos qui sont maintenant du coup dans Vert Ardent, donc ils auront des voix, comment est-ce que cette dynamique-là va s'inclure dans une autre dynamique parce que bon je ne vais pas devenir bourgmestre quoi, mais c'est de se dire comment est-ce qu'on peut réfléchir la politique autrement, moi je ne suis pas politicienne donc ce n'est pas vraiment mon domaine mais je trouve ça intéressant qu'il y ait quand même des bugs dans le système à l'heure actuelle quoi.

Etudiant : Pour revenir un petit peu plus à la pub comment est-ce que tu imagines un monde où l'action antipub ne serait pas nécessaire, entre guillemets un monde idéal, selon le collectif ou selon toi ?

Informatrice : Plus de pub.

Etudiant : Juste plus de pub ?

Informatrice : Plus de panneaux JCDecaux, il n'y a pas que, il y a les ClearChannel, en fait pour moi c'est un peu au niveau de la taille déjà s'il pouvait ne plus y avoir les grandes pubs et toutes les sucettes, des panneaux qui disent il y a telle conférence là ça ne me dérange pas personnellement je trouve que ça c'est de la culture c'est de la pub oui mais c'est de la pub pour des choses qui sont chouettes. Et c'est encore différent, en fait ce qui me dérange c'est qu'on fait de la pub pour des trucs de merde, ça, ça me dérange vraiment, une pub pour du coca ou des bagnoles désolé mais c'est vraiment de la merde, ça ne pose que des problèmes, il n'y a vraiment aucun avantage quoi c'est un non-sens en fait.

Etudiant : Je n'ai plus énormément de questions ... est-ce que dans le collectif vous êtes sur la même longueur d'onde ou est-ce qu'il y en a qui sont peut-être plus radicaux entre guillemets, non on ne veut plus une seule pub, et dans leur monde idéal ce serait un monde sans pub ?

Informatrice : Dans l'idéal du collectif oui c'est un monde sans pub enfin d'abord une ville sans pub.

Etudiant : Mais il y en a des plus radicaux que d'autres au sein du collectif ?

Informatrice : Oui mais on en discute.

Etudiant : Et en général ça se met d'accord ?

Informatrice : En fait ce qui est chouette c'est de faire des actions qui rassemblent quoi, le musée urbain, l'action Saint-Valentin, personne ne peut être contre.

Etudiant : Est-ce que par vos actions, vous essayez de faire changer les frontières du droit ? Est-ce que vous avez conscience que le droit permet certaines choses et contraint d'autres choses, et est-ce que dans vos actions ...

Informatrice : Je ne sais pas si c'était explicitement, moi en tout cas dans ma vision, oui.

Etudiant : Oui, et pour quels aspects ?

Informatrice : Je n'ai pas réponse à cette question-là en fait, mais euh je dirais de manière générale en fait, ce qui ne me semble pas normal, ce qui n'a pas de sens, on le change quoi.

Etudiant : Ok. Merci beaucoup.

Entretien Roland Liège Sans Pub

Etudiant : Je voulais savoir un peu quel était ton parcours, études, et professionnel, commençons par là.

Informateur : Euh j'ai fait trois ans de sciences humaines et sociales, ensuite un master en relations internationales et des études de droit. J'ai recommencé au début en fait. Voilà, puis j'ai cherché du boulot pendant un moment et puis j'ai trouvé le boulot de mes rêves dans un cabinet d'avocats engagés.

Etudiant : D'accord, c'était quoi le revirement d'études ?

Informateur : Bon, ben en fait, déjà à la base j'étais en socio-anthropo, sciences humaines et sociales, qui est un peu le même bac, et puis je me demandais comment j'allais faire quelque chose de concret avec ça, je ne voyais pas trop vers quoi m'orienter, puis un moment je me suis dit, bifurquer vers les sciences po ça va peut-être être un peu plus concret, ça va me donner des idées, parce que bon quand tu es en socio-anthropo, tu apprends beaucoup de choses sur le monde, mais en tout cas moi ça ne me donnait pas vraiment l'idée de savoir où moi j'allais me placer dans le monde quoi, enfin je voyais bien que j'avais envie de changer des choses on va dire, d'être acteur, mais j'avais un peu du mal à m'imaginer à une place où je pouvais faire quelque chose, en me disant bon ben la politique c'est peut-être entre les sciences sociales et le monde réel. Donc j'ai fait ça, et en faisant ça, je ne me suis pas du tout vu, enfin c'est des études tu commences ça en te disant ben ouais peut-être que je vais travailler aux Nations Unies, dans les institutions européennes ou quelque chose comme ça et peut-être qu'il y a moyen d'améliorer les choses là-dedans, mais bon ces trucs-là plus tu les étudies, plus tu te rends compte que ça ne change rien, ou que ça empire les choses, c'est tout pourri. Et puis là, je me suis dit à ce moment-là que peut-être le droit se trouve à l'intersection entre les choses que j'ai envie de changer et les choses qui sont possibles de changer. Le droit à la base moi j'avais exclu ça parce que ça me paraissait être un truc que les petits gars de bonne famille, bien comme il faut, faisaient comme papa, en gros un truc de bourgeois conservateur qui veut maintenir ses privilèges, en tout cas je ne connaissais personne qui faisait le droit et qui avait des idées de progrès social. Là, en étant sciences po je me suis dit que peut-être ça pouvait être envisageable, et là j'ai du coup recommencé des études de droit en me disant au début on va voir si ça me plaît ou pas, au début la matière me plaisait bien, enfin je me rendais compte que je me débrouillais bien, et je me disais qu'il y avait peut-être moyen d'amener une vraie compétence qui est utile dans le monde et pouvoir la mettre au service de causes que tu as envie de faire avancer. Donc je me voyais à ce moment-là soit être juriste dans une chouette assoc', soit être avocat dans une optique engagée. Et puis, voilà, ça l'a fait quoi. Mais ce n'était pas évident.

Etudiant : J'imagine. Et du coup parallèlement à ça, ton engagement militant il a débuté quand, pour quelles raisons ?

Informateur : J'ai toujours eu des idées de gauche, ça a commencé je ne sais pas je prenais ce qu'il y avait quoi, j'étais dans une école secondaire où, enfin il n'y avait pas 10.000

opportunités autour de moi, il y avait dans l'école un petit magasin Oxfam, une cellule Amnesty International, du coup j'étais dans les deux. Ce n'était pas la folie quoi, on écrivait de temps en temps une lettre pour libérer un détenu et on vendait des chips au manioc, mais bon voilà je faisais ça. A l'université à Liège je n'ai vraiment rien trouvé d'intéressant, j'avais l'impression qu'il n'y avait rien qui était organisé au sein de l'université, il n'y avait pas de mouvements militants, enfin en tout cas je ne les trouvais pas, peut-être qu'on aurait pu avec des potes lancer un truc à ce moment-là mais je crois qu'on était encore un peu jeunes et on ne savait pas ce qu'il était possible de faire. J'ai un peu, enfin c'était une période où on discutait beaucoup mais genre on ne faisait rien. Et puis quand j'ai été à Bruxelles, j'ai fait mes trois ans de sciences humaines à Liège et puis j'ai été à l'ULB, et là c'est un campus complètement différent, tu es dans la ville et là il y a tout le temps des affiches de manifs, de conférences, de trucs qui sont organisés, tu as des cercles, enfin tu as un cercle féministe, un cercle de soutien aux sans-papiers, enfin tu as un peu tous les mouvements qui sont représentés, et donc là il y avait beaucoup plus moyen d'aller à des conférences, c'est là que j'ai découvert un peu les mouvements sans-papiers, que j'ai commencé à aller en manifs. Mon premier engagement fixe a été de rejoindre un collectif contre les centres fermés et donc là on rendait visite à des gens qui étaient dans les centres fermés, on organisait des manifs, euh ... donc voilà oui je faisais un peu du conseil juridique là-dedans.

Etudiant : D'accord. Et qu'est-ce qui t'as amené finalement à l'anti-publicitaire à Liège ?

Informateur : Oui, j'ai toujours pensé que la pub était vraiment un truc, je ne dirais pas que c'est au cœur du système, enfin ça m'a toujours paru comme le symbole parfait de tout ce qui craint dans notre société quoi, bon ça m'a toujours un peu énervé et intéressé. A un moment j'ai appris que le contrat pub à Liège allait arriver à expiration, je suivais un peu ce que faisaient d'autres qui étaient dans ce combat-là à Liège, mais c'était des gens qui avaient des enfants et donc qui avaient moins le temps de s'engager. Et donc on s'est dit avec quelques-uns qu'il fallait faire un truc quoi, et donc moi à ce moment-là en plus je cherchais du boulot, j'avais fini les études et je ne bossais pas encore donc en soi j'avais du temps pour m'engager, et j'avais envie d'aller à fond dans un truc et de le faire vraiment bien. Donc on a fait ça quoi. Du coup j'avais du temps à passer à ça et je me disais que ce n'était pas plus mal pour ma recherche d'emploi de faire ce qui me passionne, d'y aller à fond et on verra si ça me permet de rencontrer des gens intéressants.

Etudiant : Tu étais là au commencement, donc ?

Informatrice : De Liège Sans Pub, oui. Maintenant ce n'est pas le commencement, parce que ça fait depuis les années 90 qu'il y a de l'anti-pub à Liège, des actions, du plaidoyer, mais j'avais envie de reprendre tout ça, de mettre ça sous une forme qui pourrait vraiment être diffusée largement, faire connaître le fait qu'il y avait un combat anti-pub. Je voyais par exemple le fait que quand il y a des panneaux cassés j'avais l'impression que les gens autour de moi voyaient ça comme du simple vandalisme aveugle, alors que moi j'étais sûr que c'était l'expression de gens voulant détruire la pub. Donc je me disais, même si nous on ne fait pas ça, mais si on crée un mouvement qui est visible et qui est vu comme un acteur à Liège que tout le monde connaît, ben ça conscientisera au moins sur le fait que ce combat-là existe quoi. Enfin ça permet a priori, les gens quand tu leur en parles sont assez vite convaincus, mais même ceux qui ne sont pas vite convaincus j'aime autant qu'ils se rendent compte que c'est quelque chose qui existe.

Etudiant : D'accord. C'est important ça de se démarquer d'autres mouvements et d'être clairs dans la ligne de conduite des actions ?

Informateur : Non, dès le début je ne voulais pas qu'on se mette tous d'accord sur quel est notre positionnement par rapport à telle et telle forme de publicité ou par rapport à tel type d'action, je voulais juste qu'on soit d'accord sur une chose, on est contre le renouvellement

du contrat, et on met toute l'énergie là-dessus et on se fédère autour de ça et puis on verra quoi. Donc c'était vraiment l'idée d'être un truc ouvert, pour ne pas se prendre la tête sur des discussions interminables mais aller de l'avant quoi.

Etudiant : Et ça, ça ne posais pas problème au cours de l'action parfois ?

Informateur : Non, pas vraiment. Je dirais qu'il y a toujours des gens qui ont envie de causer, de se prendre la tête sur des points de détail, mais en fait ça tu ne le résous jamais vraiment, ce n'est pas que tu peux te mettre d'accord une bonne fois pour toute, on a quand même bien dû se mettre d'accord sur une position c'est un écrivain le manifeste, on l'a fait donc on a dû au moins définir un terrain sur lequel on devait tous être d'accord, tout en laissant des parties sur lesquelles on n'avait pas besoin d'être d'accord, mais en fait on voit que même si on a écrit ça et qu'on peut renvoyer vers ça, il y a quand même des gens qui viennent en réunion et qui ont envie d'avoir une discussion sur le fond, et ça tu as beau te mettre d'accord on continue à en discuter donc voilà, c'est juste une dynamique en soi.

Etudiant : D'accord. Et c'était quoi votre réaction quand vous avez su pour le contrat, le renouvellement ?

Informateur : Déçus évidemment parce qu'on a été pris de court, en principe la décision était censée être prise au mois d'août, et donc nous on voyait qu'on avait une dynamique qui se construisait et qui prenait vraiment de l'ampleur, on avait des signatures qui montaient, on avait notre interpellation citoyenne où il y a eu des centaines de personnes, et donc on se disait si ça monte encore un peu on va avoir un rapport de force qui pourra vraiment avoir la possibilité de gagner. Bon, on savait bien dès le départ que ce n'était pas un combat qui était vraiment, qui avait des grandes chances de réussir, mais bon là on commençait à y croire. Mais bon ce qui est quand même, enfin moi je trouve qu'on a quand même bien réussi notre coup parce qu'il y a eu tout un débat autour de ça qu'il n'y aurait jamais eu si on n'avait pas fait ça, et là il y a quand même la majorité qui a toujours renouvelé les contrats sans moufeter, ici elle a quand même renouvelé le contrat mais elle a déclaré, enfin a souscrit à nos arguments en disant on trouve aussi que la pub est nuisible, on aimerait la diminuer mais on ne peut pas pour raisons financières. Ça veut dire que maintenant, ils ont quand même, depuis cette mobilisation-là apparemment ils ont refusé toutes les demandes de permis d'urbanisme pour des nouveaux panneaux, donc sur ce coup-là on a quand même eu un effet et on a au moins visibilisé le fait que les gens ne sont pas demandeurs de la pub quoi, au contraire.

Etudiant : C'est ce que tu ressens, par rapport aux réactions et tout ça ?

Informateur : Ouais, ouais, ouais.

Etudiant : Et pourquoi tu crois que les gens s'en rendent compte maintenant et pas avant, ou font le pas de le signifier ?

Informateur : Les citoyens, tu veux dire ? Non, je ne crois pas que, enfin en soi il y a ceux qui avaient déjà réfléchi à la base et qui étaient déjà contre la pub, mais qui n'étaient pas organisés, et donc là on a juste permis de mettre un chiffre, en disant ben il y a 5000 personnes qui soutiennent notre initiative, et donc faire prendre conscience à tout le monde qu'on peut faire partie d'un mouvement et qu'on n'est pas juste avec cette opinion-là tout seul, donc fédérer les gens qui étaient déjà des opposants. A côté de ça il y a tous les gens qui ne s'étaient jamais posé la question, il y en a certains qui vont y réfléchir et qui vont décider qu'ils sont quand même pour la pub, mais il y en a une bonne partie quand même quand ils y réfléchissent ils se rendent compte qu'en tout cas telle qu'elle existe dans le modèle des grosses entreprises publicitaires ça ne leur plaît pas quoi. Donc oui, je crois qu'on a quand même permis à des gens de se construire une réflexion critique là-dessus quoi.

Etudiant : Tu parlais tantôt des raisons qui te font penser que c'est une espèce de noeud de plusieurs problèmes de notre société, c'est quoi la raison de manière plus profonde qui te fait dire que la pub est le noeud ?

Informateur : La pub c'est quelque chose d'abord qui est inutile, socialement inutile, parce que ça ne répond pas à un problème, à un besoin d'un individu ou de la société, c'est quelque chose de parasitaire quoi, ça ne répond ni à des besoins vitaux ni à des envies ou quoi que ce soit, c'est quelque chose qui se développe pour justement, en fait ça répond aux besoins d'un système mais qui n'est pas du tout les besoins des gens, en gros ça répond aux besoins de croissance infinie du système capitaliste, ça permet d'entretenir ce système complètement aberrant où on doit consommer chaque année plus que ce qu'on a consommé l'année précédente. C'est en même temps au cœur parce que c'est quelque chose qui est nécessaire à ce système-là dans son fonctionnement, et même dans son idéologie vu que quand tu vas voir les écrits, je ne sais plus ce type, un des pères, le neveu de Sigmund Freud, qui est un Américain et qui est un des fondateurs de toute l'industrie de la pub et des public relations, qui explique que c'est important, lui défend la pub, c'est pendant la guerre froide, et il dit c'est important non seulement de vendre des produits mais aussi de continuer à convaincre les gens que le système dans lequel on est est le meilleur système, donc c'est nécessaire pour entretenir un système économiquement et politiquement et en même temps c'est vraiment le symptôme le plus hideux et purulent de toutes les maladies de notre société quoi, tu vois ce truc où les gens sont tranquillement en train de regarder un film à la télé et le film est interrompu par des gens qui gueulent et qui te crient d'acheter tel et tel produit dont tu n'as pas besoin, enfin c'est complètement dystopien comme vision, ou tu es en train d'écouter les infos à la radio sur la chaîne publique et tu as des gens qui vont te gueuler dessus avec une vulgarité sans bornes, et ouais enfin je ne sais pas tu ne peux pas voir ça et ne pas être frappé par la laideur de certains aspects de notre société.

Etudiant : Quand tu dis que c'est à ce point hideux, qu'est-ce que tu entends par là au final ?

Informateur : Ouais la pub, ce que c'est, ce que ça représente quoi, l'idée que à un moment cette chose se trouve là parce que quelqu'un, parce qu'une personne A paie une personne B pour obliger une personne C à voir ce que veut lui montrer la personne A quoi, ce n'est pas une relation de consentement mutuel quoi, c'est quelqu'un me paye pour que je t'oblige à regarder quelque chose que tu n'aurais jamais choisi de regarder si tu avais le choix, donc il y a quelque chose de vraiment, qui révèle quelque chose de problématique je trouve.

Etudiant : Et du coup quand tu disais tout à l'heure que les élus locaux t'ont dit voilà on n'est pas spécialement pour mais on n'a pas le choix économiquement, toi cet argument-là économique comment est-ce que tu le vois ?

Informateur : Ben de toute façon le budget ce sont des choix, on a un budget où est-ce qu'on choisit de le mettre, est-ce qu'on choisit de l'augmenter, de le diminuer, est-ce qu'on choisit d'augmenter les recettes, diminuer les dépenses, donc il n'y a jamais, ici en l'occurrence le choix de ne pas renouveler le contrat publicitaire ça aurait représenté de se passer d'une recette qui représentait moins d'un demi pour cent du budget de la ville donc ce n'était pas quelque chose qui aurait fait s'effondrer la ville du jour au lendemain, maintenant c'est sûr qu'il aurait fallu soit augmenter les recettes quelque part d'un montant équivalent soit diminuer certaines dépenses d'un montant équivalent et ce n'était pas négligeable c'était quand même quelques millions maintenant nous on ne se prononçait pas sur les alternatives, on leur donnait quand même quelques pistes, c'est évident que dans une ville

comme Liège on aurait pu, enfin bon là par exemple à Grenoble les échevins ont décidé de se passer de leurs voitures de fonction, voilà on fait des choix comme ça et on peut assez vite grappiller des centaines de mille en faisant ça donc, c'est des choix, après on peut aussi décider que voilà on se passe des revenus publicitaires et on augmente les taxes sur quelque chose, je ne sais pas sur les revenus quelque chose comme ça et c'est toujours des choix quoi.

Etudiant : Du coup si l'argument économique ne tient pas longtemps selon toi c'est quoi qui fait que le contrat a été renouvelé finalement ?

Informateur : Ben je crois qu'il y a une partie on a toujours fait comme ça, enfin pour eux, moi j'essaie de démonter l'argument économique mais c'est sûr que se passer de ça, ça aurait demandé un effort, un gros effort et donc je crois que c'est ça qui les en a empêché parce que c'est quand même de l'argent gratuit, ils ne font aucun effort, ils signent un contrat, ils reçoivent de l'argent gratuit quoi, alors bon ils écornent un petit peu la beauté de la ville et il y a quelques citoyens qui rouspètent mais bon ça ne fait quand même pas le poids face à quelques millions que tu reçois gratuitement quoi. Et puis par rapport à ça je pense qu'il y a aussi une dépendance qui se construit, en gros Decaux ils viennent, ils proposent des abribus gratuitement et en plus ils payent, ils viennent t'installer du mobilier urbain gratuit, ils te payent pour qu'en gros, tu es une ville tu acceptes, c'est Decaux qui a eu l'idée qui a inventé le concept de l'abribus et alors la ville une fois qu'elle a accepté ça elle se retrouve, si elle veut sortir de ce système-là, à devoir s'acheter des abribus, enfin construire elle-même des abribus alors que du coup elle n'a pas développé l'expertise puisqu'elle a laissé faire le privé, elle n'a jamais développé les services publics qui allaient construire des abribus publics donc ils doivent inventer tout ça et en même temps se passer d'argent, donc ils ont créé une dépendance. Ici, le nouveau contrat qu'ils ont accepté, qu'ils ont signé, bah ils se vantent d'avoir obtenu plus d'argent que la dernière fois donc c'est bien mais ça veut dire qu'on crée une dépendance financière encore plus grande dans quinze ans quand on devra dire oui ou non on devra choisir de se passer d'encore plus d'argent, donc oui les pouvoirs publics deviennent dépendants de ce style d'accord privé.

Etudiant : Malgré la volonté de ne pas augmenter le nombre de panneaux.

Informateur : Oui. Mais ils augmentent les revenus parce que, oui ils n'augmentent pas le nombre de panneaux mais ils installent des panneaux vidéos donc ça rapporte quand même plus et l'entreprise fournit moins de mobilier urbain, avant ils fournissaient les abribus plus les bancs, plus les corbeilles, plus potelets anti-stationnement, etc., maintenant la ville reçoit juste des abribus et du pognon, mais bon en fait de notre point de vue c'est peut-être pas plus mal parce que du coup la Ville de Liège va de nouveau elle-même devoir penser ses propres mobiliers, ses bancs, ses potelets, et on sort un peu d'une dépendance à ce niveau-là, enfin on augmente la dépendance financière mais on diminue la dépendance au niveau du mobilier.

Etudiant : Il y a une question d'autonomie là derrière, tu penses ?

Informateur : Oui, oui, ben oui, parce que bon ici on était dans un système où tu avais tout le mobilier urbain qui était fourni par une entreprise quoi, selon ses modèles, ses standards, du coup qui sont proposés à toutes les villes du monde donc on se retrouve avec du mobilier gris, moche, complètement sans personnalité et uniforme, standardisé, et en plus on se demande parfois, bon je crois que les pouvoirs publics ils sont souvent dans une forme d'inertie où ils n'ont pas toujours l'occasion ou le temps de se pencher sur chaque décision qu'ils doivent prendre, et donc on a la tentation je pense de laisser faire les aménagements

urbains en fonction de ce qu'on a sous la main quoi donc c'est pour ça qu'à Liège on peut voir un nombre incroyable de potelets anti-stationnement, donc ce sont les poteaux d'un peu moins d'un mètre, gris en métal, qui sont absolument le long de tous les trottoirs et qui ok empêchent les voitures de se garer mais enfin il y a quand même certaines villes où les voitures, enfin les automobilistes ont compris qu'on ne se garait pas sur les trottoirs sans qu'il y ait un poteau à chaque centimètre où on ne peut pas se garer, et on voit même à un certain moment que ce type de poteaux ils sont presque utilisés comme élément de décoration, quand tu vas sur la passerelle qui passe au-dessus de la gare de Palais, c'est un piétonnier et il y a une rampe tout le long de la passerelle mais alors les passants ne peuvent pas appuyer leurs bras sur la rampe parce qu'entre la rampe, le long de la rampe il y a tout plein de plots qui sont, enfin en gros ce type de plots, c'était prévu dans l'ancien contrat que Decaux en mette un certain nombre à la disposition de la Ville sur une année, et donc des fois on a l'impression que la Ville se dit bon bah on doit aménager notre passerelle on n'a plus beaucoup de budget, on a tous ces poteaux affreux qui traînent, oh ben si on les mettait là, plop, plop, ça fera une déco et du coup voilà, c'est ça je disais autonomie, ben voilà a lieu de se demander comment on aménagerait notre espace ils prennent ce qu'ils ont, en l'occurrence les mobiliers de Decaux et ils le flanquent où ils peuvent quoi.

Etudiant : Pour en revenir plus aux actions concrètes, vous faites quoi exactement avec le collectif Liège sans pub ?

Informateur : Ben au début on a surtout écrit un manifeste, créé un site internet, créé tout en graphisme, une page Twitter, une page Facebook, tout ça pour exister dans le débat public, mis en ligne une pétition, etc., ça c'était tout le premier boulot, et puis alors ensuite, nous on n'a pas, si tu veux à Liège il y a toujours eu des actions anti-pub, notamment "Faites l'amour, pas les magasins", où les gens collent des affiches sur les pubs à la Saint-Valentin, alors une fois qu'on a créé, qu'on avait lancé notre collectif, disons qu'on a repris cette action-là sous ce nom-là donc c'était juste les mêmes personnes qui ont continué à faire cette action-là, plus de nouvelles personnes, et c'est juste que dorénavant on fait tout sous le nom de Liège sans pub comme ça en plus de s'amuser pendant l'action on visibilise un combat qui existe quoi, du coup cette action-là mais on a aussi créé d'autres actions, on a par exemple demandé à des artistes liégeois de nous créer des œuvres au format d'une pub qu'on a été coller sur les pubs pour faire un musée urbain sauvage éphémère, donc tout ça pour s'amuser, pour faire de l'anti-pub dans la ville et pour visibiliser le combat. Quand on regarde le graphique de nos signatures, on voit qu'à chaque fois qu'on a fait une action, qu'on l'a postée sur les réseaux sociaux, etc., on a un pic de signatures donc les gens voient l'action, cliquent sur Liège sans pub, cliquent sur le site et vont signer la pétition quoi, donc c'était d'une pierre deux coups.

Etudiant : D'accord, donc vous faites chaque fois ce cheminement-là ? Une action pour mise en visibilité pour finalement le but qui est la pétition, ou pas forcément ?

Informateur : Bah pas forcément, je ne sais pas s'il y a un but qui prédomine sur l'autre, mais c'est d'une pierre deux coups, donc on combat la pub dans l'espace public avec nos corps et nos outils et notre art, dans l'immédiat, et en même temps on la combat politiquement dans les discours médiatiques et sur les réseaux sociaux.

Etudiant : Ok. Et du coup tu penses, ça peut être du point de vue du collectif ou ton point de vue à toi, mais qu'il y a des limites dans ce que vous faites dans les pratiques anti-pubs, est-ce qu'il y en a selon toi, et est-ce qu'il devrait y en avoir ?

Informateur : Ah tu veux dire, est-ce qu'on se place des limites ?

Etudiant : Est-ce que par exemple il y a une action qui te serait proposée à laquelle tu dirais non ?

Informateur : Ah oui dans ce sens-là bah ce serait, oui en fait Liège sans pub c'est quelque chose, vu qu'on a créé ce concept-là pour exister dans le débat public bah on se dit depuis le début que si l'occasion se présente on ira intervenir dans des débats à visage découvert, enfin la pétition c'était une pétition donc les noms des gens qui ont signé étaient en ligne, enfin maintenant ils n'y sont plus mais, donc on était dans une optique de plaidoyer public et donc c'est clair que d'office ça empêche de faire des actions qui pourraient nuire aux personnes qui représentent publiquement Liège sans pub, forcément on ne peut pas permettre à des gens de faire une action qui serait illégale et qui pourrait entraîner des poursuites en sachant que Liège sans pub il y a des personnes derrière, il y a quelqu'un qui a enregistré le site, il y a quelqu'un qui va à des interviews, et donc c'est sûr que si quelqu'un a envie de faire des actions qui pourraient amener à des poursuites, ils ne peuvent pas le faire au nom de Liège sans pub quoi.

Etudiant : Il y a des collectifs qui décident d'outrepasser ce genre de limites, même de viser, enfin on voit surtout ça en France par exemple, mais de viser le débat public via les arrestations ...

Informateur : Ouais, comme les Déboulonneurs.

Etudiant : Et ça tu en penses quoi ?

Informateur : Ah bah moi je trouve ça génial, surtout moi là en tant qu'avocat ça me ferait bien marrer que quelqu'un fasse ça ici comme ça je pourrais m'amuser à construire tout un argumentaire juridique contre la pub pour défendre ces personnes-là et faire un procès politique autour de ça, mais je respecte à fond le courage des gens qui font ça mais moi je n'oserais pas me mettre en danger comme ça.

Etudiant : Pour quelles raisons particulièrement ?

Informateur : Ben parce que déjà je suis dans un rôle où, mon boulot c'est d'être avocat, donc faire ce type d'action ça ne colle pas spécialement, enfin disons que si je suis condamné moi-même pour une action comme ça et puis qu'après je défends quelqu'un qui défend cette action-là on pourrait un peu créer des problèmes quoi, et puis, enfin voilà dans l'engagement militant, dans quoi tu choisis de dépenser ton énergie, c'est sûr que quand tu fais quelque chose où tu te fais arrêter, etc., et que tu as après un procès au cul c'est quelque chose qui va te bouffer quand même énormément de ton énergie et je ne suis pas prêt à mettre ça, c'est juste ça, ce n'est pas que je suis contre moralement. D'ailleurs, si quelqu'un voulait faire ça et se revendiquer de Liège sans pub ça ne me dérangerait pas.

Etudiant : Non ? Tu n'y verrais pas un problème pour l'entité collective ?

Informateur : Non je pense que tout le monde, après c'est sûr que c'est la personne qui a fait l'action qui assume les conséquences sur le plan pénal mais sinon moi je trouve ça bien.

Etudiant : Tu penses que c'est possible justement de défendre quelqu'un dans cette situation-là, juridiquement ?

Informateur : Ben en France ils ont déjà réussi à, bah ils ont perdu plus de fois qu'ils n'ont gagné, mais ils ont quand même gagné deux, trois fois, ils ont réussi à faire acquitter des gens grâce à des juges qui ont considéré que, soit vu que la pub s'impose à toi sans que tu aies le choix de la recevoir ou non, elle viole ta liberté de non-réception et donc en la cachant tu es un peu en légitime défense, ou alors un argument sur l'état d'urgence en

disant que la planète est vraiment en danger assez immédiat et donc la pub est en train d'accélérer l'imminence du danger et donc le fait de cacher une pub ça pouvait se justifier par l'état de nécessité, donc il y a des arguments, ce n'est pas impossible.

Etudiant : Et pour quelles raisons penses-tu que ces arguments ils passent, ils arrivent à être légitimes au moment du procès, mais finalement tout le reste du temps ils ne sont pas écoutés par les élus ?

Informateur : Ben tu sais le droit c'est un rapport de force dans un endroit à un moment, donc si tu arrives à avoir créé une mobilisation suffisante médiatiquement et politiquement pour qu'à un moment un juge se sente poussé à pencher de ce côté-là tu as réussi à faire basculer le rapport de force, de la même manière que si on avait réussi à inciter le Collège à ne pas renouveler le contrat bah on aurait fait basculer le rapport de force quoi, ce n'est pas tellement la question de convaincre une personne par un argument juridique, c'est plus une question de prendre le pouvoir enfin de faire prévaloir ton discours.

Etudiant : Donc c'est quand même une question de nombre, au final ?

Informateur : Ouais, ouais, je crois, de nombre, être suffisamment organisés pour occuper le terrain quoi.

Etudiant : Et pour ça tu penses que les outils démocratiques que les citoyens ont à disposition sont efficaces pour ce genre de basculement, etc. ?

Informateur : Ben non, visiblement non vu qu'on vit dans le monde dans lequel on vit, enfin si tu veux dire le fait de voter par exemple une fois tous les six ans ou tous les quatre ans évidemment ce n'est pas quelque chose qui fait devenir une démocratie vraiment ... ou même dans lequel les gens se sentent impliqués quoi, donc oui, non les outils tels qu'ils sont organisés constitutionnellement ne permettent pas du tout une participation, ils sont plus là pour donner une légitimité à un système, maintenant c'est sûr qu'à la marge il peut y avoir, on peut à certains moments utiliser certains de ces outils pour faire basculer certaines choses mais c'est, ces avancées-là elles ne vont pas de soi quoi, c'est vraiment un combat.

Etudiant : Tu penses qu'il y a une différence de temporalité entre, tu disais il y a urgence enfin un des arguments utilisés c'était l'urgence de la situation climatique, tu penses qu'il y a un problème de temporalité entre ces luttes-là et les arguments qui les sous-tendent et le système en place ? Ou le traitement juridique qu'on en fait ?

Informateur : Ouais ... en tout cas c'est sûr que les questions qui font l'objet de débats et sur lesquels les gens jugent important de se positionner au final ne sont vraiment pas les questions qui sont importantes dans le monde et dans la société.

Etudiant : Pour transiter vers quelque chose de plus général, tu vas voir c'est vraiment une question très large, mais au-delà d'une définition formelle, le droit tu le définirais comment ? Comment est-ce que tu spécifierais son utilité, son rôle dans la société ?

Informateur : Large question, ouais ! Ben le droit si tu veux c'est simplement, le droit c'est une manière de fixer des règles qui maintiennent les choses en place, donc le droit forcément ce n'est pas quelque chose d'immuable, ce n'est pas quelque chose de légitime en soi, ce n'est pas quelque chose de vrai forcément non plus, c'est simplement, le droit a été créé à un moment, enfin toute règle de droit c'est un rapport de force à un moment qu'on tente de figer en en faisant une règle de droit et alors ensuite en fonction des évolutions sociales ben soit la règle de droit évolue dans un sens ou dans l'autre parce que certains

rappports de force auront évolué, soit il y a des évolutions qui font qu'une règle qui a été créée à un moment pour défendre certains intérêts peut être utilisée pour défendre d'autres choses, ça, ça arrive occasionnellement. Mais c'est un outil qui peut être utilisé, enfin qui quand même à la base est plutôt fait, enfin c'est quand même quelque chose de conservateur quoi, le droit je ne sais pas au Moyen-Age c'était ben tu es soit un seigneur, tu possèdes les terres ou alors tu es un serf, tu ne possèdes rien du tout, tu dois travailler pour ton seigneur c'est la règle, le droit il était comme ça il maintenait ça, alors aujourd'hui pareil quoi ça maintient la propriété privée, c'est le droit qui fait en sorte que les pauvres juste parce qu'ils sont plus nombreux n'ont pas le droit de juste voler tout l'argent des riches donc ça protège forcément ceux qui ont le plus dans notre société mais bon voilà ça peut parfois être quand même utilisé pour défendre, voilà même si le droit à la base est plutôt conservateur tu peux aussi avoir des fois où la société évolue tellement dans un sens encore plus, enfin s'il y a notre gouvernement par exemple qui évolue vers l'extrême droite tu peux à un moment utiliser une règle de droit pour essayer de ralentir cette dérive-là. Mais c'est sûr que ce n'est jamais avec le droit que tu vas en soi faire atteindre des vrais progrès vu que le droit est plutôt là pour maintenir les choses que pour les changer.

Etudiant : Et tu penses qu'il sert des intérêts en particulier le droit de notre société contemporaine ? Plus que d'autres, quand tu dis c'est un rapport de force donc il y en a forcément qui sont avantagés ?

Informateur : Ben oui les gens qui sont privilégiés quoi.

Etudiant : Privilégiés de quelle manière ?

Informateur : Bah qui sont puissants, riches, ce type de privilèges. Là déjà ils vont pouvoir beaucoup plus mobiliser le droit, par exemple c'est bien connu que les pauvres sous-utilisent le droit donc beaucoup de gens ne sont pas au courant qu'ils auraient droit à telle ou telle aide de l'État, soit ils ne savent pas bien lire, soit ils ne sont pas suffisamment informés, soit ils n'ont pas de sous pour se payer un avocat ou ils n'ont pas de copain avocat qui pourrait les conseillers donc ils sous-utilisent le peu de choses auquel ils ont droit, à côté de ça les gens qui ont les moyens forcément vont pouvoir se payer toute une équipe d'avocats qui va faire en sorte de les défendre au mieux pour qu'ils payent le moins d'impôts possible, qu'ils perçoivent le plus d'argent possible de leurs biens, etc. Voilà le droit en soi il empêche, enfin je ne sais pas, il empêche de voler ou de faire la révolution ou d'exproprier, il maintient les choses là où elles sont quoi, donc il maintient quand même le fait que une minorité de la population possède une majorité des richesses.

Etudiant : Et selon toi il évolue vers quoi le droit quand tu l' observes aujourd'hui ? Vers quoi est-ce qu'il évolue et vers quoi il devrait évoluer, selon toi ?

Informateur : Ben ce qui est marrant c'est que, j'ai l'impression que les mouvements de gauche allaient plutôt beaucoup critiquer le droit et voir ça comme l'outil des puissants et quelque chose d'opresseur, alors que maintenant on entend beaucoup de discours justement, face à un gouvernement qui décide de ne pas respecter certaines décisions de justice qui ne lui plaisent pas et qui est tellement extrême, beaucoup de discours de gauche vont prôner le retour à l'état de droit, le respect des juges, de la loi, etc., alors qu'à la base le discours de gauche était plutôt critique de ça quoi donc il y a un peu une évolution à ce niveau-là, enfin c'est un peu ce que je disais quoi le droit a beau être conservateur mais quand la société avance vers le fascisme, ben les progressistes se retrouvent à défendre les positions conservatrices.

Etudiant : Donc, c'est aussi un outil finalement utilisé selon le contexte par une partie ou l'autre de la population ?

Informateur : Oui c'est ça, en partie, mais bon c'est aussi une chape qui pèse, quand tu es sans papiers ou SDF en gros tu n'as le droit de rien faire, tu es SDF à Liège tu es juste, on a un règlement mendicité qui fait qu'en fonction des jours de la semaine tu n'es pas censé être à tel ou tel endroit mais qui en gros est utilisé pour pouvoir donner à la police le pouvoir d'arrêter n'importe quel SDF, n'importe où, n'importe quand, donc c'est des gens qui vivent, ils ont en permanence des contacts hyper violents avec le droit qui leur fait comprendre qu'ils n'ont leur place nulle part, ils doivent juste s'enfuir d'un à l'autre. Pareil pour un sans-papiers quoi où lui il risque à tout moment de se faire arrêter, le droit n'est rien d'autre pour lui à part une oppression, il ne peut pas vraiment l'utiliser.

Etudiant : Et parallèlement au droit, la justice, son utilité, son rôle, aussi par rapport à ces questions-là ?

Informateur : La justice, ben pareil les gens qui sont les acteurs de la justice c'est aussi les privilégiés, les gens qui ont fait l'université, qui sont issus d'un milieu social privilégié majoritairement, qui sont surtout plus riches que la moyenne, plus blancs que la moyenne, etc., et évidemment tous ces acteurs-là sont convaincus qu'ils sont complètement neutres et qu'ils appliquent le droit comme une science alors qu'inévitablement ils défendent plutôt les intérêts de leur milieu social, de leur classe sociale.

Etudiant : Pour revenir aux pratiques du collectif anti-pub, vous avez déjà eu des actions où vous avez eu des altercations, un peu moins routinières, avec par exemple les forces de l'ordre ?

Informateur : Oui, ben oui, c'est déjà arrivé que des flics viennent et qu'ils empêchent l'action. En gros un policier ce n'est pas très compliqué, quand tu es dans l'espace public il peut à peu près, dès que tu es en train de faire quelque chose sur l'espace public qui n'est pas simplement te déplacer bah on peut assez vite avoir une réaction quoi, on peut considérer que tu fais un trouble à l'ordre public, que tu fais une manifestation non autorisée, voilà si tu es en train de coller une affiche tu fais un collage sauvage, enfin il y a tout un éventail d'outils qu'il est possible de mobiliser, donc c'est sûr que quand tu vois débarquer les policiers soit tu arrives à négocier avec eux soit ils peuvent un peu faire ce qu'ils veulent. Du coup c'est arrivé peut-être deux fois.

Etudiant : Dans quelles circonstances particulières ?

Informateur : Deux fois où on était en train de recouvrir un panneau avec une affiche, des policiers sont venus et en gros ont empêché, ont fait enlever l'affiche en étant d'abord un peu menaçants, et puis après ils nous ont chaque fois laissés repartir, sans plus.

Etudiant : Et là vous essayez, enfin vous faites entre guillemets tête basse ou vous essayez de mobiliser des arguments, etc. ?

Informateur : Ouais, tu essayes d'abord un peu d'argumenter pour, en gros dans ce genre de cas moi mon but ce serait plutôt d'éviter de se faire arrêter, faire en sorte que la police s'en aille le plus vite possible et nous emmerde le moins possible quoi, que leur réaction soit la plus limitée possible, s'il y a moyen qu'ils nous enlèvent pas le panneau tant mieux sinon s'ils nous enlèvent juste les panneaux sans nous arrêter, s'ils doivent nous arrêter autant que ce ne soit pas trop violemment, et ainsi de suite.

Etudiant : Donc, le procès, l'arrestation, l'éviter à tout prix ?

Informateur : Oui plutôt moi je trouve, enfin je n'ai pas l'impression que c'est vraiment un objectif très utile d'essayer de convaincre la police, autant essayer d'éviter d'avoir à leur

parler, autant que possible quoi. Enfin après ça peut être un objectif hein, je ne sais pas, faire un procès politique.

Etudiant : Pourquoi tu penses que ce n'est pas faisable ou en tout cas que le collectif et ses membres n'ont pas forcément envie d'aller vers cette direction-là ?

Informateur : Bah comme je disais c'est juste une dépense d'énergie énorme quoi. Entre faire des petites actions de collage quatre fois par an et un procès il y a un monde quoi, un procès ça coûte cher, ça prend énormément de temps et au final tu as quand même beaucoup de chance de te retrouver avec des amendes ou des peines de prison.

Etudiant : Il n'y a pas des actions, des pratiques que tu as regrettées après acte au sein du collectif ?

Informateur : Boh oui, la deuxième fois où les policiers nous ont demandé d'enlever l'affiche j'ai l'impression qu'on a accepté un peu vite de l'enlever, et qu'on aurait peut-être d'abord dû la laisser là et voir si eux-mêmes allaient l'enlever, si elle ne pouvait pas rester quelques jours, je pense qu'on a été un peu trop, on a cédé un peu trop rapidement.

Etudiant : C'était dans quel contexte ?

Informateur : C'était l'affiche qui était sur le rempart.

Etudiant : Vous n'avez pas vraiment eu d'action qui tourne mal un jour ?

Informateur : Non, mal tournée, non, enfin voilà l'action sur le rempart on avait quand même espéré que notre panneau reste là quelques jours, c'est un peu dommage, mais bon on avait pris la photo, au final c'est quand même la photo qui laisse le plus de trace et puis bon personne n'a été arrêté non plus donc ce n'est pas non plus un fiasco.

Etudiant : Tu penses que la dégradation d'objet, parfois on observe à Liège qu'il y a des pubs qui sont vraiment cassées, est-ce qu'on peut appeler ça de la violence pour toi et comment est-ce que tu vois ça au-delà du collectif Liège sans pub ?

Informateur : Ben moi la définition de la violence que j'ai l'habitude, instinctivement que j'adopterais, pour moi un comportement violent c'est à l'égard de quelqu'un, à l'égard d'un objet alors je parlerais plus de dégradation que de violence, donc la dégradation de pub je n'appellerais pas ça de la violence.

Etudiant : Et tu trouves ça légitime que dans certains cas, pour certains collectifs, il y a des personnes qui se fassent arrêter puis qui ont un procès pour ce genre de dégradation ?

Informateur : Si je trouve que les dégradations sont légitimes ou si je trouve que le procès est légitime ?

Etudiant : Les deux, d'abord les dégradations et puis le fait de poursuivre quelqu'un pour dégradation de publicités ?

Informateur : Bah je pense qu'une dégradation de ce type là ça peut être moralement défendable, c'est ce que je disais la publicité s'impose à toi elle ne te donne pas le choix de la voir ou pas, elle vient dans ton espace public, dans ta rue, tu es quand même obligé d'ouvrir les yeux pour traverser la rue donc tu es obligé de voir cette pub donc, c'est eux qui ont choisi de mettre cette pub là, enfin c'était un auteur qui était repris dans un bouquin de Banksy qui disait « c'est eux qui ont construit un monde où ils se sont foutus juste en face de ta gueule sans te laisser le choix, alors demander l'autorisation pour surcoller ou déplacer ou

casser une pub, ce serait comme demander l'autorisation de garder un pavé qu'on vient de te jeter sur la figure », moi je trouve que dans cette optique-là ça peut tout à fait se défendre. Si quelqu'un me dit je suis agressé tous les jours, je vois cette pub, ça peut être une pub sexiste, ou juste une moche pub consumériste, je la vois tous les jours et mon gosse est obligé de la voir tous les jours en prenant le bus, un jour je l'ai cassée, depuis je ne la vois plus, bon c'est un mode d'action qui est risqué mais je pense qu'il peut être défendable. Maintenant il y a de toute la question de stratégiquement pour le mouvement anti-pub, est-ce que c'est une bonne chose ou pas, est-ce que ça nuit au mouvement, est-ce que les gens qui voient ça ça les convainc que la pub est une mauvaise chose ou est-ce que justement ils se sentent plutôt choqués d'une dégradation de propriété privée, ça c'est toute une autre question mais ça ne concerne pas la question morale qui est que à partir du moment où, enfin ce n'est pas une position du collectif, la position du collectif c'est juste de dire ce type d'action ne nous concerne pas vu qu'on reste dans des actions légales ou semi légales, mais ma position c'est que à partir du moment où on trouve que cette pub, son existence pose un problème éthique, ben le fait de la faire disparaître sans violence justement, où on ne fait de mal à personne, c'est plutôt une bonne chose d'un point de vue moral oui. A partir du moment où on voit sur le site de Decaux ou sur le site de Clear Channel, je trouve que tu devrais aussi analyser ça s'il te reste encore un chapitre, ils ont des discours qui disent, Clear Channel ils disent sur leur site « prenez une pub chez nous vous pourrez rentrer dans les esprits et dans les conversations des gens qui passent dans la rue », et Decaux il dit sur son site aussi « les publics aujourd'hui, particulièrement les jeunes, sont de plus en plus, ils regardent de moins en moins la télé, ils ont Adblock sur leur ordinateur, par contre ils sont de plus en plus en déplacement et donc un endroit où vous pourrez passer votre produit sans qu'ils puissent zapper, sans qu'ils puissent fermer la fenêtre, c'est en prenant une pub chez nous », donc à partir du moment où les gens ont cette mentalité-là, ils sont en train de nous jeter violemment je trouve, d'utiliser tout leur puissance et tous leurs millions pour nous imposer leurs messages nuisibles, voilà moi je défendrais avec plaisir le petit gars qui sera poursuivi pour avoir cassé une pub ou quoi. Bon je doute que ça passe auprès des juges, il faudra utiliser d'autres arguments.

Etudiant : Et alors pour terminer, ce serait quoi pour toi une pub acceptable, pour laquelle tu n'aurais plus à lutter ?

Informateur : Là on en revient au débat qu'est-ce qui est une pub, comment est-ce qu'on définit la pub, je trouve qu'on perd beaucoup de temps en réunion à avoir ce débat-là, je ne trouve pas qu'il est forcément très fertile de se demander est-ce-que une affiche pour un concert c'est une pub, ça dépend si c'est un concert bénévole ou si c'est un concert organisé par une entreprise, c'est difficile d'en sortir de ce débat-là, après la publicité je ne sais pas, je trouve qu'il y a la question de qu'est-ce qu'on, peut-être qu'il faut plutôt poser la question de qu'est-ce qu'on a envie d'avoir comme affichage public, qu'est-ce qu'on trouve qui est légitime ou pas légitime à afficher dans l'espace public, je trouve que c'est bien de poser la question parce qu'actuellement, voilà quelqu'un qui peint une fresque sur un train ce n'est pas légitime on va dépenser beaucoup d'argent pour nettoyer le train, par contre Skoda ou Land Rover qui recouvre tout un tram avec un autocollant de pub pour les 4 x 4 ça c'est légitime, c'est une question intéressante à se poser. Après je ne sais pas s'il faudrait légaliser toute forme d'expression artistique dans l'espace public mais en tout cas il me semble qu'on pourrait laisser plus de place, et inversement laisser moins de place à l'expression commerciale et puis peut-être, enfin nous on répondait toujours avec Liège Sans Pub quand on nous demande « ah mais donc si vous voulez la fin de la pub, qu'est-ce que vous voulez à la place », bah ce n'est pas à nous de proposer un modèle tout fait par contre on trouve que ça vaudrait la peine d'avoir un vrai débat démocratique sur la question, demander à tout le monde, aux petits commerçants liégeois, aux cinémas liégeois, aux

théâtres liégeois, aux salles de concert, aux comités de quartier, qu'est-ce que vous avez envie de voir dans votre quartier et vous qu'est-ce que vous avez envie de diffuser et comment est-ce qu'on peut trouver une harmonie entre ce que certains acteurs ont envie de diffuser et ce que les habitants ont envie de voir, et là ce n'est pas du tout le cas c'est juste le plus offrant qui a le droit de diffuser unilatéralement son message. Donc pour répondre à ta question, une pub qui serait légitime ce serait un message qu'un acteur légitime, un message qu'un projet a envie de faire passer et que les gens qui vont recevoir ce message ont envie de voir quoi, donc typiquement par exemple peut-être que les gens sont intéressés de voir les horaires du cinéma dans leur quartier, peut-être que ça les intéresse de savoir les légumes qui sont en vente cette semaine-là aux Petits Producteurs, donc peut-être qu'une communication dans cette optique-là pourrait être utile, mais je crois que jamais un énorme message imposé par une multinationale remplira ce critère-là.

Etudiant : D'accord. Et bien merci beaucoup pour ton temps.

Entretien Renan Liège Sans Pub

Etudiant : Tout d'abord je voulais un petit peu savoir ton parcours de vie entre guillemets, tu n'es pas obligé de remonter très loin ... mais au moins le supérieur ?

Informateur : Comme je te disais ben l'école alternative où j'étais, justement là j'ai commencé à me poser des questions en l'occurrence le premier déclic c'était en première année aux pionniers en fait, ça c'est bizarre parce que ce n'est pas très politisé mais on est parti dans un truc pour aider et en fait pendant trois jours il a plu et on a regardé plein de documentaires, enfin c'est un milieu un peu activiste où on était, en fait ils recueillaient des ours abandonnés, genre leur mère avait été tuée donc ils récoltaient les oursons et c'est juste pour ne pas les laisser crever quoi. Donc ils géraient ça, et donc en fait pendant trois jours il pleuvait, donc on ne pouvait pas taffer, et donc on a regardé des documentaires, qui disaient que le monde allait mal en gros, dans les grandes lignes. En plus ce qui était intéressant c'est qu'on avait une vision assez méta puisqu'au final tu passais de "ça ne va pas bien l'agriculture" à "ça ne va pas bien les déchets", je suis sorti des trois jours un peu en mode "oula" (rires), ah ok c'est à ce point-là, intuitivement tu sais que ce n'est pas terrible mais en ayant bouffé tout ça, tu fais "ok ...". Et là donc je suis revenu dans l'école alternative, il me restait encore un an à ce moment-là et je me suis dit merde il faut faire quelque chose quoi tu vois, et là à ce moment-là, de façon assez paradoxale, marrante en fait, je me suis dit ok, bon là à ce moment-là je ne parlais pas encore de capitalisme, mais bon le monde il tourne d'une certaine façon et le moteur principal c'est la pub, donc il faut faire quelque chose, et en plus j'étais assez fasciné par des graffeurs comme "Obey", je ne sais pas si tu vois, avec une sorte de régularité et c'est la quantité qui fait l'art, je trouve ça assez stylé, donc j'ai essayé de lancer un truc qui s'appelait "don't be a sheep", un peu jugeant etc., pas terrible niveau comm', et donc l'idée c'était "don't be a ..." et t'avais un, c'était avec un pochoir en fait, parce que moi je ne sais pas du tout graffer. L'idée c'est que tous ceux qui étaient contre la publicité aient accès au truc et l'idée c'était de respecter tout le temps le même message et qu'il soit partout en fait, et que les gens se disent "mais en fait c'est chiant il est partout ce graff", et qu'ils se disent "mais en fait ce sont les pubs qui sont partout". C'était ça le but du truc quoi.

Etudiant : Donc, c'est ça quand tu parles, quand tu dis que l'important c'est la quantité ?

Informateur : Oui c'est ça. C'est vraiment avoir une sorte d'hégémonie de, et de lancer en fait euh, enfin à ce moment-là j'étais dans le trip de lancer un mouvement mondial tu vois, c'était ça mon gros trip, donc en gros plusieurs fois toutes les pubs de Huy, puisque c'est de là que

je viens, de Huy se sont retrouvées recouvertes de "don't be a sheep", pour essayer d'avoir des trucs ... Y en avait un qui avait une tante à SudPresse, on lui avait envoyé un truc elle n'avait pas voulu le publier, c'était bien le bordel, mais voilà c'était le fait de se faire des armes, enfin d'essayer c'est là que je me suis rendu compte que si tu es seul à être moteur dans un groupe, ben ça ne vit pas, ce qui est important c'est d'être au moins deux quoi, parce que tout seul tu t'essouffes très rapidement en fait et même si tu n'es pas tout seul en fait si c'est toi qui dois envoyer les messages et tout ça, ça prend un temps de con quoi. Un truc où je me rends assez bien compte aussi dans Comac, enfin tu vois je suis à Comac, si tu ne prends pas la peine d'envoyer un message à tout le monde tu es trois en réunion quoi (rires), enfin donc ce n'est pas, ce n'est pas très grave, c'est juste que les gens ils ne vont pas se bouger d'eux-mêmes en soi. Donc là d'ailleurs à ce moment-là j'ai croisé en gros les gars qui allaient commencer à avancer Liège sans pub, on n'a pas vraiment fait le lien, parce que moi j'étais chaud qu'ils commencent à faire des graff' aussi et lancer le mouvement international (rires), enfin moi j'ai des potes qui en font encore de temps en temps mais moi je n'en fais plus vraiment, et puis après, un an plus tard, enfin un peu après la moitié de l'année passée, j'ai commencé à aller dans Liège sans pub qui commençait vraiment à, avec le projet de retirer les panneaux publicitaires, les sucettes quoi enfin je sais pas si tu vois, et donc ça, l'idée, ce qui était chouette, et c'est ça qui donnait une chouette énergie au groupe c'est qu'on avait une cible, un but, un objectif qui paraissait réalisable, mais bon ça n'a pas très très bien marché, ben il y a quand même le prix du contrat qui a quintuplé, JCDecaux a payé cinq fois plus cher que le précédent, ce qui est plutôt l'inverse d'habitude ça descend au fur-et-à-mesure, la ville c'est comme ça donc elle s'en fout elle ne renégocie pas, et là avec la pression populaire et tout ça, c'est quand même un signe qu'on a un peu fait bouger le truc, mais on s'en fout que Demeyer ait 40 millions en plus, on est content pour lui mais ... donc voilà et là justement ces derniers temps ces trois, quatre derniers mois, ben on essaye, enfin le mouvement est plus en train de s'institutionnaliser, genre ils voulaient aller faire de l'éducation permanente, c'est ce qui est un peu en train de bouger, et justement ben ce dimanche en fait on a refait une action je ne sais pas si tu as vu, on a recouvert un gros panneau.

Etudiant : Où là vous étiez un peu plus public ?

Informateur : Oui, c'était vraiment le but. Enfin chaque fois, en fait l'avantage de Liège sans pub c'est le consensus d'action ça je ne sais pas si tu vois ce que c'est qu'un consensus d'action ?

Etudiant : Non, pas vraiment ?

Informateur : En fait c'est un terme, c'est de la langue d'activistes, souvent quand tu fais une action tu as un consensus où tout le monde fait la même chose, enfin par exemple je ne sais pas si tu vois Ende Gelände ?

Etudiant : Si, en Allemagne ?

Informatrice : Bah tu vois si tu vas bloquer une mine de charbon et que parmi les gens il y en a un qui va commencer à tabasser un flic, à dix ils attrapent un flic ils le tabassent bah ça va pénaliser tout le groupe, donc le but c'est d'avoir un consensus justement, ok nous notre action elle est non-violente, pas d'agression envers les policiers, s'il y a une décision commune on respecte, etc. Alors que justement, dans d'autres trucs, comme le Black Bloc par exemple, il y a quand même quelques règles de base, mais c'est beaucoup plus individualiste, et donc là ben à chaque fois dans Liège Sans Pub le consensus d'action c'est : pas de casse, pas de tags, pas de trucs qui pourraient conduire à l'arrestation pénale en fait, ou très difficilement poursuivable en justice.

Etudiant : Et pourquoi tu crois ? D'abord, c'est commun à toutes vos actions ?

Informateur : Ah oui oui, c'est vraiment voulu, parce qu'en fait comme il y a un nom qui, qui est lié au truc ben tu ne peux pas commencer à tout détruire en disant "ouais c'est Liège Sans Pub, génial" parce qu'en fait après, enfin en l'occurrence je crois que c'est Roger qui a son nom sur le site par exemple, ben les flics vont aller sonner chez Roger en disant "bonjour, c'est vous qui avez cassé ? Ben il y a 40.000 balles à ...", tu vois. Là en l'occurrence, on colle du papier avec du scotch sur des pubs quoi c'est vraiment très très soft, c'est plus un truc de communication justement, au niveau politique on a eu des discussions avec un gars qui s'est pas mal investi à un moment sur le fait que, on se demandait est-ce que c'est vraiment ça qu'on a envie de faire, au final le but c'est que les gens, que les partis politiques aient ça dans leur programme quoi d'enlever les pubs, et ça ça devient vraiment très, enfin un peu plus chiffé molle quoi, ça on ne sait pas trop si ça nous plaît enfin c'est compliqué de se positionner par rapport à ça.

Etudiant : Pourquoi c'est compliqué ?

Informateur : Je ne sais pas, parce que tu vois dans notre petite table de jeux de révolutionnaire, tu es là en train de te dire moi j'ai envie de changer le monde sans passer par les institutions sinon tu te fais récupérer, et en même temps que tu passes par les institutions ou pas ça ne change pas grand-chose, il n'y a pas grand-chose qui bouge, donc tu es là, c'est un peu compliqué justement de trouver comment toi avoir de l'impact sans avoir l'impression de te faire baiser quoi et justement dans le cadre de Liège sans pub ben on a un peu l'impression de se faire baiser, enfin individuellement on en a discuté, c'est complexe de trouver l'équilibre de ok on fait des actions, on se donne de la visibilité, à partir du moment où tu vois par exemple il y a Liège Together qui a partagé le truc, tu te dis ben ouais c'est bon, on est un peu ridicule, enfin ce n'est pas qu'on est ridicule, mais à partir du moment où Liège Together le partage c'est que c'est quand même vraiment pas hyper radical quoi, c'est ça que je veux dire, ce qui n'est pas grave enfin si ça marche très bien on ne va pas se plaindre il faut être pragmatique si ça fonctionne, ça fonctionne. Enfin il y a aussi Willy Demeyer qui a commenté qui a dit "ah je ne savais pas que ce panneau était illégal, si effectivement il est illégal on va faire tout notre nécessaire pour l'enlever", enfin tu vois tu es là à partir du moment où Willy Demeyer commente, tu te dis bon, c'est tendu quoi.

Etudiant : Le mouvement est trop institutionnalisé ?

Informateur : Ben oui c'est ça, tu te dis putain ça veut dire que c'est quand même, après voilà c'est toujours trouver l'équilibre quand tu fais une action, essayer que les gens se disent "oh génial j'adore ce qu'il se passe c'est cool", mais d'un autre côté c'est important je trouve que ça puisse, enfin c'est toujours hyper frustrant et ça se passe quasi à chaque fois en fait quand tu vois que tes revendications ça rentre dans le système, et que ça va devenir des enjeux ...

Etudiant : Et à partir de cette observation-là, est-ce que tu ne penses pas toi justement qu'il faudrait passer un palier supérieur au niveau de la radicalité entre guillemets ?

Informateur : Bah ouais en fait le truc c'est qu'en ce moment on est tout un groupe justement qui était fort lié à Liège sans pub, où on se dit tiens il faut qu'on aille, enfin moi j'ai envie d'en brûler une perso (rires), j'ai vraiment envie de le dire j'ai brûlé une pub quoi, mettre de l'essence dessus en mode film d'action, je ne sais pas pourquoi c'est quelque chose qui me titille depuis longtemps je ne sais pas ça c'est un truc qui me ferait bien kiffer, je crois que ça me détendrait pour au moins, mais euh ...

Etudiant : Et tu penses que ça aurait plus d'effets ?

Informateur : Non pas du tout, bah je ne sais pas ce que ça ferait personne ne l'a fait je crois donc je ne sais pas comment les gens réagiraient, mais tu vois par exemple le fait de briser les vitres après tu as toujours la gentille mère de famille qui dit "les enfants ils vont se couper", en plus c'est du verre fait exprès pour ne pas te couper. Ce qui est toujours compliqué en fait tu es là tu as une idée tu réfléchis au temps que ça va te prendre en fait de la mettre en place, genre dernièrement on discutait, on s'était vu pour discuter, en disant qu'est-ce qu'on ferait bien de plus radical sur Liège, donc tu mets ton téléphone dans la boîte tu le mets dans la pièce à côté c'est toujours le rituel un peu marrant, un peu parano, tu dis bon ben avec les nouvelles technologies le jour on deviendra vraiment dangereux bah on aura pris ce réflexe-là quoi.

Etudiant : Tu veux dire quoi par-là ?

Informateur : Bah pour ne pas être sur écoute quoi, pas à Liège sans pub parce qu'on s'en fout mais quand tu fais des réunions sur des trucs plus radicaux c'est un peu, je ne sais pas j'imagine que c'est pour se faire mousser (rires), je pense que c'est un peu ça quand même, tu as un peu l'impression d'être un thug et tout, mais qu'est-ce que je disais. Et oui ben par exemple on s'était dit de faire des vidéos pour en fait rendre sexy le fait de péter des pubs, justement dans l'esprit communication, ce serait beaucoup plus polarisant, parce là Demeyer ne dirait pas "ah ben oui ...", encore moins Liège Together, mais au moins ce serait faire du, je ne sais pas si tu vois ce que c'est, si tu connais le terme Riot porn, c'est du porno de manifestation, des trucs où tu as un flic en feu parce qu'il s'est pris un Molotov, enfin moi je ne valide pas hein, mais c'est un terme ...

Etudiant : Pas mis en scène ? Vraiment euh ... ?

Informateur : Ah non non, tu as un black bloc qui lance un Molotov et tu vois le flic qui court et ses collègues qui (rire), voilà moi je ne regarde pas ce genre de truc mais j'ai des potes ça les fait kiffer, c'est un peu leur came, d'où le porn, c'est le côté un peu malsain où justement ouais ils vont voir des blacks blocs bien organisés, enfin moi je suis pas trop de ce milieu-là, enfin quand même pas mal, mais je n'en ai jamais vraiment fait, je veux dire la seule fois où j'étais dans un black bloc ils étaient 25 à tout casser, c'était un peu ridicule quoi, si les flics avaient vraiment voulu faire quelque chose ils les auraient juste défoncés, voilà quoi et donc justement Riot porn c'est rendre sexy le fait de jeter un Molotov sur un flic, avec une petite musique énergique derrière, bah là ce serait le même esprit ce serait rendre sexy le fait de faire passer je sais pas, toujours dans le même délire, je m'étais dit à l'arbalète tu vois, tu arrives tu dessines une cible dessus (rires).

Etudiant : C'est important la mise en scène ?

Informateur : Bah je pense que c'est vraiment important de scénariser ça parce que, par exemple moi je dis j'utilise toujours cet exemple-là, à la fin de Fight Club quand il fait sauter les banques tu ne te dis pas "oh connard d'anarchiste", même à 16 ans où tout le monde te dit "oh c'est méchant de casser une vitre" là il fait sauter tous les trucs de Wall Street en même temps donc tu vois tu es juste là "ah, trop stylé", après la même personne va te dire "non, casser une vitre de banque euh", tu vois donc c'est ça après bon c'est du taf de pro évidemment mais l'idée c'est vraiment de se professionnaliser et d'essayer de polariser le plus possible le débat parce qu'en fait actuellement, notre état c'est vraiment un état criminel en gros qui fait des rafles, qui va chercher des migrants chez les gens, qui fait passer des lois pour ça et tout ça, et la société civile est passive, et nous aussi, moi aussi, mais je veux dire c'est important de toi aussi communiquer pour premièrement débanaliser ça, et ensuite pousser les gens, que les gens aient envie d'eux-mêmes à le faire quoi, mais bon c'est très complexe quoi parce que tu es le saumon qui remonte la rivière, ce n'est pas toi qui a toute une éducation, donc c'est complexe.

Etudiant : Et du coup, vous n'êtes pas forcément sur la même longueur d'onde entre guillemets au sein du collectif ?

Informateur : Ah non pas du tout, Liège sans pub c'est très très différent, c'est ça qui est intéressant aussi et moi je trouve ça vraiment bien, ben là ces trois, quatre derniers mois on n'est plus venu, je suis venu pour l'action et en gros il y a un groupe de profs qui est tout content d'aller faire de l'éducation permanente, et tu as justement Robin, Roger, et tout ça, qui sont plus dans le trip de faire des actions de désobéissance et tout ça, moi j'étais là en mode "ouais revenez, revenez, on se fait chier" (rire) parce que c'est vrai que ça doit être chiant quoi tout le temps être là "oui pour les fascicules qu'on va distribuer aux profs", on a un peu fui. C'est marrant c'est de plus en plus polarisé mais c'est toujours intéressant je trouve, de toi avec ta radicalité d'être présent dans des collectifs comme ça et d'inviter les gens à la réflexion, genre quand on discutait justement à Nourrir Liège par exemple avec tous les bobos de 50 ans du fait d'avoir des actions violentes, moi je ne sais pas encore trop comment me positionner là-dessus, je trouve qu'être violent envers les objets ça je m'en bats les couilles, mais contre un individu je trouve que c'est complexe comme question, mais la discussion elle était super intéressante parce que ces gens-là ne s'étaient jamais posé la question, ils ne s'étaient jamais dit oui on pourrait mettre euh, enfin se défendre contre un policier par exemple parce que la plupart du temps c'est ça qui se passe les gens n'attaquent pas les policiers, ce sont les policiers qui attaquent, les gens choisissent de se défendre et essaye de s'organiser pour ça quoi, et c'est super intéressant, et je pense que justement être dans des collectifs comme ça avec des gens qui ont envie de changer les choses même parfois radicalement mais qui sont convaincus que c'est en faisant une grève de la faim à la Gandhi que ça va changer les choses, bah tu peux être là et débattre avec eux, ça c'est cool, ça c'est intéressant je trouve, c'est pour ça que ça vaut la peine d'être encore dans des collectifs et de ne pas rester faire ta popote entre, même chose dans Comac, le côté un peu trop cadré du truc avec une sorte de ligne de conduite tracée par Lénine il y a deux cents ans, enfin non il y a cent ans, bah tu te dis les idées sont sympas mais ça ne peut pas bien se terminer, mais après je trouve que le fait de faire partie d'un collectif comme ça où justement tu as des gens qui ne sont pas du tout politisés et que tu as l'occasion de discuter avec eux et voir l'évolution, toi en tant que personne qui a envie de changer le monde c'est vraiment une bonne école je trouve. On faisait une capsule vidéo justement pour les élections, j'ai torché ça en cinq minutes, je suis arrivé, ouais c'est ça les idées bam bam bam, alors qu'il y a deux ans j'aurais fait "..." (rire), c'est ça, c'est limite, des gens comme McKinsey et tout ça ils devraient venir choper des anciens de Comac parce qu'au final tu passes ton temps à essayer de convaincre des gens, tu te formes en fait c'est intéressant, et il y a aussi la discussion entre les gens ça c'est super intéressant et toi tu peux, comme il y a pas mal de démocratie bien plus que dans les autres mouvements de jeunesse je pense, tu peux aussi amener des idées plus radicales, par exemple il y avait un groupe Comac qui voulait aller à Ende Gelande, ça bouge quand même à ce niveau-là ils ont conscience que c'est pertinent de faire des actions de désobéissance civile, ça a aussi du sens, ce n'est pas qu'en faisant des grèves et des manifs que ça change, il y a d'autres moyens d'action quoi.

Etudiant : Quand tu dis qu'il y a plus de démocratie dans les mouvements que tu fréquentes, tu veux dire quoi par-là ?

Informateur : Bah en l'occurrence, Comac il y a vraiment une volonté, ils appellent ça le centralisme démocratique, encore un terme de coco, le principe c'est que, je ne vais pas t'expliquer ça, mais il y a vraiment une recherche de l'écoute de l'autre, enfin c'est une croyance vérifiable mais, les gens dans ces mouvements-là sont convaincus que c'est l'intelligence collective qui est la meilleure, et d'ailleurs souvent, moins dans Comac mais, souvent il y a quand même une volonté d'écouter tout le monde, de donner la parole à tout le monde, de respecter le temps de parole hommes-femmes, par exemple des fois en réunion quand on est beaucoup on fait un homme puis une femme comme ça on est certain, après des fois ça a des côtés un peu pervers si la meuf elle n'a pas envie de parler elle n'a pas

envie de parler, c'est toujours un peu bizarre, mais ça va on est des grandes gueules donc chez nous il n'y a pas trop besoin de ... mais même chose en réunion on est toujours avec une volonté, là c'est plus dans une logique militante, d'essayer de ramener des femmes, une logique aussi un peu d'empowerment, de dire un peu aussi vas-y ouais je trouve aussi ça super chouette, et même chose au niveau démocratique il y a le vote et tout ça, moi je suis responsable actuellement, ce n'est pas le respo qui arrive en mode "salut, c'est comme ça", et donc en tout cas on essaie d'éviter ça au maximum et de motiver les gens à prendre des responsabilités, le but c'est que tout le monde soit responsable, ça c'est vraiment dans le cadre de Comac, après dans les autres trucs c'est ça c'est vraiment essayer collectivement de réfléchir à comment changer la société, être prêt à se remettre en question, à bouger les cases, parce que voilà souvent il y a quand même une autorité de par l'expérience aussi, il y en a ils sont ultra chauds, ils lisent plein de trucs, et là tu écoutes tu fais ok, enfin des concepts par exemple comme appropriation culturelle toi tu es là, petit blanc qui n'a jamais subi de violence, puis tu es là tu fais oui effectivement c'est important de mettre vraiment ça en avant, de se remettre en question et ça c'est vraiment cool aussi, et puis avec aussi des côtés un peu structurels quoi, justement quand je te disais un homme, une femme, d'utiliser des outils comme la décision par consentement où entre guillemets tu n'as pas le choix en fait, tu es obligé d'écouter l'autre parce que tu mets la structure pour être certain que la démocratie soit là, ça c'est cool.

Etudiant : Tu parlais tantôt du vote, de faire des grèves et de voter, de faire des manifs, en disant que ce n'était pas assez, tu veux dire quoi par-là ?

Informateur : En l'occurrence ben on peut commencer avec le vote, moi je suis convaincu que le vote ça ne sert à rien, enfin c'est un bel outil pour dire les gars on est légitime arrêtez de nous emmerder, mais c'est une vaste blague, c'est vraiment une vaste blague, parce que si tu regardes historiquement tous les changements dans le sens du peuple viennent de la rue, il n'y a pas de, viennent de la rue et il y a des fois où il y a des représentants qui sont dans l'hémicycle et tout ça mais il n'y a pas de, les gens qui sont élus ils arrivent à faire passer cette loi-là parce qu'il y a 100.000 personnes qui sont dehors en train de gueuler, s'il y a une grève générale et ... c'est parce qu'il y a une grève générale que les trucs changent, genre par exemple mai 68 et tout ça ben ... Quand tu regardes, même ceux qui ont créé le système représentatif le disent eux-mêmes que c'était, enfin ils ne s'en cachaient pas, c'est un peu comme l'autre connard de TF1 là qui disait qu'il vendait des taux de cerveau, sauf que eux le peuple ne savait pas lire à l'époque, donc ils pouvaient le dire cash sans stress, c'était un truc pour donner l'impression que tu as du pouvoir et que tu peux changer les choses mais ... C'est pour ça que je trouve que des mouvements, bon c'est plus francophone et français, parce que nous c'est différent t'es obligé de voter donc à partir du moment où tu ne vas pas voter ça veut dire que tu es dans l'illégalité, bon après c'est souvent des gens qui ont juste la flemme ce n'est pas très politique, mais je veux dire le fait de choisir de ne pas aller voter en Belgique c'est beaucoup plus pertinent parce qu'au moins c'est compté, ils savent qu'il y a des gens qui n'y vont pas et c'est clair quoi, donc ça c'est intéressant. Même chose, quand tu regardes, le vote blanc écrase le premier candidat, ou le fait de ne pas voter, c'est euh ...

Etudiant : Tu penses qu'il y a un manquement là quelque part ?

Informateur : Ben, c'est les gens, les gens se rendent bien compte que ça ne change rien quoi en fait, dans la pratique ils se disent "ben ouais effectivement, que je vote pour la peste ou le choléra", enfin là en l'occurrence c'était la fin des élections, mais euh ouais les gens se rendent bien compte que ça ne change rien, d'ailleurs souvent quand ils votent ils votent pour le même truc parce qu'ils ont toujours fait comme ça et ils s'en battent les couilles. C'est une vaste blague.

Etudiant : C'est aussi pour ça que tu milites, d'une certaine façon ?

Informateur : Oui, oui c'est ça, enfin maintenant j'essaye de sortir un peu de ça mais de base je pense que la plupart des militants c'est de se dire ben au moins je l'ai fait quoi, c'est, j'ai conscience qu'il y a un problème, au moins j'ai essayé, et ça quand ce sera la merde, quand on aura 65 ans et pas de pension ben on se dira bon ben j'y étais quoi. C'est souvent ce que j'entends, mais après ce n'est pas pertinent parce que, et puis aussi t'as l'impression de faire, même en dehors de la logique individuelle de se donner bonne conscience il y a quand même le fait d'essayer de construire quelque chose d'autre quoi et c'est pour ça que, enfin, par exemple, là on m'a mis dans un, un peu malgré moi, ouais on va aller mettre des cadenas sur la FN en soutien à Afrin, je ne sais pas si tu vois Afrin, ouais ok, d'accord mais ça ne va rien changer quoi, surtout à la FN où c'est des risques inconsidérés pour euh ... encore une fois ça va être une vidéo qui fait 600 vues max ...

Etudiant : Justement tu soulignes une espèce de paradoxe, tu fais partie de mouvements qui veulent toujours rester dans la légalité, assez soft comme tu disais tantôt, mais il manque quelque chose ?

Informateur : Oui, oui, oui, mais le truc, voilà, enfin c'est toujours ça le problème c'est que c'est, si tu ne veux pas te la jouer en mode anar' qui profite de son procès pour revendiquer et faire du bruit, et ben t'es obligé d'être inconnu, tu vois, après il y en a qui arrivent hein, dans le milieu anglophone il y a beaucoup de gens qui vont justement parler avec des masques et développer leurs idées après leurs actions, donc ça c'est vraiment intéressant, mais voilà ça demande énormément de temps, et, enfin je ne sais pas si tu as déjà essayé de monter une vidéo ou quoi mais ça prend un temps de con c'est vraiment impressionnant, et voilà, donc ouais tu es là avec tes dix doigts et même chose tu vois quand tu regardes les gens qui commencent à être plus militant, enfin souvent ce n'est pas vraiment des militants mais, il y a des gens qui commencent à faire des vidéos puis à aller dans des actions de désobéissance civile et tout ça, et là c'est intéressant quoi, je pense à "Partager c'est sympa", des trucs comme ça, c'est cool parce que de par leur notoriété ils sont protégés un petit peu légalement quand même, enfin ils peuvent se permettre de montrer leur tête.

Etudiant : Tu crois qu'il faut obligatoirement une légitimité publique pour aller plus loin dans la radicalité des actions ?

Informateur : Ouais à fond c'est sûr, parce que c'est toujours ça le jeu, Ende Gelände par exemple, soit c'est de la notoriété publique, enfin c'est toujours le rapport de force en fait, si les gens se rendent compte que ça implique, enfin voilà Ende Gelände c'est juste que ça allait prendre un temps de fou à la police de retrouver qui est qui, au final, un jour ils le feront quand on commencera à être trop chiant ils le feront, et on ira en prison et tout ça, à Bure par exemple, les gens ils vont en prison, et de la prison ferme quoi. Mais Ende Gelände on était 4000, ils nous ont dit cassez-vous, ils nous ont gentiment reconduit en dehors de la mine quoi, on n'est même pas allé au cachot quoi.

Etudiant : Pour les anti-pubs, quand tu parles de créer le procès pour se faire médiatiser, j'ai l'impression qu'on voit beaucoup plus ça en France qu'en Belgique, tu n'as pas l'impression que c'est comme ça qu'il faut faire pour faire bouger davantage les lignes ? En fait, pourquoi vous ne le faites pas ici ?

Informateur : Ben en gros, le truc c'est que c'est toujours, ben déjà c'est chiant d'être poursuivi parce que souvent c'est des sommes impressionnantes surtout dans le milieu, comme c'est des sommes folles qui circulent, et si tu vas au tribunal ça veut dire que tu as cassé quelque chose, ou au moins du tag, donc ça veut dire qu'en plus du fait ils vont t'attaquer sur le fait qu'il y a un manque à gagner parce que la pub n'est pas visible, donc ça représente des sommes importantes, et en plus comme la légitimité n'est pas installée ben ça ne sert à rien, comme il n'y a pas un soutien populaire, tu iras en prison et les gens se

diront ben c'est bien fait pour lui tu vois. Alors que par exemple justement, je pense au Comité Invisible, je ne sais pas si tu vois un peu, c'est des gars qui écrivent des trucs en disant de faire la révolution mais de manière assez lyrique, c'est un peu grandiloquent, et c'est écrit d'une façon sympa ...

Etudiant : En Belgique ou en France ?

Informateur : C'est des Français. Et en fait de base c'est un groupe de potes qui a écrit ce bouquin, et c'est devenu un best-seller parce qu'en fait ils ont été interdits aux Etats-Unis, et ça leur a donné beaucoup de visibilité, par l'interdiction les gens se sont dits « putain c'est des génies, si le gouvernement ne veut pas qu'on les lise, il faut le lire quoi ». Et donc en fait ils ont d'abord été connus aux Etats-Unis et puis c'est après en France qu'on s'est dit « on va quand même lire ces connards » (rires), même si notre gouvernement respecte la liberté d'expression. Et donc en fait ils ont été accusés, enfin il y a une technique avec les convois de déchets radioactifs, ils les envoient en Allemagne, parce qu'en Allemagne bizarrement ils arrivent à les enfouir sans qu'on les fasse suffisamment chier pour ne pas que ça se passe, et donc il y a des trains qui traversent la France en fait de façon assez clandestine, je ne sais pas comment ils arrivent à avoir les infos parce qu'ils sont quand même vachement balèzes, et en fait tu mets une sorte de mousqueton sur le fil et en fait quand ça passe ça explose avec la vitesse, ça tape sur l'endroit où il y a la connexion et ça le casse en fait, donc ça permet d'arrêter le train sans qu'il déraile. Et en fait il y a eu un foin médiatique autour de ça en disant, enfin en l'occurrence c'est vraiment le tête de file, c'est Julien Coupac qu'il s'appelle, et en mode ouais c'est eux qui l'ont fait et tout ça et ça leur a donné une forme de légitimité en France aussi, en mode ouais c'est des vrais ..., et eux ce qui est marrant c'est que c'est vraiment un procès pour les emmerder quoi de base, et au final, j'avais vu une interview de l'éditeur de ce truc-là il dit « ben c'est parfait on nous donne des tunes pour faire des trucs plus pointus » et tout ça parce tout le monde achète les bouquins maintenant, parce qu'en fait c'est l'état qui les attaque en mode ils sont chiants avec leurs bouquins, c'est une tête de turc on va essayer de leur faire peur, c'est là que l'état n'est vraiment pas malin, ça fait un truc un peu à la Dieudonné en mode, bon eux ils ne font pas de spectacle, mais ils vendent super bien leurs bouquins en France maintenant parce que justement ils ont été attaqués en justice. Donc c'est plus ça, par exemple, là actuellement, dimanche on se fait contrôler par les flics, et en plus juste après, comme on n'avait pas vraiment réfléchi avant on a enlevé le truc, on espère limite qu'ils nous attaquent en justice, enfin qu'ils nous attaquent moi et Adrien en l'occurrence, parce qu'en fait ça peut juste être parfait quoi, tiens regardez comme ils sont ridicules quoi, la Ville de Liège elle tolère les panneaux illégaux et en plus après on attaque les gens qui critiquent ça en justice, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Là ce serait pertinent, c'est ça en fait le procès c'est plus, ce serait tellement débile de nous attaquer en justice, ça nous ferait de la visibilité et c'est presque nous faire un cadeau dans le mouvement.

Etudiant : C'est quoi alors pour toi le rôle de la justice, du droit, parce que tu en parles pas mal depuis tantôt ?

Informateur : Ben le droit c'est de mettre le cadre et de légitimer les actions que l'état fait, c'est la réalité c'est comme ça, donc on doit le faire, et ça permet à tous ceux qui vont le faire respecter de se dire bon ben c'est la loi merde, je me souviens là le flic c'était complètement surréaliste il m'expliquait "ben écoute, même si le panneau est illégal, y a une entreprise qui a payé pour ce panneau", tu vois il m'expliquait gentiment, "oui donc c'est normal qu'ils n'ont pas envie qu'on mette quelque chose dessus, tu veux bien l'enlever ?", j'étais là ... tu ne m'expliques pas comment le système fonctionne, et bien sûr qu'ils sont en train de niquer la Ville de Liège, parce qu'en plus pour ces panneaux-là la Ville de Liège ne reçoit rien, donc en plus de subir la publicité, il n'y a pas de retour positif quoi. Donc tu as le policier, le représentant, le défenseur de, qui t'explique que ce n'est quand même pas très gentil pour les entreprises, toi t'es là ...

Etudiant : Tu penses qu'ils défendent des droits en particulier et pas d'autres, les institutions en général ?

Informateur : Police nationale, milice du capital ! Non, oui oui bien sûr, c'est, à Ende Gelande il y a vraiment une belle photo comme ça, où tu as une ligne de CRS comme ça devant l'énorme excavatrice de la mine, genre c'est vraiment les défenseurs de la propriété privée, c'est une image qui vaut mille discours, t'es là tu regardes, ben ouais en fait elle dit tout, tu as vraiment cette ligne de flics qui dit non ne touchez pas à ... bon je vais arrêter de me retenir de faire le gauchiste, ne touchez pas à l'outil capitaliste, il faut qu'ils puissent continuer à faire leur tune, ne viens pas trop nous emmerder quoi. C'est hyper impressionnant quoi. Même chose, la pub, il y a quelqu'un qui est venu un moment installer illégalement ce panneau, je ne crois pas que les flics sont venus les emmerder, et là on met un bout de papier dessus et t'as les flics qui sont là vingt minutes plus tard, quatre combis de flics pour vingt connards, ça me désespère quoi, tu as vingt types, qui pourraient faire quelque chose d'autre, enfin quelque chose de constructif, qui viennent te faire chier toi, parce que t'es sûr un panneau illégal quoi. Ce qui est marrant aussi, c'est une fois que tu vas à des manifs un peu plus radicales, pas autorisées en gros, tu as plus ou moins un flic par personne quasi, enfin ils sont quand même souvent un pour trois, un pour deux, mais je veux dire ils sont énormément, tout ça pour des vieux gauchistes, qui ne vont rien faire, enfin ça dépend, mais en Belgique on est quand même gentil quoi. Le système juridique actuel est fait pour défendre la propriété privée, et la propriété privée des multinationales, pas du citoyen lambda, parce que, enfin quand tu regardes par exemple des trucs comme Notre-Dame-Des-Landes ou le projet de super-prison à Bruxelles en ce moment, ce n'est pas le, on enlève les gens de chez eux parce qu'il y a quelqu'un qui doit s'installer là pour faire du profit. Et le petit indépendant, ce n'est pas lui le problème, et quand tu regardes, bientôt ça va être ça, toutes les prisons seront privatisées, et comme les gardiens feront grève trop souvent, ce sera les flics qui viendront surveiller les détenus quoi, ce sera la totale quoi. Ça va devenir de plus en plus ridicule quoi. Moi je me souviens, dans la Constitution tu as le droit de propriété, tu as le droit à un logement, et je dis « et quoi, le droit au logement il n'est pas très bien respecté » que je dis au prof, il m'a dit cash « non, non mais ça c'est pour décorer » puis après il s'est rendu compte qu'il abusait un peu il a dit « oui on tend vers ça mais ... ». Voilà, donc je trouve que ce serait beaucoup plus sain d'être dans un truc où tu as le droit à une propriété de fait et tu respectes en premier le droit au logement, truc qui me paraît évidemment, mais bon là ce n'est pas trop le cas.

Etudiant : Justement par rapport à cet état du droit que tu viens de faire, tu crois que ça devrait être quoi, si tu pouvais décider de l'orientation du droit ?

Informateur : Ben déjà ce serait un droit décidé par le citoyen, ce serait les citoyens et les citoyennes qui réfléchiraient ensemble, c'est pour ça que je trouve le concept d'Assemblée Constituante etc. c'est super intéressant je trouve. Après ce qui est fou, c'est que les gens sont tellement dans le système, on nous a tellement bassiné les oreilles avec ça, par exemple un bon exemple c'est en Suisse, il y a un canton où il y a un gars qui milite depuis longtemps pour avoir le salaire à vie, assez proche de celui de Friot quoi, et en gros ils ont eu l'occasion de voter pour voir s'ils allaient avoir un salaire à vie, et il n'y a que 27% des gens qui ont dit oui. Enfin (rires), tu te dis, ok tu as l'occasion de recevoir, en plus eux c'étaient des sommes complètement effrayantes, genre 2500 balles par mois toute ta vie, les gens ils se disent non, c'est quoi cette idée de gauchiste quoi. On t'offre un Win For Life, les gens se disent non, c'est bizarre cette histoire. Mais il y a toute une réflexion, ça ne va pas marcher, les gens vont arrêter de travailler, mais moi à ça je réponds, dans les années 70 il y avait le plein emploi et le salaire à vie était effectif à ce moment-là, tu travaillais un an tu avais ton chômage toute ta vie, et tout le monde travaillait et cherchait à travailler. C'est plus quand tu commences à te rendre compte de la violence du système, qu'on se fout de ta gueule, que tu commences à te dire ouais peut-être que je vais essayer de sortir. Au final là

les gens ils étaient contents, ils allaient travailler à l'usine, ils savaient qu'ils allaient avoir leur vie pépère, leur maison quatre façades avec un chien et deux voitures, et ça leur allait quoi. Ouais le salaire à vie c'est super pertinent par exemple, ça ce serait, enfin pour moi il faut complètement sortir de la logique capitaliste, mais là on est dans l'utopie ...

Etudiant : Qu'est-ce que tu entends par là ?

Informateur : Ben de dire il faut que tout soit collectivisé et tout ça, moi je pense qu'il faut passer par une phase de transition avec des trucs justement comme le salaire à vie et tout ça, un peu à la cubaine, avec un peu plus de démocratie quand même. Enfin, le système de médecine cubain est magnifique quoi, c'est de la prévention plutôt que de donner des médocs à tout va, une recherche sur le cancer avec une réflexion vraiment systémique, je trouve ça vraiment super intéressant, avec des liaisons entre les différents milieux de recherche et tout ça. Ça ce serait bien, ben salaire à vie, propriété de fait et propriété d'usage quoi. Tu vis dans ta maison, c'est ta maison quoi, on ne va pas te sortir de là sans raison quoi. Que tu aies ce dont tu as besoin et que tu fasses selon ce que tu peux, en gros, c'est la collectivité quoi. Et en utilisant dans les entreprises des outils comme l'holocratie, c'est des trucs comme ça, c'est pour ça que je me situe plutôt du côté du communisme libertaire et pas autoritaire parce que avoir des trucs plutôt à l'échelle micro, pas macro, plutôt à l'échelle communale et tout ça, le centralisme c'est bien pour certains trucs mais il faut être prudent quoi, justement pour la recherche ça n'a pas de sens de faire des recherches sur le cancer dans chaque village quoi, mais des trucs comme l'URSS où l'Ukraine fait tout le blé, ce n'est pas très malin, on a vu ce que ça a donné quoi. Ce serait bien ça, un bon début.

Etudiant : Est-ce que ça vous arrive d'utiliser le droit dans le collectif anti-pub ?

Informateur : Ben il y a une réflexion autour de ça, par exemple dans l'anti-pub il y a des gens, ce qu'ils font, ils attaquent en justice les panneaux illégaux, ils gagnent, en fait il faut se lancer tu payes le premier procès, en fait tu gagnes et donc tu as des dommages et intérêts, et après tu finances tes actions avec ça et les autres panneaux en fait, donc là c'est vraiment une lutte quasi que légale en fait, mais une partie des tunes ils les utilisent pour faire des actions plus radicales aussi justement, ça leur permet de financer des luttes, de faire des dons et tout ça, parce que ça représente quand même des grosses sommes. Ça, ce serait une piste qu'on va peut-être utiliser justement, de vraiment utiliser le droit tel qu'il est encore actuellement. Le problème avec le droit, c'est quand ils se rendent compte qu'il y a une faille dans le système du côté du citoyen ça change assez rapidement, souvent.

Etudiant : Tu penses qu'il y a un différentiel de temporalité dans le droit ?

Informateur : Un petit peu, ouais, j'ai envie de citer le Kazakhgate, c'est trop facile mais c'est quand même gros quoi, enfin quand tu as des exemples comme ça tu te dis, merde quoi, enfin tu as presque envie de les remercier parce qu'ils abusent tellement qu'il y a bien un moment où les gens vont se dire merde, c'est un peu dans cette logique défaitiste, bon ben limite on va aider le capitalisme que ça s'enfoncé encore plus dans la merde, comme ça les gens se diront on va peut-être essayer de sortir la tête de là quoi et respirer un coup quoi. C'est du foutage de gueule pur et dur quoi.

Etudiant : Sinon peut-être juste pour finir sur la désobéissance civile, est-ce que tu penses qu'il y a moyen de faire bouger les lignes du droit par exemple ?

Informateur : Ouais ben c'est ça, l'idée de la désobéissance civile d'un côté scolaire c'est vraiment ça c'est aller à la frontière du droit, parce que justement il y a un flou, parce que tu ne peux pas tout réguler non plus, d'aller dans ce flou et de jouer avec les lignes, l'idée d'un point de vue purement pratico-pratique, c'est de s'arrêter à l'arrestation administrative en

gros, tu ne dépasses pas ça quoi, parce que le pénal c'est un peu chiant quoi. Ça c'est vraiment la ligne à ne pas dépasser.

Etudiant : D'où l'intérêt de ne pas dégrader, causer de la violence, etc., dans vos actions ?

Informateur : Oui c'est ça.

Entretien Adrien militant individuel

Etudiant : Bonjour. Merci encore d'être là. Voilà, pour commencer, pour introduire légèrement l'entretien je voulais un petit peu savoir ton parcours, si tu travailles ou pas, si tu as fait des études ou pas, ce que tu fais ?

Informateur : Ok. Alors, en toute intro, moi je tiens à dire que du coup il y aura une partie qui sera des témoignages personnels, il y en a où j'impersonnaliserai le propos, où je parlerai successivement de « je », de « nous », de « ils », de « eux », selon ce que j'aurais envie de dire, maintenant je fais quand même une attention spécifique, enfin j'ai une culture spécifique de la sécurité qui est la mienne, j'exposerai des points de vue idéologiques qui sont les miens, et parfois je ferai référence à des points de vue idéologiques qui seront ceux d'un « nous », d'un « eux », ou d'un « ils », ce qui se fera de manière sans doute un peu éparse, et désolé si ça complique un peu l'interprétation des faits.

Etudiant : Pas de problème.

Informateur : Du coup, je m'appelle Alexandre, je travaille actuellement ici à Barricade en tant qu'administratif et financier, à mi-temps. J'ai un parcours, moi j'ai fait HEC, enfin j'ai fait une passerelle en compta puis j'ai fait HEC. Pendant cette période-là, je me suis impliqué dans les mouvements étudiants, dans pas mal de collectifs associatifs ce qui m'a amené aussi à modifier mes points de vue sur pas mal de choses, et HEC aussi qui m'a très dégoûté d'une vision libérale que j'avais initialement et que je n'ai pas du tout retrouvée dans HEC, notamment les amphis Coca-Cola et autres considérations du terme. Je me suis retrouvé du coup dans différents espaces à évoluer au sein de mes propres visions idéologiques, et maintenant j'intègre effectivement toute une série d'idées plutôt de tendance anarchistes avec un mélange de pratiques et d'idées dont on parlera je suppose un peu plus tard.

Etudiant : Tu peux peut-être me parler de tes activités au travail ?

Informateur : Ben moi je travaille dans une structure autogérée, où je tente du coup de faciliter l'autogestion au-delà de mon statut contractuel qui est l'administration et les finances, j'essaye de casser l'idée justement qu'il y a une séparation des postes qui sont basées sur des compétences, qui sont acquises de toute façon, qui ne sont pas innées, et de permettre à chacun et chacune de pouvoir évoluer selon leurs envies et leurs capacités en construction. Moi, je me trouve bien dans cette organisation, dans le sens où c'est une organisation qui défend aussi certains points de vue, même s'ils sont très flous, moi ça me convient tellement, ce qui me permet de ne pas être en inadéquation totale ou en schizophrénie au niveau de mes valeurs, même si je ne me retrouve pas évidemment dans une structure aussi institutionnalisée, professionnalisée, et défendant un taux d'expertise moi qui me dérange beaucoup, mais j'arrive à faire la part des choses totalement. Je mène du coup en bénévole, puisque c'est le statut qu'on me donne, des activités d'éducation permanente, populaire, en plus de mon travail dans ce lieu ci, dans le cadre qu'il me propose, et dans d'autres lieux plutôt autonomes.

Etudiant : Ok. On aura certainement l'occasion d'en reparler. Je voulais savoir comment tu en étais arrivé à tes activités militantes anti-publicitaires, l'origine finalement de ces activités ?

Informateur : Ben chemin de vie hein, pour moi comme pour tout le monde. C'est parce que je me suis impliqué de base en tant que représentant étudiant dans des mouvements comme la Fédération des étudiants francophones, enfin le syndicat étudiant, à me retrouver dans des mobilisations dans lesquelles je n'étais pas forcément à l'aise, et puis au fur-et-à-mesure j'ai trouvé cette pratique de la manifestation tout à fait utile, légitime, et qui construisait des rapports de force tout à fait intéressants dans le cadre d'une recherche de progrès social, et j'en suis arrivé à multiplier les types de pratiques et de tactiques en général pour développer les progrès sociaux que j'attends. Je suis passé des mouvements étudiants à la vie associative, je suis passé par toute l'idéologie des villes en transition pendant une décennie aussi, et au fur-et-à-mesure de mes évolutions idéologiques j'y étais de moins en moins à l'aise, et ça tombait bien puisqu'on avait décidé de supprimer Liège en transition, notamment parce qu'il implosait en interne. Ce qui m'allait puisque je ne m'y retrouvais plus à ce moment-là. Je portais notamment tout ce qui était communication, site web, et monnaie, dans lequel j'ai été actif aussi depuis 2011 jusque 2018, donc j'étais trésorier du projet Val'heureux jusqu'à l'année dernière.

Etudiant : Ok. Tu parlais de progrès social, éclaire-moi un peu sur ce que ce serait pour toi ?

Informatrice : Euh j'ai parlé assez large, maintenant plus précisément, personnellement, actuellement, je considère que le monde dans lequel on vit n'a plus grand-chose pour moi à être sauvé, plus grand-chose ne peut en être sauvé, je me considère comme une personne qui se sent tellement mal dans la société actuelle que pour moi des objectifs par exemple de révolution, d'insurrection, me semblent être les seules opportunités pour pouvoir sortir d'un système qui ne me convient pas. Je suis actif du coup dans les milieux féministes, anarchistes, insurrectionnels, révolutionnaires toutes tendances confondues, je participe à différentes luttes, anti-spéciste aussi, pour multiplier les lieux de subversion à l'existant.

Etudiant : Par rapport à toutes ces luttes, la lutte anti-pub tu la situes où ?

Informateur : Moi je me mets idéologiquement dans, j'ai besoin d'énormément de cadres pour pouvoir légitimer mes propres actions, enfin je ne cherche pas à les légitimer, mais à les catégoriser et pouvoir construire aussi une capacité d'action sur chacun des modes d'action que je considère comme étant utile, du coup je considère la lutte anti-pub au sein de mouvements anticapitalistes, je la mets dans l'idée de l'anti-pub au sein d'un mouvement, d'une idéologie radicale révolutionnaire, dans le sens où je ne cherche pas à diminuer l'emprise de la pub sur la ville mais à supprimer l'idée même que la pub a son sens dans l'espace public. En termes de stratégie moi je soutiens totalement, et je suis très à l'aise avec la stratégie qu'a choisie Liège sans pub, je la soutiens sans souci pour moi ça fait partie de la diversité tactique, voilà eux portent un message institutionnel qui permet aux politiques de pouvoir entendre le fait que certaines personnes ne sont pas à l'aise avec le fait que la pub envahisse l'espace, si ce n'est que moi j'ai choisi, au-delà du soutien que je peux leur apporter, une autre forme de lutte. Si tu es en contact avec moi c'est parce que notre personne de contact a soutenu le fait qu'étant donné que j'ai eu un procès l'année dernière sur effectivement une accusation de destruction de biens privés, du coup je peux en parler puisque c'est quelque chose qui est passé et effectivement je me suis retrouvé à être accusé d'une destruction de pub, d'espace publicitaire dans une ville, pas en Belgique, dans une autre ville, c'était quelque chose, je ne l'ai pas assumé, je n'assume pas publiquement ou légalement cette action dans le sens où un procès politique est quelque chose qui est très très dur à pouvoir assumer et demande aussi une visibilité publique des personnes qui est énorme et que je ne suis pas capable d'assumer, donc les deux personnes qui ont été touchées on a toujours décidé qu'on préférerait clamer l'innocence notamment dans le sens où

le dossier n'avait pas grand-chose, mais ils ont quand même défini le fait qu'une des deux personnes était coupable sur base d'un argumentaire totalement absurde, des personnes ont dit que c'était peut-être vous donc on va dire qu'une des deux personnes est coupable et que l'autre est innocente, ok, il n'y a pas d'arme de crime, mais ils ont décidé que.

Etudiant : Qu'est-ce qu'on en vient à penser après ce genre de décision ?

Informateur : Rien de plus par rapport à avant. C'était déjà, enfin je n'ai pas beaucoup de considération par rapport à la légitimité de la justice dans le monde occidental, notamment sur les actes de désobéissance civile ou d'activisme au sens large, ou en général la répression qui est faite sur l'action directe, mais je ne peux pas leur en vouloir puisqu'ils cherchent à défendre leur système et nous cherchons à le faire tomber. Je ne peux pas être plus pessimiste que je ne l'étais avant sur ce genre de choses.

Etudiant : Pour revenir sur ce que tu dis, on a l'impression qu'il y a deux systèmes qui sont en opposition, qui ne savent pas s'entendre, tu penses justement que t'inscrire dans la lutte anti-pub c'est remettre en cause le système ?

Informateur : Pour moi ça en fait partie clairement, mais par les tactiques et pratiques que j'ai choisies et que d'autres choisissent dans nos cercles affinitaires ou en général dans le monde. Même si certaines personnes peuvent tout à fait choisir d'interpréter ce type d'acte comme des actions de plaidoyer politique ou autre, nous défendons un espace public sans pub, etc., comme peut le faire Liège sans pub, eux ne cherchent pas à récupérer nos actions mais plutôt à y faire écho, comme nous on peut faire écho aussi à eux en termes de plaidoyer, maintenant je ne choisis pas d'utiliser le plaidoyer, je préfère ce qu'on peut appeler propagande par le fait où voilà tant qu'il y aura des pubs, il y aura des gens qui chercheront à les détruire, comme tant qu'il restera des entreprises capitalistes, on cherchera à les détruire, tant qu'il restera du sexisme, on cherchera à le détruire, tant qu'il y aura des institutions publiques qui défendent les personnes au pouvoir ou les personnes de pouvoir, on cherchera à les détruire, enfin voilà il y a toute une considération qu'il ne peuvent pas entendre et qu'il n'entendront jamais mais qui pour moi participe à de la subversion sociale et que je trouve intéressante en soi.

Etudiant : Pour revenir au procès, tu peux m'en dire plus sur le contexte, sur ce qu'il s'est passé ?

Informateur : Bah étant donné que ça fait partie de pratiques qu'on peut avoir de manière, enfin la subversion au capital dans ce cas-ci pour moi fait partie d'une lutte quotidienne, donc s'il y a des moments qui peuvent se prêter à ce genre de choses, ben pour moi tout moment peut être pris, du coup, là c'était dans le cadre d'un voyage avec une amie on a décidé tiens on en profiterait bien pour découvrir cette ville de nuit, et donc ça faisait partie d'un quotidien aussi, et voilà il y a une possibilité, on fait un petit repérage, et puis on se dit oui ou non. Bon maintenant c'était pas de bol puisqu'on s'est fait suivre par des personnes, par des légalistes, des citoyens qui se sont dit on ne peut pas laisser faire ça et qui nous ont suivi à travers la ville tout en téléphonant aux flics, tout en étant sûrs que c'était nous, alors qu'il faisait nuit, qu'il y avait plein de cyclistes en ville, ils ont considéré que c'était nous jusqu'au dernier moment même s'ils n'étaient pas sûrs, ils ont dit aux flics que c'était sans doute ces personnes et c'est ce qui a mené après au procès et ça a suffi, voilà. C'était une ville très cycliste en plus, on a vraiment croisé plein de gens, ça aurait pu être n'importe qui d'autres, mais bon ...

Etudiant : Ah, et vous étiez à vélo aussi ?

Informateur : Oui, oui. Eux étaient en scooter. Du coup, ils ont réussi à traverser toute la ville mais ça représente quand même 7-8km, ils étaient très motivés.

Etudiant : Plus concrètement, ce genre d'action, vraiment en termes concrets, qu'est-ce que c'est exactement ? Est-ce que c'est du recouvrement de publicité ?

Informateur : Ah non non, oui pardon c'est vrai que je n'ai pas ... Là, on parle de destruction, avec matos, des vitres qui recouvrent la publicité. C'est sans doute la technique la plus coûteuse pour l'entreprise donc c'est sans doute, en tout cas dans le cadre que je t'ai décrit, la plus intéressante puisque l'idée n'est pas nécessairement de faire une action symbolique qui peut toucher les citoyens, l'idée c'est, l'idée initiale, même s'il peut y avoir des conséquences secondaires positives ou négatives, pour moi l'idée dans ce genre de pratiques c'est il y a quelque chose qui nous dérange et on ne peut pas laisser faire donc ça part en fait, ça part des tripes, ça part d'un positionnement éthique et très peu un positionnement stratégique, ça part du fait que je ne peux pas les voir en continu, ça me fait chier j'ai besoin que ça disparaisse et donc je participe à une mouvance qui pratique du coup la destruction de ce genre de choses afin d'en éviter d'avoir la présence en continu. Maintenant en termes de conséquences dans ce genre d'idée, voilà il y a sans doute des personnes dans la ville qui peuvent trouver, qui peuvent penser que c'est de la dégradation comme ça, que c'est du saccage, je ne sais plus comment ils appellent ça, parce qu'il n'y a pas de message politique qui est derrière mais c'est juste qu'ils n'arrivent pas à considérer le fait que, le fait de ne plus avoir ces pubs est un message en soi. Après, des actions de recouvrement ça a du sens aussi mais pour moi ça reste une action symbolique et généralement déjà elles sont enlevées après 4,5 heures alors que ici bah le temps que l'entreprise remplace les panneaux donc ça peut durer beaucoup beaucoup plus longtemps, et je ne sais pas ce qui se passe à Liège mais maintenant ça dure des mois, je me demande à quel point ils en ont marre, ça me fait très rire, mais voilà on n'agit pas en tout cas, moi personnellement j'agis par pulsion individuelle parce que je n'arrive pas à pouvoir accepter ça et du coup je mets en place des choses pour pouvoir me sentir bien à pouvoir les empêcher d'exister en tant que tel.

Etudiant : Et donc ça c'est le but ultime, c'est au final qu'elles disparaissent ?

Informateur : Et la question de savoir est-ce que ça a du sens ou pas, est-ce que c'est stratégiquement utile, est-ce que les gens vont bien le prendre, est-ce que les gens vont mal le prendre, ce n'est pas vraiment une question pour moi c'est une conséquence et si je peux effectivement avoir une manière de faire qui me convienne en termes d'acceptabilité, pourquoi pas, mais je suis peu ou pas prêt à faire des compromis sur ce que je considère comme injuste ou inacceptable, par exemple l'idée d'un plaidoyer, personnellement, qui serait apporté par exemple aux autorités communales je n'y arrive pas je ne peux pas accepter ça, déjà parce que je ne reconnais pas leur légitimité à être au pouvoir et à pouvoir diriger, d'ailleurs autant que je refuse même l'idée que des personnes dirigent d'autres personnes, donc je ne peux pas en fait leur adresser un discours, je ne peux pas y arriver, c'est incohérent pour moi, et je suis très content que d'autres le fassent même si ce n'est pas mon message en tant que tel et je ne m'attends pas à ce que Liège sans pub s'amuse à dire "nous ne vous reconnaissons pas au pouvoir mais nous voulons supprimer la publicité", le message est plus politiquement correct aussi et c'est très bien qu'ils le fassent parce que je ne crois pas que ce serait audible pour les autorités publiques d'avoir un discours de type anarchiste, maintenant le discours de type anarchiste peut avoir des effets aussi sur la population, je ne sais pas si ça marche ou si ça ne marche pas, mais il n'empêche qu'il y a des gens qui sont très bien de savoir que ces publicités ne sont plus là et ça me convient en soi. Si ça permet aux gens de se dire que tiens c'est vrai il y a des gens qui font ça peut-être que moi je pourrais le faire aussi, ça me convient, même si 90 % disent c'est de la destruction c'est mal, si 10%, dix personnes se disent c'est cool ce que ces gens font moi ça me convient, je n'ai pas besoin de rassembler 100 % de la population derrière les idées que je défends. Je ne porte pas une idéologie marxiste ou de type, ou les idéologies qui prônent par exemple la révolution des masses, actuellement j'ai du mal à y croire donc si elle arrive

pourquoi pas mais en attendant je préfère la subversion à l'existant que les stratégies de on va mettre tout le monde derrière ça, en tout cas c'est clair qu'avec ce genre de pratiques ça ne marche pas.

Etudiant : Du coup ce n'est jamais en collectif ?

Informateur : C'est souvent en collectif.

Etudiant : Ah ...

Informateur : Mais c'est des collectifs choisis, ce sont des personnes qui partagent déjà a priori, plutôt a posteriori, ce genre d'accords tacites sur la stratégie appliquée, sur ce genre de pratiques, ce sont des personnes qui se connaissent la plupart du temps il n'y a pas d'appel public. Maintenant, il peut y avoir ce qu'on fait au quotidien et puis il peut y avoir des actions collectives, enfin il y a déjà eu une action comme ça plusieurs années de suite, je crois que c'était 2012, non 2013, 2015, 2016, où il y a eu des nuits où c'était quoi, une vingtaine, une trentaine, je ne suis pas capable de le dire parce que personne n'était capable de le dire en fait, où de petits groupes affinitaires de deux, trois personnes qui se sont, sans se connaître, qui se sont séparés enfin qui se sont répartis toute la ville avec soit des systèmes de cartes qu'ils se passaient soit des systèmes, comment est-ce qu'on appelle ça, de co-coordination, cinq, six personnes essayaient de trouver des petits groupes à se répartir un quartier ou une partie de la ville et ne savaient pas quelles étaient les autres personnes de co-organisation et où chaque personne d'ailleurs ne savait pas qui étaient les autres qui participaient à cette action. Et je n'ai pas vraiment de chiffres mais dans ma tête en tout cas à ce moment-là par exemple ça a été 200-300 panneaux qui ont été détruits de la même nuit, c'était pas mal, et jamais personne ne s'est fait choper dans ce genre d'action.

Etudiant : J'allais dire, est-ce que ce n'est pas un problème ce genre d'action du point de vue de la mobilisation ?

Informateur : Oui, imaginons qu'une personne se soit fait choper à ce moment-là, bah elle n'aurait été capable de rien dire au final puisque les co-coordonateurs ne participaient pas et au pire ils auraient juste pu dire qu'il y a une personne qu'elle connaît mais dont elle n'a pas le contact, qui n'était pas là d'ailleurs et qui avait tout un alibi, ils pourraient juste dire bah on nous a juste dit d'aller là et je ne suis pas capable de dire qui d'autre a participé. Mais je n'ai pas répondu à ta question ...

Etudiant : Non, je me demandais si ce n'était pas difficile dans ce cas, mais ce n'est peut-être pas le but non plus, de mobiliser des personnes ?

Informateur : Ça reste des réseaux affinitaires, donc ce sont des sphères qui sont plutôt basées sur des relations amicales et avec des idéologies proches qui se rassemblent dans plein de lieux à Liège, qui se reconnaissent soit par des modes esthétiques, par exemple tu peux très bien avoir une esthétique anarchiste ou punk dans laquelle il est facile de se reconnaître, maintenant tout le monde n'utilise pas cette manière de pouvoir se reconnaître entre pairs, et puis c'est quelque chose de très risqué aussi parce que n'importe qui peut adopter ce mode esthétique, mais ça nous pousse à être très prudents aussi parce que tu ne peux pas être sûr d'une personne que tu ne connais pas, on utilise des trucs comme, tiens qui peut répondre de cette personne, quand on est en grand collectif, est-ce que tout le monde connaît, pas est-ce que tout le monde connaît tout le monde mais est-ce qu'il y a des personnes qui peuvent s'assurer, enfin corroborer le fait que cette personne est une personne de confiance, quand on est dans des gros types d'actions c'est souvent, ça peut être une des manières utilisées pour se rassurer sur la présence de chacune des personnes. Et puis la division en groupes affinitaires qui reste une pratique très répandue de manière internationale et qui est assez chouette, l'idée c'est de se rassembler en groupes et de participer à une action où il y a juste un mot d'ordre et ou peut-être des grands groupes qui

se forment mais qui acceptent la diversité tactique, ce qu'on peut regretter souvent d'ailleurs dans les appels à mobilisation plutôt institutionnels ou de désobéissance civile même parfois, c'est qu'il y a une seule technique ou tactique qui est utilisée et ne s'ouvre pas à la diversité tactique ou la ferme directement, les manifestations syndicales par exemple sont un très bon exemple où ils seront contre toutes les personnes qui choisiront une autre technique au sein de la manifestation ou à côté de la manifestation que celle qu'ils ont choisi c'est-à-dire gare du Nord-gare du Midi pour l'exemple de Bruxelles, ou même des grands rassemblements contre le G20 et tout ça où tu auras même des personnes qui vont s'amuser à faire une ligne de résistance devant un Quick pour empêcher que des personnes plutôt radicalisées s'amuse à attaquer le Quick, c'est assez chiant mais voilà ça fait partie en tout cas des choses qu'on peut avoir de manière régulière parce que tout le monde n'est pas d'accord avec la technique utilisée.

Etudiant : Pourquoi tu penses que tout le monde n'est pas d'accord, pour quelles raisons ?

Informateur : Pour moi toute idée, et toute idéologie, même si elle n'est pas nommée comme idéologie, est construite et pour moi la plupart des personnes qui refuse la diversité tactique ce sont des personnes qui auront baigné dans une culture par exemple de la convergence des luttes, donc un truc qui me dérange comme un autre, on doit tous se rassembler autour d'un même objectif ou d'une même manière de faire. Je ne suis pas contre le rassemblement je trouve ça très bien mais on vient avec nos manières de faire et si on répond à l'appel c'est qu'on est d'accord avec le principe, on pourrait aussi être d'accord sur la diversité des tactiques. Après il y a des aspects très culturels comme le légalisme, ah bah non enfreindre la loi ce n'est pas cool, ben oui mais en même temps si c'est la loi qu'on remet en question je ne trouve pas ça inutile d'être contre la loi quoi, quand tu t'attaques à une loi. Il y a la culture du pacifisme aussi que je trouve très très forte en Occident ou en tout cas dans le monde occidental que je connais sur laquelle ben du coup on ne peut pas, enfin il y a des discours comme la fin ne justifie pas les moyens ou la violence ne fait que répéter la violence.

Etudiant : Je voulais savoir, au niveau des pratiques, mais également des idéologies, des idées, il y a une évolution chez toi depuis le début des pratiques anti-pubs ?

Informateur : Ça fait partie du même raisonnement que ce que je t'ai dit au niveau idéologique, l'évolution des pratiques pour moi est en lien avec l'évolution de mes idées, ou ce qu'on peut appeler radicalité, clairement moi j'ai, en fait la phrase la fin justifie les moyens est un détournement d'une phrase, est devenu quelque chose de négatif par rapport à une phrase, je ne sais plus qui l'a sortie, mais c'est l'idée que si on veut arriver à quelque chose il faut pouvoir y mettre les moyens, ça ne veut pas dire que, qu'il doit y avoir une distinction entre ton idée et tes pratiques, en tout cas au niveau éthique, pour moi il y a une cohérence totale dans le fait que je prêche ou je fais partie de personnes qui cherchent à modifier totalement la manière dont ce monde existe et le fait que j'utilise telle ou telle pratique, pour moi ça n'a rien d'incohérent, ce n'est pas parce que je prêche un monde sans guerre que pour autant je suis contre une insurrection. Par contre pour moi la notion de violence elle est totalement différente de ce que, en tout cas elle est très personnelle, par exemple ce que je considère comme violent ce sera le sexisme, l'exploitation, ce sera le fait d'avoir des prisons et de mettre des gens en prison parce qu'ils sont pauvres ou parce qu'ils ont volé, ce sera le fait qu'on mette des animaux dans une prison parce qu'ils sont nés animaux, pendant toute leur vie jusqu'à ce qu'on ait pu tout exporter, tout sortir de leur capacité à produire du lait, des oeufs, ou autres et puis à les tuer pour les manger, pour moi ça ça fait partie de ce que j'appelle violence et le fait de, imaginons de brûler un bâtiment ou de détruire une publicité ça n'a rien de violent, enfin au pire c'est matériel mais ça pourrait aller jusqu'à une atteinte à l'intégrité physique d'une personne, là personnellement moi je ne suis pas d'accord avec ça, enfin je n'ai pas énormément d'avis là-dessus, mais s'il y a des personnes qui utilisent, ou des collectifs qui utilisent la lutte armée pour arriver à leur autonomie, à se créer une autonomie, ben je trouve ça très bien et ça me convient en tant que tel. En tout cas la

théorie, certaines théories de la non-violence comme, enfin en disant que en faisant une manifestation on pourra arriver à bouger les choses ou à se tenir la main à 50.000 autour d'un bâtiment pour leur dire d'arrêter de bombarder tel ou tel pays fonctionne ben je suis très dubitatif là-dessus parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas de rapport de force qui se construit, donc tant que les personnes qui prennent ces décisions n'auront pas peur que les gens les empêchent de faire bah ils vont continuer à le faire, si ça rejoint leur, si leurs objectifs c'est de s'enrichir en faisant telle ou telle chose, voilà tant qu'ils ne se sentiront pas attaqués là-dessus ils continueront à le faire ce n'est pas un sitting qui va changer cela, à la rigueur un sitting a plus l'objectif pour moi de toucher la population que de toucher les décideurs et c'est par le système de vote d'ailleurs que pour moi est destinée une action de désobéissance civile symbolique, c'est pour mobiliser les gens, c'est pour ça que la question des caméras ou le fait de filmer une action est aussi présente, c'est pour mobiliser les gens à se dire non ce n'est pas bien ce qu'ils font, et je suis d'accord avec ça c'est juste que maintenant bah je préfère éviter ce genre d'action pour, ben déjà tu te fais arrêter systématiquement et quand tu commences à avoir des casiers c'est d'autant plus risqué pour toi et puis le fichage généralisé des activistes est quand même quelque chose qui est très répandu et qui se fait donc voilà, en tout cas que je considère qu'ils font, donc je préfère éviter maintenant ce genre de chose, même si c'est par là aussi que je suis entré.

Etudiant : Du coup l'efficacité de ton type d'action, elle est économique ? C'est de toucher l'économique ?

Informateur : Ouais, ben l'objectif initial comme je te l'ai dit aussi c'est de me ressentir bien avec ce sur quoi je ne me sens pas bien, après tout le reste ce sont des conséquences donc j'espère que ça peut toucher les personnes qui le voient, positivement si possible, ou alors donner l'envie, la capacité de faire pareil, j'espère que ça a un impact direct sur les entreprises ou la cible en général, j'espère que les décideurs politiques entendent ça aussi et interprètent ça autrement que comme juste du saccage, et comme un acte politique, que c'est un acte politique, en soi maintenant est-ce que ça marche ou non voilà c'est plus mitigé mais ça ne m'empêchera pas que pour moi c'est devenu en tout cas une des formes que je privilégie le plus parce que c'est une des formes dans laquelle j'arrive à me ressentir bien et éthiquement acceptable à tous points de vue, et plus j'avance aussi en termes d'idéologie, dans une lancée spécifique, plus je deviens aussi très exigeant donc il y a toute une série de compromis qui ne sont pour moi plus acceptables, et tant mieux si d'autres le font ou tant pis, mais en attendant pour moi ce n'est plus possible.

Etudiant : Tu penses que c'est ça qui s'est passé avec le renouvellement du contrat, l'histoire qu'il y a eue avec Liège sans pub qui avait normalement une réunion pour en discuter avec le bourgmestre et puis finalement le contrat a été signé avant la réunion, tu disais le manque de rapport de force, est-ce que c'est ça pour toi qui a eu lieu ?

Informateur : Ben sans rentrer dans un mode complotiste, c'est clair que le fait que ça ait été voté une semaine avant en affaires courantes alors qu'il savait très bien qu'il y avait une mobilisation autour peut faire penser que ça a été pensé justement pour éviter ce débat, maintenant est-ce qu'ils ont réussi à construire un rapport de force, sans doute, le principe de la pétition est une construction d'un rapport de force aussi, c'est juste que est-ce que ça fait peur suffisamment aux personnes, sans doute pas puisqu'il a pu voter, il a pu décider de ça sans devoir passer par une quelconque assemblée parlementaire ou décisionnelle autre que les affaires courantes. Maintenant c'est cool parce que ça reste un collectif qui va chercher à militer pour ça, contre la publicité, contre l'omniprésence de la publicité, donc ils relaient en fait ce que d'autres font différemment, maintenant le lien n'est clairement pas fait par le bourgmestre, pour lui d'ailleurs comme pour beaucoup de gens il n'y a aucun lien, pas un lien de personnes mais un lien d'idées entre des gens qui détruisent des pubs et un collectif qui milite contre la publicité à Liège en recouvrant par exemple des publicités ou autre, tant pis s'il ne le fait pas mais il n'empêche que la destruction publicitaire s'est fait

d'autant plus que beaucoup de personnes ont été choquées qu'il passe ça en affaires courantes, et c'est grâce à la visibilité qu'a faite Liège sans pub de ce contrat que du coup la lutte en action directe contre la publicité à Liège s'est durcie et s'est manifestée avec autant d'ampleur ces dernières années. Mais on peut interpréter ça comme de la vengeance, ah ok, ah ok tu t'amuses à faire ça, ah tu t'es amusé à bypasser totalement la démocratie telle qu'elle est établie, enfin je suppose qu'il l'a passé légalement, en tout cas tu as bypassé le débat public ou une revendication en décidant toi-même et ben on va te le faire regretter, c'est un rapport de force aussi.

Etudiant : Tu disais tout à l'heure qu'il n'y avait pas de message politique dans vos types d'action, ce n'est jamais le cas ?

Informateur : Je ne sais pas si je l'ai dit comme ça, si c'est le cas excuse-moi, pour moi il n'y a pas de plaidoyer politique dans le sens où on ne s'adresse pas directement à eux, mais souvent dans ce genre d'action, peut-être pas dans les actions quotidiennes mais dans les actions de masse, la plupart de temps il y a un communiqué qui est diffusé, ça dépend des temps et des lieux, mais l'idée de revendiquer la posture idéologique ou les envies de ces personnes, ou les revendications même de ces personnes, des personnes qui participent à ce genre d'action, existe c'est juste que souvent ce sera mis imaginons sur, ou même sur Belga directement, Belga qui est l'agence de presse de communiqués. Je crois que sur les actions de masse autour de la publicité de 2014, il y a eu un communiqué Belga qui a été plus ou moins relayé par les médias dominants mais très majoritairement ils ont parlé plutôt d'action de cassage en règle, bon bah tant pis voilà, ils ne veulent pas relayer, ils ne veulent pas relayer, je n'en attends pas énormément d'eux non plus. Il n'empêche qu'en cherchant un peu on peut avoir les raisons qui ont poussé, enfin une partie des raisons qui ont poussé ce genre de personnes à faire ce genre de choses, et enfin voilà c'est médiatisé ou ça ne l'est pas mais si les flics ou les autorités publiques veulent comprendre ce n'est pas dur pour eux, maintenant est-ce qu'ils vont en parler ou non, je ne m'attends pas vraiment à ce qu'il le fasse. Il peut y avoir beaucoup d'autres moyens d'ailleurs qui sont faits pour visibiliser les arguments politiques qui sont véhiculés, ça peut être de l'affichage public, ça peut être des lettres, ça peut être des communiqués sur Internet, et il y a beaucoup de moyens de le faire, maintenant c'est vrai que ça redemande un travail complémentaire notamment quand je pense à l'affichage mural illégal enfin ça demande une illégalité complémentaire sur une action déjà dangereuse et risquée, qui risque que, les autorités répressives risquent de faire un lien entre toi et l'action, ce qui est sans doute probable du coup voilà il n'y a pas un intérêt, une force aussi présente qui est faite pour la visibilisation des actions illégales bah parce que c'est risqué, c'est clairement risqué, mais en attendant la plupart du temps les communiqués sont là et libre à qui le souhaite de pouvoir les regarder quoi.

Etudiant : Il faudrait que je mette la main dessus. Est-ce que tu penses qu'il y a des limites aux actions anti-pub, selon toi ?

Informateur : Il y a ce qui est décidé dans l'appel général, au-delà de la subversion du quotidien où tu feras ce que tu veux selon tes logiques précises ou tes pratiques, quand il y a un appel général on rentre dans un cadre qui est défini collectivement, ou arbitrairement d'ailleurs, et tu es d'accord ou tu n'es pas d'accord. Notamment il y a des cadres vraiment de sécurité, voilà c'est à telle heure, pas avant, pas après, sinon tu risques de mettre en danger tout le monde ... la question initiale c'était ?

Etudiant : Dans les pratiques anti-publicitaires, si tu penses qu'il y a des limites selon toi à ne pas franchir ?

Informateur : Bah j'ai jamais vu d'appel par exemple qui pouvait, qui pouvait toucher l'intégrité physique d'une personne et c'est tant mieux, et je crois que pour moi ça reste une des seules limites dans ce que j'ai pu voir ou participer et c'est plutôt cool, maintenant tout ce

qui est matériel c'est clair que pour moi il n'y a pas grand-chose à limiter à ce niveau-là quoi. Et il y a beaucoup de techniques de cassage de pub, en partant du bête marteau jusqu'aux petites clés qui permettent d'ouvrir, tu peux retirer la pub ou tu casses les lampes, ou tu ouvres et tu brûles, il y a plein de possibilités. Maintenant, elles offrent des risques différents à chaque fois et chacun a sa culture de la sécurité donc.

Etudiant : C'est une question évidemment naïve, mais la publicité qu'est-ce que ça représente pour toi ?

Informateur : Ah c'est une question intéressante en fait, naïve je ne sais pas. Bah déjà initialement il y a la différence entre information et communication, moi idéologiquement à terme dans une vision utopiste je préférerais qu'il n'y ait que de l'information et aucune communication. La différence que je fais entre les deux c'est l'idée de l'information brute, donc voilà à telle heure tel jour on fait une soirée, alors que la communication ce sera faire une belle affiche qui donnera envie aux gens. Ca me dérange en soi qu'il y ait de la communication, qu'on choisisse de préférer la communication que l'information, et même dans les milieux alternatifs c'est le cas, mais ici ce qui me dérange fondamentalement c'est ce à quoi est destinée cette communication, donc le fait d'inciter des gens à acheter est en général quelque chose que je considère comme négatif, le fait que seuls ceux et celles qui sont capables de faire des entreprises, qui sont capables de pouvoir payer des publicitaires le feront ce qui mettra déjà en inadéquation les petits des grands, et donc généralisant la consommation de masse en elle-même, puis il y aura tout ce qui sera véhiculé par la publicité en elle-même, enfin je veux dire, une entreprise publicitaire ou une entreprise en général ne cherchera pas à modifier l'existant, donc on part toujours de l'existant, donc du sexisme ambiant par exemple, pour essayer d'appâter le maximum de personnes donc les messages seront toujours avec des défauts de la société en elle-même. Par exemple si la société est sexiste tu vas avoir des femmes nues dans une publicité, si la société est matérialiste tu vas avoir tendance à objectifier l'entièreté des personnes présentes dans la publicité, hommes comme femmes d'ailleurs, si la société est technologiste bah voilà les publicitaires auront tendance à mettre en avant les nouveaux gadgets plutôt que de chercher à savoir de quoi les gens ont vraiment besoin. Et l'idée de créer ou de développer un besoin ça ne peut pas être de l'information puisque tu cherches à faire, à ce que les gens achètent ton produit, donc son existence en elle-même au-delà de ce qu'elle véhicule est dérangeante. Et puis, ça ne me dérange pas, imaginons dans, enfin je prends le cas ici, qu'une librairie mette en avant ses bouquins devant sa vitrine, mais c'est parce que là elle choisit effectivement de donner envie aux gens aux choses que les libraires ont appréciées ou que la librairie trouve chouette à mettre en avant, donc il y a effectivement une communication aussi qui est faite, maintenant elle est limitée à son enceinte et sera basée sur des choix personnels, ce sera le choix des libraires ou le coup de coeur des libraires, je m'en fou de la manière dont ils le font, mais en attendant ça se limite à cette enceinte et ça ne participe pas à la publicité dans l'espace public et à la multiplication des publicités dans l'espace public ce qui du coup est moins dérangeant pour moi même si le fait de choisir telle ou telle chose bah voilà tout est discutable mais au moins c'est discutable.

Etudiant : Ok. Donc il existe quand même selon toi une publicité qui pourrait être légitime, si elle reste dans ce cas-là ?

Informateur : En tout cas à moyen terme, je ne sais pas comment on pourrait imaginer, je me considère comme utopiste mais pour moi l'utopie est à construire ensemble donc ça dépendra de ce qu'on choisira collectivement à mettre en place dans le monde qu'on voudra, donc en attendant là c'est juste que dans l'espace public je ne les veux pas et je ne sais pas si les personnes autour de moi sont d'accord ou si les gens en général dans une ville sont d'accord ou non avec cette idée mais en attendant moi ça ne me convient pas, et je ne suis pas démocrate dans l'idée, enfin en tout cas dans ce qui est fait de la démocratie, donc je ne veux pas que la majorité décide pour une minorité, je veux que les avis des minorités soient

pris en compte et surtout les limites des minorités puissent être prises en compte, et si ça ne convient pas et qu'on arrive pas à trouver de terrain d'accord, de terrain commun, ben on divise la société et on se répartit alors selon nos envies communes.

Etudiant : En territoires ?

Informateur : Oui. En termes de territoire par exemple. Après je ne sais pas comment mettre ça en place et je me réjouis qu'on le fasse mais j'ai peu d'attentes pour l'instant. J'ai des grosses ambitions mais peu d'attentes (rire).

Etudiant : Est-ce que tu te revendiques toi-même de la désobéissance civile ?

Informateur : Il y a quelques années oui encore, maintenant non.

Etudiant : Pour quelles raisons ?

Informateur : En fait c'est dans les mots qui ont été choisis, désobéissance civile ça veut dire, déjà les deux mots sont critiquables pour moi, je ne cherche pas à désobéir je cherche à agir sur l'existant et donc la question de la légalité ou de l'illégalité d'une chose pour moi n'est pas à mettre en question, n'est pas à mettre sur le tapis ici, je ne désobéis pas j'agis selon mes règles donc pour moi ça me semble tout à fait acceptable en fait ce que je fais et je ne pense pas désobéir, maintenant que l'État considère ça comme illégal bah voilà c'est son problème, et ça peut être le mien (rire). Et dans désobéissance civile il y a l'idée de la civilité donc du citoyen, c'est le mot que tu as utilisé aussi dans l'intro, moi je ne me considère pas comme citoyen non plus parce que, en fait c'est toutes les critiques du citoyennisme, je ne fais pas des actions en tant que membre d'une cité, ou d'une commune ici, parce que j'aurais envie d'améliorer Liège non, je ne suis pas citoyen de la ville je suis une personne qui habite la ville et pour moi c'est fondamentalement différent parce que du coup je n'utilise pas par exemple le lobby politique ou je ne cherche pas à les faire changer de perspectives ou d'idées ou de pratiques de leur démocratie, je ne me reconnais ni dans l'un ni dans l'autre donc je ne suis pas citoyen, je suis une personne qui agit selon ses valeurs, en groupe ou individuellement d'ailleurs. Et pour moi l'idée de citoyenneté enlève cette idée parce que tu agis en tant que citoyen donc tu n'es légitime qu'à partir du moment où c'est la majorité qui est d'accord avec toi, ben non pour moi même si les gens ne sont pas d'accord avec le fait que ...

Etudiant : Et donc cette lutte anti-pub c'est aussi ça, c'est aussi clamer une individualité qui doit se retrouver au même niveau que la collectivité ? C'est clamer cette reconnaissance de valeurs individuelles, de besoins individuels ?

Informateur : Des besoins minoritaires en tout cas, ce n'est pas mon individualité en elle-même que je cherche à mettre en avant mais le fait qu'on n'a pas tous et toutes les mêmes valeurs et que tout doit être entendu. Moi par exemple dans l'idéal d'une vraie démocratie la majorité n'aurait jamais le pouvoir sur les minorités ou sinon par exemple les droits homosexuels n'ont aucun sens parce que tant qu'une majorité sera homophobe ben les homosexuels seront toujours traqués et ça me fait chier, et techniquement en démocratie, enfin je ne sais pas encore actuellement, mais j'ai l'idée que la majorité de la population est encore contre les droits des homosexuels. Et si on devait vraiment revenir à ce que certains aimeraient généraliser, comme par exemple le vote universel, le vote direct universel, le suffrage universel, bah ça va être la merde, enfin je pense à la Suisse et les référendums de la Suisse, bah ils arrivent à faire passer des trucs bien racistes parce que la société est raciste et c'est l'enfer, et donc pour moi le droit des minorités est supérieur au droit de la majorité, enfin en tout cas ne doit pas être inférieur, donc tant qu'il y aura des limites, pour moi c'est la différence entre limites et oppression aussi, quand on parle du consentement la question n'est pas, il y a une personne qui veut, aller je ne sais pas, disons cinq fois, cinq

relations sexuelles dans un couple par semaine et l'autre qui veut deux, qui n'arrive pas physiquement à accepter plus de deux relations sexuelles par semaine, est-ce qu'on fait un compromis entre les deux sachant que la personne qui ne veut que deux relations sexuelles va devoir s'obliger à faire une troisième alors qu'elle n'en veut pas ou alors est-ce qu'on descend à deux tous les deux et tant pis si je suis frustré, bah pour moi c'est tant pis si je suis frustré, la frustration n'est pas une oppression et donc bah voilà je suis capable de vivre avec deux et au pire je trouve d'autres moyens pour pouvoir assouvir une envie, mais une envie ce n'est qu'une envie ce n'est pas un besoin, donc pour moi je préfère descendre systématiquement sur le plus petit dénominateur commun que d'arriver à une moyenne entre les deux, et pour moi la métaphore marche dans l'idée, dans les collectifs ou dans les sociétés, ou les communautés c'est que voilà, s'il y a des groupes qui ne peuvent pas accepter certaines choses et ben tant pis on ne va pas au-delà de leurs limites et tant pis pour l'idéal démocratique du vote majoritaire, moi je trouve qu'un vote majoritaire est une oppression énorme et je ne peux pas l'accepter.

Etudiant : Oui donc l'objectif final ce n'est pas de rendre ces actes légitimes, si j'ai bien compris, mais ...

Informateur : En tout cas je ne m'attends pas à ce que l'Etat légitimise ces pratiques.

Etudiant : Même au niveau des personnes, je veux dire puisqu'il n'y a pas vraiment de caractère public, enfin il y a des communiqués etc., mais est-ce que ça ne pose pas un problème ça, pour ces actes-là ?

Informateur : Stratégiquement sans doute, oui.

Etudiant : Et pour perpétuer aussi cette vision, sans pouvoir publiciser ...

Informateur : Ben ce type de pratiques existe depuis que les communautés existent, elles ne sont pas toutes reconnues dans des notions idéologiques comme l'anarchisme ou autre, mais il y a des personnes qui ont toujours eu leurs limites dépassées et qui ont senti le besoin vital de devoir agir dessus, même si tout le monde n'est pas d'accord. Maintenant voilà, oui je suis conscient que ça a sans doute ses limites en termes de modification et d'avancement des progrès sociaux, maintenant pour moi quand j'y réfléchis quand même ben j'ai l'impression que ça participe quand même au fait que les gens se bougent, et dans une idéologie par exemple insurrectionnelle, je trouve que ça a son sens parce que ça développe les capacités des gens d'agir sur ce qui les dérange vraiment, et ce ne sera pas par le vote pour moi qu'on y arrivera donc pour moi il faut vraiment que les gens développent leur capacité à se bouger, et si la voie politique ne marche pas parce qu'on n'a pas les mêmes intérêts et notamment les mêmes intérêts de classe bah il va falloir agir différemment. Et le fait que ce genre, que par exemple un panneau détruit peut avoir sur les communautés, ça peut être intéressant aussi parce qu'il y a des gens qui passent devant tous les jours et peut-être que ça génère des discussions, j'espère que ça génère des discussions et que ça dépasse le "oh il y a encore des casseurs qui sont venus", enfin quand on voit par exemple qu'un panneau peut-être détruit seulement du côté publicitaire et pas du côté carte, puisque sur les panneaux publicitaires il y a des arrangements avec la ville pour qu'ils louent, je ne sais plus, un cinquième, un huitième des panneaux qui sont utilisés à des fins publiques, ceux-là sont rarement détruits, donc du coup on peut comprendre que c'est un acte politique et avec un peu de jugeote on peut voir "ah ben ok, les gens ils ne sont pas là juste pour casser des trucs". Donc j'espère que ça amène des débats et à ce que les gens se considèrent comme, "ok si des gens sont capables de faire ça, je pourrais l'être aussi", ça fait partie pour moi en fait de ce que pourrait être l'éducation populaire, ce n'est pas nécessairement la propagande par le fait mais tant que ça génère du débat et que ça peut générer du débat dans toutes les classes sociales et ben je trouve ça incroyable, maintenant

je ne m'attends pas à être reconnu par la Communauté française dans ce genre de cadre (rire).

Etudiant : Quel usage doit-on faire de l'espace public selon toi ?

Informateur : Actuellement ? Dans l'existant du coup ?

Etudiant : Oui, ben voilà pour faire écho, il y a autant de publicités à Liège qui occupent l'espace public ...

Informateur : C'est difficile de répondre à cette question parce qu'il y a les considérations utopistes, que pour moi on doit creuser ensemble, et il y a mes limites actuelles qui font que par exemple l'existence même d'une publicité dans l'espace public n'est pas censée exister, ou je ne considère pas qu'elle est censée exister, donc qu'est-ce qui pourrait y être, bah moi ça me fait chier tout autant que les voitures envahissent combien 60, 70, 80% de l'espace public, les routes sont réservées aux voitures et les autres moyens de transport sont invisibilisés et totalement mis de côté et ça me fait chier aussi, notamment pour des considérations écologistes. Je ne me suis jamais amusé par ailleurs à faire un calcul sur le fait que la destruction a un impact écologique aussi mais, enfin ce n'est pas la question, parce que ça reste un acte subversif fait par quelques personnes, par des collectifs peut-être, même par des collectifs qui prennent un nom parfois mais ça reste quelques personnes et c'est très minoritaire, alors que la voiture elle est généralisée et que la pub elle est généralisée et que tout le monde la subit, donc moi je préfère subir l'absence de, que de faire subir ce truc-là, et s'il faut fermer des rues parce que on estime que la pollution nous empêche même de respirer bah voilà pourquoi pas, s'il faut refaire des barricades on refera des barricades, j'adore cette petite phrase que j'avais réentendue encore avec mai 68 et compagnie : « la barricade ferme la route mais ouvre la voie ». Ben oui, ça offre des possibilités en fait que les gens ne pensent pas capable, ne pensent pas que ça puisse exister, ben oui non en fait fermer une route, de par notre acte personnel, c'est incroyable et ça offre des possibilités qu'on ne considère jamais, c'est nos actes individuels et collectifs qui peuvent aussi participer à des changements, et pas juste les autorités publiques qui décident de fermer la route parce qu'il y a travaux ou de fermer la place du Perron, tous les soirs actuellement en été est fermée la rue, la place du marché parce qu'ils préfèrent mettre plus d'espace pour que ce soit un espace apaisé et que donc les terrasses puissent agrandir l'espace où ils vendent des bières. Bon c'est un choix politique c'est intéressant maintenant qu'est-ce que ça génère exactement ... plus de place pour les cafetiers, je ne suis pas contre mais ce n'est pas ça que je cherche quoi. En fait moi personnellement je ne cherche pas vraiment à savoir, parce que pour moi c'est un débat collectif qu'on doit avoir mais je ne cherche pas à savoir ce que j'aimerais de la ville mais je sais ce que je ne veux pas de la ville et à ce niveau-là du coup il y a tellement de choses qui se créent en ce moment qui sont de plus en plus répugnantes à mon sens que du coup je préfère agir sur ce qui me dérange que sur ce que je pourrais imaginer vouloir, sachant qu'on n'a pas encore d'espace où penser la ville collectivement, ou très peu d'espace, et que les gens ne pensent pas qu'on peut penser la ville ensemble, donc pour l'instant je préfère m'en tenir à ce qui me dérange et agir dessus.

Etudiant : Pour finir sur ce volet-là, c'est aussi un peu naïf aussi mais, qu'est-ce que c'est finalement pour toi le droit, l'institution du droit, quel usage en est fait, quel usage les individus peuvent-ils en faire, et qu'est-ce que ça devrait être ? Ça fait beaucoup ...

Informateur : Je vais encore être du coup très peu descriptif sur ce que ça pourrait en être. Pour moi actuellement déjà il y a une différence entre les droits qui sont censés être les droits universels et le droit qui est celui qui est proposé par un état à un moment donné, ça me fait chier qu'il y ait cette différence, parce que du coup les droits, qui sont considérés d'ailleurs la plupart du temps dans les constitutions, sont totalement bypassés par le droit. Je

pense aux Déclarations universelles de tchic et tchac, ok ça ce sont nos droits mais par contre le droit ne nous les concède pas ou de manière très minoritaire. Le droit de manger, de se loger, de se nourrir, ok, maintenant comment est-ce que ces droits sont définis dans le droit, enfin l'accès à la propriété, la vente de notre temps de travail pour pouvoir avoir accès potentiellement au droit de se nourrir, de se loger, donc il faut vendre son corps et sa force de travail pour pouvoir avoir accès aux droits de base à la vie, à la survie même, moi je trouve ça horrible. Et j'aimerais bien que potentiellement, s'il faut contribuer effectivement dans une société utopiste à ce que chacun et chacune puisse manger, dormir et se nourrir, ben je préfère participer directement à ça que de devoir indirectement vendre ma force de travail à une entreprise qui va en profiter pour prendre toute la valeur ajoutée pour elle et à me donner de quoi survivre bah ça me fait chier. Donc j'aimerais bien que nos droits puissent effectivement être universellement donnés et pas vendus, donc mes considérations par rapport au droit belge ou aux droits nationaux j'ai du mal à pouvoir leur donner une quelconque légitimité parce qu'ils ne respectent pas nos droits et parce qu'ils existent aussi pour pouvoir empêcher la subversion et donc la modification de la société, pour moi c'est un de leurs objectifs, qui est légitime dans leur cadre de pensée puisque ils sont là pour perpétuer la société, pas pour la changer, et l'existence des prisons est pour moi une des matérialisations les plus folles de ça : ceux et celles qui ne sont pas d'accord avec la manière dont sont réparties les ressources, pour les voleurs et les voleuses, ou qui ne sont pas d'accord avec leur existant pour les militantes et militants sont mis de base de côté et doivent purger une peine, et pas une sanction ce qui pour moi est très différent, la sanction ce sera plutôt la réparation du dommage collectif établi, donc si tu as frappé quelqu'un bah ok tu vas prendre conscience de ce que tu as fait, tu vas la soigner pour redévelopper de l'empathie vis-à-vis de cette personne que tu as atteinte, et pas on va te mettre en prison parce que tu as fait bobo à quelqu'un, pourquoi est-ce que c'est censé réparer quoi que ce soit ? Enfin je trouve ça horrible en fait, et du coup ça participe aussi à la passivité des gens puisque la peur de la prison ou de l'amende financière est quelque chose de très répandu par rapport à l'illégalisme et donc à l'action politique aussi. Ça ne veut pas dire que pour autant je considère le droit comme quelque chose de négatif en soi c'est bien qu'on fixe des règles ensemble, maintenant ça n'est pas une règle, c'est une loi, et ce n'est pas ensemble, c'est certains. Et du coup j'ai du mal avec ça puisque ceux et celles qui font les lois sont aussi ceux et celles qui profitent le plus du système tel qu'il est, je ne vais pas dire que le droit est classiste dans son existence mais en attendant le droit matérialise effectivement énormément la protection de la propriété privée et c'est difficile pour eux et elles de penser différemment ça je l'entends bien mais, il n'empêche qu'il n'y a pas un débat sur la question de la propriété individuelle. Moi par exemple j'aurais plus tendance à vouloir parler de propriété d'usage que de propriété privée, du coup c'est parce que tu as besoin de quelque chose que tu peux tirer un droit de propriété sur quelque chose que ça amène du sens, chacun selon ses besoins chacun selon ses capacités, et ben voilà j'ai besoin de dormir quelque part, j'ai besoin de manger, j'ai besoin de boire, j'ai besoin de me vêtir et donc du coup, là il y a des vêtements ils ne sont utilisés par personne, là il y a une maison et elle n'est utilisée par personne, bah pourquoi je n'irais pas, où elle est vendue par une autre personne qui en possède une quinzaine d'autres et qui met ce bâtiment en jachère le temps que le prix augmente, non. En attendant des règles qui protègent aussi l'intégrité physique des personnes j'ai du mal à m'y opposer je les trouve utiles en soi, comme autant pour l'instant je trouve utile l'existence même de la police, en attendant moi je préférerais qu'on puisse gérer collectivement ce genre de problème que de dire que c'est la police qui doit être garante de la sécurité ou du respect des lois. Oui, s'il y a quelqu'un qui, enfin je n'ai pas vraiment d'exemple et je n'ai pas un rapport très positif non plus avec la police, ça ne veut pas dire qu'ils n'auraient pas dû arrêter la personne qui a fait la tuerie il y a quelques mois à Liège, c'est sans doute bien qu'ils soient intervenus, maintenant qu'est-ce qui a mené cette personne à ça, ben là on peut réfléchir, enfin je ne connais pas du tout le dossier mais c'est une personne qui ressort de prison, qui a vécu des trucs très durs, qui vient plutôt d'un milieu populaire où effectivement pour s'en sortir il y avait la question de la drogue ou de la vente de la drogue d'ailleurs pour s'en sortir, enfin je n'ai pas de considération négative vis-à-vis de

ça, chacun essaie de s'en sortir et il y en a qui n'y arrivent pas, parce qu'on ne prend pas ce problème collectivement et que du coup la légalité et l'illégalité sont une séparation entre les gens biens et les gens pas biens quoi, et ça ne me convient pas non plus quoi. Du coup je le trouve utile par rapport à l'existant actuel mais c'est clair que pour moi une société parfaite serait une société où on décide de nos règles et on les fait respecter ensemble et pas où on donne mandat à des gens pour lesquels on a voté ou non d'ailleurs pour décider des lois communes et mettre en place des systèmes répressifs pour les faire respecter, bah ça ne ressemble pas trop à ce que j'aimerais quoi. Mais les pédophiles il faut effectivement bien gérer ce problème aussi (rire), c'est un argument classique, mais je préférerais qu'on gère ça ensemble, ça ne veut pas dire, en tout cas j'espère que le système qu'on mettra en place à très long terme ou à court terme je ne sais pas, qu'on puisse aussi ne pas commencer à faire une vindicte populaire et de mettre au bûcher ou de guillotiner tous ceux et celles qui dérangent notre morale actuelle, j'espère qu'on arrivera quand même à créer quelque chose d'un peu plus chouette, même si effectivement ils sont garants d'empêcher la vindicte populaire et ça peut être très bien aussi, moi ce n'est pas le moyen que j'aurais préféré, je ne connais pas le moyen que j'aurais préféré vraiment mais celui-là ne me convient pas donc je me battrais toujours contre, ou refuserai leur cadre de pensée.

Etudiant : Pour revenir au procès pour terminer, parce que là on a déjà dit pas mal de choses intéressantes, tu disais que c'était difficile d'assumer des poursuites etc., donc tu penses que c'est forcément en dehors de tes perspectives anti-pubs ?

Informateur : Ben personnellement, ça va dépendre du coup comment évolue aussi on va dire mon cadre légal, si un moment en fait le procès politique, par exemple il y a des procès politiques dans le cas de désobéissance civile, ce sont des actions de masse mais vraiment de masse et on se retrouve à des milliers et ils ne peuvent faire qu'un procès général quoi, maintenant un procès politique individuel bah ça veut dire aussi qu'il y aura pleins feux sur toi, les caméras, les journalistes, et pour moi ça me ferait entrer dans une considération de type martyr et personnellement je ne suis pas encore prêt à ça et je ne sais pas si c'est quelque chose de positif en soi, j'agis selon ce que je trouve juste ou injuste, contre ce qui est injuste, et j'essaie d'avoir un effet dessus, si du coup je devais me mettre personnellement en surmédiation je ne sais pas si je peux accepter ça parce que ça voudrait dire que mon type de vie actuel ne peut plus exister, ça voudrait dire devenir une personnalité politique publique, d'une certaine manière en tout cas, et je pourrais avoir une certaine admiration pour les personnes qui font ça mais ça me dérange en soi parce que tu visibilises la personne et moins son combat, même si la visibilisation de la personne permet de visibiliser son combat bah ça passe par un individu, et même si j'ai parlé beaucoup d'individualité je ne cherche pas à faire passer mon individualité au-dessus de celle des autres, autant dans les discussions que je peux avoir avec des personnes, pour moi toute expérience est aussi légitime que celle des autres et il n'y a pas de raison qu'une personne soit mise en avant par rapport aux autres, donc là pour moi on entrerait par exemple dans la critique qui est émise de la phrase la fin justifie les moyens, même si ça aurait des impacts horribles sur ma vie actuelle, en tout cas j'imagine, ça ne me va pas non plus de passer en tant que personnage public, je suis un personnage public comme n'importe qui et je n'ai pas envie qu'une personne par rapport à une autre, du coup je ne sais pas la question du martyr c'est, je ne suis pas dédié à une lutte, je lutte parce que ça me semble utile et parce que je trouve ça juste mais participer à cette mascarade de la médiation m'emmerderait en fait même si je pourrais trouver ça sans doute stratégiquement utile, la question de la stratégie elle est minoritaire, on agit parce qu'on trouve ça juste ou injuste ce qui est important c'est le développement de la capacité d'agir et l'action en elle-même, et on ne saura jamais encore une fois à quel point ça va faire bouger ou pas les lignes mais je ne suis pas prêt à faire des concessions sur ce que je trouve juste ou injuste et ce que je suis prêt à faire ou pas quoi.

Etudiant : Ok, super, très intéressant. Encore merci beaucoup.

Entretien Tom, ancien militant

Etudiant : Pour commencer un peu l'entretien de façon plus légère, j'aimerais bien savoir quel est ton parcours, avant d'aller vers ton engagement militant plus spécifiquement.

Informateur : De mon côté, j'ai une formation d'ingénieur, et j'ai aussi suivi des cours de bio en parallèle. Donc j'ai fini ça avec un master de recherche en analyse et modélisation des systèmes biologiques, c'est-à-dire un peu entre les statistiques et la biologie. Maintenant, je fais partie du Ministère de la transition écologique et solidaire, c'est donc là que je travaille. J'ai bossé à plein d'endroits différents, sur le changement climatique, où je constatais les dégâts de la surconsommation, les gaz à effets de serre, nos comportements de déplacement, de chauffage, de consommation de biens manufacturés, de nourriture, etc. Et voilà donc j'ai toujours bossé sur l'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique. Maintenant on parle aussi de sobriété énergétique, et voilà j'ai cette sensibilité-là. J'ai travaillé aussi pour les institutions internationales, notamment dans l'aide au développement, c'est pour ça que j'ai été à Bruxelles pendant ces trois années jusqu'à l'été dernier. Et voilà, depuis mes études je me suis engagé pour des causes écologiques. J'avais créé, dans mon école d'ingénieur, un club d'écologie pour sensibiliser à la fois à la nature, on avait acheté des paires de jumelles et des guides. On s'était engagé aussi pour réduire l'impact environnemental du campus, qui était très gros. Donc on avait mis en place le recyclage des papiers, l'économie d'électricité. C'est ça qui m'a lancé d'ailleurs dans ma carrière. Dans le même temps, j'avais déjà un engagement associatif avec l'association RAP (résistance à l'agression publicitaire) qui s'était créée en France en 92. Puis en 94, quand j'étais étudiant, avec un copain on a créé la branche lyonnaise de RAP et voilà. Donc j'ai eu cet engagement dès ces années d'études. Ensuite en 98, je suis devenu président national de RAP et je le suis resté jusqu'à 2008. Depuis, je reste un peu mobilisé en faisant des petites choses à titre personnel, j'essaie de suivre un peu ce que fait l'association mais en gros depuis que j'ai des enfants, je me suis moins investi, je n'ai plus de responsabilité officielle au sein des associations. Je me tiens au courant, je vais parfois à une réunion, mais c'est plutôt rare quoi. Mais alors à Bruxelles, j'avais quand même donné un petit coup de main pour un stand sur le rassemblement Alternativa, en 2014. Et donc là ça a été l'occasion de rencontrer des gens de Bruxelles et autres belges que le sujet a intéressé, et on a donc formé ensemble ce collectif qui s'appelle "Espace public sans publicité". On a fait pas mal de choses : recouvrements de publicité, on a rencontré des officiels, on a fait une pétition contre les écrans publicitaires. Et le truc est en sommeil depuis un an à peu près, parce que finalement on n'était déjà pas très nombreux, j'ai pas mal porté le truc avec l'aide de quelques autres, mais personne n'était engagé comme je l'ai été pendant cette période. Voilà un peu le panorama.

Etudiant : Je voulais savoir s'il y avait d'autres associations militantes ou engagées qui ont fait l'origine de ton engagement dans le mouvement anti-publicitaire, si ça a démarré par ça ou si c'est arrivé par la suite ?

Informateur : Oui en fait c'est venu un peu après l'engagement dont je t'ai parlé dans mon école d'ingénieur. Avant ça, j'étais déjà sensible à la question de l'environnement, avec plus une orientation sur la nature sauvage. Quand j'avais 18, 20 ans, j'étais dans des associations françaises pour la protection des oiseaux, aussi des contacts avec WWF. Voilà, c'est comme ça que j'ai été sensibilisé. Aussi une pour la défense des ours des Pyrénées. Voilà, une entrée un peu naturaliste, un peu protection de la nature et puis progressivement je me suis rendu compte que bon, si la nature était en danger c'est parce qu'on lui faisait du mal. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai choisi cette école d'ingénieur, il y avait une possibilité d'approfondir la question de l'environnement. Et puis ça ne me paraissait pas bête de travailler pour le Ministère, qui faisait de la réglementation de la construction, etc., et donc j'ai trouvé que ce n'était pas bête d'être là-dedans pour contribuer à changer les mentalités. Voilà.

Etudiant : D'accord, et alors finalement quelles étaient les raisons morales qui t'ont poussé vers le mouvement antipub ? Plus particulièrement, au-delà des engagements pratiques dans lesquels tu étais inscrit ?

Informateur : Vers 94 il y a eu des déclics, quand j'étais dans mon école d'ingénieur. J'ai un camarade de deux promo avant moi qui, c'est-à-dire c'était une solution pour travailler pour une association, des trucs d'entraide, une organisation pour la société civile quoi. Il était reconnu qu'on avait le droit de ne pas faire le service militaire mais de faire une option service civil, mais dans ce cas-là c'était un an et pas deux. Lui avait fait ce choix là et l'a fait dans une association lyonnaise qui s'appelle "La maison de l'écologie". Et donc il devait défendre un projet associatif. Donc il avait entendu parler de l'association RAP qui avait été créée à Paris depuis deux ans, et il s'est dit que c'était quand même vachement pertinent. Du coup il m'en a parlé, il m'a dit que ça pourrait m'intéresser parce que voilà on était déjà en échange sur des questions de l'environnement, etc. On a pris un café à la terrasse d'un bar et pendant 15 minutes il m'a dressé un peu le portrait du système publicitaire et ça a été radical. J'ai tout d'un coup compris que ce que je n'aimais pas jusque-là, parce que oui la pub elle nous agace, elle nous tend des messages odieux, mais finalement on ne voit souvent dans ces abus que des exceptions, on ne se rend pas compte de l'aspect systématique, du système publicitaire. Et voilà là je me suis rendu compte que pas du tout, qu'on avait affaire à un système extrêmement cohérent et qui avait la main mise sur les médias, sur le sport, sur la politique, qui était une espèce de bras armé de la mondialisation la plus moche, qui détruisait des emplois et incitait tout le monde à polluer toujours plus, qui façonnait les esprits pour nous faire consommer. Donc là ça a été vraiment une espèce de révélation. Ça s'est fait comme ça, très rapidement, et plus j'ai approfondi le sujet, plus je me suis engagé dans cette lutte, et plus ça a confirmé cette première cristallisation. Et voilà, après, j'ai eu aussi beaucoup de plaisir, on s'est toujours beaucoup marré dans cette lutte antipub. C'est-à-dire qu'on a fait des pastiches, des actions drôles, situationnistes. Voilà c'est une petite communauté finalement qui est sympathique, dans laquelle on a des échanges qui sont à la fois profonds mais on s'amuse. On sait qu'on est sur un sujet grave, dans une lutte, mais en même temps en général il y a toujours un esprit positif et c'est sympa quoi.

Etudiant : D'accord. Et alors quelles étaient plus précisément les pratiques dans le collectif bruxellois, ou dans les actions que tu menais ici en Belgique ?

Informateur : Ben écoute, on a mis en place des petits documents à diffuser, des tracts, on a recouvert des écrans publicitaires. Soit avec des papiers, des affiches un peu artistiques préparées avant : il y a un gars qui était venu par exemple avec des dessins de ses enfants donc on a mis ça sur les panneaux dans les abris d'autobus. On avait un peu de contact avec la presse aussi. Le plus important peut-être c'était que, bon, le collectif lui-même, il a une approche légaliste hein, c'est-à-dire qu'on a toujours respecté la loi, dans le sens où il y a une interprétation. On pourrait peut-être trouver qu'apposer une affiche sur un panneau publicitaire avec quatre petits bouts de papier collant, peut-être que c'est illégal, mais ce n'est pas grave, s'il y a là quelque chose qu'on pourrait nous reprocher d'un point de vue légal c'est tellement ridicule par rapport à l'agression dont on est l'objet, c'est rien quoi. Donc le collectif lui-même n'a pas assumé une démarche de désobéissance civile, en dehors de petites choses comme ça, on n'a pas assumé de faire des appels à des recouvrements plus importants, des barbouillages ou des choses comme ça. Mais alors, il y a certaines personnes dans Bruxelles, pas du tout seulement par le relai de notre collectif, mais il y a d'autres mouvements qui se sont mobilisés et qui eux ont fait des détournements d'écrans publicitaires. Par exemple, dans le mouvement anti TTIP, il y a des gens qui ont réussi à détourner les écrans et qui ont mis des messages anti transatlantiques sur l'écran vidéo géant de la place De Brouckère par exemple. Mais bon ça c'était indépendant de nous quoi. Ce que je sais c'est que certains membres du collectif ont participé à des choses. Notamment il y a eu des actions un peu massives d'ouverture des sucettes pour remplacer

les affiches à l'intérieur. Donc avec des petites clés on peut ouvrir les panneaux et puis on retire l'affiche et on en met une autre à la place. C'était plus des actions à la sauvette que vraiment de la désobéissance civile, dans le sens où les gens qui le faisaient ne le faisaient pas à visage découvert. Enfin si, à proprement parlé ils avaient le visage découvert, ils n'avaient pas de cagoule, mais ils n'essayaient pas d'attirer l'attention, qu'on sache que c'était eux et en revendiquant un procès. Donc voilà ce n'était pas des démarches de désobéissance civile dans ce sens-là quoi. Donc nous on a fait des sorties de recouvrement quoi, par exemple on se retrouvait sur une place et puis on allait recouvrir des panneaux, des écrans vidéos, avec du ruban adhésif, on a monté une bâche avec "Publicité ras-le-bol", ou "stop pub vidéos" pour la mettre devant l'écran géant à l'entrée de l'avenue Louise. Voilà, ce genre de choses.

Etudiant : D'accord. Et pour quelles raisons, s'il y en a, vous restiez dans une démarche légaliste comme tu dis, sans s'inscrire dans le mouvement de la désobéissance civile ?

Informateur : Il y avait des raisons diverses. C'était que premièrement, on ne voulait pas que le collectif, déjà il n'y a pas d'ASBL c'est juste un collectif informel. Donc en tant que collectif on ne voulait pas être attaqué, dissout, etc. Et je pense qu'à titre personnel aussi les gens du collectif ne voulaient pas se mettre en avant, ou prendre des risques juridiques trop importants. C'était mon cas par exemple, moi je ne voulais pas prendre de risques juridiques parce que je travaillais pour une institution européenne, et puis j'avais un statut un peu précaire à Bruxelles et je suis chargé de famille. Donc voilà ce n'est pas évident de se mettre en avant dans ces conditions-là. Et pour les autres ils pouvaient avoir ce genre de préoccupations aussi, et puis c'est une décision collective aussi. Par contre, on ne s'interdisait pas, au contraire, de rendre compte d'autres formes de résistance à la publicité. C'est-à-dire que dès qu'il y avait un barbouillage, un recouvrement, des actions. Du coup on avait une attitude un peu ambiguë quoi, c'est-à-dire que pour certaines actions, on n'appelait pas officiellement mais en fait, bon pour les recouvrements par exemple, si tu regardes sur le site, on parlait des recouvrements comme si ce n'était pas forcément nous quoi, on disait « tiens il y a un appel, on le relaie parce que c'est notre vocation », mais voilà on était très prudents quoi. Même le nom du collectif, il y a eu des discussions au début. On était six ou huit autour de la table, certains disaient « on a qu'à s'appeler antipub ou quelque chose comme ça », et il y a une ou deux personnes qui ont dit que si on mettait "anti", ça faisait encore un truc négatif, ça n'allait pas être attirant pour les gens, voulaient proposer quelque chose de positif et pas être encore dans la critique. Donc on a proposé ensemble ce nom de "Espace public sans publicité ", voilà, qui n'est pas très agressif. Mais c'est peut-être tant mieux, moi je l'aime bien ce nom.

Etudiant : Est ce qu'il y a des membres du collectif qui étaient à leurs heures perdues plus radicaux dans leurs pratiques ?

Informateur : Oui, oui, il y avait des appels, et chacun faisait comme il voulait. On a organisé nous-mêmes des choses, des actions, mais juste du recouvrement avec un bout d'adhésif, une bâche accrochée avec une corde et puis voilà. On a fait des choses comme ça, absolument non dégradantes, pas illégales, voilà. Après il y a eu d'autres choses, notamment ce collectif anglais dont je ne me rappelle plus le nom, je crois qu'on a relayé l'info, l'appel, et alors des membres du collectif faisaient l'action mais en leur nom propre quoi, le collectif n'était pas impliqué. Donc effectivement, certains d'entre nous ont ouvert avec une clé spéciale les trucs pour remplacer des affiches, etc. Mais pas du tout au nom du collectif.

Etudiant : D'accord, et donc c'est vraiment les risques encourus individuellement qui expliquaient ce légalisme ?

Informateur : En fait c'est sans doute une des raisons. Il y avait aussi le fait qu'on voulait que

le collectif soit fréquentable entre guillemets, pour les pouvoirs publics. On voulait qu'il soit audible par tout le monde. À partir du moment où tu commences à faire des dégradations, détournements, etc., il y a une partie de l'opinion qui trouve que ça y est tu es, tu es contre. Et donc on avait fait ce choix pour aussi être le plus ouvert possible, pour que tout le monde se sente tranquille à rejoindre, à critiquer la publicité. Par exemple il y a une pétition sur le site, elle n'est pas violente, pas méchante, on n'a pas d'appel à des réactions violentes ou, voilà on a pensé que c'était une manière d'interpeller les gens qui permettait à peu près à tout le monde d'entendre le message. C'est une posture qui a des raisons juridiques sûrement aussi, mais qui est pas bête d'un simple point de vue d'actif quoi.

Etudiant : Est-ce que tu penses alors que des individus qui optent plus pour des pratiques type casser directement les sucettes JC Decaux, etc., ce ne sont pas de bonnes pratiques ?

Informateur : Non, je ne dirais pas ça. Moi ce que je pense, c'est que les formes de résistances se complètent, et c'est très utile de garder des frontières un peu étanches entre des mouvements qui sont légalistes qui ne font pas de barbouillage ou autres choses plus musclées, et comme ça ils n'ont pas d'attaques en justice qui peuvent être complètement ravageuses. Du coup c'est vrai que c'est à la fois une manière de protéger le mouvement et toute sa construction pendant 25 ans, ça serait ballot de mettre ça en danger. Donc à la fois ça permet la visibilité et la permanence du mouvement, et puis par ailleurs, il y a d'autres mouvements, où parfois tu peux retrouver les mêmes personnes, qui font du barbouillage au grand jour, les Déboulonneurs par exemple, qui sont typiquement dans une approche à la Gandhi quoi, où ils cherchent à avoir des procès. C'est tout bénéf' finalement, s'ils ne sont pas embêtés par la police ils sont contents, ils ont une visibilité médiatique. Et ils assument le fait que s'il y a des poursuites, une garde à vue, etc., eh bien il y a des risques d'être attaqué soit au pénal soit au civil, ce qui est très embêtant. Ça a pas mal marché parce que ça a permis de faire beaucoup parler des problèmes de la publicité et je pense que ça a bloqué quand même certaines avancées publicitaires. C'est aussi des engagements qui sont très lourds hein. Souvent les gens font ça pendant un temps et puis après bon, ils arrêtent. Pas tous hein et puis il y a des nouveaux qui arrivent mais c'est très lourd à assumer.

Etudiant : Et toi, par rapport à ces pratiques ou à ce que tu as déjà rencontrés, comment est-ce que tu considères la position du droit ?

Informateur : Il y a une chose qu'on revendique, c'est qu'il y a un droit de réponse. Les publicitaires nous infligent des messages violents, matraqués, temporaires, donc un peu surnois aussi. Un message qui est temporaire on ne va pas en garder des traces, on va l'oublier. Donc on est soumis en fait en permanence à une espèce de violence symbolique, langagière, etc., le sexisme, la violence, les armes. Et donc on voit par exemple des pubs pour un film de voiture et d'action et c'est complètement affligeant de voir ça alors qu'on prétend faire des choses pour la sécurité routière. Enfin voilà toute cette violence à la fois symbolique, de dissonance cognitive, et du coup depuis le début on défend le droit des citoyens à répondre tout simplement. À se protéger et à répondre. Donc le barbouillage, c'est une réponse finalement extrêmement proportionnée quoi, on est vraiment dans une approche de désobéissance civile où il y a une urgence de faire quelque chose, un danger de la publicité qui incite à manger des choses dangereuses pour notre santé, qui incite au sexisme, à la violence, à la consommation d'alcool, etc. Donc elle représente un véritable danger pour la société. Les manières légales de protester ce sont avérées complètement inopérantes et donc ça justifie pleinement une action de désobéissance civile qui consiste en une réaction tout à fait proportionnée qui est là pour attirer l'attention sur le problème. On utilise l'arme juridique pour ça quoi. Donc ça c'est une forme, mais nous ce qu'on voudrait c'est qu'on ait le droit de mettre notre avis dessus quoi voilà. Il y a un droit de réponse pour la presse, pourquoi pas pour la publicité ?

Etudiant : D'accord.

Informateur : Alors il y a d'autres associations qui sont plus sur les questions juridiques, comme par exemple "Paysage de France" qui fait des recours de manière assez systématique contre des panneaux. Ils ont obtenu des centaines de victoires de démontage de panneaux. Le problème, c'est qu'il y a à peu près 1 million de pubs en France, en Belgique certainement des dizaines ou des centaines de milliers et donc si on passe sa vie en justice, à faire des recours au tribunal administratif, au pénal pour obtenir le démontage d'une petite partie des panneaux, ça ne va pas quoi. En France il y a une grande partie des panneaux publicitaires qui sont illégaux et en Belgique c'est pareil. Par exemple dans le code de la route il y a une interdiction d'avoir des lumières vertes ou rouges à moins de 75 mètres d'un feu tricolore. Il y a beaucoup d'écrans vidéo qui enfreignent cette loi.

Etudiant : Et également au niveau des espaces occupés, en tous cas c'est ce que beaucoup de collectif observent ici à Liège.

Informateur : Oui à Bruxelles il y avait aussi un problème d'occupation de l'espace public puisque la commune de Bruxelles-centre a installé les écrans vidéos publicitaires sur son territoire, et alors ils ont été très tranquilles, ils ont installé sans aucune demande d'urbanisme. Et donc finalement tous les écrans étaient au début en infraction complète avec le droit d'urbanisme. Donc ça a été dénoncé par les élus, par nous, et alors très vite ils ont fait une demande d'urbanisme, donc après coup, qui a été examinée dans les quelques jours qui ont suivi, alors que n'importe quel bruxellois qui fait une demande d'urbanisme doit attendre des mois et des mois avant d'avoir une réponse, et on a donné droit à un certain nombre de ces panneaux. Pour d'autres, ils avaient interdit les écrans. Sur une centaine, il y avait 25 qui malgré cette entourloupe qui consistait à demander l'autorisation après, se sont vus refuser l'autorisation.

Etudiant : Ah oui. Qu'est-ce qu'on se dit dans ce cas-là, quand on voit ce genre de fait arriver et ce genre de réactions institutionnelles ?

Informateur : Ben c'est extrêmement injuste hein, mais d'une manière c'est très utile parce que ça montre à quel point il y a une connivence entre politique et publicitaire. On voit bien que la pub c'est un outil de propagande qu'utilisent aussi les politiques. Le marketing en particulier est devenu un outil extrêmement prisé des politiques. C'est-à-dire qu'on applique les méthodes de la publicité et de la gestion des entreprises aux campagnes électorales. On va choisir les arguments, les promesses, les slogans des affiches. On fait un travail de prospection quasiment publicitaire pour savoir combien de voix représente telle idée. Ça fait des campagnes où, sous prétexte que c'est ce que pensent les gens dans les sondages, eh bien on va parler plus de sécurité, de migrants ou je ne sais pas quoi, alors que ça va accaparer complètement la campagne électorale. Tout ça ce sont des impacts gravissimes sur la démocratie donc bon c'est bien de le mettre en lumière. Quand on voit que les élus n'ont rien de plus important à faire que de défendre leur ennemis publicitaires, ça calme hein.

Etudiant : Je voulais savoir si tu avais déjà été confronté à des altercations avec les forces de l'ordre lors d'actions de ce type ? Et si des procès avaient eu lieu au sein de votre collectif ou de collectifs voisins que tu connais ?

Informateur : A Bruxelles, on a été contrôlé une fois ou l'autre par la police quand on mettait des affiches sur des écrans vidéos vers la Toison d'or. Et donc les policiers nous ont gardés pendant une heure et demie sur le trottoir, interdiction de repartir, etc. Il fallait attendre qu'un officier de police judiciaire puisse venir donc on a attendu, attendu, finalement ils nous ont laissés repartir en saisissant le matériel qu'on avait sur nous c'est-à-dire des affiches, de la bande adhésive, des marqueurs etc. Et là nous on a réclamé la récupération du matériel qui avait été saisi. Ce qui a finalement été possible donc ils ont été à peu près réglo. C'était pas mal parce que ça nous a permis de discuter avec des gens de la police de Bruxelles et de

leur expliquer nos raisons, le contact est plutôt bien passé. Ça nous a permis d'avoir un bon contact pour déclarer nos manifestations suivantes parce que bon, comme on est legalistes aussi, dans la mesure du possible on déclarait les actions, les manifestations. Donc voilà c'était bien. Autrement il y a une fois, avenue Louise je m'étais arrêté pour recouvrir une affiche vidéo et j'avais été pris à parti de manière assez musclée par deux policiers qui ont traversé la route en courant pour me dire « mais qu'est-ce que vous faites », etc. Ils criaient comme si j'étais en train de braquer une banque. Ils m'ont bloqué quelques instants, pris quelques affiches et mon identité. Moi je leur ai expliqué très calmement qu'ils pouvaient commencer par me dire bonjour, ça ne faisait de mal à personne, et que j'étais un citoyen respectable, que je protestais contre les abus de la publicité. En l'occurrence, cette publicité elle attire l'attention des gens qui traversent à un endroit où il y a le tram qui tourne, etc., enfin, c'est écrit en gros. Il y a un panneau petit clignotant qui signale le tram et de l'autre côté du carrefour on voit un écran vidéo qui attire l'attention quoi. Alors ils n'ont rien voulu savoir et ce n'est pas grave. J'ai reçu un avis d'amende administrative, on me réclamait 70 euros pour affichage interdit. J'ai fait un courrier qu'on a travaillé avec des juristes, le collectif, avec les arguments qu'on avait et dans lequel j'expliquais que c'était une action ponctuelle, à la fois pour minimiser la gravité de la chose, ce n'était pas du tout un affichage sauvage, dégradant et il y avait déjà une affiche publicitaire probablement elle-même illégale et qu'on ne faisait que protester contre cette affiche. Et puis deuxième partie de la défense, ça a été de demander, comme le droit le permet, une audition auprès du Conseil Communal de Bruxelles. Malheureusement ça a coïncidé avec la période où j'ai dû repartir de Bruxelles. Ils avaient quelques mois pour me répondre, c'est une obligation, une fois qu'on fait une demande d'audience ils doivent répondre, et ils n'ont jamais répondu. Donc ni en relançant la demande d'amende, ni en donnant une date pour un rendez-vous. Ça c'est dommage parce que c'était un bon levier pour aller parler de trucs auprès du Conseil Communal quoi. Donc ça pourrait peut-être être quelque chose à envisager pour d'autres fois. C'est probablement un mode d'action qui est plus proche de la désobéissance civile, que moi j'avais entrepris de manière individuelle d'ailleurs, tout seul sur mon chemin à vélo pour aller au boulot.

Etudiant : Et donc là le motif des forces de l'ordre c'était défense d'affichage ?

Informateur : Oui c'est ça. Alors les policiers, sur le moment, ils m'ont dit que c'était une dégradation. Alors j'ai enlevé mon affiche mais ça ne leur a pas suffi. Souvent c'est comme ça, on enlève les affiches pour montrer qu'il n'y a rien et alors ils disent « ok ben oui vous enlevez les affiches et puis vous circulez », quoi. Mais là, ce jour-là ils avaient été plus hargneux que d'autres fois.

Etudiant : Et la fois avec le collectif, c'était pour le même motif qu'ils vous avaient saisi votre matériel ?

Informateur : Oui, oui, on mettait des affiches aux écrans vidéo en groupe. On était séparé en deux petits groupes pour être plus efficaces, on était trois dans chaque. Et alors tu me demandais de manière plus large. Alors en fait avec RAP on a fait aussi ce genre de choses, des actions dans des cinémas aussi. Alors ça c'était vachement intéressant. L'idée c'était de s'interposer entre la pub, d'intervenir avant la pub avant le film, avec des arguments assez bons, qui sont que les gens paient pour voir un film et pas une publicité. En plus en France, il y a une obligation d'acheter des droits pour la diffusion de courts métrages, pour stimuler la création cinématographique. Mais les cinémas ne sont pas obligés de diffuser le court métrage. Donc, du fait de diffuser de la pub avant le film, ça fait que presque jamais on ne voit de courts métrages au cinéma. Un autre argument aussi c'est que dans le budget d'un cinéma, la publicité rapporte peut être trois pourcents, ce qui fait que certains cinémas choisissent de ne pas mettre de publicité mais de faire une séance supplémentaire, parce qu'ils gagnent plus d'argent en faisant une séance en plus qu'en diffusant de la pub quoi. Dans beaucoup de cas hein, dans le métro aussi c'est pareil. Je reviens aux actions cinéma, avec un peu de créativité on avait trouvé différentes manières, soit en sortant des ballons

pour jouer à la balle pendant la publicité, soit on sortait des journaux grands formats pour lire, ou alors dans tous les cas on distribuait des tracts, une fois aussi des sifflets de carnaval pour faire du bruit pendant la pub. Et alors on a eu des réactions un peu musclées. Une fois on a carrément eu la BAC, la brigade anti-criminalité qui est une police très musclée, qui a débarqué dans le cinéma et qui a sorti les gens manu militari quoi. Alors ça nous était déjà arrivé une fois que le gérant ou la police demande de se dénoncer et de sortir, ce qu'on faisait. En général on a eu quelques contrôles d'identités de la police mais rien de plus mais là il y a eu quasi une bavure, les gars étaient très agressifs, ils nous poussaient pour nous faire sortir de la salle. Là on avait une militante d'une cinquantaine d'années, par très grande, et elle l'a mal pris, elle a dit « mais pourquoi vous me poussez comme ça, je suis une honorable mère de famille », etc., et le gars il a fait ni une ni deux, comme elle a protesté plusieurs fois, il l'a carrément plaquée au sol avec les mains dans le dos, un truc complètement hallucinant. Donc on a été quelques-uns à s'asseoir par terre, à protester, à dire qu'on voulait parler au responsable, et qu'on laisse cette femme tranquille, etc. Du coup ils nous ont passé les menottes et nous ont emmenés au commissariat du coin où on a passé quelques heures, pas en garde à vue mais en contrôle d'identité. Et on a eu l'occasion de protester sur place. Mais rétrospectivement, je me rends compte que c'était vraiment grave quoi, parce que la militante en question on ne l'a plus jamais revue à une seule action. Moi je la connaissais un peu personnellement et ça lui avait mis un coup au moral, elle était franchement traumatisée par cette histoire. Donc j'ai un peu de regret, j'avais commencé à rédiger un courrier à l'époque, pour protester et puis prévenir qu'il y avait eu un dérapage policier, mais finalement je l'ai jamais terminé quoi. Voilà, ça c'était un exemple. Après, dans les barbouillages, les tout premiers barbouillages avant le mouvement des Déboulonneurs, il y avait eu un appel lancé par le tout premier président de RAP. Quand il n'a plus été président il a un peu été le défenseur de ces barbouillages au grand jour et il y a eu quelques séances comme ça. J'étais allé plusieurs fois, je n'avais pas réalisé le danger juridique pour l'association au début. Il y avait même Frédéric Beigbeder qui est venu barbouiller avec nous, il sortait de son expérience publicitaire et venait d'écrire son livre 99 francs. C'était le tout début quoi. Après on s'est rendu compte du risque juridique, moi j'ai arrêté, il y a plus eu d'intervention du RAP sur ces trucs là et alors le collectif des Déboulonneurs s'est mis en place quoi. Et alors une autre fois j'avais été pour un barbouillage emmené au poste, avec d'autres. On avait passé environ deux heures au poste pour contrôle d'identité et puis interrogation par un officier de police judiciaire. Et puis une autre fois j'avais été voir mais je n'avais pas barbouillé. Par contre j'avais pris la parole, parce qu'il y a toujours un moment après où si le barbouillage va jusqu'à son terme, il y a des gens qui parlent, etc. J'étais intervenu pour dire que nous on était légalistes, que ce n'est pas nous qui organisons ça mais j'avais insisté sur le fait que malgré nos efforts on était toujours confrontés à l'impunité complète de la publicité et que donc on comprenait tout à fait que des citoyens soient tentés par une action directe sur les panneaux quoi. Et donc ça avait suffi pour me coffrer avec les barbouilleurs.

Etudiant : C'est intéressant ton expérience française et belge parce qu'il y a certaines différences entre les deux pays, d'abord un historique anti-publicitaire différent. J'ai l'impression qu'en France l'infraction à la loi a pris une ampleur beaucoup plus importante qu'en Belgique. Je ne sais pas si toi tu ressens une différence puisque tu as vécu les deux, entre les pratiques, et les critiques à l'égard de la publicité qui sont faites ? Et la réaction des institutions dans les deux pays ?

Informateur : Ce qui est sûr c'est qu'en France il y a depuis très longtemps ce principe de la désobéissance civile avec des procès. Ça avait commencé d'ailleurs en 2003, il y a eu un grand mouvement qui s'appelait "stop pub" dans les métros parisiens, ça c'était vraiment un mouvement clé parce que c'était après le début des barbouillages au grand jour, et c'était avant le collectif des Déboulonneurs. C'est ça finalement qui a fait basculer, il y a des gens qui étaient peut-être déjà dans les barbouillages au grand jour, certains aussi qui étaient membres de RAP mais c'était évidemment pas du tout fait au nom de l'association. Et puis

surtout les gens qui ont initié le truc au début c'était pas du tout des gens de l'association, ils étaient même venus nous parler de leur projet à une réunion de l'association, avec des pseudos et tout. Eux ils étaient vraiment dans le truc de faire des actions un peu subversives, un peu secrètes. Et donc ils avaient lancé sur internet un appel, lancé des dates, il y avait eu trois, quatre actions dans le métro et chaque action dans le métro entraînait une visibilité énorme, des dizaines ou centaines d'usagers qui voyaient des affiches barbouillées et avec les appels des actions suivantes. Donc ça a vraiment été efficace, mais après la troisième ou quatrième fois il y a eu une action en justice qui a été extrêmement violente, qui a été déclenchée par la RATP et par les publicitaires. Du coup finalement il y a le collectif des 73, 73 personnes qui ont été solidairement attaquées au civil avec une demande de 150 000 euros ou 1 million je ne sais plus, une énorme somme qui avait été demandée solidairement en réparation des dommages, en manque à gagner publicitaire, etc. Et en fait il avait été très difficile d'organiser une défense militante, il n'y en avait pas eu à proprement parlé, sauf d'une poignée de, il y a seulement une poignée de ces 73 personnes à vouloir et à pouvoir assumer une action en justice. La plupart des autres étaient coincées soit parce qu'elles n'avaient pas d'argent, soit elles étaient mineures, soit parce qu'elles craignaient pour leur travail, etc. Et c'est là qu'on s'est rendu compte que se lancer dans des actions comme ça, y compris illégales, il fallait absolument que les gens soient au courant des risques qu'ils prenaient et qu'ils les assument, et qu'ils soient en mesure de mener jusqu'au bout une vraie démarche de désobéissance civile. C'est ça qui a fait se cristalliser ce mouvement des Déboulonneurs. Après du coup il y a des gens qui ont pu aller en justice en étant pleinement conscients des implications, ils ont pu faire appel quand les jugements étaient négatifs, etc. Cette affaire de 2003 par contre elle avait amené énormément de visibilité aux antipub hein, donc de ce point de vue-là c'était vraiment réussi. Mais après, le jugement n'était pas très bon, je pense qu'au total ça a coûté 30 000 euros et il y a une collecte qui s'est faite pour couvrir ça et on s'en est tenu là alors qu'il y aurait eu moyen de faire appel. Mais c'était impossible parce que les publicitaires avaient fait du chantage en disant « si un seul d'entre vous fait appel, nous on fait appel contre les 73 ». Et voilà du coup ça a été une grande leçon, on a su qu'il fallait pas lancer des gens comme ça, aussi par respect, ce n'est pas bien d'inciter les gens à faire des trucs illégaux et puis les exposer sans qu'ils le sachent à des poursuites. Donc le mode d'action a changé. À ma connaissance il n'y a rien eu de tel en Belgique. Ce qui ressemble le plus c'est les actions anti TTIP là, qui ont détourné des écrans publicitaires. À ma connaissance ils avaient fait l'objet de poursuites mais je ne sais pas très bien jusqu'où c'est allé cette affaire-là. En France il y a eu aussi des gens qui avaient cassé des dizaines d'écrans publicitaires dans le métro, à coup de masse, quelque chose comme ça. Donc là inutile de te préciser qu'on n'était ni derrière ni en soutien à ce genre de choses qui sont surement contre-productives par rapport à l'opinion et qui mettent les publicitaires dans leur bon droit. Et je crois que quand il y a des actes de ce genre-là, il y a des réponses des publicitaires extrêmement fortes en justice. On s'était rendu compte lors des premiers barbouillages, que quand on barbouille un écran publicitaire on n'est pas envoyé dans le commissariat du coin, mais bien envoyé au commissariat où il y a des officiers de police judiciaire spécialisés dans l'affichage. Donc quand on est allé la première fois, ils nous ont dit « ok vous avez fait votre déposition, apprêtez-vous à subir des poursuites juridiques parce que nous on fait notre boulot, et systématiquement les afficheurs attaquent en justice ». Mais en fait les publicitaires n'ont jamais attaqué les barbouilleurs parce qu'il y avait un message politique. Ils ne sont pas bêtes, ils savent très bien qu'une action en justice c'est un porte-voix fabuleux pour une action quoi. Parce que du coup si on est attaqué, on peut le dire au média, on rentre dans la démarche, on est dans la désobéissance civile. Et ça c'est ce que craignaient par-dessus tout les publicitaires. Donc voilà quelqu'un qui vient avec un marteau pour casser les écrans, je pense qu'il est rapidement appréhendé et poursuivi.

Etudiant : Et pour quelles raisons, plus précisément, tu trouves que ce genre d'actes là n'est pas légitime ?

Informateur : Bon déjà je pense qu'il y a un risque juridique très important. Ensuite pour des questions d'images je pense que ce n'est pas bien. Ça instaure une violence contre des objets. Je ne sais pas, je m'interroge, je me demande parfois s'il faut en arriver là, mais je mettrais ça comme ultime recours quoi. Parce que je pense qu'il y a moyen d'obtenir des choses avec des actions symboliques. C'est un peu indéfendable hein, enfin bien sûr des avocats le défendraient et atténueraient peut être les condamnations, mais c'est quand même embêtant. C'est beaucoup mieux de barbouiller. En plus la personne qui le fait peut assumer et avoir une vraie démarche de désobéissance civile, maintenant est ce que quelqu'un aura le cran de venir avec un marteau en prévenant la presse etc. Il faut être sacrément courageux, c'est une exposition, faire ça en cachette ça serait de la résistance ok, je suis un peu ambigu sur le sujet, ça a un côté un peu romantique, mais institutionnellement on ne peut absolument pas défendre ce genre de choses.

D: Oui. Une dernière question : est-ce que tu penses qu'il peut exister une publicité légitime ?

Informateur : Bien sûr, pour nous le besoin des entreprises à communiquer il est réel, il n'y a aucun problème de ce côté-là. Le problème, c'est qu'aujourd'hui 95 pourcent de la publicité est illégitime parce que c'est du matraquage, parce que c'est trop intrusif, parce que les messages sont abusifs, mensongers, sexistes, violents, incitent à la pollution. Soit parce que le support lui-même est très polluant comme les écrans vidéo. Donc on est en présence d'un phénomène extrêmement exagéré, vraiment polluant, mais dans son principe, que les entreprises communiquent, ça paraît normal. Mais il faudrait aussi une communication plus respectueuse, qu'on puisse choisir de voir ou pas le message. C'est pour ça que la revendication des Déboulonneurs est bien de faire des affiches de 50 par 70, parce qu'à ces dimensions-là, on peut choisir de s'approcher pour lire le message. Par contre les écrans vidéos de dizaines de mètres carrés qui s'imposent jusqu'à un kilomètre de là, avec des couleurs criardes, des mouvements brusques etc pour attirer le regard, on est dans des choses qui clairement sont inacceptables.

Etudiant : Est-ce que selon toi ça relève de la philosophie même de la publicité, ou c'est juste une espèce de tendance publicitaire contemporaine qui pourrait évoluer ?

Informateur : Je pense qu'effectivement ils ont un sérieux problème hein, parce que la publicité par nature c'est un système à rendement décroissant. C'est à dire que le cerveau humain s'habituant aux sollicitations extérieures, une publicité, elle peut être efficace un temps et puis on ne la voit même plus. Donc il y a une obligation en quelque sorte de faire plus : plus grand, plus de couleurs, plus de lumières, de mouvements, parce que par nature leur système ne marche plus. Ils sont obligés d'innover donc c'est problématique effectivement. Maintenant je pense que si on s'en tenait à une fonction d'information, il n'y aurait absolument pas besoin de ce matraquage. Ce rendement décroissant il s'applique juste au matraquage donc ça, tant pis pour eux, ça c'est de la publicité illégitime pour moi.

Entretiens réalisés avec des porte-paroles des institutions locales

Entretien Barbara, criminologue au Parquet de Liège

Etudiant : Tout d'abord je voulais, pour mettre en contexte, savoir un petit peu quel était votre parcours, comment est-ce que vous êtes arrivée dans le milieu judiciaire ?

Informatrice : C'est mon premier boulot moi en fait, donc quand je suis sortie de l'université après avoir fait la crimino j'ai galéré un petit temps hein comme tout le monde et puis j'ai entendu parler qu'ils cherchaient à engager un crimino à la jeunesse, à la section jeunesse,

c'était vraiment un projet pilote il n'y en avait pas avant, et donc comme j'étais au chômage et que je ne faisais quand même rien je me suis proposée pour acquérir de l'expérience comme bénévole et donc ça me permettait aussi d'avoir un pied dedans et de voir un peu si c'était le type d'emploi qui me plaisait. Et puis quelques mois après ils ont obtenu les subsides pour engager un crimino, j'ai passé l'examen et puis j'ai été engagée et ce qui est particulièrement plaisant c'est que comme il n'y en avait pas j'ai construit moi-même ma fonction en y mettant des choses qui me plaisaient, des choses qui m'intéressaient et des choses surtout que je trouvais utiles au niveau de la délinquance juvénile pour essayer ... mon but c'est vraiment, je vois ma fonction comme un but de prévention dans le sens où j'agis sur les tous premiers faits commis par un mineur pour éviter de développer un sentiment d'impunité et qu'ils ne s'inscrivent dans une carrière délinquante plus importante, pour essayer de couper directement la trajectoire délinquante et de recadrer les mineurs.

Etudiant : Justement vous avez quels dispositifs à cet égard ?

Informatrice : Euh ben on a plusieurs moyens d'action, on a des courriers d'avertissement vraiment pour des mineurs où on estime qu'on va classer sans suite mais pour ne pas que le jeune pense que le PV n'est même pas arrivé au parquet, parce que la plupart du temps il se demande oh ben comment vous savez que ... ça a été entendu par la police il y a eu un PV et donc là on les informe du classement sans suite, mais en attirant leur attention que c'est pour X ou Y raisons qu'on classe sans suite et que s'il y avait une récidive, à ce moment-là on aurait une autre réaction, peut-être plus contraignante pour lui. L'autre possibilité de l'action que j'ai c'est de convoquer les mineurs et leurs parents pour faire ce qu'on appelle un entretien de contextualisation où on essaie, là c'est vraiment un travail pour le crimino, c'est là que ça prend vraiment toutes ses dimensions, j'essaie de broser vraiment toute la situation, tous les aspects de la vie du mineur donc la scolarité, les fréquentations, le milieu familial, le pourquoi il a commis tel ou tel fait, je lui demande de réexpliquer avec ses mots et avec plus de détails que ce qu'on a dans le PV et voir comment il se positionne par rapport à ça, s'il a des regrets, si les regrets sont des regrets altruistes ou égoïstes, s'il regrette plus les conséquences qu'il a eu lui d'avoir été puni, privé de gsm, ou s'il prend conscience que quelque part il a fait du mal et il a nui à quelqu'un et donc de là on essaie sous forme de discussion, c'est orienté évidemment ce sont des entretiens semi-directionnels, mais on essaie quand même d'avoir une discussion avec lui pour essayer de lui faire comprendre certaines choses, de le sensibiliser à telle ou telle chose en fonction de sa situation et puis quand même à la fin de l'entretien on rappelle la loi et on lui rappelle que l'acte qu'il a commis est constitutif d'une infraction parce que parfois ils n'en n'ont pas conscience et on le met en garde pour l'avenir en le prévenant de toutes les autres mesures que le juge de la jeunesse pourrait prendre s'il commettait de nouveau fait donc voilà, et ça ça fait l'objet d'un rapport et le rapport après est transmis au magistrat qui est en bout de course prend la décision d'ouvrir tel dossier.

Etudiant : D'accord, ok. Et vous avez quels types de cas généralement ?

Informatrice : C'est de tout là, pour le moment l'explosion c'est le harcèlement ...

Etudiant : Vous voyez une différence par rapport à ...

Informatrice : Oui. Pour le moment c'est épouvantable. Des jeunes filles qui se prennent en photo dénudées puis les photos circulent dans l'école, c'est catastrophique pour le moment. On a quand même aussi pas mal de dégradations, maintenant on est aussi touché par les protocoles des sanctions administratives donc il y a aussi toute une partie des dossiers dont la gestion nous échappe donc on ne sait plus agir dessus, tout ce qui est tags avant on les avait, dégradations, je me souviens notamment de certains dossiers de faits de dégradation dans des cimetières, c'est des dossiers qu'on a envoyé en médiation où le jeune pouvait essayer de réparer par lui-même après accord soit avec le fossoyeur soit avec les

personnes, les héritiers des personnes décédées, d'aller notamment, je me souviens d'un accord qui était chouette, les jeunes avaient proposé d'aller nettoyer complètement le cimetière juste avant la Toussaint après avoir dégradé des vases, des photos et avoir eu un entretien avec les héritiers et s'être rendus compte, parce que bien souvent c'est des ados ils n'ont jamais été confrontés à la mort, ils n'ont jamais perdu de proche, enfin la plupart du temps ils sont à un stade de leur vie où ils n'ont pas encore perdu de proche et donc ça c'est des choses, le fait de rencontrer quelqu'un qui a été victime de ça, « écoute c'était la dernière photo de mon papa, tu l'as cassée », c'est quelque chose de très bénéfique, donc voilà ça c'est le genre de faits qu'on a, beaucoup de vols à l'étalage évidemment, mais bon ça c'est le centre-ville de Liège, on a beaucoup de coups, des bagarres, des crépages de chignon entre filles, c'est quand même le gros des faits qu'on a, les vols, les coups, le harcèlement, et quand même pas mal de dégradation matérielles.

Etudiant : Et donc c'est quoi alors là le rôle du droit, c'est aussi de faire comprendre ? Ce n'est pas seulement appliquer des règles ?

Informatrice : Ce n'est pas seulement appliquer les règles, c'est aussi quelque part se faire la voix des gens qui ont été préjudiciés, et de la société, mais il y a eu pas mal d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité qui ont été faites et ce qui ressort qui génère le plus d'insécurité finalement c'est les crottes de chien sur le trottoir et c'est les tags sur les murs, pas les beaux graphes mais vraiment les bêtes tags, parce que les gens, ça donne l'impression que le quartier est laissé à l'abandon et donc ça induit un sentiment d'insécurité parce que même si ce n'est pas la crotte de chien qui va faire que on va se faire agresser ça donne l'impression aux gens que le quartier n'est pas entretenu, que les gens ne sont pas attentifs à ce quartier-là et donc s'il leur arrive quelque chose et ben il n'y aura personne qui interviendra.

Etudiant : D'accord.

Informatrice : Ben oui, mais c'est fou, dans toutes les enquêtes sur le sentiment d'insécurité c'est vraiment quelque part ces choses-là qui touchent plus les gens, et c'est vrai que la personne qui n'est pas directement victime d'une infraction c'est toutes les incivilités quelque part qui la touchent au quotidien, et c'est ça qui ressort dans ces enquêtes-là, et heureusement il y a plus de gens qui n'ont jamais été victimes d'une infraction que des gens qui ont été victimes d'une infraction mais c'est vrai que moi je pense que les incivilités c'est quelque chose qu'il faut quand même prendre en compte pour la société dans sa globalité plus que pour sanctionner l'auteur mais pour le vivre-ensemble quelque part.

Etudiant : Oui, donc garder un sentiment de sécurité, de possible cohabitation ?

Informatrice : Oui de cohabitation, que les gens soient concernés par le sort des autres quelque part, se sentent concernés par le sort des autres dans une société qui est de plus en plus peut-être individualiste, quand on voit quelqu'un qui se fait agresser ben on va se dire oh ben il y a trois autres personnes, les trois autres personnes n'ont qu'à appeler.

Etudiant : Mmh. Pour rentrer dans le vif du sujet, la désobéissance civile en général, quel regard est-ce que vous portez en tant qu'agent du droit sur des cas de désobéissance civile, même si c'est très large, enfin je veux dire il y a beaucoup de pratiques différentes, mais en général, sur ce que vous savez de la désobéissance civile ?

Informatrice : Je n'en sais pas grand-chose, en fait c'est comme je vous disais c'est des dossiers on n'a jamais eu de cas, oui on a beaucoup de faits de dégradation mais c'est des jeunes qui vont aller, même les graphes et les tags qu'on a ce n'est pas des trucs avec une revendication sous-jacente donc c'est quelque chose que je n'ai pas beaucoup, maintenant je pensais à ça j'ai quand même eu un dossier où là j'ai été tenue d'agir c'était un papa, enfin des parents qui se revendiquaient anarchistes et qui de ce fait-là refusaient de scolariser leur

enfant, et de répondre à une quelconque convocation de police, de se soumettre, ils avaient inscrit l'enfant dans l'enseignement à domicile mais ils argumentaient que faire se lever, donc l'enseignement à domicile on a tous les X temps une vérification qui est faite du niveau d'étude, et ils refusaient que l'enfant s'y soumette parce que faire se lever leur enfant à 9h pour aller passer le test c'était faire violence à son besoin de sommeil. Et donc que les gens prennent ces position-là pour eux c'est leur choix maintenant le gamin il avait 9 ans il n'était pas scolarisé, enfin oui au moment où je l'ai eu il avait 11 ans et ça faisait 2 ans qu'il n'était plus scolarisé et qu'il vivait totalement en dehors de la société, et ce que je me suis dit c'est que si les parents ont fait ce choix de vie-là c'est le leur mais quelque part ils l'imposent à leur enfant, enfant qui ne sera jamais outillé pour s'insérer après dans la société s'il le veut, et donc ils privent leur enfant de cette possibilité de s'insérer puisque c'est un enfant qui n'avait pas de règles, qui n'avait pas l'habitude d'avoir des contraintes liées à la vie en société, qui n'était pas scolarisé, qui n'avait pas de copains d'école, qui n'avait pas de vie sociale, et donc là oui effectivement j'ai dû prendre par rapport à l'enfant, j'ai pris des mesures contre les parents puisqu'ils ne scolarisaient pas l'enfant. J'ai d'autres dossiers où les parents pour d'autres raisons ne scolarisent pas non plus et je ne pense pas que j'ai agi différemment, je n'ai pas pris en compte le fait que c'était par conviction personnelle qu'ils agissaient comme ça, moi ce qui m'a intéressé c'est le sort de l'enfant, l'intérêt de l'enfant et j'estimais qu'ils ne donnaient pas toutes les possibilités à l'enfant de faire ses propres choix de vie et donc là oui effectivement j'ai cité les parents devant le tribunal de police pour défaut de, pour absentéisme scolaire quoi.

Etudiant : Donc là, c'est plus le droit qui essaye de ... d'éviter des cas de marginalités ?

Informatrice : Oui une marginalité, quelque part des gens qui imposent quelque chose à quelqu'un d'autre sans savoir si cette personne-là sera d'accord par rapport à leur conception, qu'eux se marginalisent, ils sont adultes, ils font leur choix, mais là, en ne permettant pas à l'enfant de vivre de façon non marginale ou en tout cas un minimum aller à l'école, après ce qu'ils font dans leur vie privée c'est leur problème, mais au moins que l'enfant soit scolarisé. Quand il sera majeur et qu'il devra trouver un moyen de subsistance qu'est-ce qu'il va faire? Il faut aussi penser à l'avenir et à l'avenir de cet enfant et ... enfin voilà moi c'était ma conception par rapport à ça mais c'est le seul cas où j'ai vraiment eu des gens qui par conviction, si on prend évidemment excepté des personnes qui sont radicalisées religieusement où finalement c'est des convictions, quelque part ça se rejoint, entre une conception politique et une conception religieuse, ça reste des choix qui sont imposés à d'autres sans finalement se tracasser de savoir si la personne va en pâtir.

Etudiant : D'accord. Oui donc là ... La désobéissance civile il y a plusieurs définitions aussi, mais si on reprend les éléments communs, je dirais que ce sont des actes où des gens agissent en général en groupe et volontairement transgressent une loi qui existe sur le territoire pour essayer de faire comprendre, de faire ressortir l'injustice que eux perçoivent par rapport à cette loi. Et donc, ici sur Liège il y a des collectifs anti-pubs ...

Informatrice : Oui ça je vois souvent sur des affiches.

Etudiant : Oui. Et donc eux considèrent que la publicité comme elle est pratiquée maintenant n'est pas légitime et font des actions dans ce sens, évidemment il y a des niveaux différents de, je ne vais pas dire de radicalité, mais de pratiques, de dégradation ou non, de violence ou non, mais donc ça peut aller de l'imposition d'un simple autocollant à graffer sur les panneaux publicitaires, ou même casser ce qu'ils appellent des sucettes, donc les écrans publicitaires amovibles. Donc c'est plus dans ce sens-là qu'on prend comme postulat la désobéissance civile, et justement par rapport à ces pratiques, même si vous ne les côtoyez pas au quotidien, qu'est-ce que vous pourriez penser de collectifs qui, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le système publicitaire en place, en viennent parfois à poser des

autocollants, à détourner des pubs, voire à retirer des pubs et à mettre des oeuvres artistiques aussi, ou alors jusqu'à casser le matériel ?

Informatrice : Bah tout dépend jusqu'où on va justement, il y a un moment où à partir du moment où on s'attaque aux biens d'autrui et en particulier aux biens des personnes individuelles, je trouve que là ça commence à aller un peu loin, maintenant mettre un autocollant sur une pub c'est un moyen de véhiculer son message, tout comme les entreprises commerciales véhiculent leur message aussi et, effectivement ils sabotent la campagne de pub qui a probablement coûté de l'argent à l'entreprise mais voilà, moi ça ne me choque pas, pas plus que ça à titre personnel, je ne sais pas si à titre professionnel je pourrais dire la même chose, mais non ça ne me choque pas plus que ça, tout comme je sais bien qu'il y avait aussi un collectif qui avait dévissé les néons des enseignes publicitaires des magasins qui laissaient l'éclairage allumé toute la nuit ...

Etudiant : Ici à Liège ?

Informatrice : Oui, pour dénoncer le gaspillage énergétique des bureaux vides qui restent allumés toute la nuit, voilà c'est dévisser une ampoule ça ne fait de tort à personne et ça fait du bien à la planète. Donc voilà tant qu'on reste dans des limites raisonnables de respect d'autrui moi ça ne me choque pas plus que ça.

Etudiant : Ok, ben justement, ce que vous entendez par respect d'autrui, qu'est-ce que ça recouvre ? Ce serait quoi la limite, en tant que citoyenne finalement, ce que vous acceptez et ce que vous n'acceptez pas ?

Informatrice : Ben s'ils allaient dégrader l'éclairage par exemple plutôt que de le débrancher, là je trouve qu'on est dans un autre registre, il y a peut-être une limite parce qu'il y a un préjudice, maintenant coller un autocollant ou arracher une affiche publicitaire il n'y a pas de dégradation définitive, oui l'affiche est abîmée mais, par contre dégrader le panneau de nouveau on est dans de l'atteinte à la propriété d'autrui, là ça me choque un peu plus.

Etudiant : D'accord. Et est-ce que vous pensez, par rapport au droit, est-ce que vous pensez que le même traitement est fait de dégradations dans une visée idéologique ou de dégradations pures, enfin ce que vous en pensez vous ?

Informatrice : C'est difficile à dire moi je sais bien que quand j'aborde un dossier je l'aborde dans sa globalité et je cherche à comprendre aussi le pourquoi du comment et voilà l'impact de nouveau sur le préjudicié ou sur le plaignant et voir ce qui se cache derrière, même si ça n'excuse pas ça peut parfois expliquer ça peut permettre de comprendre et de faire en sorte que, maintenant ça reste une infraction on est d'accord que ça doit être traité comme les autres infractions mais le fait de comprendre la motivation qu'il y a derrière on en tient inévitablement compte, et là de nouveau ça dépend de la personne qui gère le dossier on reste malgré tout des êtres humains avec nos valeurs, avec nos convictions, moi personnellement j'aurais tendance, mais je ne suis pas juriste, j'aurais tendance comme je l'ai dit voilà si c'est juste un graphe sur une affiche, si j'ai ça un jour dans un dossier d'un mineur je pense que je classerais, ce serait un dossier classé sans suite, maintenant si c'est une dégradation volontaire j'essaierais peut-être, sans pour autant poursuivre, mais au moins qu'il y ait une réparation et une indemnisation. Donc voilà, mais ça je pense que c'est propre à chacun et chacun finalement on vient au boulot avec nos représentations, nos valeurs, et c'est pour ça qu'un dossier géré par une personne ou par une autre personne, on a des rails communs et c'est à ça que sert la loi finalement, de nous imposer des rails communs, mais on reste des citoyens parmi les autres et on a tous nos représentations, et probablement pas la même façon de traiter un dossier en fonction de s'il nous touche ou pas. Par exemple, mais ça n'a rien à voir avec votre sujet, s'il y a un animal qui est dans un dossier, qui souffre du dossier je sais bien que j'aurais tendance à, je me crispe, que d'autres

collègues qui sont moins, qui n'ont pas d'animaux de compagnie ou qui n'ont pas d'attache particulière par rapport aux animaux, « oh ben finalement le chat il s'en sort bien, on lui a juste brûlé la queue », oui mais non ! (rire) Mais on a la loi qui nous permet d'avoir un rail commun et d'avoir quelque part des règles communes à respecter et qui nous permet aussi parfois de faire fi de nos valeurs personnelles, même si on essaie de ne pas les appliquer le plus possible mais c'est inévitable, on ne peut pas être totalement insensible et mettre totalement de côté notre éducation, nos valeurs, notre vécu, ce n'est pas possible. On ne peut pas totalement l'occulter.

Etudiant : D'accord. C'est intéressant cette vision de la loi comme poser des rails communes, donc ce serait quoi le rôle du droit dans nos sociétés contemporaines, ce serait ça ?

Informatrice : Pour moi c'est respecter les règles de vie en société, les règles communes qui s'imposent à tout le monde. Et qui permettent d'être protégé quand on est victime de quelque chose et d'être sanctionné quand on est auteur de quelque chose, et à différents moments de notre vie on peut être soit victime soit auteur. Des auteurs ont souvent été victimes à un moment donné de leur vie et ceux qui crient « non je ne veux pas voir la police » ils seront bien content de l'avoir le jour où ils seront victimes et inversement ceux qui disent il n'y a pas assez de policiers dans la rue, le jour où ils seront flashés en voiture, qu'il y en a trop quoi. Donc je pense que tout le monde à un moment choisi son côté et le rôle du droit et de la justice est d'être au milieu de ces personnes qui traversent l'un ou l'autre côté pour que tout le monde finalement soit logé à la même enseigne à tout moment.

Etudiant : Justement, est-ce que vous pensez que le droit est équitable ?

Informatrice : Non ... ce n'est pas possible, enfin on essaie de l'être au maximum mais ce n'est jamais possible de l'être totalement parce que voilà c'est une justice rendue par des êtres humains, pas par des ordinateurs et heureusement ça permet aussi de prendre en compte certaines considérations et pas d'appliquer purement, ben tu as volé tu as autant, ce n'est pas comme ça que cela doit fonctionner, parce que le vécu et l'approche de chaque infraction et de chaque dossier est différent, et en soi c'est le fait que ce soit rendu par des hommes qui fait que ce n'est pas équitable parce que voilà on a chacun notre approche différente, on a chacun notre charge de travail différente, je sais très bien que toute une série de faits qu'ici à Liège on classe quasiment parce qu'on n'a pas la possibilité de poursuivre, dans un arrondissement comme Arlon, où ils ont moins finalement de flux, c'est des choses qui seront poursuivies, pareil pour des vols à l'étalage au niveau des mineurs on poursuivra plus vite que des majeurs, voilà ça dépend aussi des moyens qu'on donne à la justice et du flux qu'on a et de la réalité dans laquelle on travaille, je pense qu'au niveau de la Belgique quelqu'un qui vit dans les campagnes n'est pas confronté à la même réalité que quelqu'un qui vit en ville et voilà, la justice ne peut pas y répondre non plus aux mêmes faits, de la même façon, je parle pour les petits faits hein, pour les choses qui ont plus d'ampleur, les choses plus graves, des meurtres, des viols, ça je pense que c'est généralement géré, les politiques criminelles sont plus ou moins les mêmes, mais je sais qu'au Luxembourg on a déjà poursuivi des mineurs pour braconnage, je ne suis pas sûr qu'ici à Liège ce serait quelque chose qui ... (rires).

Etudiant : Ok. Tantôt vous parliez de victimes, de temps en temps on est victime, de temps en temps on est auteur, dans le cas des pratiques anti-publicitaires par exemple, est-ce que vous pouvez comprendre, et qu'est-ce que vous en pensez, donc il y a d'un côté des préjudices parfois matériels de la part des anti-pubs sur du matériel JCDecaux etc., notamment ici, est-ce que vous pouvez comprendre que du côté des anti-pubs, eux se voient comme victimes d'une espèce d'imposition publicitaire ?

Informatrice : Oui je peux comprendre, je peux comprendre qu'on se sente agressé par des pubs, des campagnes qu'on n'a pas envie de subir. Bah dernièrement mi-mars par exemple à la sortie de l'Inno ils distribuaient des roses aux femmes, personnellement je lui aurais bien fait bouffer sa rose (rires) parce que voilà ce n'est pas ça, ce n'est pas offrir une rose aux femmes qui va faire changer quoi que ce soit et que voilà je lui ai refusé sa rose, je suis restée zen mais effectivement je peux comprendre, c'est comme le démarchage téléphonique où on a du mal à rester poli quand on nous dérange chez nous pour faire de la pub effectivement oui je peux comprendre qu'on se sente agressé par rapport à ça.

Etudiant : Alors c'est quoi finalement le rôle du droit là, d'essayer de prendre en compte certaines ... ?

Informatrice : Ben le droit est ce que la loi dit, de nouveau tout est sujet à interprétation et ce n'est pas parce que la loi dit qu'il y a une dégradation que d'office il va y avoir des poursuites, c'est ça que je disais tout à l'heure il faut qu'on essaie de prendre en compte les motivations, maintenant il y a quand même des principes fondamentaux qui doivent être respectés, il y a un dossier qui me revient en mémoire d'un acte militant comme ça que j'avais vu, c'était un jeune qui avait piraté le site internet de la TEC pour se plaindre, pour rouspéter contre une grève sauvage pendant les examens c'était un étudiant et donc il avait piraté à plusieurs reprises dont une fois à la demande du journaliste de RTL qui voulait le filmer et qui avait demandé de refaire la même chose donc il avait refoutu en l'air tout le système à la demande du journaliste, journaliste qui a fini par être poursuivi pour incitation à commettre l'infraction, et là on s'est tous dit on souffre tous des grèves, on s'est tous dit on a envie de le féliciter mais on ne peut pas en tant que parquet, même si on comprend son exaspération, même si on comprend pourquoi il le fait, et même si quelque part ça nous fait plaisir que ça ait été piraté on ne peut pas ne rien faire parce qu'il y avait un préjudice phénoménal, et donc voilà là on a quand même dû faire quelque chose, mais malgré le préjudice c'est un jeune qu'on n'a pas envoyé devant le juge on l'a envoyé en médiation pour qu'il essaie de trouver une solution à l'amiable avec la TEC, finalement ça s'est bien passé et donc voilà, quelque part oui on se dit moi je peux comprendre j'aurais fait pareil mais on ne peut pas le légitimer, on ne peut pas dire bah non je ne fais rien parce que ça correspond à mes valeurs sinon où est-ce qu'on s'arrête ? Le papa d'un enfant violé qui va tuer le violeur, la justice ne peut pas non plus fermer les yeux même si quelque part on peut concevoir la douleur et la violence que ce papa a dû ressentir, mais voilà ce sont des choses qu'on ne peut pas cautionner, il faut bien mettre une limite quelque part. Il y a un principe qui dit que la justice, la vengeance privée, et que la justice est la compétence exclusive de l'État et c'est pour éviter qu'il y ait des règlements de compte justement privés, parfois sans garantie, parce que la justice n'est pas juste là pour punir mais aussi pour faire des enquêtes, pour garantir les droits de l'un et de l'autre et le droit aussi à la défense, à avoir des accès au dossier, ce n'est pas juste réprimander quelqu'un sans garde-fou justement on en a énormément et ça permet de faire les vérifications. Quand on voit le mouvement « me too » qu'il y a eu pour le moment, il suffit maintenant de balancer un nom sur internet en disant il m'a agressé sexuellement, la carrière du gars elle est foutue sur base d'une seule allégation, d'une personne, allégation qui n'a jamais été vérifiée, c'est à ça aussi que sert la justice c'est à établir quelque part une certaine vérité avec des moyens d'enquête, d'investigation qui sont là et si on a le moindre doute ben la vérité judiciaire ce sera qu'il est acquitté ou que c'est classé sans suite.

Etudiant : Justement par rapport à ça, c'est intéressant, est-ce que vous pensez que le droit tel qu'il est pratiqué pour le moment, tel qu'il évolue, est conforme à notre société contemporaine, est conforme aux attentes ?

Informatrice : Il n'est jamais totalement conforme puisque les phénomènes se développent avant qu'on ne puisse réagir, le processus législatif est tellement complexe qu'on a toujours une guerre de retard, il faut toujours le temps qu'on réagisse et pour tout, les infractions on a

eu beaucoup de, le “revenge porn” dans les dossiers de harcèlement, c'est un couple qui se photographie ou qui se filme pendant leurs ébats, le couple se sépare et pour se venger suite à la séparation on diffuse, voilà c'est un phénomène qu'on a depuis quand même quelques années, on a seulement depuis quelques mois une nouvelle infraction, avant on fait du bricolage, moi personnellement dans ces dossiers-là comme c'était des dossiers qui mettaient en scène des mineurs, je visais la diffusion des images à caractère pédopornographiques sachant qu'il n'y avait pas de déviance derrière le fait de diffuser ces images-là puisque c'était un gamin qui avait le même âge mais effectivement diffuser les photos d'une jeune fille de 14 ans en train de faire une fellation c'est de la pédopornographie quelque part même s'il n'y a pas de déviance derrière et donc voilà on essaie de bricoler avec l'arsenal, le package qu'on a pour trouver des solutions pour avoir des moyens d'action mais voilà il faut le temps que le pouvoir législatif fasse son travail et c'est souvent des processus de longue haleine et donc dans l'intervalle on essaie de bricoler et de faire comme on peut pour justement être le plus juste possible.

Etudiant : Donc là le droit c'est essayer de faire rentrer finalement ce qui se passe dans la société avec les règles qui sont à disposition ?

Informatrice : Oui c'est essayer de trouver les solutions pour remédier à un problème, ici le “Revenge porn” c'est parce que c'était un phénomène qu'il y a eu pas mal de jeunes qui se sont suicidés par rapport à ça donc il fallait absolument qu'on trouve une solution, mais oui parfois voilà on n'a pas la solution, on n'a pas la solution de rechange, tant pis mais quand c'est des phénomènes qui ont des répercussions telles que celle-là on doit trouver une solution. Moi quand j'ai commencé ma carrière c'est un peu aussi ce qu'on a fait puisque ma fonction n'existait pas, je l'ai créée, maintenant ça fait 17 ans que je suis en fonction, il n'y a toujours pas de cadre législatif, ma fonction n'apparaît toujours pas dans les textes de loi mais je suis engagée depuis 17 ans, payée par le ministère de la Justice et il y a des criminels dans tous les parquets de la jeunesse mais on n'apparaît pas et donc finalement oui, au début on voulait trouver une solution à l'impunité que ressentaient certains jeunes, le premier jeune que j'ai reçu il m'a dit je ne comprends pas pourquoi je suis là je pensais que pour le premier fait on n'avait jamais rien, on n'a pas toujours les moyens et donc on développe c'est vrai des solutions prétoriennes et puis après le législatif vient les avaliser quelque part pour celles qui ont fonctionné mais ça prend malheureusement beaucoup de temps, on essaie de travailler dans l'intérêt de la société et du citoyen avec les moyens qu'on a.

Etudiant : C'est intéressant cette dimension temporelle, à la lecture de textes, d'observations de cas, on voit clairement qu'il y a une espèce de rupture en tout cas un énorme fossé entre ce que le droit peut faire, avec tous les protocoles, etc., tout ce qu'il doit faire finalement avant d'arriver à essayer de solutionner un problème et des personnes du côté plutôt des militants etc. qui sont pressées par l'urgence de la situation et qui veulent agir maintenant ...

Informatrice : On n'est pas dans la même réalité, c'est une tellement grosse machine à mettre en place que voilà ça prend plus de temps avec des gens qui se sentent peut-être moins concernés au niveau du législatif parce qu'ils ne sont pas dans la pratique, oui on a des parlementaires qui déposent des textes de loi mais concrètement ils ne vivent pas la situation, ils ne se retrouvent pas avec un dossier où il faut donner une direction, il faut apporter une réponse à l'un et à l'autre, une réponse qui soit à la fois juste pour l'auteur et satisfaisante pour le préjudicié, et donc nous on est toujours dans ce dilemme-là et on fait comme on peut et parfois oui il y a un peu de bricolage, et les parlementaires, le législatif, ils ont une vision globale de la chose qui n'est peut-être pas plus mal parce que nous on est sur le terrain on ne voit peut-être pas toutes les choses dans leur globalité, il y a probablement des choses qui nous échappent mais d'un autre côté ils sont plus dans, le timing n'est pas le même donc ils ne voient pas l'urgence de certaines situations et puis comme partout il y a les garanties, les différentes étapes à passer ... on fait comme on peut.

Etudiant : Vous pensez que, par rapport, enfin ça peut être dans un premier temps par rapport à hier et au droit aujourd'hui, quelle évolution est-ce qu'il y a selon vous, et par rapport à demain quelles évolutions est-ce que vous entrevoyez ?

Informatrice : Je pense que le droit est en constante évolution il doit évoluer en même temps que la société et c'est vrai que quand on voit certaines peines prévues dans le code pénal on se rend compte que c'est un code pénal qui a été écrit il y a plus de 100 ans, 200 ans même, et qui est en total décalage la plupart du temps, mais si on regarde un petit peu les peines prévues pour des atteintes aux biens sont parfois outrageusement plus grosses que pour des atteintes aux personnes et donc là on se rend compte que les valeurs de la société ont évolué et que bah oui il y a eu des amendements, il y a eu des choses, mais si on reprend le code pénal tel qu'il était à l'origine et les lois qui l'ont modifié on se rend compte qu'effectivement c'est une nécessité que le droit pénal s'adapte à la vie actuelle et à la société actuelle dans toutes ses évolutions, et malheureusement ça va être tout le temps comme ça. Le gros problème c'est que le droit pénal, réécrire complètement le code pénal, il y a déjà eu je ne sais pas combien de projets pour le refondre complètement, mais c'est un travail colossal de reprendre vraiment ou de reprendre toutes les peines, et puis pour les gens pour les professionnels ça veut dire retourner à l'université faire des études, c'est repartir de rien, finalement dans la mise en pratique c'est quelque chose d'extrêmement lourd et d'extrêmement compliqué à mettre en œuvre mais c'est quelque chose, c'est par coups d'amendements, de lois modificatives, effectivement je pense qu'il y a un moment où il va falloir le réécrire complètement et l'adapter à notre société actuelle.

Etudiant : Et ce serait quoi cette adaptation alors ? Quelles seraient les valeurs actuelles et qu'est-ce que ça devrait changer au droit ?

Informatrice : Ça c'est à prendre article par article, c'est difficile à dire comme ça, effectivement le clivage que je disais tout à l'heure par rapport aux atteintes aux biens et aux atteintes aux personnes, oui réaffirmer que l'intégrité physique d'une personne est plus importante que l'intégrité physique d'un bien mobilier ça c'est des choses qu'il faut remettre en balance et rééquilibrer je pense, et s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de vie de tout un chacun, les nouvelles technologies là aussi on est dans du bricolage total, quand le code pénal a été écrit le PC, le téléphone, Facebook, (rires) et là c'est vrai qu'il y a un gros décalage et c'est souvent compliqué.

Etudiant : Justement par rapport à cette idée que le droit évolue avec les valeurs de la société qui évoluent aussi ...

Informatrice : Il évolue moins vite quand même, beaucoup moins vite ! (rires)

Etudiant : Est-ce que vous pensez que le droit c'est un peu l'instrument et l'invention entre guillemets d'une population, ou est-ce que c'est ... c'est un peu qui vient avant quoi en fait ?

Informatrice : Oui je pense qu'il y a eu des gens qui se sont mis à vivre en communauté et qu'il y a un moment où il a fallu établir les règles pour que la vie en communauté se passe bien je pense que c'est plutôt dans ce sens-là que c'est venu et puis après ben oui les textes ont été écrits et la communauté c'est un système vivant, contrairement à des textes qui sont écrits noir sur blanc, ben elle a muté, elle a évolué, elle s'est réorganisée de différentes façons et beaucoup plus vite finalement que les annotations où on barrait, ça ça ne va plus comme ça parce que machin, donc je pense qu'au départ les gens se sont mis en société, ont commencé à vivre plus en communauté et puis alors il a fallu établir des règles pour que ce ne soit pas l'anarchie, pour permettre le vivre ensemble et le vivre ensemble dans de bonnes conditions pour que chacun ait quelque part les mêmes, tout le monde a ses règles

personnelles qui sont basées sur des valeurs ou sur des habitudes de vie mais il faut des règles communes à partir du moment où on vit ensemble.

Etudiant : Et vous pensez qu'aujourd'hui, c'est un peu la question de si le droit est équitable, mais est-ce que vous pensez que le droit est le même pour tout le monde dans le sens, vous dites par exemple que voilà si on revoit le code pénal l'intégrité de la personne paraît moins importante que le matériel, est-ce que vous pensez que le droit en général, pas seulement le code pénal, tend à favoriser des groupes d'individus ? Ou pas ?

Informatrice : Bah ça favorise ce que le législateur veut favoriser (rires), je ne parle pas du droit pénal ici je parle plutôt du droit civil, puisqu'on parlait des campagnes de publicité, des grosses machines, etc., effectivement il y a des lobbies, il y a des enjeux économiques qui nous passent parfois au-dessus de la tête et, de nouveau pas au niveau du droit pénal, mais oui il y a des enjeux économiques qui nous dépassent qui sont gérés au niveau du gouvernement, au niveau des parlementaires et au niveau des chefs d'entreprise, des lobbies, effectivement, c'est un peu le reproche qu'on fait souvent à l'Europe d'être une Europe plus économique que sociale et finalement d'édicter des règles plus économiques que sociales. Moi ce n'est pas ma conception des choses parce que voilà pour moi l'humain passe avant le commercial mais ça de nouveau c'est ma conception très privée des choses et très personnelle, maintenant voilà les règles sont là et il faut aussi être conscient bah oui les lobbies économiques c'est aussi quelque part des processus qui permettent de rentrer de l'argent dans les caisses de l'État et sans argent dans les caisses de l'État il n'y a pas non plus de moyens pour des projets sociaux, de nouveau c'est une question d'équilibre et de politique et ben ça ça change à chaque gouvernement et en fonction de chaque formation politique qui est aux manettes. Quand on voit ce qu'il se passe aux États-Unis où Trump dépense plus d'énergie à détricoter ce qu'Obama avait fait plutôt que de mettre en place de nouvelles choses on peut être d'accord pas d'accord personnellement je ne le suis pas c'est le jeu de la politique malheureusement et là on a de moins en moins d'emprise sur ce qui se passe au niveau politique.

Etudiant : Donc vous pensez qu'il y a un certain, enfin forcément il y a un contrôle politique sur le droit mais ...

Informatrice : Oui nous on ne fait qu'appliquer ce que le législateur décide, souvent j'entends moi dans la presse, ça me fait toujours dresser les cheveux sur la tête, oui les juges c'est tous des pourris regarde il n'a donné que ça comme peine, non on donne la peine qui est prévue, on ne peut pas donner plus, on est soumis aussi à des règles et les règles ce n'est pas nous qui les votons, nous on ne fait que les appliquer, c'est le législateur qui les vote et qui les met en place, tout comme les places pour les mineurs en IPPJ, oui on relâche des mineurs parce qu'il n'y a pas de place en IPPJ mais c'est qui crée les IPPJ ce n'est pas la justice, si ça ne tenait qu'à nous il y aurait plus de place même si ce n'est pas la solution dans tous les cas, mais voilà ce n'est pas dans l'air du temps et ça va l'être, avec les nouveaux textes qui sont en train d'être votés, ça va l'être de moins en moins, et de plus en plus on nous met des conditions restrictives pour pouvoir placer en IPPJ, donc il y a un moment voilà on est tenu de respecter la loi et ce n'est pas nous qui l'écrivons la loi, (rires), malheureusement.

Etudiant : Je remarque qu'il y a un petit peu cette tension dans le droit entre d'un côté, vu que c'est une machine lourde, difficile à mettre en mouvement, il y a cette espèce, son rôle un peu reproducteur social qui reproduit des règles d'avant et qui les applique aujourd'hui, une espèce de perpétuation de l'ordre social, et en même temps ce sont les mouvements d'aujourd'hui qui viennent modifier, qui viennent tenter d'y apporter des évolutions, etc., comment est-ce que vous voyez cette tension-là ?

Informatrice : Je n'ai pas spécialement l'impression qu'il y a une tension, en tout cas dans ma pratique professionnelle je n'ai pas vraiment l'impression que, si les gens ont entre guillemets moins le respect de la justice ou le respect de l'autorité de façon générale ou comme je disais tout à l'heure, tous des pourris, ce n'est que des gens privilégiés qui tapent sur les moins privilégiés, or c'est souvent les auteurs qui essayent de se disculper qui ont cette position-là, dans ce que moi je ressens, maintenant parfois même nous il y a des décisions de certains collègues qui nous heurtent parce qu'on ne les cautionne pas, maintenant ça je pense que c'est dans tout métier, toute profession, on ne peut jamais être d'accord totalement avec l'ensemble de ses collègues surtout dans une boîte de justice on est un peu beaucoup, et donc voilà oui il y a toujours des gens avec qui on n'est pas d'accord mais je n'ai pas l'impression qu'il y a tant de, c'est plus facile de taper sur la justice qui en plus a un devoir de réserve et qui ne peut pas se défendre même par rapport au législatif, quand on voit que le gouvernement, que les cadres des magistrats sont prévus par la Constitution et le gouvernement n'en a rien à faire et ne les remplit pas c'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment de magistrats et qu'on ne publie pas les places pour coller à ce que dit la Constitution, or la séparation des pouvoirs justement c'est quelque chose d'important et c'est ce qui garantit l'État de droit dans une société mais à partir du moment quelque part le législatif a du pouvoir sur le judiciaire puisque c'est le législatif qui débloque les fonds pour engager dans le judiciaire il y a quelque chose qui ne va pas, et c'est vrai que le pouvoir judiciaire n'a pas l'habitude de rouspéter, de faire grève, de manifester parce que c'est un des trois pouvoirs et parce que symboliquement c'est un des trois piliers de l'État et voilà, mais effectivement dans les faits on est quelque part un peu sous la coupe du législatif de par les textes qu'il vote et qu'on doit appliquer mais ça ça fait partie de la séparation des pouvoirs mais aussi par rapport aux moyens qui devraient être donnés pour mettre en œuvre la justice donc là je pense qu'il y a un problème et que c'est quelque chose que les gens n'ont peut-être pas toujours suffisamment à l'esprit, ou ils se disent ben non la justice est rendue par les juges donc c'est eux qui sont responsables de tout ce qui ne va pas à la justice. Je pense qu'il y a aussi un manque d'information par rapport à ça de par le devoir de réserve de la Justice et du monde judiciaire qui n'a pas dans sa culture de se justifier par rapport aux décisions qu'il prend ou aux positions qu'il occupe.

Etudiant : Est-ce que vous pensez que ce serait un plus, que ça répondrait à un manquement ?

Informatrice : Qu'on parle plus de la justice ? Oui je pense que ça permettrait peut-être aux citoyens de relativiser certaines choses, j'ai donné des interviews à certains journalistes justement par rapport à la libération, on avait l'impression que les jeunes qui commettaient des braquages étaient libérés tout de suite et le fait d'expliquer que contrairement au majeur où là il n'y a jamais une prison qui va dire on est complet on ne prend pas, l'IPPJ on est dans un système éducatif et donc on ne peut pas mettre les jeunes en surnombre et c'est impossible physiquement et donc oui on les libère sur le moment ce n'est pas pour ça qu'une semaine après ou deux semaines après quand on aura libéré une place on ne va pas aller le chercher pour l'y mettre, et ça la presse ne le relaie pas toujours et le fait d'en parler, d'expliquer les choses aux gens je pense que c'est important, quand quelqu'un n'est pas mis en détention préventive ça ne veut pas dire qu'il ne sera pas poursuivi, je pense qu'il y a un devoir d'information par rapport à un monde justement qui est souvent opaque pour les gens. De toute façon à la justice on a toujours, on fait toujours un mécontent que ce soit le préjudicié parce qu'on acquitte l'auteur, que ce soit l'auteur parce qu'on le condamne, on ne peut jamais, ou même au civil il y a toujours entre guillemets un qui est dégoûté et un qui a gain de cause donc d'office on a 50 pourcents de nos clients entre guillemets qui sont mécontents donc ça n'aide pas à avoir l'opinion publique favorable, maintenant effectivement il y a des dysfonctionnements de la Justice je le reconnais et il y a des choses qui seraient à améliorer même au sein de notre organisation mais je pense qu'avoir un peu plus d'explications, que les gens connaissent un peu mieux le système judiciaire. J'en parlais avec ma nièce qui a 15 ans qui suit les cours de rien à l'école, le cours de citoyenneté, je

pense que justement c'est dans ce type de cours mais ça devrait être obligatoire qu'on devrait expliquer aux jeunes et aux ados, pas uniquement le fonctionnement des institutions mais aussi le comment du pourquoi, par rapport au radicalisme d'où vient ce phénomène, par rapport à toutes sortes de choses je pense qu'il devrait y avoir plus des cours je ne sais pas comment ça pourrait s'appeler, pas citoyenneté, plus un cours d'ouverture au monde plutôt, c'est important d'apprendre la préhistoire, l'Égypte ancienne etc., mais c'est aussi important d'arriver à comprendre le monde dans lequel on vit et les tenants et aboutissants de différents phénomènes que les jeunes voient aux actualités et qu'ils ne comprennent pas spécialement pourquoi je pense que c'est important qu'il y ait des choses qui soient mises en place de façon obligatoire, c'est un cours pour moi qui serait primordial.

Etudiant : Justement c'est intéressant aussi cette vision de l'espace, quel espace est-ce que le droit brasse finalement, parce que finalement si on voit par exemple d'un côté, pour revenir à la désobéissance civile, les militants anti-pubs qui sont en général de la région qui militent contre des emplacements publicitaires qui sont gérés ici par JCDecaux et qui sont utilisés par des multinationales bien souvent, comment est-ce que le droit, finalement c'est un peu normatif, mais qui est-ce qu'il devrait défendre, le droit d'ici entre guillemets ?

Informatrice : Oui, c'est tout le problème de la mondialisation, de l'internationalité des choses et voilà c'est aussi un des défis du droit de pouvoir s'adapter à ça et d'arriver à élargir aussi son influence, son champ d'action ou à pouvoir réaffirmer bah non sur le territoire national c'est mon droit qui prime, maintenant avec les instances internationales, l'Europe c'est quelque chose de compliqué et j'avoue que ça me dépasse un petit peu (rires).

Etudiant : Pour parler de manière un petit peu plus spécifique, même si ce n'est pas votre domaine, vous pensez que ça doit être quoi le rôle de l'État et du droit en matière de contrôle de la publicité, de la façon dont la publicité se fait aujourd'hui ?

Informatrice : C'est une vaste question, c'est vrai que ce n'est pas du tout mon domaine d'action mais à titre personnel je pense que comme je l'ai dit tantôt il faut faire l'équilibre entre quelque part la nécessité économique et la volonté de la population de ne pas être soumise en permanence à ces publicités et d'établir des règles claires justement pour que la publicité ne soit pas, enfin il faut arriver à trouver des règles qui permettent que ceux qui ne veulent pas être dérangés ou qui ne veulent pas avoir une publicité ou une démarche publicitaire trop agressive puissent y échapper, puissent vraiment, bon contrôler les panneaux en rue on ne peut pas contrôler de passer devant ou pas, mais des démarches publicitaires plus agressives ou différentes, pouvoir mettre des règles pour les canaliser et ne pas tout permettre finalement, comme le démarchage téléphonique, je me suis inscrite sur la liste "ne m'appellez plus" mais ça ne sert pas à grand-chose (rires).

Etudiant : Qu'est-ce que vous pensez justement qui seraient de bonnes pratiques dans cette optique-là de publicité ?

Informatrice : Non je pense qu'il faut permettre aux gens qui n'ont pas envie d'être systématiquement exposés aux publicités, il faut leur permettre tout en trouvant un équilibre d'avoir des moyens d'action pour ne pas l'être, comme les toutes boîtes qui sont distribuées automatiquement, si on met l'autocollant pas de pub que ce soit respecté, le démarchage téléphonique si on manifeste son envie de ne plus en avoir bien que ce soit respecté, il faudrait qu'il y ait plus de contrôle par rapport à ça il y a déjà des règles qui existent mais il faudrait vraiment s'assurer qu'elles sont respectées et si elles ne fonctionnent pas envisager d'autres choses et peut-être le faire dans le sens inverse, j'ai entendu à la radio tout à l'heure, ils envisagent que les publicités toutes boîtes justement ne soit distribuées que dans les boîtes aux lettres où il est marqué « oui », au lieu de ne pas la mettre, donc peut-être avoir une démarche dans ce sens-là si la méthode actuelle ne fonctionne plus, maintenant il faut aussi permettre aux entreprises de pouvoir faire connaître leurs activités et permettre

aux gens qui souhaitent voir les publicités d'être informés, d'y avoir accès, c'est toujours un conflit d'intérêt entre les différents acteurs et il faut arriver à trouver l'équilibre quelque part pour ne léser personne ou en léser le moins possible.

Etudiant : D'accord. Alors, une dernière question : Le rôle de l'espace public, je me pose la question par rapport aux abribus qui sont en général publicisés, c'est quoi finalement le rôle de l'espace public selon vous ? Est-ce que ce genre de pratiques répond à un certain rôle de l'espace public ? Ou est-ce que ça rentre en contradiction avec ce que vous pensez que devrait être l'espace public ?

Informatrice : Je ne pense pas que ça réponde à un rôle de l'espace public, c'est juste une utilisation qui est faite de l'espace public justement parce que c'est quelque chose qui par sa définition n'est pas privé et qui, voilà qui est géré par l'État et l'État permet la diffusion de publicités. C'est vrai que quand on achète un magazine on sait qu'il va y avoir de la pub dedans, on fait la démarche volontaire d'acheter le magazine, quand on prend le bus, le but ce n'est pas de s'informer, ce n'est pas une démarche volontaire d'être exposé à la publicité, maintenant moi personnellement, mais ça de nouveau c'est très personnel, limite je ne les regarde pas donc je ne me sens pas spécialement agressée ou polluée par ça, maintenant effectivement si la pub est provocante, si elle est heurtante par rapport à mes valeurs là oui peut-être que je tiquerais mais je pense que quelque part on est aussi tellement habitué qu'on ne les voit plus mais voilà j'imagine qu'il y a d'autres personnes qui sont agressées et qui se sentent agressées par rapport à cette démarche commerciale permanente. Ce n'est pas le rôle de l'espace public mais ce n'est pas plus mal que ce soit dans l'espace public plutôt que de les imposer dans l'espace privé. Ça me gêne moins finalement d'avoir une publicité sur un abribus que d'avoir les coupures pubs à la télé parce que ça vient dans un espace où je n'ai pas envie, que je suis quelque part obligée de les regarder, que si je suis dans l'abribus je peux regarder ailleurs.

Etudiant : Et est-ce que vous pensez que les pratiques de certains militants anti-pubs pourraient finalement modifier le droit en l'améliorant dans ce sens-là, et est-ce que ça ne participe pas d'un côté au caractère démocratique du droit ?

Informatrice : Ah si clairement, clairement, voilà encore une fois il faut que le mouvement reste dans certaines limites pour ne pas justement être taxé d'autres choses que juste une initiative citoyenne, je pense qu'à partir du moment où il y a des réelles dégradations, je ne parle pas de tag ou autre chose, que les abribus sont cassés, que le matin le citoyen arrive et qu'il voit que tout le verre est à terre, ils ne vont pas se mettre le citoyen dans la poche et ils vont être quelque part taxés plus de, comme je disais tout à l'heure, plus de créer de l'insécurité que de défendre leur mouvement et leurs valeurs et à ce moment-là on tombe dans autre chose et là ça ne participe plus au débat, conscientiser, ouvrir les yeux des autres citoyens et éventuellement créer une réflexion au niveau politique mais dégrader on passe à autre chose et on crée finalement plus de problèmes que ce qu'on essaie de résoudre, la démarche est plus agressive pour dénoncer quelque chose qu'ils vivent comme étant agressif donc l'agressivité pour l'agressivité j'y vois moins d'intérêt, conscientiser, ouvrir les yeux ok mais agresser pour répondre à une agression ça me pose plus problème enfin ça pose plus question en tout cas.

Etudiant : Et vous pensez qu'il y a des situations où ce serait légitime d'y avoir dégradation ou violence entre guillemets ?

Informatrice : Non, non. Comme ça je ne vois pas non. Sauf si c'est une publicité sauvage qui est heurtante par rapport aux mœurs, par rapport aux, des affiches militantes par rapport à des valeurs qui sont peut-être extrêmes ou ce genre de choses, mais ... et encore, même là il y a moyen d'agir voilà avec une bombe de peinture on sait recouvrir le dessin sans pour autant casser. Ce qu'il faut attaquer, pour moi c'est plus les campagnes de pub plutôt que

les firmes qui mettent à disposition les panneaux pour permettre les campagnes de pub, mais de nouveau je parle à mon nom propre.

Etudiant : D'accord. Je ne vais pas vous retenir plus longtemps, merci.

Entretien Lucie Substitut

Etudiant : Voilà, ben tout d'abord en guise d'introduction et à titre d'information, voir un peu quel est votre parcours et comment vous êtes arrivée aujourd'hui ici ?

Informatrice : En général ? Je vous donne un parcours... vous n'avez pas de question particulière ?

Etudiant : Non, c'est ça, un peu faire connaissance.

Informatrice : Ben j'ai fait le droit à Namur puis à Louvain, après j'ai fait le barreau pendant six ans puis je suis rentrée au ministère public comme stagiaire en 2007. Après un stage de dix-huit mois, j'ai postulé à différentes places puis j'ai été nommée définitivement en août 2009. D'août 2009, même depuis le début de mon stage, octobre 2007 à février 2015 je traitais d'un cabinet de droit commun donc sans affaire particulière, tout venant, au Palais. Avec en plus depuis 2011 la maltraitance animale. Et puis en février 2015 j'ai postulé à une place de responsable de section ici à la section roulage du parquet et je l'ai eue parce que ça n'intéressait personne (rires) et donc je suis là depuis plus de trois ans maintenant.

Etudiant : D'accord. Et alors après ce parcours-là, et même dans vos convictions personnelles profondes j'ai envie de dire, si vous deviez dire ce qu'est le droit aujourd'hui, vous diriez quoi ?

Informatrice : Euh... ça va prendre plus que cinq minutes.

Etudiant : Oui (rires), sans doute, c'est un peu le but aussi.

Informatrice : Oui, non, ou alors ça prend pas longtemps : le droit, en tout cas en Belgique, c'est la totalité des règles écrites et de leur interprétation, qui peut ne pas être écrite, qui sont censées régir la vie en société.

Etudiant : D'accord.

Informatrice : Donc régir et punir parfois aussi. Et la procédure qui va avec. Donc c'est les ingrédients et la recette et les casseroles pour faire un bon repas en société.

Etudiant : D'accord, et si vous deviez vous départir d'une vision, enfin d'une définition un peu formelle comme celle-là, juste avec vos convictions bah de citoyenne aussi parce qu'en dehors des heures de travail... Si vous deviez y ajouter quelque chose ?

Informatrice : Oui on va tomber dans les... oui, en même temps ce n'est pas très dérangeant mais, c'est des grandes lignes. Je pense que le droit c'est ce que tout le monde devrait connaître, enfin apprendre, connaître, maîtriser et respecter. C'est-à-dire que ça va, enfin en tout cas dans les grandes lignes du droit, les grandes lignes du droit civil, les grandes lignes du droit pénal, ce sont les bases essentielles d'une bonne vie en société. S'il n'y a pas ça, on s'entre-tue. Parce que si vous commencez au civil à ne pas respecter les droits au niveau civil, vous finirez au pénal. Puis votre voisin, parce qu'il a balancé ses déchets chez vous, ou qu'il a construit sur votre jardin, voilà. Le pénal et le civil sont intimement liés et pour moi c'est une question de civisme le droit, donc voilà. Maintenant, ça c'est le droit : le socle,

vraiment principal, après il y a tellement de ramifications, tellement de dérives avec une inflation législative impressionnante que pour finir on se retrouve effectivement avec des dispositions qui n'ont plus beaucoup de sens. Mais là, dans le domaine où je travaille, c'est un domaine où le droit dont je demande l'application, c'est un droit que j'ai intégré. Je fais une différence avec le droit que j'intègre et le droit que je n'intègre pas. C'est-à-dire que je sais qu'il existe des règles, des dispositions diverses et variées mais je ne les ai pas forcément intégrées, je ne les prends pas à mon compte quoi. Maintenant j'exerce dans un domaine du droit que j'ai complètement intégré, je suis d'accord avec 99% des règles qui s'appliquent.

Etudiant : Et pour quelles raisons il y a certaines règles que vous intégrez et certaines que vous n'intégrez pas ?

Informatrice : Ah ben c'est personnel à tout un chacun, il y en a qui pensent, je ne sais pas moi, que ce n'est pas grave de rouler à 160 sur l'autoroute parce qu'ils conduisent bien, ben non, moi je suis convaincue qu'il faut justement que tout le monde roule à une vitesse raisonnable pour éviter des accidents graves. A contrario, je ne trouve pas très normal qu'on n'interdise pas l'alcool mais qu'on interdise le cannabis, vous voyez, ou alors je trouve au contraire qu'il faudrait peut-être légaliser le cannabis... c'est bien anonymisé cette histoire ?

Etudiant : Oui oui ! Pas de soucis ! (rires) Aussi votre fonction, parce que ce sera facilement reconnaissable du coup j'imagine.

Informatrice : Ah oui, parce que je ne peux pas tenir ce discours-là, enfin si je peux le tenir en privé, il n'y a pas de soucis mais...

Etudiant : Le but c'est que ça reste privé, évidemment.

Informatrice : Je suis convaincue qu'il n'y a pas d'intérêt particulier à interdire la consommation de cannabis alors qu'on n'interdit pas la consommation d'alcool. J'en vois tous les jours les effets, l'alcool est bien pire comme drogue, c'en est une, que le cannabis, ou alors on interdit les deux, mais ça va faire un peu compliqué pour les gens, ça va faire, je ne sais pas.

Etudiant : (rires) Surtout ici à Liège peut-être...

Informatrice : Partout, je pense qu'on a tous besoin d'une soupape, voilà. Maintenant ce n'est pas pour ça que je trouve qu'on peut conduire en ayant fumé du cannabis. C'est le même raisonnement pour l'alcool.

Etudiant : Et alors est-ce que vous trouvez, c'est une question qui peut encore amener beaucoup de débat, est-ce que vous trouvez que le droit, comme il est formé et appliqué, est-ce qu'il est équitable vis-à-vis de la population en général ?

Informatrice : Non, parce qu'il est beaucoup trop complexe. On utilise un langage, je dis « on » parce qu'on est juriste, je me mets dans la grosse manne, qui est incompréhensible pour les gens. Alors que parallèlement la totalité de la population, je suis désolé de le dire, ça va encore paraître extrême, mais franchement je l'assume, la totalité de la population va de plus en plus vers l'abrutissement, on n'élève pas les gens. Et on leur parle dans un langage qui est de plus en plus compliqué, qu'ils ne comprennent pas du tout. Moi j'essaie, quand je suis à l'audience, de parler dans un français compréhensible, quitte à utiliser des expressions un peu plates, mais je vois bien que les juges, quand ils demandent : « est-ce que vous contestez les faits ? », il y a beaucoup, il y a trop de gens qui ne comprennent pas ce que ça veut dire, « contester les faits ». Ils répondent : « Est-ce que vous contestez les faits ? », « Non », « Donc vous reconnaissez les faits ? », « Non ». Ils ne comprennent pas,

on devrait leur dire : « Monsieur, est-ce que vous reconnaissez avoir fait ? », mais je vois bien qu'il y a un pas que les juristes ne veulent pas franchir. Donc est-ce qu'il est équitable ? Rien que pour ça, non, il est trop complexe. Ensuite il est tellement complexe que je soupçonne quand même ceux qui les dictent de mettre en place des schémas qui arrangent toute une catégorie de la population et qui en arrange, mais d'une autre façon, toute une autre. En terme « se faire arranger ».

Etudiant : Quelle partie de la population, vous pensez ?

Informatrice : Je pense que les gens qui ont des intérêts financiers forts se débrouillent pour continuer à avoir des intérêts financiers forts. Tandis que la majorité des gens qui déjà n'ont pas le temps pour relever la tête du guidon, pour réfléchir à ce qu'ils vont faire dans le cours de leur vie, leur pension ou de leur argent, continuent à pédaler en fait. Donc voilà, on met en place, je pense, des systèmes qui ne sont pas favorables à la majorité des gens.

Etudiant : Mais donc ça vient pas mal nuancer ce que vous disiez en premier, donc que le droit finalement c'est du civisme de base ?

Informatrice : Oui, mais je vous parlais plutôt de la pieuvre. La pieuvre, elle n'est pas équitable, elle n'est pas logique, ce n'est pas du civisme, c'est de la manipulation, enfin ce n'est pas de la manipulation, ça fait un peu comptoir de café, complot, ce n'est pas ça. Mais c'est un peu, oui c'est un peu de la manip', oui, ou en tout cas œuvrer pour faire aller les foules de gauche à droite et voilà.

Etudiant : Donc le droit est selon vous loin d'être démocratique ?

Informatrice : Mais c'est un outil, s'il est aux mains de quelqu'un qui n'a pas de souci démocratique, il ne sera pas démocratique. Mais à l'opposition du droit, le fameux socle de base, qui en réalité est presque les tables de Moïse, les dix commandements, ça s'est un peu élargi je pense. Mais au départ, le droit civil pur, vraiment la base, et le droit pénal pur, vraiment la base, c'était ce qui t'appartient, ça t'appartient. Ce qui appartient à ton voisin, ça appartient à ton voisin. Il faut essayer de se comporter en bon père de famille. Les grands principes de droit, ce sont de très très beaux principes. Après si vous prenez le code de droit fiscal, vous ne vous y retrouvez pas tellement. C'est là que je dis que c'est utilisé à d'autres fins que le bien être de la population.

Etudiant : Et en ça vous pensez que le droit est en espèce d'état d'échec de sa mission première ?

Informatrice : Pas plus que tout au long de l'humanité. Il y avait peut-être moins de législation quand on devait tout graver sur du marbre, mais il y avait toujours la base et probablement toutes les décisions qui étaient prises à côté. Le droit c'est aussi la décision d'un dictateur de dire qu'à partir de maintenant, tous les roux ne peuvent plus sortir de chez eux. C'est aussi ça le droit. Ça n'a rien de, c'est un nom. Maintenant le Droit avec un « D » majuscule, je dis que ça se résume à un socle civil et un socle pénal. Très très, ça fait deux pages quoi. Si les individus intégraient déjà les deux pages, on serait déjà beaucoup plus avancés. Le simple « 1382 » qui est la base du droit civil c'est que si vous commettez une faute, et que cette faute entraîne un dommage, vous devez le réparer. Si la totalité des gens intégraient ça, ben il y aurait déjà beaucoup moins de problèmes. Puisque s'il y avait une faute, elle serait indemnisée, et par le fait qu'on a conscience du fait qu'on doit indemniser, il y a une faute, on aurait tendance à commettre beaucoup moins de fautes. Pour la plupart des gens, si tu as commis une faute et qu'elle a entraîné un dommage, essaye de t'en tirer le plus rapidement possible. Ça c'est la règle qui est bien intégrée par les gens. Mais le droit n'est pas en échec particulier, non, mais c'est vrai que l'inflation législative a quand même tendance un peu à, on va vers l'échec oui, parce qu'un moment donné, quand il y aura trop de règles, il y en a

déjà beaucoup trop, mais quand il y en aura vraiment trop, j'imagine que ...

Etudiant : Ça ne devient plus possible ?

Informatrice : Ça ne devient plus possible. Dans la matière dont je m'occupe, il y a sans arrêt, parce que c'est quelque chose qui fonctionne un peu à l'impulsion, il y a quelqu'un qui est mort, du coup on va faire une loi, du coup ils changent une loi qui existe sans penser à ce que ça va vraiment donner en pratique. Parce qu'ils veulent aller trop vite. Donc vous avez une loi de 68 qui est modifiée par un arrêté royal, par une loi, pardon, de 2002 qui est mise en oeuvre par un arrêté royal de 2005 qui est modifié par un arrêté royal de 2007 et puis on ne sait plus de quoi on parle parce qu'on a parlé de l'article un tel, un tel, un tel abrogé par la loi du machin, etc., et au final ils ne se rendent pas compte qu'ils ont abrogé dans la loi de départ, celle de 68, un article qui était bien utile. Mais par tous leurs trucs, ils l'ont abrogé et du coup on ne sait plus rien faire.

Etudiant : Ok (rires). Oui forcément, du coup l'utilité, on en perd un peu. Justement pour revenir peut-être plus à vous, votre parcours, etc., mais à titre informatif encore, c'est quoi vos tâches quotidiennes ici ? Vos fonctions quotidiennes ? Vos missions quotidiennes ?

Informatrice : Ah ben j'ai plusieurs casquettes. Comme je dirige la section, je suis responsable de tous les dossiers qui sont traités. Donc on a environ 80 000 dossiers par an, j'ai deux collègues substitués, deux collègues juristes, et environ une vingtaine, 20-25 collègues administratifs. Les administratifs traitent des dossiers, ben de façon administrative, alors on leur dit quoi faire, ils le font, ils l'encodent, ils font les tâches qui ne nécessitent pas de connaissances juridiques particulières. Mes collègues juristes et magistrats on peut les mettre sur le même escalier. Eux traitent justement du fond des dossiers. Donc je dois leur dire comment faire, parce que je suis en charge de la politique criminelle, c'est moi qui dis ce qu'on poursuit, ce qu'on ne poursuit pas. Et comment on poursuit, comment on ne poursuit pas. Je fais comme mes collègues, je traite des dossiers, j'essaie. On a des audiences, donc on va à l'audience défendre des dossiers. Alors oui, le travail, le fond du travail consiste à faire une enquête en matière pénale, mais pour ce qui concerne les infractions de roulage. Donc les excès de vitesse, les conduites en état d'imprégnation, les bêtes accidents qu'on fait parce qu'on ne respecte pas une priorité de droite, le fait de conduire sans assurance, le fait de conduire sans permis, le fait de conduire sans contrôle technique, le fait de conduire sans sans sans sans sans. Dans tout, la politique criminelle consiste à choisir ce qu'on poursuit et choisir ce qu'on ne poursuit pas. Dans ce qu'on poursuit, on choisit la façon de poursuivre, puisque, le pire c'est appeler la personne en tribunal pour la faire condamner. Le plus léger, enfin c'est peut-être pas le plus léger, au milieu il y a simplement payer une amende. Au plus léger il y a parfois faire une formation ou avoir simplement un rappel à la loi où on se fait enguirlander par moi-même ou quelqu'un de cette section. Et alors donc quand on a fait l'enquête, l'enquête consiste simplement à récolter les différents éléments qui peuvent permettre de démontrer l'existence de l'infraction et qu'une personne la bien commise, ben on amène le dossier éventuellement à l'audience. Donc on siège aux audiences. Moi j'ai une audience par semaine, certains de mes collègues en ont deux, et à l'audience on doit expliquer quel est le dossier, expliquer pourquoi on pense que l'infraction a bien été commise, expliquer pourquoi on pense que l'infraction a bien été commise par le prévenu, et puis demander une peine. Et le juge décide de la peine à prononcer. Après avoir entendu l'avocat. On parle en premier, l'avocat parle, ça c'est la recette, c'est une des règles de procédure. Je requiers, l'avocat plaide, le prévenu lui-même a la parole en dernier. S'il y a une partie civile, c'est d'abord la partie civile, puis c'est moi, puis c'est l'avocat du prévenu, puis c'est le prévenu. Il y a un ordre.

Etudiant : Ok. C'est mieux, que ce soit organisé.

Informatrice : Moi je ne représente que les intérêts de la société au niveau pénal, je

demande des peines. La partie civile ne peut demander qu'une indemnisation, elle ne peut pas demander de peine. Et le prévenu, lui, se défend contre les deux. Avec ou sans l'assistance d'un avocat. Alors une des autres casquettes que j'ai, c'est que comme je suis magistrat de référence « roulage » pour l'arrondissement, j'aide le procureur du roi à établir la politique criminelle sur l'ensemble de l'arrondissement. Donc quand je disais tantôt que je faisais la politique criminelle, je le fais parce qu'on m'a désignée magistrat de référence « roulage » sinon je devrais le faire avec mon collègue de Huy, mon collègue de Verviers. Je participe aussi au réseau d'expertise nationale qui réfléchit aux mêmes questions, c'est-à-dire la politique criminelle en matière de roulage, comment améliorer la loi, comment améliorer les poursuites, comment résoudre les problèmes causés par le législateur qui a créé une nouvelle loi sans réfléchir et sans demander l'avis à personne. Euh, qu'est-ce que je fais d'autre ? Euh, voilà.

Etudiant : C'est déjà pas mal.

Informatrice : En tant que chef, je m'occupe aussi des divers problèmes de gestion des ressources humaines.

Etudiant : Ok, du coup votre quotidien est bien occupé, en effet.

Informatrice : Et comme magistrat de référence, je réponds à environ 25 coups de fil par jour de policiers qui téléphonent pour savoir comment ils doivent faire. C'est une matière très technique, donc les policiers sont souvent un peu démunis parce qu'ils ne savent pas quoi faire dans tel cas de figure ou dans tel cas de figure ou dans tel autre cas de figure donc ils appellent.

Etudiant : Ah justement, par rapport à des actes de désobéissance civile dans la région vous avez déjà eu des appels de policiers qui demandaient ce qu'ils devaient faire ?

Informatrice : Ça dépend ce que ça recourt le terme de « désobéissance civile ».

Etudiant : C'est vrai que oui, tant qu'il n'y a pas de débat public c'est compliqué mais, disons que moi je vois la désobéissance civile comme un acte qui se veut être public, en tout cas qui essaye d'être connu, pour dénoncer une loi que le collectif trouve injuste. Donc par exemple, vous avez les anti-pubs, qui ...

Informatrice : Oui, je n'ai jamais eu de personnes avec des intentions aussi honorables, j'ai eu des gens qui estimaient que, dans leur petit confort personnel, la loi qui les empêche de rouler à 120 ou de rouler en ayant bu, ils disent toujours un verre, ce qui est à géométrie variable, disaient publiquement qu'on était des cons et qu'on emmerdait toujours les gens qui voulaient juste boire un verre, toujours à géométrie variable, mais ça n'avait pas pour but louable, au nom d'un groupe qui considère que la loi est injuste, etc. Dans mon autre vie, quand j'étais au droit commun par contre, j'ai eu un gars qui avait fait des graffitis à la craie, je ne sais pas trop comment d'ailleurs, sur les marches des escaliers de la montagne de Bueren, et qui avait pour but de se faire citer à l'audience pour précisément avoir un message, je ne sais pas trop bien lequel, parce que je n'ai pas fort fort bien compris ce qu'était son message exactement. Si, c'était sans doute de dire que les graffitis, ça n'avait pas à être pénalement répréhensible parce que c'était un embellissement de la ville en général.

Etudiant : D'accord.

Informatrice : Voilà. Maintenant il n'est pas le seul, donc il y a un groupe qui pense ça. Je ne peux pas dire qu'il a tort, mais je lui disais, enfin c'est ce que je lui ai dit en comparaison immédiate puis après devant le tribunal, je lui ai dit c'est votre avis et malheureusement il

empiète sur une autre liberté individuelle que celle qui est d'avoir une opinion, c'est celle d'avoir un bien, immeuble en l'occurrence, qui est exempt de tout dommage. Et comme il avait fait ça aussi sur des murs dans un premier temps, mais ce n'était pas à la craie, c'était un truc qui ne partait pas dans un premier temps. Ou ça partait mais il fallait frotter longtemps, donc voilà. Le gars qui habite là a le droit aussi de passer son dimanche à siroter des cocktails dans son jardin plutôt que de frotter sa façade pour la récupérer. Mais il ne voyait pas où était mon point de vue...

Etudiant : Donc le droit à ce niveau-là, ce serait la confrontation des libertés de chacun ?

Informatrice : Oui, c'est la règle de base, évidemment : la liberté de chacun s'arrête là où commence celle de l'autre, c'est le fameux combat. « J'ai le droit de. », oui mais qu'est-ce que ton droit implique d'inconvénient pour les autres ? On peut retourner ce truc-là en disant : « Oui alors, quand tu m'empêches de fumer à côté de toi, tu empêches ma liberté de fumer. » Par exemple. J'ai été fumeuse donc je ...

Etudiant : Vous comprenez la douleur ...

Informatrice : Je comprends que c'est chiant que tu ne puisses pas fumer à côté des gens, mais je comprends que je ne le faisais pas, parce qu'effectivement, ça ennuie les gens. Par contre, si on m'interdisait de fumer dans un lieu où les gens à côté de moi acceptent que je fume, je ne comprendrais pas la règle, ça c'est sûr. Si tout le monde est d'accord de fumer dans une pièce, pourquoi est-ce qu'on interdit de fumer dans la pièce ?

Etudiant : Donc c'est quoi ? Un manque d'application aux cas singuliers, etc. ? Un manque de singularité ?

Informatrice : Le droit peut-être un peu rigide, oui.

Etudiant : Et dans ce sens-là, est-ce que vous pensez que, par rapport aux libertés de chacun et des autres, que le droit affectionne plus particulièrement, enfin « affectionne », pense d'avantage aux libertés de certains plutôt que d'autres ?

Informatrice : Je ne vois pas d'exemple flagrant où on favoriserait plus la liberté des uns que d'autres. Oui, il y a toujours cette histoire de complot intergalactique pour que les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent un peu plus pauvres mais, et quand je dis « riche », je ne parle pas de moi, parce que. Non, pas forcément, maintenant il y a un courant. Si vous ici vous comparez le droit en Belgique et le droit en Arabie Saoudite, ce n'est pas la même affaire. Alors au niveau mondial, il y a peut-être une forte tendance à ce que le droit de façon général favorise la liberté du masculin plutôt que du féminin. Ça oui. Mais en Belgique pas. Pas et de moins en moins parce qu'il y a aussi les dernières lois sur le harcèlement de rue etc., parce qu'avant c'était finalement la liberté du mec de vous mettre la main aux fesses quoi, ou de vous parler comme un chat, ou un chien ? Je ne sais pas. C'était sa liberté. Il y a encore des gens d'ailleurs pour soutenir que ce n'est pas problématique. Maintenant, visiblement, ça va dans l'autre sens. Mais sinon, en Belgique, je ne vois pas de trucs flagrants, mais au niveau mondial, si. Même européen quoi.

Etudiant : Oui, avec les gouvernements nationalistes par exemple ?

Informatrice : Oui, ah ben oui il y a peut-être par contre là pour le moment, effectivement. On est peut-être clairement en train de protéger ceux qui y sont plutôt que ceux qui voudraient y être. Ça c'est peut-être un truc auquel je ne pense pas suffisamment parce que je ne suis pas dans le domaine et que je suis probablement trop égocentrée, mais en effet, il y a certainement une tendance à ce que maintenant on protège plus la liberté d'être tranquille ici, que la liberté de simplement vivre, même si ça nous dérange un petit peu, oui.

Etudiant : Vous entendez quoi par-là ?

Informatrice : Mais au niveau des séjours légaux, enfin au niveau des séjours illégaux, j'ai toujours été un peu gênée par le fait que ce soit une infraction pénale. Parce que le simple fait d'être sur le territoire belge est effectivement une infraction réglementaire, vous n'avez pas vos papiers, de la même façon que si vous conduisez sans avoir d'assurance, ben vous êtes en infraction aussi, voilà. Les règles concernant l'assurance, ben elles ont un but civique puisque c'est pour que, si vous faites un accident, vous soyez couverts et que la personne que vous avez blessée ou endommagée, ou le véhicule, n'ait pas à payer elle-même les conséquences de ses fautes. Quand quelqu'un est en séjour illégal, il ne respecte pas une règle qui dit qu'on doit avoir un titre de séjour sur le territoire, mais c'est un peu raide d'imposer pour ça une peine d'emprisonnement jusqu'à six mois, si la personne elle est juste là.

Etudiant : Oui et qu'il n'y a pas d'autres libertés qui sont entravées.

Informatrice : Oui, elle est juste là, alors c'est probablement parce qu'elle va demander un asile ou qu'elle va probablement prendre de l'argent là où, probablement oui. Mais, je ne sais pas, ça me gêne. Maintenant c'est une zone un peu, c'est difficile à définir. Parce qu'effectivement, si on supprime l'infraction de séjour illégal, alors tout le monde a le droit d'être sur le territoire, on n'a plus de fond juridique pour effectivement éloigner du territoire les personnes qu'on a envie d'éloigner du territoire, à raison parfois. C'est très complexe. Je pense que là on est sur le point effectivement d'élaborer des règles qui sont plus là pour protéger notre confort et notre liberté de confort. D'être confortable, avec notre petite sécurité sociale qui fonctionne plus ou moins bien versus la liberté simplement de continuer à vivre, parce que je pense que les gens qui débarquent ici ne sont pas en quête de, ils n'ont pas en tête au départ l'idée de s'inscrire au chômage et au CPAS, ils ont à mon avis simplement l'idée d'une vie meilleure.

Etudiant : D'accord. Tiens, pour reprendre un peu ça, mais vous y avez déjà répondu un petit peu, mais il y a une phrase de Saint Thomas qui disait qu'une loi juste, c'est une loi qui a pour fin l'intérêt général. Qu'est-ce que vous pensez de ça ? Est-ce que vous trouvez que ça devrait être le cas ?

Informatrice : Ça devrait être le cas si on s'en tient à l'aspect le plus, positif de cette phrase. Parce que, relisez-moi un peu le ...

Etudiant : Donc qu'une loi juste devrait être une loi qui a pour but, qui a pour fin, l'intérêt général.

Informatrice : Alors l'intérêt général, si c'est le bien-être total de la totalité de la population, oui, mais alors l'intérêt général, le problème c'est quand vous commencez à le définir autrement. Est-ce que l'intérêt général c'est d'avoir une société hyper performante, où tout le monde est extrêmement riche, ou est-ce que l'intérêt général c'est d'avoir une société où tout le monde respire un air sain, on peut faire tout dire à une phrase aussi simple. Elle est belle, le principe est beau, mais le problème c'est que l'intérêt général, c'est trop vague. Maintenant c'est ça effectivement le droit, comme je l'expliquais tantôt, le socle c'est quand même d'éviter que tout le monde se tape dessus et que tout le monde soit respectueux. Mais en l'occurrence, l'intérêt général ...

Etudiant : Est-ce qu'il existe un intérêt général ? Enfin, est-ce qu'il pourrait exister un intérêt général, commun, sur un territoire ?

Informatrice : C'est presque une utopie, parce que non en fait. Puisqu'il y a, enfin je pense

qu'il y a dans la population belge au moins deux-trois individus dont le rêve ultime serait de ... massacrer des petits chats à coups de marteau par exemple. Alors, est-ce qu'on doit les satisfaire aussi ? Quitte à ne pas du tout atteindre le Nirvana pour les gens qui protègent les petits chats, c'est une façon un petit peu ridicule de dire qu'il y a des choix contradictoires et donc que l'intérêt général, il n'y en a probablement pas. Maintenant il y a peut-être à nouveau un socle minimum commun, oui.

Etudiant : A définir aussi.

Informatrice : A définir aussi. Mais la phrase est un peu simpliste quoi.

Etudiant : Et alors selon vous, vers quoi est-ce que le droit devrait évoluer selon vous ? Selon votre opinion de citoyenne ? Et vers quoi il évolue ? Selon vos observations.

Informatrice : Il devrait aller vers la simplification et il va vers la complexification. Il y a trop de règles dans trop de domaines et c'est vrai qu'il y a des gens qui finissent par se mettre en, il y a en couverture de je-ne-sais-plus-quel-magazine, « la société de l'interdit », je pense, où on voyait trois signes interdits : interdit de fumer, interdit de boire et il y avait encore une plus choquante évidemment, et donc on finit par tout interdire parce qu'en fait les gens ont perdu les valeurs de départ. Enfin, je pense que quand on éduque un enfant, on lui dit « tu ne peux pas faire ci, tu ne peux pas faire cela », si tu commences à lui dire cinquante trucs sur la journée, il va commencer à ne plus se souvenir quel est le truc important, qu'il ne doit pas faire absolument. Et c'est un peu ça. Alors je ne dis pas que les gens sont des enfants, mais, si, je le dis un peu quand même.

Etudiant : Donc le problème est éducatif ?

Informatrice : Mais, oui, mais ça c'est encore autre chose. Oui le problème est éducatif. On devrait donc revenir à des règles, à des normes plus simples. D'abord simplifier les textes pour qu'ils soient compréhensibles, pour éviter qu'ils soient contradictoires, il faut juste se pencher une fois sur le droit européen pour avoir envie de se suicider. Le tout traduit en 28 langues, enfin pas en 28 langues, parce qu'il n'y a pas 28 langues différentes, au moins une bonne vingtaine de langues. Il faut simplifier, me semble-t-il, et après il faut expliquer. Parce qu'il n'y a pas de cours par exemple on parle de, je ne sais pas de cours de moral, de civisme ? Le cours de, c'est quoi le truc encore ?

Etudiant : Citoyenneté ?

Informatrice : Le cours de citoyenneté, voilà. C'est vraiment une super bonne idée. Mais si on est déjà en train de se battre pour ce qu'il y a à mettre dedans, on a un problème. Parce que c'est simplissime ce qu'il y a à mettre dedans. C'est le socle de droit pénal et le socle de droit civil : on ne vole pas, on ne tue pas, on ne viole pas, tout ça. C'est simple au départ, mais je pense qu'on n'a pas tous la même conception de ça. Et puis il y a un intérêt parfois à pousser plus telle ou telle valeur qu'une autre, c'est surtout ça qui n'est pas facile à négocier.

Etudiant : Parlons peut-être de l'espace public, pour quelque chose de plus spécifique. Évidemment c'est une notion qui est à définir aussi, mais l'espace public c'est quoi son rôle ? Son utilité ? Selon vous. Ici, par exemple, dans la ville de Liège.

Informatrice : L'espace public ? Matériel vous voulez dire ?

Etudiant : Oui, c'est ça, oui, enfin ...

Informatrice : A quoi ça sert ?

Etudiant : Oui, à quoi ça sert, quelle est l'utilité qui en est faite et quelle serait selon vous l'utilité qui devrait en être faite.

Informatrice : J'hésite entre, oui, sur un, c'est juste un espace partagé. Donc à nouveau pour moi, les mêmes règles que précédemment expliquées devraient s'appliquer, c'est-à-dire qu'à nouveau on ne devrait pas avoir un comportement dans l'espace public qui soit de nature à trop empiéter sur les libertés, mais là j'en viens à, je vous ai dit que c'est quand même difficile parce que, par exemple pour ce qui nous concerne, dans l'espace public, il est admis que l'on ne se ballade pas tout nu. Mais personnellement, moi qui n'y vois pas malice, les gens pourraient se balader tout nu. Pour moi, ça ne me dérangerait pas. Donc, à nouveau, c'est difficile de déterminer ce qui ne va pas déranger les libertés des uns et des autres, parce que, très clairement, je pense que la façon dont je suis habillée : je ne pense pas que ma jupe est très très courte mais elle est sans doute déjà beaucoup trop courte pour certaines personnes mais, voilà. Donc l'espace public, ça peut être un lieu d'expression, et c'est un peu un lieu où il est difficile de s'exprimer parce que, précisément, vous êtes en public. Donc vous êtes soumis aux jugements et à l'appréciation de la totalité des gens qui s'y trouvent. Donc l'espace public peut servir à s'exprimer, oui. Il y a des gens qui s'expriment par leurs vêtements, par leur coiffure, des fois il y a des gens qui font des manifs, il y a toutes sortes de formes d'expression. Mais je trouve que tout ça devrait se faire dans une forme de respect.

Etudiant : Un espace d'expression alors ?

Informatrice : Ça peut être un espace d'expression, oui. Enfin, si c'est ça l'espace public.

Etudiant : Mais c'est vrai que c'est une notion ...

Informatrice : Bah oui, parce que physiquement l'espace public, vous parlez à une juriste, je pense « voie publique », je pense, vous voyez ? L'espace public, c'est l'espace accessible au public. Donc, voilà.

Etudiant : Mais c'est vrai que moi, je vois peut-être plus les places etc., évidemment, l'espace public est plus grand que ça.

Informatrice : C'est plus grand que ça, maintenant si effectivement on parle de la place Saint-Lambert, mais ça dépend ce que vous voulez faire. Les manifestations se font toujours dans l'espace public.

Etudiant : Moi, c'était plutôt de manière générale. Si l'espace public devait avoir une fonction, en dehors des routes, etc., ce serait l'expression quoi.

Informatrice : C'est un lieu d'expression, oui. Et de rencontre. On pourrait aussi s'imaginer qu'on arrêterait de s'exprimer mais qu'on pourrait aussi commencer à discuter. Parce que finalement, les gens revendiquent beaucoup mais ils ne discutent jamais entre eux quoi.

Etudiant : Et dans cet espace public, comment est-ce que le rôle, ou la place, la place où elle devrait être, la publicité ?

Informatrice : (tout bas) Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de pub ...

Etudiant : Non ?

Informatrice : **Je crois qu'il ne devrait pas y en avoir du tout.**

Etudiant : Ici en ville ? Ou de manière générale ?

Informatrice : De manière générale, je veux dire que si on supprime la pub du jour au lendemain, ça ne me dérangera pas. Il devrait y avoir un système, alors ça c'est aussi une autre utopie, il devrait y avoir un super système où, quand je veux savoir quelque chose à propos de quelque chose, on me donne l'information. Par exemple ce qui m'a choquée, ça fait déjà quand même quelques années que ça y est, c'est le fameux panneau déroulant près des feux rouges. Voyez ? Où il y a trois pubs là.

Etudiant : Il y en a plusieurs, il me semble.

Informatrice : Ce n'est pas une, puis ça descend, et puis c'est l'autre ? Il y en a trois. Que la séquence c'est trois. Ça tourne.

Etudiant : Ah oui, oui, sans doute, mais je veux dire près des feux rouges, il y en a davantage.

Informatrice : Oui, oui ! Il y en a plus que trois, oui. Mais il y a trois trucs qui défilent. Maintenant, il y a des panneaux numériques où c'est tant que vous voulez. Et je trouve que par exemple, dans l'environnement, rien que pour la circulation et la sécurité routière, ça ne va pas du tout. C'est quelque chose qui bouge, alors vous pouvez confondre ça avec quelqu'un qui s'apprête à traverser, ou au contraire vous confondez la personne qui s'apprête à traverser avec le panneau, non. La pub ce n'est juste pas possible. Ce n'est pas possible. Et en plus, j'adore la pub, je trouve ça beau, c'est un mini film, ce n'est pas ça, c'est le concept qui me dérange.

Etudiant : Le concept ?

Informatrice : Ben le concept de tout le temps vouloir vous convaincre de quelque chose. A un moment donné, en plus là, je ne sais pas si c'est moi qui devient sans doute beaucoup plus critique mais il y a une pub à la radio le matin, je ne vais pas me souvenir de l'exemple le plus flagrant, je le sens bien qu'il s'en va, mais par contre je me souviens de l'autre : c'est une pub pour la Stib, et alors c'est une dame : « Ah je vais devoir renouveler mon abonnement, je vais devoir aller voir des gens, je vais devoir rencontrer des gens pour renouveler mon abonnement ! » et l'autre fait : « Mais non, il n'y a pas besoin, tu peux le faire sur internet ! », mais elle veut un abonnement de la Stib pour quoi ? Si ce n'est pas pour sortir, prendre le bus et rencontrer des gens, elle n'a pas besoin d'avoir un abonnement de la Stib. Enfin voilà. Et il y avait un autre, ah c'est ça ! Le truc le plus débile, ça n'a sans doute rien à voir, mais il faut quand même que je vous le raconte. C'est une pub chantée et donc c'est le gars qui est au restaurant et qui demande s'il y a du wifi. On lui dit « Non, il n'y en a pas, il est cassé », « Ah c'est bête. », puis un mec commence à chanter un peu sur un air de reggae en disant : « Tu ne sais pas vérifier ce qu'il y avait dans ton menu, alors tu commandes ça, tu croyais que c'était du végétal, pas de chance, c'était du poulet » ... mais tu ne pouvais pas le demander au serveur ce que c'était ton plat ? T'es obligé d'aller voir sur internet ? Et donc la pub j'en ai mais soupé. Parce que là je pense qu'on va vraiment très très loin. En fait quand vous sortez un peu deux minutes de l'hypnotisation dans laquelle on est : on bosse, on écoute toujours un peu de la musique, c'est gai. Et puis d'un coup vous entendez un truc tellement idiot, que ça vous fait vraiment sortir de votre routine : « Mais enfin on me prend vraiment pour un con là ». Là, on a atteint les sommets. Et donc à chaque fois que ça arrive, je me dis « oh putain, la pub, j'en ai ras-le-bol ! ». Et dans l'espace public, il ne devrait pas y avoir de pub.

Etudiant : Pourquoi il y en a alors selon vous ?

Informatrice : Ben pour nous vendre des trucs tiens !

Etudiant : Oui, mais je veux dire ...

Informatrice : Dans l'espace public ? Ça rapporte à ceux qui les mettent, ça rapporte à ceux qui acceptent qu'on la mette, je veux dire, le premier truc c'est les gens qui ont commencé à mettre des photos sur leur façade aveugle. Forcément, ça rapporte de l'argent à tout le monde, et voilà. Maintenant je ne peux pas dire que c'est moche ou pas moche. Je pense que ça finit par être moche tellement il y en a. En soit c'est peut-être pas spécialement moche, il y a des pubs qui sont très belles, mais c'est trop.

Etudiant : Quand vous dites « c'est trop », ce serait quoi justement une publicité acceptable ?

Informatrice : Je ne sais pas, mais là clairement, pour moi qui suis peut-être intolérante à la pub, c'est trop. Il ne devrait pas y en avoir. Mais c'est sûr que là, il y en a trop.

Etudiant : Et comment vous pensez, justement par rapport à cette publicité, que le droit se positionne par rapport à ça ?

Informatrice : Mais il ne s'applique quasiment pas. Il y a des règlements communaux qui prévoient des endroits où on peut mettre des pubs mais la commune décide où on met les pubs.

Etudiant : Il n'y a pas de droit à une échelle supra.

Informatrice : Non.

Etudiant : J'ai essayé de chercher dans Juridat notamment, pour voir s'il y avait des ...

Informatrice : Non, il n'y en a pas.

Etudiant : Des procès, des règles, etc.

Informatrice : Non non, il n'y a pas, je suis persuadée qu'il n'y a pas, il y a sans doute un peu au niveau de l'urbanisme, sans doute si ça dépasse un mètre carré, vous tombez dans une forme de structure qui doit obtenir un permis, mais c'est tout ce qui régit la question, il n'y en a pas d'autres.

Etudiant : Et ça c'est un problème selon vous ?

Informatrice : Bah euh, c'est une question de société en fait. En fait si la question c'est ... oui, oui, je suis en train de m'embrouiller mais je sais bien pourquoi, c'est parce que j'ai deux idées à la fois.

Etudiant : Allez-y. On peut y revenir après.

Informatrice : Non mais c'est parce que, je vois de quoi vous parlez dans le fond, donc je comprends que ... Il n'y a pas de règles. Je pense, tout à fait personnellement, qu'il devrait y en avoir. Sans doute qu'il y aurait encore des gens pour dire qu'on va trop loin dans les interdictions. Mais qu'en réalité il ferait bien d'accepter l'interdiction, parce qu'ils ne se rendent pas compte à quel point ils sont pollués. Et l'autre branche de ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y a absolument aucune volonté politique de réguler la publicité, parce que la publicité arrange tout le monde. On en est le spectateur passif, et ce n'est pas, c'est intrusif, c'est désagréable. On pourrait même se poser la question de savoir si on n'est pas franchement manipulés au point d'en souffrir réellement mais il n'y a pas de volonté politique de faire quoi que ce soit pour ça quoi. Quand je vois le temps qu'il a fallu pour qu'on fasse quelque chose pour la cigarette, et quand je vois qu'on ne fait absolument rien pour diminuer

la consommation d'alcool des gens, avant qu'on fasse quelque chose pour diminuer la consommation de pub qu'on a... je pense qu'on sera... ce sera Ulysse 31 quoi...

Etudiant : Vous pensez que ce ne sera pas pour demain quoi ?

Informatrice : Ce n'est pas mauvais pour la santé donc ...

Etudiant : A priori.

Informatrice : C'est pour ça que je dis que ça pourrait même avoir des conséquences néfastes, parce que je pense qu'à force d'être matraqués, puis alors, c'est vrai, pour moi qui suis toujours en train de regarder, je suis toujours en train de regarder si je ne vais pas prendre ou perdre deux kilos, matraquée par les pubs pour Burger King, c'est compliqué quand même ! Voyez ? Donc ce n'est peut-être pas bon pour moi, non. Avant qu'on en arrive là ...

Etudiant : Oui, puis est-ce qu'il n'y a pas des contradictions finalement dans la publicité qui font que, des discours contradictoires en fait.

Informatrice : Si, si vous prenez un magazine, moi j'adore les magazines de mode, ça me détend. En plus je suis très très bonne consommatrice moi, je fonctionne à tous ces trucs-là, donc c'est, je suis un peu schizophrène, mais donc vous regardez un magazine, on vous parle de tel restaurant étoilé bidule, et la page suivante, c'est le nouveau « machin cellulite ». Et puis après c'est les fringues qui de toute façon, même si vous mettiez, vous viviez dans un pot de crème anti-cellulite, vous ne pourriez jamais mettre ces fringues parce qu'ils sont fait pour des filles qui pèsent 42 kilos. Et donc vous avez sans arrêt des messages contradictoires. Mais voilà, à nouveau on peut toujours tomber dans la théorie du complot et dire que tout ça c'est fait pour désorienter les gens et comme ça ils sont sûrs de consommer un maximum. Plus vous êtes désorienté, plus vous consommez. Parce que vous cherchez à vous rassurer par, mais je dis, je suis une très très bonne consommatrice, je suis en plein là-dedans moi.

Etudiant : Et vous pensez que le politique, et le droit en particulier, devraient faire quelque chose à ce niveau-là ?

Informatrice : Mais si on arrivait déjà à résoudre des problèmes plus graves, oui, on devrait peut-être se pencher là-dessus, mais je pense que ce n'est pas du tout tendance, ce n'est pas du tout porteur.

Etudiant : Pourquoi selon vous ?

Informatrice : Parce que la consommation c'est le socle de la société. Si on a une croissance de x, on est tout content, donc pour la croissance, il ne faut pas se leurrer. Il faut vendre. Ce n'est pas en caressant des petits chats qu'on a une croissance supérieure à zéro. En vendant des petits chats ! Et la bouffe de petits chats. Et les jeux de petits chats.

Etudiant : Justement, ces questions-là très générales concernant le droit, pour en venir à la publicité, pour venir aux faits un peu plus précis et spécifiques, par rapport aux mouvements de désobéissance civile. Enfin voilà c'est surtout sur les anti-pubs mais ça peut concerner la désobéissance civile dans son ensemble, est-ce que vous pensez que ces mouvements-là, ils cherchent quelque-part plus de démocratie ? Et est-ce qu'ils sont compatibles avec la démocratie ? Ou pas ?

Informatrice : Ils pourraient l'être, et je pense effectivement qu'ils recherchent plus de démocratie, et là où ils pêchent, et je veux dire que je l'ai vu, c'est quand ils détruisent. On

n'est pas obligé de détruire la pub pour faire passer le message. Et il y en a qui ont cassé, enfin ce n'est peut-être pas eux, mais ceux qui mettent des messages sur la publicité, je trouve ça génial. Mais il faut le faire bien, il faut retourner l'outil contre celui qui l'a utilisé en premier lieu. C'est-à-dire qu'il faut essayer de faire une autre pub avec la pub. Maintenant si ça consiste juste à complètement la taguer, oui, ça ne me décoiffe pas, mais je trouve ça déjà un peu à la limite et par contre si c'est pour brûler, détruire ou dégrader l'objet, non. Ça, ça ne va pas.

Etudiant : Pourquoi ?

Informatrice : Mais parce que vous empiétez sur la propriété de quelqu'un d'autre, vous la détruisez, vous vous l'appropriez, parce qu'elle est, détruite, il faut en mettre un autre. Un abribus cassé ...

Etudiant : Et est-ce que vous comprenez que, mais que finalement les publicités empiètent un peu sur les libertés des personnes aux alentours aussi selon ces collectifs ?

Informatrice : Mais c'est ce que je disais tout à l'heure, sauf que ça n'empiète pas, ce n'est pas parce que vous, deux maux ne font pas un bien. Donc ce n'est pas parce qu'on empiète sur votre liberté que vous pouvez empiéter en retour en espérant que le mal qui a été fait en premier lieu soit réparé. Donc il existe, à mon sens, dans une démocratie, c'est-à-dire dans un endroit où effectivement il n'y a pas quelqu'un qui décide de façon déraisonnable et unilatérale de la suite des événements, donc dans une démocratie, il est possible toujours d'agir de façon conforme à la Loi avec un grand « L », c'est-à-dire sans causer un autre dommage.

Etudiant : Et vous ne pensez pas par exemple que là, le droit a plus tendance à favoriser des intérêts économiques, etc. ?

Informatrice : Mais, si, mais justement, alors on retombe à la phrase de Saint Thomas. Est-ce que ce n'est pas alors pour favoriser un intérêt général commun ? L'intérêt général commun, c'est que la société belge dans son ensemble consomme quand même suffisamment pour pouvoir soutenir une économie viable. Et donc, ils ont décidé que ça passait par la publicité pour inciter les gens à consommer. Mais à nouveau, c'est une armoire à tiroirs. Ce principe-là, c'est une armoire à tiroirs, parce que dans un tiroir vous trouvez : « ah oui, mais alors est-ce que c'est bien de faire de la pub pour des sociétés qui tombent dans la traite des êtres humains ou polluent atrocement ou pire, sont en fait financées par la mafia » ? C'est trop vaste ça, ce, je ne pense même pas que ce soit à l'échelle de la Belgique que ces choses-là se décident.

Etudiant : Le droit ne peut pas intervenir selon vous pour ce genre de ... ?

Informatrice : Le droit, s'il y avait un avis suffisamment fort pour convaincre des parlementaires, pour que les parlementaires aient encore vraiment l'oreille ouverte pour des idées autres que celles qui leur sont commandées par leur parti ou l'argent, enfin on ferme la parenthèse. S'il y avait des avis suffisamment forts pour convaincre des parlementaires de porter une loi qui régulerait un peu la publicité, ça diminuerait ce qui empiète sur votre liberté, ce serait une question d'équilibre. Mais c'est difficile, la justice c'est une balance, le symbole de la justice, c'est une balance très difficile à obtenir entre les, d'ailleurs c'est une balance à dix-huit bras. Il y a les intérêts financiers, l'intérêt économique, parce que financier et économique ce n'est pas encore la même chose. Parce qu'une ville a un intérêt financier à mettre des panneaux de publicité, mais ce n'est pas pour autant que ça a un impact en corrélation avec les intérêts économiques de la région en question. Ce n'est pas la même chose. Parce que la ville va peut-être utiliser l'argent, je ne sais pas, pour faire une connerie, genre s'offrir des tout nouveaux bureaux.

Etudiant : Et vous pensez que, vous parliez de dégradation de matériel etc., vous pensez que c'est toujours condamnable ? Ou qu'il y a des principes supérieurs derrière qui pourraient rendre ce genre de pratique légitime ?

Informatrice : Je suis sans doute très conformiste, mais je pense quand même que dégrader, ce n'est jamais justifiable. Abîmer hein, je vous ai dit, le gars qui faisait ses graffitis, il fallait frotter longtemps pour les enlever, il y avait moyen de les enlever.

Etudiant : Ça c'est déjà trop ?

Informatrice : Je vous avoue que je ne suis pas dans une zone où j'ai un avis catégorique. Quand c'est sur la propriété individuelle, je trouve que c'est trop. Quand c'est sur la propriété publique, la Ville, la Commune, je trouve ça moins grave.

Etudiant : Moins grave ?

Informatrice : Ah oui, je trouve ça moins grave.

Etudiant : Pour quelles raisons ?

Informatrice : Parce que ça nous tombe tous, ce qui est fait tombe sur la tête de plusieurs gens et c'est moins lourd. Finalement, quand vous allez dégrader la façade d'une personne, c'est cette personne-là qui va devoir la frotter. Alors que, maintenant, la Ville de Liège enlève les graffitis gratuitement sur les immeubles des particuliers qui le demandent. Donc voyez, c'est un peu, ce n'est jamais que mon opinion, moi je veux dire, quelqu'un arriverait en face avec une autre opinion, il la défendrait sans doute tout aussi bien voir mieux que moi mais voilà. Mais aller vandaliser, en plus il y a un effet pervers au vandalisme, c'est que quand on voit quelque chose d'abîmer dans une ville c'est la théorie de la vitre cassée. Vous connaissez la théorie de la vitre cassée ?

Etudiant : J'en ai un peu parlé avec la criminologue qui m'a justement conseillé ...

Informatrice : Si vous voyez un truc abîmé dans une ville, ça a tendance à donner l'impression qu'on peut se permettre de continuer.

Etudiant : Ok. Ben finalement des publicités qui sont installées par, on sait que c'est JCDecaux ici, est-ce que ça fait partie, parce que c'est sur les abribus, ça fait partie du mobilier public ?

Informatrice : Juridiquement, oui.

Etudiant : Par exemple ça, vous trouvez ça normal ? Ou que les deux soient liés finalement ?

Informatrice : Ben je trouve que non. Maintenant, je ne sais pas comment c'est réparti, mais je pense qu'effectivement ils mettent à disposition, enfin eux installent des bancs, etc., en échange du droit de, donc on vend notre âme au diable, on a accepté d'avoir des bancs pour attendre les bus et résultat des comptes, on se retrouve avec de la pub à côté. C'est pareil sur internet, vous êtes d'accord de regarder une vidéo gratuite sur Youtube mais vous vous tapez la pub qui vous est soi-disant destinée. C'est là qu'on voit dans quelle catégorie on se trouve de la population, par les pubs qu'on vous envoie sur internet.

Etudiant : Comme par exemple ?

Informatrice : Ah ben je n'ai que des pubs pour des trucs de femmes quoi. Manifestement,

internet sait que je suis une femme, même au bureau. Ils ne m'envoient pas des pubs pour la prochaine coupe du monde, par exemple.

Etudiant : Oui forcément il y a ce cadrage de la pub, des comportements, de ce qui devrait être normal, etc.

Informatrice : Oui, enfin je veux dire, la pub, je suis contre. Il n'y a pas de demi-mesure. La pub, c'est mal. On dirait un slogan publicitaire. Mais en plus, elle m'amuse, je crois que j'ai déjà, la nuit des Publivores, j'ai dû déjà la faire deux ou trois fois. Il y a vraiment des pubs qui sont super drôles, ou super, c'est un moyen d'expression artistique aussi. Elles sont très prenantes etc., mais évidemment quand on la regarde comme un objet d'art. Et pas comme on le fait maintenant, on la subit quoi.

Etudiant : Mais donc les pubs qu'on subit, on va dire, ici dans l'espace public, près des abribus, etc., par exemple, ça elles ne méritent quand même pas selon vous d'être dégradées ?

Informatrice : Ben non. Non, il y a d'autres moyens. Même le terme de « désobéissance civile » me dérange, parce que ce n'est pas une désobéissance civile, c'est une désobéissance pénale.

Etudiant : Ça regroupe pas mal de choses. C'est vrai qu'ici je me concentre sur ...

Informatrice : La désobéissance civile consisterait, je ne sais pas moi, à se masquer les yeux chaque fois de façon très visible quand on passe devant la pub : « tout le monde regarde la pub, ben moi je ne la regarde pas », ou alors crier très très fort dans les salles de cinéma quand il y a des pubs qui passent. Ou à faire un spectacle pendant que la pub passe.

Etudiant : Ça pourrait être une bonne idée pour les militants.

Informatrice : Ça serait gênant mais ça ne serait pas pénalement répréhensible. Ça ennuerait certainement les gens qui sont au cinéma parce que ça emmerde toujours les gens qu'on fasse quoique ce soit, mais ...

Etudiant : Mais, parce que finalement, les anti-pubs qui taguent de manière légère, qui transforment des publicités avec du matériel à eux, il y en a qui vont acheter sur internet des kits de démontage de panneaux pour pouvoir après écrire dessus, etc.

Informatrice : Ben ça ne me dérange pas.

Etudiant : Parce qu'au final, il n'y a pas de dégradation ?

Informatrice : Il n'y a pas de dégradation, c'est intelligent. Et sans doute qu'au niveau civil, ça leur cause un dommage parce qu'ils vont devoir enlever la pub, en remettre une autre mais voilà justement, oui il y a un dommage civil. C'est embêtant pour les gens qui font de la pub. Mais il n'y a rien qui a été abîmé, le mobilier est là, ça ne donne pas un sentiment d'insécurité aux gens.

Etudiant : Mais c'est intéressant le terme « intelligence ». Il devrait y avoir en fait, pour qu'elle soit légitime, une espèce de travail derrière, enfin une réflexion qui soit ...

Informatrice : Ben oui mais ça, ça tient sans doute à la façon dont on conçoit la vie en général.

Etudiant : Ok. Je crois que je vous avais déjà demandé au début, mais vous n'avez pas eu

vent de procès concernant ce genre de pratiques ?

Informatrice : Non, mais il y a beaucoup de choses qui sont passées dans le domaine de l'administratif. Donc on n'a plus beaucoup ...

Etudiant : Oui, je pense que ça aussi il me semble, les dégradations de publicités je crois, enfin c'est avec la criminologie que j'en avais parlé.

Informatrice : C'est devenu une sanction administrative.

Etudiant : Et donc si, pour en venir à autre chose, si vous deviez me dire c'est quoi la violence, de manière générale, et est-ce que, pour vous, selon vous, comme on vient de le dire finalement, est-ce que c'est violent de s'attaquer aux objets ? Et aux objets des autres ? Parce qu'on voit beaucoup dans la littérature des différences qui sont faites entre les mouvements militants, avec cette espèce de gradation non-violence/violence mais on ne questionne pas si cette violence-là est faite envers des êtres ou envers des objets. Je trouvais ça intéressant de peut-être vous demander votre avis là-dessus ?

Informatrice : Normalement les violences, c'est envers les personnes. Maintenant on dit « violation de domicile ». Donc je pense que ça peut aussi s'appliquer à des choses. Si vous cassez un vase devant quelqu'un en criant très fort, il est fort probable que la personne devant qui vous le faites se sente agressée elle aussi. Et alors, en ce qui concerne les objets, si on vous saccage complètement votre appartement, c'est comme si on vous, on dit souvent quand on a été victime d'un vol dans son chez soi, on se sent violé dans son intimité. Donc je pense qu'il y a une corrélation entre la violence, enfin la violence envers les personnes, c'est facile, donc voilà, c'est de la violence. Mais il y a de la violence verbale envers les personnes. Donc qui est le contraire de la violence physique envers les choses. Enfin ce n'est pas le contraire ... L'autre pendant un peu, un peu étrange. Il y a la violence envers les personnes, il y a la violence verbale envers les personnes, qui est aussi une forme de violence mais sans les actes, et au contraire il y aurait la violence sur les choses qui peut aussi avoir des répercussions sur les personnes. Mais donc voilà, il y a plusieurs définitions de la violence. Il y a celle qui est évidente, celle qui l'est un peu moins et celle qui l'est un peu moins encore. Et la violence envers les choses, ça peut exister, oui. Alors au plus fort c'est quand effectivement on saccage votre appartement. C'est encore pire si on ne vous a rien volé, je vous le dis tout de suite, ça je l'ai vu dans mes dossiers. Le pire du pire, ce n'est pas qu'on vienne voler chez vous. Le pire du pire c'est qu'on vienne voler chez vous et qu'on casse parce qu'on rage parce qu'on ne trouve pas ce qu'on recherche. On abîme vos trucs.

Etudiant : Sans intérêt finalement.

Informatrice : Sans intérêt. Et alors, pour vous parler presque personnellement, quand j'ai vu des abribus qui étaient cassés, il y a des gens qui ont tiré à la carabine dedans, ben sans savoir pourquoi ça me, parce que je ne savais pas pourquoi les abribus avaient été cassés, j'avais un sentiment un peu diffus de malaise.

Etudiant : De voir les abribus ...

Informatrice : Oui, de les voir abîmés. Je me suis dit « mais voilà, il y a des gens qui ont passé leur temps à casser quelque chose, oui ». Pourquoi ? Ils étaient en colère ? Ils étaient violents entre eux-mêmes ? Ils étaient allumés ? Qu'est-ce qu'il y avait ? C'était quoi le problème ? Donc s'il n'y a pas de message c'est un peu, c'est contre-productif. Et si le message n'est pas concomitant à l'acte. Ou à la découverte de l'acte. Parce qu'après s'il y a quelqu'un qui dit : « Ah en fait ils ont cassé tous les abribus parce qu'ils sont contre la pub », je ne sais pas, je dis ça, le choc de voir le truc abîmé, je l'ai eu et l'expression après, c'est

trop tard. Donc oui, la violence elle peut s'appliquer aux choses.

Etudiant : De manière plus générale, pour revenir à la désobéissance, est-ce que vous pensez qu'il y a des désobéissances qui sont légitimes ? Donc désobéir à une règle de droit mais que vous pourriez trouver éventuellement légitime ?

Informatrice : En Belgique ou en général ?

Etudiant : Comme vous voulez, les deux.

Informatrice : Ben oui, je pense qu'il y en a, oui. Oui il y en a plein, mais il y a tellement de règles.

Etudiant : Oui, c'est un peu, c'est fort large oui.

Informatrice : Mais pour en prendre une un peu noble, si on arrivait à faire passer cette fameuse loi qui permettrait de rentrer chez les gens pour vérifier qu'il n'y a pas d'étrangers chez eux, ben si quelqu'un refusait, je trouve que ça serait bien. Et pour parler du coup alors personnellement ... Je suis assez honnête, enfin assez conformiste, je ne sais pas si ça se dit. Je mène une petite vie « plan-plan ». Je n'aurais pas beaucoup de domaine où j'aurais le, boh si, je le fais, par exemple, bah oui je le fais. Il y a une redevance de stationnement à Liège. C'est-à-dire que quand vous ne mettez pas de l'argent dans l'horodateur, on vous met une redevance et vous devez payer 40€. Depuis que c'est 25€, je trouve que c'est trop cher. Parce qu'une redevance, ça a une définition légale, c'est une somme que vous payez pour un service rendu au niveau public.

Etudiant : Service rendu ?

Informatrice : Oui, c'est un service rendu. Il faut qu'il y ait en contrepartie un service. Une redevance n'est pas une taxe. Une taxe ? C'est une taxe. Si on décide que l'on taxe les chemises blanches, ben vous devrez payer une taxe par chemise blanche. La redevance, c'est différent, ça correspond à un service. Pour que la redevance soit une redevance, et pas une taxe, qui doit suivre tout une procédure différente, la redevance c'est facile à émettre si vous voulez, à décider. Pour qu'une redevance soit une redevance, il faut qu'il y ait une proportionnalité entre le service rendu et la somme payée. Depuis que c'est 25€, je trouve que c'est exagéré. Je paye 25€ pour avoir deux mètres carrés sur la voie publique non surveillés, non chauffés, non protégés de quoi que ce soit, je trouve que c'est trop cher. Depuis qu'ils ont décidé de mettre ça à 25€ et qu'ils déposent ça, je ne paye pas. Maintenant c'est 40. Donc quand j'en ai une, une fois au bout d'une lune parce que j'ai oublié de mettre l'horodateur ... je mets l'horodateur sinon, je trouve que payer 4-5€ pour l'après-midi, c'est logique. Mais quand je me fais prendre par la redevance, je l'ai encore eue la semaine passée, je ne paye pas. Je ne paye pas et j'ai déjà écrit tout un courrier quand on me réclamait des sous pour dire que je ne payerai pas, parce que je considérais que ce n'était pas une redevance vu qu'ils ne respectaient pas le principe de proportionnalité et que c'était donc une taxe qui n'était pas légale parce qu'elle n'avait pas été établie sur base de la procédure de la taxe. Alors ils ont sans doute dû être un peu effrayé par mon courrier parce que j'ai du ...

Etudiant : Ils ne doivent pas en recevoir souvent comme ça (rires).

Informatrice : Par exemple, je propage cette information-là. Je vous engage d'ailleurs si vous avez un jour une redevance, à écrire un courrier très simple, de dire : « J'ai bien reçu votre redevance et votre rappel de paiement, mais je n'entends pas du tout la payer. Je considère en effet qu'il ne s'agit pas d'une redevance car il n'y a pas de principe de proportionnalité entre le service rendu ». Vous le décrivez. Une place de deux mètres carrés, rue machin,

pas surveillée etc. Et la somme que vous demandez de payer. C'est donc une taxe, elle est illégale, je ne la payerai pas.

Etudiant : Ok (rires), c'est peut-être le début d'un mouvement de désobéissance civile.

Informatrice : Oui, mais il sera légal. C'est-à-dire que, comme disait le poète Jean-Jacques Goldman : « Et si il le faut, j'emploierais des moyens légaux ». Donc j'irais jusqu'au juge et si le juge me condamne, ben ma foi, je payerais. Je ne m'enchaînerais pas sur les marches du Palais de Justice. Parce que l'enjeu n'est pas suffisant. Mais j'imagine bien que des gens qui font toute la procédure pour autre chose qui en vaut vraiment la peine, si, de manière qu'ils considèrent injuste, ils sont déboutés, je comprends qu'on s'enchaîne aux marches du Palais de Justice.

Etudiant : Et c'est quoi selon vous les ...

Informatrice : Qu'est-ce qui en vaudrait la peine ?

Etudiant : Les choses qui le mériteraient, oui.

Informatrice : Bah les droits et les libertés fondamentaux. Mais voilà, je ne vais pas non plus faire une crise nerveuse parce que je dois payer 40€ parce que je n'ai pas alimenté l'horodateur. Mais sur le principe, je trouve ça injuste. Parce que c'est vraiment du racket. Ce n'est pas du racket, puisqu'il n'y a pas la violence. Mais il y a la contrainte derrière. Donc c'est du racket.

Etudiant : J'y penserai, je n'ai pas de voiture pour l'instant mais j'y penserai quand même (rires).

Informatrice : Non mais il faut diffuser ça, faut un jour que, et la cour de cassation à donner tort à ce raisonnement quand c'est 12,5€, 500 francs belges à l'époque, parce que celui qui est allé jusqu'à la cour de cassation avec ce raisonnement l'a présenté d'une façon, la cour de cassation est très très hypocrite. Si vous lui demandez de statuer sur un point de droit mais que vous le présentez de façon à ce qu'elle ne puisse pas statuer sur le point de droit parce que simplement vous donnez raison sans devoir s'embarquer dans des raisonnements philosophiques, elle va vous donner raison. De la même façon, si elle voit qu'elle est coincée mais que vous avez mal présenté votre bidule, vous avez mis la virgule, vous n'avez pas bien, et donc elle a décidé de dire : « Non, il n'y a pas violation de la procédure sur la taxe parce qu'on est bien face à une redevance », parce que le demandeur avait dit : « ce n'est pas proportionnel parce que, si j'avais alimenté l'horodateur toute la journée, je serais arrivé à 280 francs (à l'époque), et je n'aurais pas payé 500. Donc ce n'est pas proportionnel ». Mais non, ce n'est pas ça le raisonnement. C'est de dire : « qu'est-ce que je pourrais avoir pour ce que vous demandez ? Pour 40€, est-ce que le service que vous me rendez vaut 40€ ? », a contrario, « qu'est-ce que je peux avoir pour 40€ ? », 40€ par jour, pendant 30 jours, ça fait 1200€. Donc ça veut dire que j'aurais 1200€, je peux me payer carrément un appartement. Donc manifestement, ce n'est pas proportionnel. Et je peux vous donner plusieurs exemples comme ça. Donc j'y crois.

Etudiant : D'accord. On arrive à la fin.

Informatrice : Non mais je regardais juste par réflexe.

Etudiant : Oui, pas de soucis. Donc voilà, il y a des, enfin concernant plus le mouvement anti-pub, il y a, on voit surtout ça en France, pas beaucoup en Belgique justement, il y a des collectifs donc qui font de la, je ne sais pas si on peut appeler ça « dégradation » légalement mais donc qui détournent les publicités, notamment le collectif des Déboulonneurs. Qu'est-ce

que vous pensez du fait que ces personnes-là, quand il y a dégradation ou quand il n'y a pas de dégradation du matériel, enfin de bien d'autrui, qu'est-ce que vous pensez du fait qu'elles se fassent poursuivre devant la justice ?

Informatrice : Ben si il n'y a pas de dégradation ...

Etudiant: Ben des fois elles se font arrêter par des policiers qui jugent qu'il faut les arrêter car il y aurait trouble à l'ordre public, etc.

Informatrice : Les policiers sont mal, oui, trouble à l'ordre public non, ce n'était pas une notion pour ça le trouble à l'ordre public, ça c'est facile ça. Mais les policiers sont les policiers hein. Donc je ne suis pas toujours d'accord avec la manière dont les policiers conçoivent les choses. S'il y a dégradation, c'est logique qu'elles se fassent arrêter. S'il n'y a pas de dégradation mais qu'on est sur le point de dégrader, c'est logique qu'elles se fassent arrêter aussi. Mais arrêtées dans leur élan. Ça dépend si la tentative de dégradation est punissable ou pas. Et si elles n'ont rien dégradé ben, il n'y a rien à faire. Si ce n'est pas interdit, c'est autorisé. Ça c'est un des principes de droit de base. Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. C'est comme ça, il n'y a pas à en sortir, sinon c'est le règne de l'arbitraire, du policier d'ailleurs en l'occurrence.

Etudiant: Ah oui c'est ça, qui juge sur le moment ...

Informatrice: Ben oui.

Etudiant : Et alors dans des exemples plus connus historiquement, Henry David Thoreau qui est entre guillemets « considéré comme le père de la désobéissance civile », qui refusait de payer ses impôts parce qu'il y avait la guerre, à cause d'une guerre que menaient les États-Unis. C'est un peu le début de ce qu'il y a eu comme mouvement de désobéissance civile. Il y a eu Gandhi, Luther King, etc.

Informatrice : Je pense que, de façon générale, si on désobéit, on s'expose à une sanction qu'on est prêt d'ailleurs à assumer précisément pour la cause qu'on défend. Donc je pense que c'est à ce prix-là que le principe est honorable. C'est que ok pour faire un truc mais pas simplement pour faire un truc, mais que ça ait du sens. Et donc je m'expose aux sanctions qui suivent, au procès éventuellement public, ça donne une médiatisation qu'on n'aurait pas. Pour autant qu'il n'y ait pas de préjudice aux individualités. Je pense, j'en reste toujours là, moi mon, ma grosse limite c'est ...

Etudiant : Oui mais c'est intéressant.

Informatrice : Donc ne pas payer ses impôts, ça préjudicie un peu tout le temps, mais très très peu tout le monde. Je ne peux pas dire que je suis contre, mais alors faut qu'il assume après qu'il va être poursuivi, que, voyez ce que je veux dire ? C'est un peu comme ce qui s'est fait pour les premiers avortements, des trucs comme ça. Il faut bien des fois passer par là effectivement. Mais pour ligne rouge, ou blanche ou jaune, c'est celle de ne pas nuire à un autrui, à un soi-même en fait.

Etudiant : Même si c'est un autrui, dans le cas des anti-pubs, qui est une multinationale plutôt qu'une seule personne ?

Informatrice : Ben oui, ça choque moins parce que forcément vous n'avez pas une personne mais c'est quand même une personne, c'est une personne morale. C'est moins choquant évidemment. Parce que c'est un peu comme si vous jetiez une pierre sur Godzilla, ça ne va pas lui faire grand mal quoi. Et c'est un peu le rapport d'égalité entre celui que vous blessez et vous-même qui est important. Si vous jetez une pierre sur un être humain, vous allez lui

faire très mal. Si vous jetez une pierre sur un éléphant, vous allez lui faire un peu mal. Et si c'est contre Godzilla, ça ne va rien lui faire. Mais c'est vraiment très simpliste comme raisonnement.

Etudiant : Mais il y a une espèce d'échelle, de quoi, de proportion alors ? Qui serait légitime ?

Informatrice : Oui, voilà, une forme de proportionnalité.

Etudiant : Ok, je ne sais pas si vous avez d'autres choses qui vous viennent en tête comme ça.

Informatrice : Ben que je pense fondamentalement que la violence, que ce soit contre les biens ou contre les personnes, ce n'est pas une solution. Je pense que ça n'aide pas en fait. Clairement en rapport humain, si vous voulez parfois empêcher quelqu'un de faire quelque chose, vous pouvez lui mettre un coup de poing dans la figure. Alors de la même façon, on pourrait avoir envie de mettre un coup de poing figuratif dans la figure à une personne morale. Ça va peut-être l'empêcher de faire la chose que vous voulez l'empêcher de faire. Quand la personne va se relever sonnée après son coup de poing, elle ne va pas être contente. Pareil pour la personne morale. Donc je pense que c'est « bisounours » mais je pense qu'il vaut mieux essayer de convaincre la personne ou de l'empêcher d'une façon non violente de la même façon qu'il faudrait empêcher de façon non violente une personne morale gigantesque quelque chose qui est préjudiciable à soi-même ou à plusieurs personnes. Mais bon, on n'est pas dans un monde de bisounours et effectivement, on est pas très très bien armés pour combattre certaines personnes morales.

Etudiant : Et est-ce que vous pensez que le droit peut constituer un outil pour ça ?

Informatrice : Oui, il faut savoir s'en servir. Je pense qu'on peut s'en servir. Maintenant j'imagine bien qu'il y a des cas où on n'est pas aidé par des instances hiérarchiques mais voilà. Nous en tant que magistrats on va bientôt avoir une réforme qui va changer tout notre statut. On va avoir du mal à se faire entendre et comprendre parce que je pense que les gens ne savent pas le travail qu'on fait et ne savent pas ce qu'on fait tout court, pas simplement au travail. Ils ne savent pas qui on est. Ils pensent aussi qu'on a un statut très très favorable etc., ce qui est exact par rapport à la majorité de la population, c'est vrai, mais ils fantasment encore beaucoup plus sur ce qu'on pourrait avoir comme statut. Et alors ça, c'est le premier obstacle. Le deuxième obstacle, c'est qu'évidemment on se bat contre nous-même puisqu'évidemment si on doit introduire des actions ce sera devant une juridiction, on va probablement nous opposer le fait qu'on est juge et parti. Et la troisième chose c'est que ce qui est à l'oeuvre c'est quelque chose de bien plus grand qui est l'annihilation du pouvoir judiciaire au profit du pouvoir exécutif. Hors, pour qu'une démocratie fonctionne bien, il faut trois piliers qui se font le contre-pouvoir chacun de l'autre : pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire. Le législatif est déjà mangé par l'exécutif, c'est fait. Ils sont copains comme cochons et tout va bien. Et avec le pouvoir judiciaire qui emmerdait les autres en étant pas d'accord, c'est des tas d'individualités qui avaient des tas d'opinions, qui avaient leur indépendance, et en fait on va rendre le pouvoir judiciaire pas indépendant.

Etudiant : Par quel processus ça ?

Informatrice : En jouant simplement sur le financier.

Etudiant : Ah au niveau oui, au niveau de ce qui va arriver dans votre enveloppe quoi.

Informatrice : Oui, si vous mettez le niveau judiciaire dans sa totalité avec un statut de fonctionnaire, avec l'assujettissement d'avec qui vous travaillez, dans quelles conditions

vous travaillez, etc. En plus on ne vous donne pas les moyens, ben vous êtes un petit fonctionnaire. Un petit fonctionnaire de petit fonctionnaire qui fait ses 7h26 et puis voilà. Et puis il n'y a plus de pouvoir judiciaire. C'est le début de la fin. Mais je sais que personne ne va s'enchaîner au palais de justice ou avoir des propos violents parce qu'on n'est pas, la magistrature est en général très policée, mais j'espère qu'on va utiliser à fond le droit quoi. Mais je crois que je peux comprendre le désespoir de certaines personnes quand elles voient que leur cause est vouée à l'échec. Parce que je pense que la mienne est vouée à l'échec aussi mais bon.

Etudiant : Il faut essayer quoi.

Informatrice : Ben on va quand même essayer oui. Mais je suis assez perturbée de voir comment les gens sont anesthésiés, résignés.

Etudiant : Mais donc c'est marrant parce que vous me dites, le droit comme outil c'est sûr, et en même temps vous êtes un peu pessimiste ...

Informatrice : Ben il faut le faire. Je suis pessimiste oui parce que, ce n'est pas parce que je vais faire un mal que je vais résoudre un autre mal. Donc je ne vais pas faire un deuxième, ça ne marche pas. Donc je pense qu'il faut l'utiliser intelligemment, être à la limite quoi. Etre ennuyeux sans être illégal. Et c'est pour ça d'ailleurs que je reviens tantôt au sujet du séjour illégal, ça me dérange parce qu'on dit de quelqu'un, on le définit comme illégal alors il n'a plus droit du tout au droit. Il est illégal, on dit « les illégaux ». C'est dingue de dire quand même à quelqu'un qu'il est illégal.

Etudiant : Puis pour vous donner un petit peu mon avis, je trouve ça incroyable qu'on est un peu dans un régime libéral et qu'une des bases du libéralisme, c'est la circulation des individus.

Informatrice : Ah oui mais on est libre entre nous hein ...

Etudiant : Oui c'est ça, ça m'a toujours choqué.

Informatrice : Je partage le point de vue, mais je ne sais pas si ça a transpiré, mais je suis très à droite moi. Je suis très « action-réaction », la loi c'est la loi, il faut faire ce qu'on doit, je ne suis pas une bobo de gauche. On me trouve très souvent très répressive. Mais pour moi les limites elles sont claires. Je trouve qu'on est très clairement en train de dériver vers quelque chose qui n'est pas le droit, et la loi. Là on est en train de faire du, et la dernière déclaration de Théo Francken me laisse perplexe.

Etudiant : Ça serait très intéressant ça justement, de demander l'opinion à tous les agents qui composent, notamment vous mais aussi de autres de la Belgique, sur ce genre de discours.

Informatrice : Mais ce qui est effarant, affolant et effarant, c'est que ça a l'air de ne pas choquer beaucoup de monde. Moi je suis choquée par l'absence de choc, voyez ce que je veux dire ? Il n'y a personne qui s'indigne vraiment et même quand il y a quelqu'un qui s'indigne, on lui dit « toi tu t'indignes maintenant mais il y a deux ans il y avait quelqu'un qui avait dit quelque chose de presque aussi pire et tu n'avais rien dit ». A nouveau c'est deux mots, la justification d'un mal par un autre mal, ça ne me convient pas. Donc oui, ça m'inquiète. Et j'en reviens tout au début du truc, c'est un problème d'éducation. Les gens ne s'intéressent plus à ça, de toute façon ils s'en foutent, tout ce qu'ils veulent c'est regarder la coupe du monde sur un super écran géant, donc ça ne va pas les empêcher de dormir. Et ça ne m'empêche pas de dormir de savoir qu'il y a des gens qui sont dans la détresse en Syrie pour le moment, je dors, je mange, je vis, je consomme, tout ce que vous voulez. Mais

quand même, à un moment donné, faut aussi peut-être utiliser sa voix pour dire quelque chose. Je ne suis pas dans le don de moi jusqu'à la fin des temps et je ne pense pas que j'irai me sacrifier sur les barricades, mais je ne serai pas non plus de celle qui dirait : « Oh ben ce n'est pas grave, on les met dans le train et on ne sait pas où ils vont ». Mais le problème c'est que c'est un peu ça maintenant pour le moment. On les met dans le train et on ne sait pas où ils vont. Donc oui, mais ça nous éloigne du sujet de base. La désobéissance civile, le moment où vous pouvez franchir la ligne rouge d'autrui, c'est quand on n'est plus en démocratie. Parce que tantôt je le pensais : quand on est plus en démocratie, on a le droit de franchir toutes ces règles-là. Puisque l'état ne les garantit plus. Donc vous faites ce que vous pensez devoir faire. C'est pour ça que la résistance faisait sauter les lignes de train. Mais là maintenant on est encore en démocratie. Ce n'est peut-être pas une démocratie qui est particulièrement jolie jolie tous les jours, mais on est toujours en démocratie. Vous n'allez pas finir en prison parce que vous êtes différent, vous n'allez pas finir en prison parce que vous avez une opinion différente, et on peut encore s'exprimer, on est encore libre. Donc pour moi il faut respecter ces règles-là. Voilà. Je pense que j'ai fait le tour.

Etudiant : Ok, merci beaucoup.

Entretien Jeanne, fonctionnaire sanctionnatrice

Etudiant : Je commence toujours mes entretiens par le parcours personnel de la personne, pour démarrer légèrement et en savoir un petit peu plus sur vous, ce qui vous a amené à votre fonction actuelle ?

Informatrice : D'accord, donc je m'appelle Julie Tilquin, j'ai fait le droit à l'Université de Liège, et puis en sortant je me suis lancée dans mon stage d'huissier de justice. J'ai fait mes deux ans de stage et puis il y a un poste qui s'est ouvert à la province de Liège et donc voilà, j'ai postulé et je l'ai obtenu. Et voilà maintenant je travaille depuis, ça va faire deux ans en novembre, en tant que fonctionnaire sanctionnatrice provinciale. Et donc j'ai comme secteur l'arrondissement de Liège, hors des grosses communes qui ont elles-mêmes leur fonctionnaire sanctionnateur. Moi je m'occupe de SECOVA, de la basse Meuse et de la Hesbaye.

Etudiant : D'accord, SECOVA c'est ... ?

Informatrice : SECOVA c'est Trooz, Esneux et Aywaille.

Etudiant : Ok, d'accord. Et quelles sont vos fonctions quotidiennes ?

Informatrice : Eh bien je reçois des PV de police, pour certaines matières qui ont été rendues administratives donc pour lesquelles les communes doivent intervenir. Je reçois les PV, j'analyse les PV, je considère s'il y a assez d'éléments ou pas assez d'éléments pour poursuivre la personne. Si la personne peut être poursuivie, alors je lui adresse un premier courrier l'informant qu'une procédure est ouverte contre elle, avec la possibilité de venir se défendre. Donc je donne des audiences. La personne a un mois pour se défendre ou un mois pour prendre rendez-vous pour une audience. Soit je la reçois, soit je reçois le courrier de défense que j'analyse, etc. Et alors dans les six mois de l'infraction je dois prendre une décision, d'amende, de non-lieu, d'avertissement, ou de prestation citoyenne ou de médiation.

Etudiant : Ah oui donc il y a plusieurs possibilités.

Informatrice : Oui il y a plusieurs possibilités, le législateur offre un panel de décisions plus

en accord avec l'infraction qui a été commise. Le but était vraiment de faire une justice rapide et efficace quoi.

Etudiant : Et alors dans les modes d'interventions, les débouchés des infractions, qu'est-ce qui revient le plus souvent ?

Informatrice : Les amendes hein, clairement, les amendes. Les non-lieux il y en a quand même pas mal aussi parce que bon ben voilà, c'est quand même quelque chose où on n'a pas énormément de pouvoir d'action, de pouvoir d'instruction. Donc on retrouve un sac de déchets, voilà on a quelqu'un qui dit qu'il a vu telle voiture avec un numéro de plaque, un monsieur nous explique que non, il ne s'est jamais trouvé à ce moment-là et il n'y a pas de photo, ben voilà, malheureusement, le doute bénéficie à l'accusé et je suis obligée de rendre un non-lieu quoi.

Etudiant : Ok. Et j'imagine que vous n'êtes pas toute seule dans cette fonction ?

Informatrice : Non, on est quatre : trois juristes et une linguiste.

Etudiant : Pour le même territoire ?

Informatrice : Non, elles, elles s'occupent de Verviers et de Huy.

Etudiant : D'accord.

Informatrice : Et moi je m'occupe toute seule de Liège en fait.

Etudiant : Ah oui d'accord, comme ça j'en sais un peu plus. Pour aborder directement, mais par des questions générales, le sujet de l'entretien, ça va être des questions très vagues mais il ne faut pas hésiter à dire ce que vous pensez, vos ressentis, votre expérience par rapport à ça. Il n'y a évidemment pas de mauvaises réponses, chacun a ses convictions et ses sentiments sur tel ou tel sujet. Donc si je vous dis : qu'est-ce que le droit, selon vous ?

Informatrice : Ouf ... (rire). Eh bien le droit c'est un système qui est mis en place par les hommes pour réguler les comportements. Donc pour tenter de mettre une limite entre le bien et le mal, un peu. Voilà, puisqu'on considère que les hommes ne sont pas capables de le faire eux-mêmes donc euh, on balise un peu ces comportements.

Etudiant : Ok, et d'après vous, à l'heure actuelle, quelle est son utilité ? Quelle est son utilité réelle, est-ce qu'il sert vraiment les fonctions qu'il avait au départ ?

Informatrice : Donc on parle vraiment bien du droit, pas de la justice hein ?

Etudiant : Non non, on abordera la justice après.

Informatrice : Alors à quoi sert le droit, à traduire déjà la volonté générale et l'intérêt général des personnes qui l'adoptent. Euh ... Où est-ce que le bât blesse...

Etudiant : Si vous pensez que le bât blesse ...

Informatrice : Ben non je ne pense pas en fait, je pense qu'une majorité de personnes ont décidé que c'était la bonne solution et que ben on est obligés de s'y plier, voilà. Il y a des trucs absurdes hein, comme dans tout. Il y a des trucs qui ne servent pas forcément, il y a des trucs qui sont des mauvaises décisions. Mais je pense qu'au final, ça traduit l'intérêt général donc que ça ne peut être que bon. On a voté pour des élus et ces élus font des choix, on assume derrière quoi. Ou on vote autrement.

Etudiant : Oui d'accord, est ce que vous pensez que le droit, tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle, est équitable envers la population ?

Informatrice : Euh ... de nouveau, droit oui, justice peut-être pas. Mais le droit oui, je pense qu'il offre assez de garanties au niveau du respect des droits de chacun. Que le droit en tant que tel, c'est l'application qu'on en fait qui est mauvaise. **Donc le droit en tant que tel, avec tous les droits fondamentaux, avec ses grands principes généraux d'égalité, le droit ne peut pas être mauvais. C'est vraiment l'application, l'interprétation qu'on en fait qui pourrait être mal gérée** ou... Mais le droit en lui-même, non je ne pense pas.

Etudiant : Et par exemple, on entend beaucoup parler pour le moment d'inflation législative, donc voilà de plus en plus de lois qui feraient que les choses ne sont parfois pas forcément logiques. Là finalement on parle bien du droit et pas forcément de son application, vous pensez que c'est toujours quand même légitime ?

Informatrice : Oui ça, de nouveau ça c'est vraiment une mauvaise gestion politique. Euh ... Oui, clairement je ne suis pas pour ça du tout, pas du tout. Mais c'est des élus quoi. Démocratiquement ils prennent des choix et malheureusement on a voté pour eux. Et quand on vote pour un système où on sait que ces lois existeront ... **Le problème de tout système législatif c'est qu'à un moment donné quand un autre passe au pouvoir et essaie de légiférer à mort contre ce que l'autre a fait avant** ... et qu'au final il n'y a pas énormément de responsabilités ... Les gens, les élus, ne pensent pas à imaginer comment on va gérer après, comment a-t-on géré avant. Et que c'est cinq ans de plein pouvoir, on va faire un peu n'importe quoi. Mais le droit ça va encore au-delà de la loi, c'est ce qui permet aux élus de faire des lois. Donc je pense que ça, le droit, c'est bien. Mais qu'effectivement ce qu'on en fait par la suite, et ce qui permet aux élus de légiférer à tout va, n'est pas forcément positif.

Etudiant : Vous pensez que c'est problématique justement ces cinq ans, cette temporalité-là où un décideur a plus ou moins les pleins pouvoirs ?

Informatrice : Non ce n'est pas du tout problématique, parce que mon dieu, **si c'était différent ça serait vraiment catastrophique. Évidemment déjà cinq ans c'est long, et cinq ans à faire n'importe quoi par exemple, c'est totalement problématique pour le citoyen. Mais en même temps, ça demande de la responsabilisation des élus, et ça, on n'y est pas encore vraiment quoi. Enfin forcément, à partir du moment où il y a eu un pouvoir qui a établi des règles qui sont totalement de gauche, et puis qu'un pouvoir de droite arrive au pouvoir, il ne peut pas garder toutes ces règles de gauche, ce n'est pas possible.** Donc forcément il doit mover les choses. Mais évidemment, un peu de responsabilisation ne ferait pas de mal parfois quoi, c'est clair. Mais non cinq ans, il ne faut pas plus, ça c'est tout l'enjeu de la démocratie. Non, ça peut même des fois être long quoi.

Etudiant : Ok. Et quand vous dites "plus de responsabilisation", vous entendez quoi par-là ?

Informatrice : Ben plus de partenariats, moins d'égo, imaginer plus travailler ensemble. Je pense qu'à la Province de Liège on est un bel exemple. Socialiste et libéraux travaillent main dans la main, c'est un pouvoir qui marche bien, où chacun se tempère dans ses objectifs. Je trouve que ça fonctionne bien, donc je pense que vouloir à tout prix asseoir un certain pouvoir, ce n'est pas l'idéal quoi. J'aimerais dans un idéal, que les votes et que l'électorat traduisent plus d'une volonté on est plus vers la droite que vers la gauche, pourquoi pas un peu plus de pouvoir à droite qu'à gauche, ou l'inverse, mais qu'il y ait quand même cette machine qui fait que pour le bien commun on travaille de commun accord, et on essaie d'évoluer. Bon maintenant, ça c'est hyper théorique évidemment, on sait bien que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, mais ça serait bien effectivement.

Etudiant : Et alors vous parliez de la justice en disant que forcément, c'est différent du droit. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Informatrice : Ben le droit c'est quelque chose d'un peu sacré, surtout pour un juriste. Mais la justice, c'est la justice des hommes, donc clairement ... et ça ne devrait pas être autrement, il n'est pas question que des robots commencent à rendre la justice pour que ce soit toujours la justice, c'est la justice des hommes avec les implications que ça a donc qui est rendue par quelqu'un qui des fois est fatigué, qui des fois est surmené, qui des fois ... Et qui forcément est une justice qui des fois n'est pas à 100% égalitaire avec tout le monde, ce n'est pas possible autrement. Et voilà, donc ça cette justice-là, elle est un peu plus problématique effectivement. Mais en même temps je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

Etudiant : Oui, et quand vous dites la justice finalement ce sont les hommes ... pas le droit alors, selon vous ?

Informatrice : Oui alors il y a vraiment les droits, les lois ... Le droit octroie certains droits au législateur, le législateur adopte la loi, puis à côté de ça il y a vraiment ce pouvoir judiciaire qui lui applique ce droit, rend les décisions de justice. Et c'est cette machine des hommes qui est problématique, où clairement, on est encore dans un monde où, même si on a fait des énormes progrès là-dessus, où les juges sont élus par compétences quand même, il faut quand même l'admettre, on reste quand même dans cette mouvance où la politique est très présente, où voilà, et puis oui on ne peut pas demander à quelqu'un d'être 100% impartial, ça n'existe pas. Quelqu'un qui va devoir juger d'un fait, a des ressentis, son histoire personnelle, personne n'est entièrement impartial dans sa vie de tous les jours, c'est complètement impossible. Donc voilà évidemment que la justice est, pour moi, là où le bât blesse dans le droit en fait. Là où il y a ce problème d'inégalité.

Etudiant : D'accord. Et selon vous, comment on pourrait y remédier?

Informatrice : Ben c'est ça le gros problème, c'est qu'y remédier, ça voudrait dire encore légiférer. Encore encadrer, cadrer, et ce n'est pas forcément la bonne solution. Peut-être devrions-nous nous rendre compte qu'il y a ce problème, que les hommes sont des hommes. Et espérer une responsabilisation des juges où on dirait dans un procès où un monsieur bat sa femme « ma maman a été battue toute son enfance, je ne peux pas être objectif ». Mais aucun juge ne va dire ça évidemment, parce que voilà on est quand même censé l'être. Mais voilà peut-être se rendre plus compte de ça, avoir un suivi ... enfin moi personnellement j'ai dû suivre des cours pour me rendre compte de mes préjugés, et essayer d'aller au-delà de ces préjugés-là. Donc peut-être qu'une justice avec plus de moyens serait une justice avec plus d'hommes, plus encadrés, avec des juges moins surmenés. Peut-être qu'on arriverait à une meilleure justice. Maintenant c'est le gros problème de la société actuelle, c'est qu'il n'y a pas d'argent, donc euh, enfin en tous cas pas assez. Et du coup, on laisse tomber certaines choses en se disant que ça va encore, et puis ça pète, on investit, puis on se rend compte que ce n'était pas la bonne solution, on revient en arrière. C'est ça le problème.

Etudiant : Les juges sont forts surmenés ?

Informatrice : Ben je pense qu'il y a un gros problème au niveau de la justice oui effectivement. Je pense qu'il n'y a pas assez de personnel du tout.

Etudiant : Et est ce qu'il y a une volonté ici en Belgique, de donner plus de pouvoir à un des trois piliers qu'à un autre ? Ou d'enlever un peu de pouvoir à un en particulier ?

Informatrice : Ben ça fait quelques années justement qu'on travaille à, que le pouvoir exécutif a eu énormément de pouvoir, et qu'on travaille à essayer d'arrêter le copinage. On contrôle les désignations des juges, on contrôle les désignations des hauts fonctionnaires, et je

pense que justement on essaie un peu de le réduire. Et qu'on en arrive à trois pouvoirs assez équilibrés. Mais ça n'a pas toujours été le cas, je pense clairement qu'au niveau de l'exécutif on avait des hauts fonctionnaires ultra puissants, et qu'on arrive à réguler petit à petit ça. C'est l'époque aussi qui veut ça. Je pense qu'à l'époque, ça ne posait pas de problème, on avait des hommes tout puissants et tant qu'ils agissaient dans le bien commun eh bien ça ne posait pas vraiment de problème. Maintenant on se dit que non, c'est fini les copinages, et tout le monde a le droit d'espérer grimper dans la société et que ben ces gros garde-fous posaient problème quoi.

Etudiant : Ok. Pour reprendre une phrase de Saint-Thomas, je trouvais ça assez sympa pour commencer, qui disait qu'une loi juste est une loi qui a pour fin l'intérêt général, qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que vous pensez que c'est d'application, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour y arriver ? D'abord, si vous êtes d'accord ?

Informatrice : Euh, ben en fait le problème c'est la loi juste. Parce que, oui. De toute façon, une loi sera juste à partir du moment où elle sert l'intérêt général, ça c'est certain. Une loi juste c'est quand même assez préjugé comme terme, parce que le « juste » il vient de « justice », pas du droit. Je pense que le droit, il a pour fonction de réguler des instants T, des problèmes réels, et qu'une loi qui serait juste serait une loi qui ne sert pas à grand-chose en fait, parce que la justice c'est quelque chose d'immuable. Fixer à un moment une loi qui serait « juste », ... ben non, une loi doit être utile, elle ne doit pas être juste. Donc je pense ... Voilà, mais c'est Saint-Thomas quand même, je ne voudrais pas ... (rire). Mais c'est vrai qu'à l'époque, il y avait beaucoup moins de lois, donc elles pouvaient peut-être se permettre d'être justes. Le temps passait beaucoup moins vite que maintenant, maintenant il y a des tas de problèmes qui naissent à tout moment donc euh forcément, on est plus dans l'immédiat. Mais oui une loi utile est une loi qui sert l'intérêt général.

Etudiant : Vous parlez de temporalité, comment est-ce que vous pensez que justement le droit et la justice peuvent intervenir dans cette temporalité ? Est-ce que vous trouvez que le droit et la justice sont en accord avec les temporalités de l'époque ?

Informatrice : Ben il y a des lois qui sont totalement dépassées, on a cette fameuse loi sur l'avortement qui est un peu particulière, on a des tonnes de petites lois. On a enlevé il n'y a pas si longtemps l'interdiction de porter des pantalons pour les femmes, enfin c'est complètement aberrant. Maintenant une loi, pour pallier à ces petits problèmes qui naissent un peu partout, doit être générale. Moins on ira dans le détail, plus on couvrira une multitude de situations, et effectivement plus on va dans le spécifique plus personne n'y comprend rien, et euh, on en arrive à « tu as été avec un mot de trop, et je sors totalement de la situation de ta loi avec ma petite action de plus ».

Etudiant : Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Informatrice : La loi, en devenant trop spécifique, elle exclut des situations, et du coup en voulant légiférer de manière de plus en plus pointue, on en arrive à exclure avec aberration des faits qui devraient être repris dans cette loi-là. Et on ne peut pas se fier à l'essence de ce qu'a voulu le législateur, ce n'est plus possible, parce que de toute façon, ce fameux législateur n'est plus vraiment le fameux législateur comme à l'époque, et que euh ... Voilà on est un peu obligés de ...

Etudiant : Donc les lois seraient trop spécifiques, trop détaillées, trop précises que pour avoir un vrai ... ?

Informatrice : Voilà c'est ça, mais de nouveau, on ne pourrait pas faire autrement, c'est l'idéal ici mais on est obligés de légiférer de manière exacte et précise hein.

Etudiant : Mais donc dans l'idéal, vous verriez ça comment si vous deviez modeler le droit et la justice ?

Informatrice : Oui ben, l'idéal, je pense que nos amis anglo-saxons ils ont trouvé une chouette façon de faire, ce sont des lois qui sont très générales, et après c'est le pouvoir du juge d'interpréter et de faire appliquer ce droit qui est un droit de pratique en fait. Donc pourquoi ne pas imaginer un droit qui évolue réellement avec des décisions, avec les cadres auxquels on est confrontés, et qu'au final ça permettrait d'être vraiment collé à cette réalité de terrain. Alors qu'un législateur malheureusement, il reste dans son parlement et à moins qu'il ait vraiment des tout bons collaborateurs, et il y en a vraiment hein, mais il y a quand même une marge entre vivre certaines situations compliquées, et légiférer dessus quoi, ça je pense qu'il n'y a pas photo. Peut-être que les juges seraient mieux encadrés avec une meilleure justice, une justice qui fonctionne mieux avec plus d'hommes, pourraient peut-être remplir ce rôle de bonne application. Mais pas une application au cas par cas évidemment. Ça resterait une application qui resterait comme une interprétation qui deviendrait légale quoi.

Etudiant : Alors c'est quoi la solution, plus de jurisprudence ?

Informatrice : Oui c'est ça, imaginer une jurisprudence plus puissante, avec des cadres de droit plus généraux où on traite, on fixe un cadre, on permet aux ... Mais bon ça, mon dieu si je disais ça. Oui non ce n'est pas du tout dans la ...

Etudiant : Pas dans l'air du temps ?

Informatrice : Oui, Napoléon il a tout détruit au niveau des pouvoirs du juge, à la Révolution Française on a dit « ils ont tout pouvoir, ça ne peut pas continuer comme ça », et on a dévalorisé totalement le juge, et le juge doit rester cet outil de la loi. Et si on va dire le contraire c'est un peu, voilà on ne va pas tout révolutionner mais je pense que c'est un outil qui est intéressant et qui pourrait être, enfin utile quoi.

Etudiant : Là, il n'est pas utile ?

Informatrice : Non, ce n'est pas qu'il n'est pas utile, c'est vraiment dévalorisé. Une justice qui s'épuise.

Etudiant : Oui. Dans les discours officiels ou dominants, vous entendez ça souvent, une justice qui s'épuise ?

Informatrice : Non, c'est plus en interne. Effectivement, on n'ose pas trop le dire que la justice manque d'argent, ou bon, on le fait sentir avec les réformes, mais c'est vraiment au niveau interne on se rend compte que bah, quand un procureur met six mois à rendre un document, et que quand on l'a au téléphone il dit « ben écoutez je n'ai pas eu le temps », vraiment on est débordé, il manque une centaine de juristes à ce niveau-là donc ... ça ne peut pas être une justice efficace quoi. Quand un homme doit faire le travail de six personnes, il ne peut pas être efficace, ça n'existe pas.

Etudiant : Et qu'est ce qui fait ce problème ? Enfin vous l'avez dit, c'est l'argent, mais qu'est ce qui fait qu'on n'y arrive pas ? La justice et le droit ne sont pas importants d'après les décideurs politiques ? Ou il y a un problème de fond ?

Informatrice : Ben, je crois que ce n'est pas que ce n'est pas important, je n'arrive pas bien à comprendre ... Je pense qu'il y a vraiment d'autres priorités pour le moment et que ça on se dit, bon, ça marche quand même hein, ça fonctionne quand même bien, donc au final voilà. On a des fois des petits soucis, c'est vrai, on a eu la libération de Martin, et voilà ils ont

gueulé un peu, mais ça passe vite. Donc ils doivent se dire que voilà c'est vite enterré au final, ce n'est pas le nœud du problème, ce n'est pas ça le plus grave quoi. Donc voilà forcément l'argent va vers les choses qui posent le plus problème quoi.

Etudiant : D'accord. Pour en venir à une autre notion, pour parler de l'espace public, parce que ça fera le lien avec les mouvements de désobéissance civile, selon vous quel est son rôle, son utilité, l'espace public ? Ici en ville, l'espace partagé, ça évoque quoi pour vous, ça serait quoi son rôle, son utilité ?

Informatrice : Ben l'espace public c'est celui qui appartient à tout le monde et à personne en même temps, donc je ne vois pas trop autrement.

Etudiant : De votre point de vue citoyen.

Informatrice : Ah ben oui c'est l'espace qui appartient à tout le monde, sur lequel tout le monde a une responsabilité, et qui est à la fois utile et à la fois ... Enfin, il est indispensable, il ne peut pas ne pas exister, si tout le monde avait des propriétés sur tout ça serait vraiment le, donc euh ... Voilà c'est cet espace que tout le monde doit respecter.

Etudiant : Et comment vous voyez le rôle et/ou la place de la publicité dans cet espace ?

Informatrice : Ben ... comme c'est pour le moment ? Ça ne me choque pas outre mesure. C'est vrai que des fois je m'attarde et je me dis, il y a eu ces fameux slogans où ils avaient collé, enfin enlevé toutes ces enseignes et là ça a attiré mon regard, je me suis dit « c'est vrai qu'il y a quand même pas mal de publicités », mais c'est vrai qu'en fait je n'y prête pas vraiment attention. Et pourtant je crois que je lis quand même les publicités, parce que c'est vrai que des fois je m'attarde, je prends mon bus et je lis un peu tous les panneaux qui passent. Il y en a un qui passe un peu trop vite je me dis « merde », j'attends qu'il revienne. Donc je me rends compte que je les lis mais je n'y fais pas vraiment attention, je lis sans lire quoi. Mais c'est comme ça depuis mon enfance donc ça me choque pas quoi.

Etudiant : Ça fait un peu partie du décor ?

Informatrice : Du décor oui. Et ça permet aussi d'avoir des espaces propres parce que je suis sûre que les arrêts de bus, s'il n'y avait pas de pubs, ça ne serait pas forcément nettoyé. Le fait qu'il y ait des pancartes publicitaires fait que l'annonceur, je suppose, a une certaine responsabilité au niveau des déroulants, et que c'est plus ou moins propre. Enfin je ne sais pas ...

Etudiant : Je pense que c'est plutôt la Ville en fait qui doit s'en charger ... Enfin, oui pour les abribus c'est particulier. Et vous pensez que c'est quoi la position du droit par rapport à la publicité en général ?

Informatrice : Euh je n'en sais rien du tout, je ne m'y connais pas du tout dans ce droit-là. Je pense qu'on est quand même assez laxistes. Maintenant je ne sais pas, je me trompe peut-être. On contrôle mais en même temps ça fait vraiment partie des habitudes du consommateur et donc je pense que du coup tant qu'on ne va pas trop loin, c'est un peu le flou artistique.

Etudiant : Quand vous dites on va un peu trop loin, c'est ... ?

Informatrice : Ben il y a tout ce qu'on a vu en droit avec Coca-Cola qui diffusait des images subliminales ben voilà, là ça va à l'encontre de la volonté du consommateur, c'est clairement le tromper donc là on l'interdit. Pour le reste ben, quand on va trop loin oui c'est ça, c'est la publicité mensongère qui doit être réglementée. Et qui l'est, ça c'est sûr. Et l'attaque aux

autres participants, aux autres firmes. Et puis il y a tout ce qui est protection des slogans, enfin droit intellectuel. Mais sinon au niveau de l'affichage je ne m'y connais pas en réglementation.

Etudiant : Je pense qu'il n'y en a pas énormément en fait, c'est aussi pour ça que certains collectifs se battent pour encadrer un peu ces aspects-là. Alors pour transiter vers le sujet principal : vous avez déjà rencontré, dans votre travail ou en dehors, des personnes militantes de mouvements de désobéissance civile et plus particulièrement des anti-publicitaires ?

Informatrice : Non, jamais. Et on a regardé dans les dossiers, parce qu'on a de l'affichage illicite, mais on a plus des publicitaires qui affichent n'importe comment, ce sont eux qu'on poursuit. Mais bon on s'occupe de communes qui sont moins urbanisées aussi. Donc je pense que Liège connaît plus ce genre de phénomènes que Waremmé. Donc il y a ça aussi.

Etudiant : Donc les principaux cas que vous avez ce sont des publicitaires ?

Informatrice : Qui affichent n'importe comment oui.

Etudiant : Et ça, c'est quoi alors ?

Informatrice : Des infractions de voiries, et donc sans autorisation on ne peut absolument pas afficher n'importe comment, et puis des fois ils le font ... En même temps, les amendes ne sont pas super élevées en voiries. Du coup ben des fois un week-end à afficher c'est plus que l'amende.

Etudiant : Oui. Est-ce que vous pensez que la désobéissance à la loi ça peut être compatible avec la démocratie ?

Informatrice : Ben, c'est complètement nécessaire à la démocratie. S'il n'y a pas de désobéissance à la loi, il n'y a jamais de remise en question, donc forcément ... Maintenant bon il y a une marge, il y a des choses qu'on ne peut pas faire, il y a le droit puis il y a la morale aussi, on ne peut pas faire n'importe quoi pour se faire entendre. Mais absolument, s'il n'y a personne qui, à un moment, remet un peu les points sur les i, en disant « écoutez, moi dans cette situation-là, je ne m'y retrouve plus », ben alors on ne se pose jamais de question, tout est très bien, puis on est tous des petits robots et on ne se pose même plus de question sur la démocratie, elle est là elle est là.

Etudiant : Et là, est ce qu'il y a selon vous des principes supérieurs qui légitiment qu'on dépasse la loi ? Ou bien vous pensez que c'est relatif à un contexte ?

Informatrice : Ben comme je dis la morale et la bienveillance seront toujours supérieures à la loi, le jour où on nous demandera de faire des choses absurdes, j'espère bien que ... Et on l'a vu avec les mouvements avec cette fameuse loi de dénonciation de visites domiciliaires, où là des gens ont dit « non, là vous outrepasser ce que je peux accepter en tant qu'être humain ». Il y a des principes bien plus importants que la loi, et heureusement, puisque la loi reste la loi des élus et la loi des hommes et évidemment il doit y avoir des choses plus importantes. Maintenant, désobéir à la loi, c'est se soumettre à une peine après, quelle qu'en soit la raison. Je pense que moralement on peut accepter une certaine désobéissance mais à partir du moment où on se fait choper, on encourt une peine et ça, c'est mon travail de l'infliger aussi. Donc il y a des fois où je reçois des gens, je suis effectivement d'accord avec eux mais malheureusement, ils ont commis une infraction donc ils doivent être punis, c'est ... Donc je les entends, je les comprends et ok, mais voilà, on ne peut pas se dire « moi je suis à l'abri de tout parce que j'ai des principes qui sont plus beaux que ceux que vous avez défendu avec votre loi » quoi.

Etudiant : Et c'est quoi alors ce vers quoi on débouche s'il y a des collectifs qui essaient de démontrer qu'il y a des lois qu'ils trouvent injustes, à juste titre ou non, et voilà ils outrepassent ces lois-là, ils ont des sanctions, et finalement ça ne change pas vraiment la loi qu'il y a derrière ?

Informatrice : Oui mais voilà c'est une question à long terme. Si c'est des petits cas isolés et on se rend compte que ... ok les gars on vous comprend mais là vous êtes allés trop loin et vous serez punis. À partir du moment où ça va se répéter et se répéter, ben on aura exactement le cas de l'avortement : à un moment donné les médecins ont commencé à le faire quand même, puis un a été puni, un deuxième a été puni, et puis au bout de dix, quinze, vingt cas, on s'est rendu compte que le juge lui-même prenait position et disait « écoutez effectivement, il y a un problème avec cette loi ». Pourquoi, parce qu'il y a des jeunes filles tuées dans l'illégalité et ce n'était pas le but à la base. Donc la loi devient mauvaise et donc doit être changée, et clairement ces pratiques font évoluer la loi. Mais au cas par cas, des petits cas isolés comme ça, il faut une punition. À partir du moment où on arrive à un cas un peu plus généralisé où les gens ne se découragent pas et où les juges commencent à prendre part à cette ... évidemment ça fait évoluer les choses quoi.

Etudiant : Oui. Donc pour vous il y a vraiment ce rôle des juges pour se rendre compte de l'illégitimité d'une loi qui existe ?

Informatrice : Oui c'est ça, pour transmettre un compte rendu vraiment de terrain quoi, dire « écoutez, à Liège on a tout le temps ça, il faudrait peut-être faire quelque chose, voir si on peut ... ». Et puis on en arrive au cas où les juges ne condamnent même plus, en se disant que voilà ça ne sert à rien. Et ça arrive évidemment.

Etudiant : C'est nécessaire selon vous ?

Informatrice : Que certaines personnes shootent dans la fourmilière ? Oui clairement.

Etudiant : Je vous ai déjà un peu demandé, mais donc vous n'avez jamais eu vent de procès ici en Belgique concernant des mouvements de désobéissance civile qui revendiquent qu'une loi est injuste et qui essaient de rendre ça public ?

Informatrice : Non, à part le combat sur l'avortement, non.

Etudiant : C'est étonnant, c'est vraiment dur de trouver ... Il n'y a vraiment rien là-dessus alors qu'en France les mouvements sont plus subversifs, alors forcément ils arrivent à aller au tribunal et à le rendre public ...

Informatrice : Oui mais maintenant on a cette fameuse loi aussi qui interdit, notamment pour la xénophobie etc., la place publique pour ne pas que les gens aient une tribune sur les ... donc c'est peut-être un peu cette idée-là, de ne pas offrir de procès à ... avec la correctionnalisation qui est possible ici en Belgique ben on passe sans doute par autre chose, pour que ça passe devant un juge, et ça n'intéresse pas la presse évidemment. C'est tout ça en fait, la justice elle peut être assez silencieuse, c'est la presse le problème, si ça n'intéresse pas la presse ...

Etudiant : Vous pensez que c'est un problème cette espèce de chemin intermédiaire ou différent ?

Informatrice : Non c'est une bonne chose, ça allège fameusement le travail, un procès en cour d'assise c'est des milliers d'euros, c'est treize personnes à mobiliser ... Donc forcément ça coûte très cher, c'est assez ancestral comme moyen de fonctionner, ce n'est pas rapide ...

Donc forcément c'est utile de correctionnaliser certaines choses. Parce que quand on arrivait pour certains crimes à se retrouver devant une cour d'assise, ça devenait ridicule quoi.

Etudiant : Ok. Pour dévier un peu vers une autre notion, c'est encore une question très large mais qu'est-ce que c'est pour vous, la violence ?

Informatrice : Ouf ... ben la violence c'est tout ce qui outrepassse la bienveillance, le fait de discuter calmement autour d'une table. La violence c'est tout ce qui écrase ces règles de société et qui outrepassse le cadre social que tout un chacun se doit de se fixer quoi. Que ce soit quelqu'un de bourré dans un café qui hurle sur quelqu'un d'autre, ou ... un mec qui détruit les biens publics, voilà c'est de la violence quoi. Elle peut être des fois nécessaire hein, mais ça reste de la violence quand même.

Etudiant : D'accord. Justement, est-ce que ça peut être violent de s'attaquer aux objets ?

Informatrice : Ah oui bien sûr, tout aussi violent que de s'attaquer aux personnes. Il y a des objets qui ont des hautes valeurs ... Je pense que si quelqu'un commençait à détruire le perron ce serait vu comme un acte de violence extrême. Oui. Surtout les biens publics parce que c'est les biens de tout le monde donc euh ... Particulièrement les biens publics oui.

Etudiant : Il y a cette dimension symbolique qui fait que c'est plus important certains biens matériels que d'autres ?

Informatrice : Oui. Alors maintenant moi je ne suis pas du tout catholique mais imaginons quelqu'un qui va arracher la croix d'une église, mettre le feu à une mosquée ... On est dans des purs symboles. Evidemment on peut le vivre comme une attaque purement personnelle alors que ce sont des biens de communautés mais évidemment ça touche à des symboles très importants.

Etudiant : Et qu'est-ce que vous pensez de personnes qui sont poursuivies pour dégradation de biens matériels quand c'est pour essayer de mettre en lumière une injustice ?

Informatrice : J'aime à croire que rien ne justifie jamais la violence ... Mais ce n'est pas vrai, j'en suis consciente et ben de nouveau, si cette violence s'explique par un ras-le-bol qui implique des valeurs supérieures à celle du droit, ben il faut les entendre, tenter de les comprendre, mais on ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé. Il y a des règles à respecter et si elles ne le sont pas on mérite d'être puni. Mais l'homme peut essayer de comprendre pourquoi, et essayer de changer les choses quoi.

Etudiant : D'accord. Je sais qu'ici à Liège il y a plusieurs collectifs antipubs, certains presque institutionnalisés, en tous cas bien connus politiquement. Il y a une certaine gradation de la violence, il y a des collectifs qui cassent tous les abribus qu'ils voient, et puis il y a des collectifs qui détournent les publicités. Vous avez déjà rencontrés ça ici ?

Informatrice : Ben oui on avait eu, toutes les enseignes de la ville avaient été remplacées par d'autres enseignes. C'était ça je crois ?

Etudiant : C'est possible oui, c'était récemment ?

Informatrice : Je pense que c'était pour les fêtes de fin d'année je crois, parce que là ça purulait donc voilà. Et c'était tous les alentours de la place Saint Lambert donc vraiment en sortant de mon boulot, et toutes les enseignes avaient été recouvertes par des trucs supers laids et on pouvait se rendre compte qu'effectivement, on était vraiment entourés d'enseignes, on ne s'en rend pas compte parce que c'est comme ça depuis qu'on est petits. Il y avait aussi sur la grande pharmacie un gros papier avec écrit "la grande pharmacie", écrit

n'importe comment. Donc oui on avait pu se rendre compte de ça, et je pense que ça a bien emmerdé les commerçants qui ont dû tout nettoyer au niveau de leurs façades. Mais pour le reste, oui en fin d'année il y a énormément d'abribus qui sont cassés, voilà ... C'est quand même toujours les utilisateurs du bus qui sont emmerdés. Mais pour le reste, les affiches changées et tout ça non. C'est plus tagué dessus alors.

Etudiant : Oui, je sais qu'il y en a qui se procurent sur internet des kits pour ...

Informatrice : Ah ça j'ai jamais vu, mais retaguer dessus, abimer l'abri de bus, voilà.

Etudiant : Est ce qu'il y a, dans cette panoplie d'actions diverses ... où se situe la limite en fait ?

Sauf si vous pensez qu'elles sont toutes mauvaises ?

Informatrice : Oui, non, euh très sincèrement, les enseignes, le fait de recoller dessus, en parlant avec les commerçants, je sais que c'est vraiment emmerdant pour eux et qu'ils ont dû tout renettayer après. C'est déjà un métier qui est super difficile. Mais ça m'a franchement fait prendre conscience qu'en fait on était entourés de marques et qu'on ne s'en rendait pas compte. Maintenant, détruire les abris de bus je trouve ça chiant, parce que moi-même j'utilise les transports en commun, et c'est vrai que c'est pénible, on arrive le matin, on n'a pas d'abri, il pleut, et super on a détruit le truc « Givenchy » qui était à côté de nous ... On se dit quand même que ce n'était pas super utile quoi. Mais voilà ça reste du confort personnel.

Etudiant : Vous dites "ce n'est pas super utile", vous pensez que ce genre d'actions-là en particulier, ne sert pas leur cause ?

Informatrice : Ben c'est faire beaucoup de mal pour peu de bien j'ai l'impression. Oui, détruire un abri de bus, de toute façon cinq minutes après, il sera refait et il y aura toujours la même pub et les grandes enseignes auront toujours autant de poids. Donc oui je n'ai pas l'impression que ça serve à grand-chose de faire ça. Je pense qu'attirer plus l'attention du citoyen, parce que vraiment je pense qu'on ne s'en rend pas compte, qu'on est entourés de marques depuis gamins et qu'on transforme même les objets par le nom des enseignes. Je remarque ça avec les enfants maintenant, où c'est plus un yaourt mais un petit Gervais quoi. Donc on est vraiment baigné dedans à fond, à 100%, et on ne s'en rend plus vraiment compte quoi.

Etudiant : Et ici à Liège par rapport au fonctionnement avec les publicités, le contrat avec Decaux qui a été d'ailleurs renouvelé il n'y a pas longtemps, est-ce que vous pensez que la façon de faire est saine, est ce que vous verriez ça autrement ?

Informatrice : Je ne connais pas la nature du contrat en fait. Maintenant je suppose qu'ils ont la possibilité d'afficher sur l'espace public en échange du nettoyage des lieux.

Etudiant : Oui et d'une compensation financière.

Informatrice : Oui ben ... ça rapporte quand même de l'argent dans les caisses pour le bien commun, ça permet d'avoir des espaces propres, franchement à Liège ce n'est pas toujours facile de faire autrement. Donc euh voilà mais de nouveau moi, c'est parce que la publicité ne me dérange pas. Maintenant pour quelqu'un qui est viscéralement opposé à tout ça, j'imagine que ça doit être choquant que les autorités publiques participent, alors qu'on parle de bien commun ... et je peux comprendre. Mais du coup on a des abribus propres et ça rapporte des sous, et de toute façon si l'espace public n'offrait pas ces espaces-là, ils iraient les chercher dans le privé et on serait quand même entourés de publicités quoi. Donc c'est un mal pour un bien, ou un moindre mal je ne sais pas comment le dire mais ...

Etudiant : Vous parlez de bien commun, c'est une notion intéressante, vous y voyez quoi ?

Informatrice : Ben le bien commun c'est le ... l'intérêt général. Maintenant le bien commun, on va plus rester dans une notion de commune plutôt qu'un aspect philosophique. Voilà, la commune elle récupère de l'argent là-dedans, qu'elle investit dans la mobilité, la mobilité douce ... Voilà pour faire fonctionner une commune il faut avoir de l'argent, et pourquoi pas utiliser cet espace public ... au final les abribus sont de toute façon là, ce n'est pas comme si on créait des panneaux publicitaires pour y mettre des affiches. Si ça permet de retirer quelque chose de bénéfiques pour tout le monde, ben pourquoi pas, je trouve que c'est une bonne idée.

Etudiant : Et à ce niveau-là, ça serait quoi votre limite ? Parce que vous dites « les abribus sont là donc pourquoi pas », j'entends bien, mais imaginons qu'on mette des pubs partout alors ?

Informatrice : Il y a eu le cas pour le marché de Noël, ils ont refait la vierge de la fontaine au lion, et ils ont été mettre des gros trucs BMW partout autour. Donc on ne la voyait plus, et c'est vrai qu'on s'était dit avec certaines autorités publiques « c'est complètement con », on reconstruit ... c'est le moment où Liège est super visitée, donc il faut rester quand même logique, mettre en avant la beauté liégeoise ... et ne pas la défigurer. Mais les abribus en eux-mêmes ... C'est de toute façon très laid donc euh ça ne change pas grand-chose. Mais effectivement on commencerait à entourer le Perron ou la gare, on commencerait à mettre pleins de panneaux publicitaires ... ça serait très moche quoi.

Etudiant : Donc oui tant que ça ne défigure pas Liège ?

Informatrice : Oui tant que ça ne défigure pas Liège ... et que ça n'obstrue pas la vue sur certaines beautés liégeoises qui font qu'on pourrait être reconnus à l'extérieur.

Etudiant : Et vous pensez qu'il y a des endroits où c'est déjà le cas ?

Informatrice : Ben déjà cette fameuse histoire du marché de Noël m'avait énervée, mais sinon je n'ai pas vraiment constaté ... ça ne m'a pas choqué. Maintenant mes lieux fétiches sont ... par exemple le Perron, je passe souvent sur la place du marché, je ne trouve pas que la place du marché soit inondée de publicités. Euh la rue cathédrale, ben forcément il y a des magasins partout donc voilà ... Je ne trouve pas. Maintenant, on va rentrer en période électorale donc ça va changer à mon avis.

Etudiant : Ok. Pour terminer, au niveau contenu de ce qui doit s'y trouver et de qui ça sert finalement, vous vous positionnez comment par rapport à ça, qu'est ce qui est acceptable ?

Etudiant : Euh je suis profondément libérale et je n'aime pas dire qu'on doit mettre des limites aux gens. Je pense qu'il n'y a pas vraiment de limite, à partir du moment où ça respecte, ben ma liberté s'arrête là où commence celle des autres ... oui commencer à mettre des trucs glauques ... Oui je ne sais pas, la limite elle est là où ça dérange tout un chacun, et justement que ce soit un peu choc des fois, ça me dérange pas trop. Euh ... oui peut être que la seule limite serait ne pas toucher aux fondamentaux quoi. Ne pas choquer les enfants, voilà ... Mais très sincèrement qu'une marque détruise une autre marque, si elles ont un rapport de force égal ... Voilà.

Etudiant : Quand vous dites les fondamentaux, vous y incluez quoi ?

Informatrice : Ben je ne sais pas, on ne rigole pas de la mort d'un enfant, on ne commence pas à jouer avec ces thèmes-là, des trucs qui ont profondément choqué les liégeois. Maintenant je n'imagine pas de la pub tournant autour de la pédophilie évidemment ... toutes

ces choses-là qui sont des intouchables belges. Ou comme la protection de la Shoah et tout ça, on ne peut pas commencer à faire n'importe quoi, il y a des lois qui l'ont reconnue et bon voilà. Mais de nouveau j'imagine mal la pub faire ça, j'imagine que d'eux-mêmes ils se limitent quoi. Mais ça reste de la liberté d'expression quoi.

Etudiant : Même si la majorité des pubs qui sont présentes ici viennent de multinationales qui n'ont pas vraiment de liens avec Liège, ça en soi, vous ne concevez pas ça comme étant un problème ?

Informatrice : Je pense que ce n'est pas de là que le travail doit être fait pour valoriser les commerces de proximité, les marques belges ... Je pense qu'il y a un travail à faire autre quoi. Et ça marche bien via Facebook, le liégeois est assez conscient, attaché au commerce de proximité, au commerce équitable. **Maintenant les multinationales elles sont là et il faut bien faire avec, les museler serait la pire des choses à faire.** Je pense que d'eux-mêmes ils se meurent un peu, et de plus en plus le belge a envie d'aller vers les produits qui lui correspondent plus, qui ont une certaine histoire, la bière belge, etc. **Interdire ces multinationales de publicités je ne pense pas qu'on peut se le permettre. Je ne pense pas que le petit commerce du coin ... Mais est ce qu'il en a besoin aussi ? Est-ce que c'est le même besoin de publicité de grande envergure, ou est-ce que c'est plus le bouche à oreille qui fait marcher ces petits commerces là ? Bien sûr il faut protéger ces commerces de proximité mais je pense que contre les multinationales on ne peut pas faire grand-chose, et surtout pas en leur interdisant la communication, parce qu'on va en faire un bien à avoir absolument, surtout au niveau des jeunes voilà, on va interdire coca cola, tout le monde va vouloir son coca cola. Ils vont sortir des t-shirt coca cola et waw, ça va être la nouvelle mode de porter la pub qu'on ne peut plus afficher dans la rue quoi.**

Entretien Anne substitut du procureur du roi

Etudiant : Pour amener les choses de manière un peu plus légère, je voulais connaître un peu votre parcours, ce qui vous a amené aux fonctions que vous faites ici ?

Informatrice : Donc moi j'ai fait le droit, pas par convictions mais parce que je voulais faire journalisme et que mes parents me disaient que je ferais bien de faire d'abord le droit, puis le journalisme. Finalement ça s'est très bien passé pour les cinq ans d'université, j'ai décidé de m'arrêter là. J'ai été engagée quasiment directement comme assistante à l'université de Liège, puis après deux ans d'assistantat et un an de début de recherche doctorale, je me suis rendue compte que c'était vraiment trop abstrait. Les recherches doctorales c'était en droit économique, je dirais même au carrefour entre philosophie et droit économique. C'était trop abstrait pour moi, ce n'était pas ce qu'il me fallait. Donc là j'ai un peu postulé tous azimuts, sachant que je n'ai jamais voulu être avocate. Donc j'ai postulé à une offre à la Communauté Française pour intégrer le service juridique, et là j'ai fait des marchés publics pendant trois ans. Donc je faisais partie de la cellule Marché public du secrétaire général de la Communauté Française, donc chaque fois que la Communauté Française, enfin maintenant Fédération Wallonie Bruxelles, veut passer – comme on dirait, en droit civil - un contrat avec un prestataire de service, ou avec différents acteurs du monde économique, ils sont obligés de passer par une procédure de marché public. Donc je rédigeais les cahiers des charges, je vérifiais les procédures d'attribution des marchés publics ... que tout se passe dans les règles qui existent et qui président à l'utilisation des fonds publics. J'ai fait ça pendant trois ans, et puis j'ai passé le concours de la magistrature, de nouveau un peu, pas sans conviction parce qu'au contraire, je pensais vraiment que ce métier pouvait m'intéresser pour le moment, mais plutôt sans conviction sur mes capacités à le réussir vu que je n'avais jamais été avocate. J'étais persuadée que c'était un obstacle important à la réussite du concours, et puis ben finalement de nouveau, ça s'est bien passé. J'ai décidé de me lancer pleinement dans l'aventure et j'ai directement demandé d'entrer en fonction. Ça c'était en

2012 donc depuis je suis au parquet de Liège. D'abord comme stagiaire judiciaire à Dinant jusqu'avril 2014. Au bout du stage, on peut postuler à une place définitive. Moi, j'habitais Liège, donc faire les trajets jusque Dinant tous les jours, c'était un peu lourd. Donc j'ai postulé à une place sur Liège que j'ai obtenue immédiatement, donc je suis depuis mai 2014 nommée comme substitut du procureur du roi au parquet de Liège et depuis 2014 on m'a mis à la section "roulage" et je m'y plais bien. C'est une matière qui est assez technique, extrêmement changeante aussi. Je pense qu'il y a des pans entiers du droit qui sont assez stables : les peines varient peu, la législation il y a des petites variations mais on n'est pas dans des grands renversements, alors que la matière du roulage c'est vraiment une matière, outre son côté technique, qui est aussi très changeante. Ici on a déjà changé la législation sur des points importants trois ou quatre fois depuis que je suis là. C'est chaque fois une matière à réapprendre, de nouvelles questions qui se posent et donc je trouve ça à la fois très intéressant d'un point de vue intellectuel : c'est sans cesse des questions qui se renouvellent, et je pense que c'est une matière qui a l'intérêt de toucher tout le monde, par exemple la délinquance va plus rarement toucher toutes les sphères de la population, alors que dans le roulage on voit vraiment toute la population, toutes les couches peuvent être touchées. C'est même peut-être la matière, avec la matière familiale à l'heure actuelle, où on va rencontrer le plus de gens qui auront eu un contact avec la justice par ce biais-là. Souvent le contact avec la justice c'est soit au travers d'une problématique familiale, ou une problématique de roulage.

Etudiant : D'accord. Et alors plus concrètement, c'est quoi vos missions, vos fonctions ici ?

Informatrice : Quotidiennement ben, il y a plusieurs choses. Je rajoute juste un point : pendant un an et demi, j'ai géré en plus un autre cabinet qui était un cabinet de lutte contre les discriminations. Donc chaque fois qu'il y avait des coups et blessures, des insultes, des crachats, des lettres anonymes etc., où l'origine de ces infractions était à trouver dans un mobile de haine, une haine à l'égard de l'origine de la personne, son orientations sexuelles etc., tous ces dossiers étaient envoyés vers un cabinet particulier, que je gérais, sur demande parce que ça m'intéressait. Mais il se fait que quand on engage un magistrat ... Il a fallu un peu refaire les cabinets et ils ont trouvé plus cohérent que ce cabinet soit géré par un autre magistrat, plutôt que moi qui faisais le roulage ici. Donc ici concrètement, mes missions sont d'abord ... Deux missions importantes : une de traitement des dossiers, et une d'audience. Donc on est un parquet, en tous cas une section, avec énormément d'audiences. Il y a sept audiences par semaine, parfois plus, parce qu'en fonction d'audiences remises on peut se retrouver avec neuf, ou bien on a déjà eu onze audiences par semaine. Il faut aller aux audiences, étudier les dossiers, connaître évidemment leur contenu, savoir expliquer la situation et éventuellement savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent dans le dossier, et requérir une peine pour sanctionner adéquatement l'infraction qui a été commise dans le dossier. Ça, c'est vraiment l'aspect audience. Alors il y a l'aspect de traitement des dossiers. Me sont particulièrement attribués tous les dossiers qui pourraient faire l'objet d'une médiation pénale : on va viser tous les premiers faits d'alcoolémie, tous les premiers faits de stupéfiants, de défaut de permis de conduire quand ce sont des jeunes personnes, tous ces dossiers-là me sont attribués automatiquement. Comme ça, j'ai le temps de les examiner, je les traite, je décide si effectivement je fais, ou pas, une médiation pénale c'est à dire une alternative aux poursuites. Donc plutôt que d'aller à l'audience, on propose à la personne de faire des travaux d'intérêt général, de suivre des formations, ça c'est un aspect du traitement des dossiers. Également, je traite avec ma collègue les dossiers dans lesquels une personne est décédée. Donc tout ce qu'on appelle les "dossiers mortels", que la personne décédée soit l'auteur de l'infraction, auquel cas l'action publique s'éteint en général à l'issue de l'enquête : donc on fait tous les devoirs, on réunit tous les documents et à la fin du dossier, on éteint l'action publique puisqu'on estime que la responsabilité de l'accident incombe à la personne qui est morte. Si au contraire, à la fin de l'enquête, on estime que la personne responsable a causé le décès d'une autre personne, on amène le dossier à l'audience et ce sont des

enquêtes plus poussées, avec souvent des enjeux dramatiques assez importants, des enjeux humains, des familles en détresse profondes. C'est vrai que ça c'est un aspect important à gérer aussi. Alors, il y a aussi l'aspect « garde ». Donc au quotidien, on a les « gardes roulages », donc tout avis que les policiers souhaiteraient demander, toutes questions qu'ils souhaiteraient poser en matière de roulage sont dirigés vers nous pour y répondre toute la journée. En tant que substitut du procureur du roi, on fait un certain nombre de gardes, deux, trois, ce mois-ci j'en ai eu quatre jours ou nuits de garde, il y a des jours, des nuits, des week-end. Et là en fait on prend les appels et les questions des policiers sur n'importe quel sujet, ce sont des appels d'urgence liés à des situations en cours et pour lesquelles il faut prendre des décisions immédiates pour traiter le dossier. Est-ce qu'il faut priver quelqu'un de liberté, est-ce qu'il faut faire venir un expert, est-ce qu'il faut sécuriser les lieux, faire venir un labo ... Pour toutes, ces questions-là nous sont posées pendant les gardes, et ça représente en général une charge de travail non négligeable, parfois des nuits entières sans dormir tellement on a d'appels.

Etudiant : Justement dans ce rôle de garde, vous avez déjà eu affaire à des cas de dégradations liées à des actes anti-publicitaires ? Ça sort peut-être un peu de vos thématiques habituelles ...

Informatrice : Non, anti-publicitaire non, ce qu'on a déjà eu ce sont des graffitis. Donc ce sont des personnes qu'on attrape ... Il y a une politique de tolérance assez restrictive, voire tolérance zéro par rapport aux graffitis. C'est à dire que si une personne est trouvée en train de faire des graffitis, automatiquement elle est privée de liberté. On fait une visite domiciliaire consentie chez elle, pour essayer d'établir un éventuel lien entre cette personne et d'autres graffitis, donc on va saisir par exemple des esquisses, des projets de signatures, des dessins ... voire éventuellement certains supports informatiques. On fait des photos. Et on a pour directive de déférer la personne pour que le lendemain, elle puisse faire l'objet d'une procédure accélérée de comparution rapide, pour sanctionner le comportement incivique. Ça j'ai déjà eu.

Etudiant : Pas forcément en relation avec des actes anti-publicitaires, des graffitis dans l'espace public quoi ?

Informatrice : Voilà c'est ça. Un comportement vraiment lié à la publicité, je ne me rappelle pas qu'on en ait eu un. Sauf si par exemple le graffiti a lieu justement sur un arrêt de bus, mais ce qui va motiver l'appel au magistrat, ce n'est pas une atteinte à la publicité, c'est la dégradation du bien.

Etudiant : Donc ici il n'y a pas vraiment de distinction entre acte sur panneau publicitaire ou acte ...

Informatrice : Non il n'y en a pas du tout.

Etudiant : Et au-delà de ça, est-ce que vous avez une connaissance du paysage anti-publicitaire liégeois, de mouvements qui existent, d'actes que vous voyez dans la rue, ou par exemple du contrat qu'il y a eu et qui est arrivé à échéance l'année passée avec JC Decaux et la Ville, et de la mobilisation qu'il y a eu un peu autour ?

Informatrice : Oui j'ai déjà eu l'occasion justement particulièrement de remarquer que des panneaux publicitaires de style JC Decaux faisaient l'objet d'améliorations visant à interpeller les gens sur l'impact de la publicité, et finalement peut-être aussi le côté envahissant de la publicité et à quel point aujourd'hui on est constamment soumis à de la publicité. Donc ça je l'ai constaté de nombreuses fois. À côté de ça, mais l'objectif n'est pas le même, j'ai déjà assisté à de la satire publicitaire, dans la mesure où un panneau est dégradé mais on voit que l'objectif n'est pas fondamentalement d'attirer l'attention sur l'omniprésence de la

publicité mais plutôt simplement de rajouter des lunettes ou une barbiche ou ... là c'est plus le côté dégradation de la publicité, sans vocation militante. De la même façon, l'arrivée à échéance des contrats de JC Decaux oui j'ai lu dans des journaux, la presse locale, ou des groupes de citoyens parce que c'est vrai que je m'intéresse encore bien à la politique citoyenne locale. Donc ça j'en ai pris connaissance, mais c'est une connaissance de citoyen, pas par le métier.

Etudiant : Oui, et je viens ici pour un peu récolter pas seulement votre avis d'experte mais aussi votre avis citoyen sur ce genre de question. Justement quel est votre ressenti sur ce que vous connaissez sur ce genre de pratiques, parce que voilà vous parlez de graffitis, il y a aussi des gens qui cassent complètement les panneaux. Vous, quel est votre ressenti par rapport à ça ? Comment considérez-vous ces actes ?

Informatrice : Je trouve qu'à partir du moment où il y a une dégradation physique de l'aménagement urbain, c'est inacceptable. Parce que bon déjà fondamentalement, un aménagement urbain, on est bien d'accord que ce sont des panneaux, je pense à JC Decaux, qui ont pour vocation de servir à la publicité. Il s'agit d'un aménagement urbain qui fondamentalement pourrait servir à une campagne de prévention routière hein, ça c'est déjà vu des panneaux défiler où il s'agissait plutôt de prévention routière. Donc déjà ces panneaux peuvent avoir un objectif autre que commercial, ensuite ça reste le bien d'autrui et un bien qui représente un investissement... Je trouve qu'il y a une limite à ne pas franchir. Par contre, quand il s'agit d'améliorer les panneaux en collant des autocollants ou autre sans dégrader vraiment le panneau, ça consiste plutôt après à un petit nettoyage, je pense que là il y a un objectif citoyen de conscientisation qui ne me dérange pas et ne paraît pas disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi. JC Decaux ne pense sans doute pas la même chose que moi.

Etudiant : Vous parliez de disproportion, j'ai rencontré des acteurs qui m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire autrement que de casser les publicités qu'ils voyaient parce que la présence de ces panneaux dans l'espace public leur faisait violence. Comment est-ce que vous interprétez ce genre de justification, de point de vue ?

Informatrice : Ben le problème de cette justification-là c'est qu'elle n'en est pas une parce qu'à partir du moment où il y a une règle juridique qui consiste à dire qu'on ne peut pas dégrader le bien d'autrui, simplement dire « je le fais parce que ça me fait violence », on pourrait dire alors qu'une personne sans moyens qui voit une grosse voiture, chaque fois ça leur fait violence, à leur pauvreté, à leur situation sociale difficile ... Est-ce que pour autant on va accepter de griffer toutes les voitures parce que ça leur fait violence, est-ce que c'est finalement une forme de justice personnelle ... Ces gens estiment que les panneaux leur font violence et rendent eux-mêmes justice. Si on va par-là, même poussé à l'extrême, Dieu sait qu'on en parle à l'heure actuelle, quand on voit les agressions en rue, le sexisme ... Moi aussi le nombre de fois où j'ai l'impression qu'on me fait violence parce qu'on me fait une réflexion, parce qu'un sifflement ... Alors ben évidemment je réponds, j'essaie dans la mesure de mes moyens de faire comprendre à la personne que je n'aime pas son comportement. Je sais que j'aurais peut-être la population derrière moi si je sortais ma batte et que je lui donnais un coup, mais je serais quand même poursuivie parce qu'il y a une infraction pénale derrière donc ... Est-ce qu'on peut faire justice soi-même, je pense qu'à l'heure actuelle la réponse est clairement non. À partir du moment où on vit dans une société, il faut en accepter les règles, et ne pas décider soi-même de ce qui est acceptable ou non. Sinon, si on estime que c'est inacceptable, il faut utiliser d'autres moyens, politiques, de lobby, de pressions ... Mais la destruction systématique sous prétexte que ça fait violence selon son sentiment personnel, voilà c'est ce qu'on essaie d'éviter justement en ayant un cadre juridique et un cadre répressif.

Etudiant : D'accord. Par exemple, pour prendre le mode de pratique français, qu'on ne

retrouve pas vraiment ici en Belgique, en tous cas j'ai l'impression, ils ont commencé à partir d'un moment à chercher le procès en fait, et donc prévenir les autorités qu'ils allaient faire une action à telle heure, tel lieu, etc. Et à dégrader volontairement ... Et c'est ce qui a fait un peu le mode d'action anti-publicitaire français pendant pas mal d'années. Ces personnes ressentaient une injustice face à la publicité, que ce soit par rapport à sa présence, au contenu qu'elle véhiculait, à leur dimension, etc., et donc enfreignaient volontairement la loi pour mettre au jour cette injustice dans les tribunaux et pour changer les aspects du droit qui concernaient cette thématique. Donc vous disiez, à partir du moment où il y a un droit et des règles il faut s'y soumettre ... Finalement ces mouvements cherchent justement à modifier les frontières, est-ce que vous pensez que ça peut être bon pour la société, que ce n'est pas comme ça que le droit évolue ?

Informatrice : Je ne pense pas que fondamentalement ce soit le meilleur moyen d'attirer l'attention sur une problématique de société. Maintenant, aussi opposée que je sois au matraquage publicitaire, je pense que passer par la destruction systématique et aller au procès, je ne crois pas que ce soit le moyen ... C'est peut-être un moyen désespéré, le moyen le plus rapide et fonctionnel qu'ils ont trouvé pour attirer l'attention sur eux, parce que quand on dégrade un mobilier publicitaire, si on est arrêté, ben oui ça attire l'attention des journalistes, de la justice, ça donne finalement aussi une tribune par le passage au tribunal, qui est sans doute effectivement beaucoup plus efficace que le lobbysme, le fait d'aller trouver les personnes dans la rue, essayer de toucher des politiciens qui seront sensibles ou pas en fonction de si on est en période électorale ou non ... Donc il y a effectivement un côté efficace qui à mon sens est effectivement beaucoup plus rapide et beaucoup plus facile, mais est-ce que c'est nécessairement la bonne façon de faire ... c'est la question de "la fin justifie les moyens"... Je pense que ce n'est pas la façon de faire, mais que comme beaucoup de sujets comme ça, il y a une sensibilité personnelle qui intervient. Je veux dire peut-être que si ça avait été ... parce que je suis très sensible au combat pour le droit des animaux... si ça avait été la dégradation d'une camionnette qui allait à l'abattoir je n'aurais pas réagi de la même façon, parce que je me serais dit que ça se justifie parce qu'ils faut vraiment que les gens comprennent dans quelle souffrance vivent les animaux ... La juriste que je suis voit le dossier passer ... Ben elle applique le droit. On a dégradé un véhicule et donc il y aurait une réaction juridique. Maintenant le citoyen, au niveau personnel, il a des sensibilités différentes et sans doute qu'il met ses barrières à certains endroits en fonction de la justesse des causes qu'il estime défendue ... Donc pour répondre à votre question, à partir du moment où c'est la destruction systématique, en tant que juriste là je dirais qu'il y a un droit qui effectivement, existe, il faut le respecter. Maintenant, là on sort du cadre juridique, au niveau de la question de la capacité à mobiliser la population, les journalistes, autour de la cause, est-ce que c'est un moyen efficace ... Oui, sans doute, est-ce un moyen efficace et si j'étais militante de la cause, j'estimerai que c'est un moyen efficace d'attirer l'attention. Mais il y a deux points de vue, juridique et citoyen.

Etudiant : Pour prendre un exemple, le collectif "Liège Sans Pub", c'est le plus connu ici localement, en mars de l'année passée, ils avaient fait circuler une pétition parce que le contrat arrivait à échéance, et ils avaient normalement un conseil communal prévu où ils pouvaient intervenir pour parler avec monsieur Demeyer de la place de la publicité dans l'espace public liégeois, etc., et donc de la reconduction ou non du contrat avec JC Decaux. Et il se trouve que la décision a été prise de reconduire le contrat avant ce conseil. Qu'est-ce que vous en pensez ? Vous dites qu'il y a d'autres moyens politiques, démocratiques, qui sont en place pour faire des revendications de ce type-là, quel est votre point de vue par rapport à ce genre de ... ?

Informatrice : Le point de vue citoyen effectivement, il est irrité. À partir du moment où on affirme qu'un conseil communal va permettre à des citoyens d'exprimer leur mécontentement par rapport à une politique communale, et qu'en fait la décision est prise ... Ben c'est le genre, typiquement, qui décrédibilise les politiciens, qui ne donne pas confiance en la

politique, et qui légitime d'une certaine façon encore plus les actes de dégradations qui auront lieu après. Parce que les personnes vont avoir l'impression qu'en utilisant les moyens légaux, les moyens sociétaux qui existent en essayant de faire valoir leur point de vue en respectant les règles, ça aboutit à n'être jamais entendu et à ce que leur point de vue ne soit absolument pas pris en compte, effectivement alors elles vont se sentir trahies, pas entendues, pas comprises et elles vont estimer que si les moyens légaux n'aboutissent à rien, autant essayer d'utiliser les moyens plus illégaux et qui attireront beaucoup plus l'attention sur leur démarche hein ... Je pense que justement, ce type de comportement est tout à fait regrettable, parce que ça pousse des citoyens à être dans la désobéissance et dans l'acte de rébellion ... Donc pour moi oui, politiquement c'est désastreux ce genre de ... Et je pense que le désintérêt tragique dont bénéficie la politique à l'heure actuelle, c'est lié à ça, à une population qui a totalement perdu la confiance dans la politique et dans le fait qu'ils seront entendus dans leur message, dans leur souffrance, dans leur difficulté ... qu'ils ont l'impression que tout ça est vendu à des intérêts commerciaux ... JC Decaux c'est un intérêt commercial autre.

Etudiant : Vous pensez que ce genre de pratiques est démocratique ? Ou utile pour la démocratie, voire pour le droit ?

Informatrice : Ben, démocratique, fondamentalement, ça veut dire que le peuple est au pouvoir. Donc, si on a un désir du peuple qui n'est absolument pas entendu au niveau politique, on pourrait argumenter que même si le comportement est anti-juridique, il est démocratique s'il reflète la volonté majoritaire de la population d'exprimer un point de vue... Donc démocratique, ça pourrait l'être. Peut-être que ça peut avoir l'avantage dans des périodes justement d'élection qui arrivent, d'attirer l'attention des politiciens en disant : « ben oui, visiblement il y a une colère qui s'est exprimée d'une façon plus juridique mais qui a l'air de représenter un souhait de la population majoritaire, et donc est ce que ça ne mérite pas qu'on s'y arrête et qu'on s'en occupe » ? Qu'on fasse des gestes, qu'on prenne des décisions qui vont dans le sens de la population. On peut quand même remarquer, même si ça ne s'est pas traduit par des actions anti-juridiques, que souvent des avancées juridiques importantes ont été réclamées par exemple par des referendums. On parle de l'Australie ou de l'Irlande, où là c'est un referendum qui a mis le politique devant le fait accompli sur le fait qu'il y avait un changement juridique à opérer par exemple en terme d'avortement, de mariage homosexuel ... Donc là c'est clairement une voie démocratique qui s'est exprimée pour modifier du juridique. On peut aussi également remarquer que ces avancées ont parfois eu lieu à l'occasion d'élections, de Macron en France, ou de Hollande à l'époque, qui avaient fait d'un enjeu démocratique un objectif de campagne. Donc je pense que le fait de parvenir à rendre visible un souci, un objectif démocratique, est important, particulièrement dans des périodes où justement on a l'espoir que les politiques vont être particulièrement attentifs parce qu'ils vont pouvoir en faire un objectif de campagne. On parle beaucoup du sort du parc de la Chartreuse ... Clairement, c'est effectivement le moment. Est-ce que c'est démocratique, si ça représente l'opinion majoritaire de la population ... oui c'est un moyen de faire connaître son souhait ou des choses qui sont importantes pour eux, des perspectives qui sont importantes pour eux.

Etudiant : Et vous alors quel est votre ressenti sur la présence de la publicité dans l'espace public ici, spécifiquement à Liège ?

Informatrice : Je suis assez anti-publicité, mais je considère qu'en général, ça c'est mon éthique personnelle, c'est aussi par des choix de consommation qu'on peut faire comprendre certaines valeurs. Fondamentalement, la publicité, en quoi consiste-t-elle ? Elle consiste en le fait de faire connaître un produit et pousser les gens à acheter un produit. Alors qu'est ce qui est dérangent, la publicité ou bien les pratiques de la compagnie derrière ? Ou éventuellement le caractère agressif de la compagnie derrière. Ou est-ce que ce qui gêne c'est le motif de la publicité ? Je vais donner un exemple : si c'est une publicité pour une

compagnie bio, éthique, je pense que ça ne posera pas de problème à beaucoup de gens. Si un petit magasin liégeois ouvre et défend des valeurs qui sont chères à la population, cherche à se faire connaître par un moyen publicitaire qui consiste à mettre des affiches ou mettre une annonce dans le journal, est-ce que ça c'est critiquable ? Est-ce que ce qui est critiquable c'est le matraquage publicitaire, le fait de se retrouver envahi parce qu'on a été regarder une fois un truc sur Amazon, tous les autres sites qu'on consulte fassent des flashes sur ce produit ... Est-ce que ce qui est critiquable c'est une publicité pour une boisson dans laquelle on voit une femme à moitié nue dans une position ... Et là ce qui dérange c'est la façon de porter le message plus que la publicité en soi, ils auraient juste mis la canette avec le même message, ça dérangeait nettement moins que le fait d'utiliser encore une fois le corps de la femme pour faire passer un message. Je pense que c'est extrêmement protéiforme les reproches qu'on peut faire à la publicité. Parce qu'en soi faire de la publicité, c'est humain, à partir du moment où une entreprise essaie de se faire connaître et d'attirer la clientèle, oui, qu'elle utilise les moyens mis à sa dispositions pour se faire connaître est-ce que c'est un problème ? Peut-être qu'il y a un problème aussi dans la monétisation de la publicité hein, quand on voit qu'un espace publicitaire, pendant la coupe du monde par exemple, ça monétise des sommes folles pour passer 15 secondes de publicité, où là finalement ce genre de place n'est réservé qu'à des entreprises au capitalisme extrêmement agressif ... oui ça aussi on peut critiquer. Mais fondamentalement, je ne suis pas opposée au concept de publicité. Je suis opposée plutôt aux formes qu'elle revêt, à l'agressivité qu'elle peut avoir, aux violations de la vie privée qu'elle implique parfois notamment sur les supports dématérialisés ... mais voilà le concept même de publicité, non. C'est compréhensible.

Etudiant : Et plus spécifiquement ici à Liège, vous avez un avis plus particulier ? Sur ce que vous voyez au quotidien ?

Informatrice : Je pense qu'on est soumis à beaucoup de publicités dans la mesure où, dans un espace, une superficie définie, le nombre d'espaces qui permettent l'affichage de la publicité est important. On pourrait réduire le nombre d'espaces où la publicité est affichée. On pourrait aussi euh ... Voilà par exemple, Decaux, il monnaie le fait de pouvoir placer son mobilier urbain et dans les publicités qu'il va y afficher, lui-même monnaie au plus offrant son encart publicitaire. Est-ce qu'on ne pourrait pas éventuellement prendre des règles qui imposeraient qu'une partie de cet espace publicitaire soit réservée à des petites PME locales, des ASBL, je ne sais pas moi, "Poil et moustache" ... Ne pourrait-on pas exiger qu'il y ait un côté plus éthique dans l'affichage publicitaire, via des règles, en tous cas pour les espaces publicitaires qui sont les plus envahissants, l'énorme panneau du pont Kennedy, ou bien les abribus, est ce qu'on ne pourrait pas effectivement faire que les espaces publicitaires les plus envahissants ne soient pas que l'apanage des plus grosses sociétés, qu'il y ait un partage. Ou bien les réduire, ou proposer en tous cas un partage de cet espace pour les autres types de voix que les voix commerciales. Il y en a parfois hein, par exemple sur les ponts, il y a souvent des drapeaux qui sont liés aux expositions de la Boverie ... ça par exemple je trouve ça intéressant, quand ça permet aux gens d'attirer leur attention sur des expos culturelles ... ça je pense qu'il faudrait effectivement permettre, que ces espaces qui ont été réduits à des espaces commerciaux puissent être un peu plus diversifiés.

Etudiant : OK. Pour en revenir aux actes illégaux, anti-publicitaires, vous trouvez normal qu'on poursuive des individus qui ont dégradé une publicité JC Decaux, et qu'on les poursuive pénalement pour dégradation ?

Informatrice : Juridiquement, c'est normal qu'on les poursuive, c'est une infraction. C'est normal qu'on fasse un PV, que l'infraction soit dénoncée. Alors, si on décidait, nous en tant que magistrat, de systématiquement classer les dégradations d'un mobilier urbain JC Decaux, on sortirait sans doute de notre rôle, dans la mesure où on poserait presque un jugement de valeur. C'est-à-dire qu'on estimerait qu'il y aurait des dégradations plus acceptables parce qu'elles seraient plus éthiques que d'autres. Donc quelque part, on

sortirait de notre rôle en décidant systématiquement de classer une atteinte à du mobilier urbain publicitaire. Donc je pense que ce n'est pas notre rôle, et ce n'est pas nos prérogatives, pas pour ça qu'on est là. Par contre, je pense que ce genre de choses peut trouver sa place dans une discussion sur la peine. C'est-à-dire, dire aux gens « bon ben voilà, effectivement il y a une infraction qui est commise, c'est établi, maintenant on va discuter sur la peine, sur les raisons qui vous ont poussé à commettre cette infraction ». Et là alors, on peut avoir égard à des convictions personnelles, à une situation, si c'est la première fois on peut en tenir compte et adapter la peine. À l'inverse, c'est une dynamique qui va dans les deux sens hein. Je vous parlais du combat pour les animaux, autant avant on avait tendance à mettre toujours les peines les plus basses, on se tracassait peu du sort des animaux, autant à l'heure actuelle on va avoir peut-être des magistrats qui vont taper plus haut dans l'échelle de peines, parce que finalement il y a un changement sociétal qui veut qu'à l'heure actuelle, on est plus sensible à la souffrance des animaux parce qu'on comprend mieux leurs ressentis aussi. Là, je pense qu'au niveau de la peine on pourrait avoir effectivement plutôt une sanction qui se situerait dans le bas de l'échelle de peines. Si le collectif présente son argumentation, finalement, c'est vrai que je pense qu'à l'heure actuelle on a quand même, enfin j'espère, une société qui estime qu'on est trop soumis à la publicité, donc ça pourrait pénétrer l'inconscient ou le conscient des juges qui décideraient alors de taper plus bas dans l'échelle de peines, vu le contexte socioculturel de l'acte.

Etudiant : Et vous disiez, c'est intéressant, qu'alors ça deviendrait un jugement de valeurs, est ce que finalement le droit et la justice ce n'est pas un amas de jugements de valeur qui ont été à un moment donné instaurés comme règles ?

Informatrice : Le droit oui. Le droit ce n'est jamais que l'ensemble de règles qu'une société donnée a fixé à un moment donné dans le temps. Il a tendance à évoluer justement avec les modifications des jugements de valeur donnés par la société sur ce qui est communément acceptable ou pas. Ça c'est le droit. Maintenant, la justice, on n'est pas l'émanation du peuple, on est ... Le juge n'a pas à se substituer au législateur, ça c'est la séparation des pouvoirs, il y a pouvoir exécutif et pouvoir législatif. Donc si le législateur n'a pas encore modifié la loi, il y a des moyens qui existent mais là on entre dans la technique juridique poussée, ça va être un recours constitutionnel pour demander si ce n'est pas contraire à la dignité humaine ou à l'égalité des belges devant la loi d'avoir telle loi, telle mesure ... Ici, il y a une disposition qui est l'article 159, qui permet de ne pas appliquer un arrêté royal si on estime qu'il est contraire à la constitution. Mais on s'en réfère quand même toujours à une norme supérieure, juridique, établie à un moment donné. Est-ce le rôle du juge de créer du droit de toute pièce ... en principe non. Maintenant, les juges sont des hommes, ils ont des sensibilités personnelles en fonction de ce genre de choses, ils vont parfois adopter des positions jurisprudentielles qui seront critiquées. Par exemple, il y a un cas où un juge de paix a estimé que la dette d'électricité d'un particulier ne devait pas être récupérée parce que c'était une dette qui était contractée à l'égard de Nethys et vu qu'il estimait qu'il s'agissait d'un montage frauduleux et mensonger, il estimait qu'on avait violé la confiance des citoyens et que donc il n'avait pas à payer sa note d'électricité. Clairement, ce sont ses convictions profondes qui ont motivé son jugement. D'un point de vue juridique, ses confrères n'ont pas estimé que c'était une décision appropriée. Dans la population je pense que plein de gens ont trouvé que c'était une très très bonne décision de justice et qui ont applaudi ce juge, mais d'un pur point de vue juridique ... ce n'est pas son rôle, ce n'est pas à nous de faire la loi. Mais les juges restant des hommes et restant sensibles à ses convictions personnelles, ça arrive qu'ils essaient eux aussi d'influencer, d'orienter leur jugement en fonction de valeurs qui leur sont chères.

Etudiant : Vous pensez que le droit est équitable ? Ici et maintenant, dans notre société contemporaine. Est ce qu'il est voué à être équitable ?

Informatrice : C'est une dure question. À partir du moment où on applique le droit de la

même façon à tous ... Oui il y a un côté équitable. Pour reprendre un exemple, à partir du moment où Michelle Martin a été jugée par un jury populaire qui a décidé que c'était trente ans, et à partir du délai qui lui permette de demander sa libération conditionnelle elle la demande, et que dans son dossier on y trouve pas d'obstacle majeur ... Même si c'est choquant pour l'opinion publique, c'est équitable. Par contre, est-ce équitable que la même amende sanctionne un même comportement. Brûler un feu rouge = 150 euros ... Est-ce équitable ? Il y a des gens qui ont plein d'argent pour qui 150 euros ce n'est pas du tout un problème. Il y a des gens qui ont la corde au cou pour qui une amende de 150 euros est absolument impayable. Tout le monde doit-il être traité de la même façon ? C'est difficile comme question. Je ne pense pas que le droit soit nécessairement équitable. Je pense que sa vocation à l'heure actuelle, c'est que la règle soit la même pour tout le monde. Mais parfois, la même règle pour tout le monde conduit à des situations inéquitables. On a l'argent pour se payer un très bon avocat, ou on ne l'a pas. Je veux dire, on a l'argent pour payer une amende, ou pas. En droit civil, en général, le droit est peut-être un peu plus équitable.

Etudiant : Pour quelles raisons ?

Informatrice : Je suis en train de réfléchir ... Je pense à des cas particuliers mais c'est peut-être que j'ai un prisme juridique trop restreint, mais je veux dire, en droit de la famille il me semble que le droit est plus équitable parce qu'on tient en général énormément compte de facteurs très personnels d'une situation. Pour établir une situation juridique, on va tenir compte des difficultés financières (pour réclamer une contribution alimentaire d'une personne à l'autre), de difficultés de déplacements (pour exiger de l'un le déplacement pour aller chercher les petits) ... On essaie de contenter les deux parties tout en tenant compte du bien-être de l'enfant. Je dirais que c'est peut-être une matière où on essaie d'être le plus équitable possible, la matière familiale. Mais il y a des branches du droit civil qui souffrent du même problème que dans le droit pénal ... Il y a une notion en droit civil, l'abus de droit. C'est quand on profite d'un droit en notre faveur pour exiger quelque chose alors que ça nous cause très peu d'inconfort, mais que ça en cause énormément à l'autre personne. Par exemple, exiger qu'un arbre soit abattu parce qu'une branche dépasse sur notre terrain, alors que le terrain est immense et que ce n'est pas un réel problème et que le voisin propose de venir l'entretenir ... Voilà, là on abuse d'un droit alors que l'intention est d'abord causer du désagrément à l'autre avant d'en tirer un intérêt particulier.

Etudiant : Est-ce que vous ne pensez pas que le droit, dans la manière dont il est pratiqué, sert des intérêts en particulier plutôt que d'autres ? Par exemple, il y a des individus que j'ai rencontrés qui justifient leurs actes anti-publicitaires en disant que le droit sert à la propriété privée d'acteurs économiques importants, et donc que le droit finalement sert ces intérêts-là plutôt que d'autres, citoyens.

Informatrice : Si on veut remettre en cause la propriété privée, on remet quand même en cause un gros fondement de notre société à l'heure actuelle ... Et je pense qu'il n'y a quasiment personne dans la population qui va considérer qu'il n'a pas le droit d'être propriétaire de sa maison, sa voiture ... C'est quand même particulièrement important. Il y a des mouvements collectifs citoyens qui se créent mais on est quand même encore fort dans la propriété, l'individualisme ... remettre ça en cause, je ne suis pas sûre du tout justement que ce soit démocratique. Par contre, est-ce qu'il y a des normes de droit, ponctuelles, qui favorisent la propriété privée ou en tous cas la concentration des fortunes dans les mains de quelques personnes ... évidemment. Mais je pense qu'il y a une majorité de la population qui estime que c'est acceptable. On ne va pas parler de ces fameuses mesures fiscales qui permettent à des grandes entreprises de déduire des intérêts fictifs, comme si elles avaient dû emprunter, alors qu'elles ne l'ont pas fait parce qu'elles avaient assez d'argent. Ça je trouve ça profondément choquant. Donc oui il existe des mesures juridiques qui renforcent la propriété privée et la puissance économique dans les mains de certains ... oui. Mais ce n'est pas pour ça que tout le droit n'est pas comme ça. C'est toujours la même chose, alors il ne

faut pas voter MR aux prochaines élections quoi ... Toute façon, moi je ne vote pas MR. Je ne devrais pas le dire, en tant que magistrat je ne dois pas être politisée. Je comprends que ça heurte une partie de la population qui se sente, de nouveau, incomprise, pas entendue, qui a l'impression que rien ne change et que les politiques sont libérales mais pas dans le sens noble du terme ... plutôt dans le sens économique du terme. Je pense que oui ces gens-là finissent par avoir des actions telles que vous avez décrites, pour essayer de se faire entendre. Je ne veux pas être défaitiste mais les enjeux économiques sont tels à ce niveau que fondamentalement je pense qu'il faudrait un scandale beaucoup plus important que la dégradation d'un abribus pour que JC Decaux perde le monopole. Le droit est neutre finalement, il est porté par ceux qui le font. Il représente la volonté démocratique. Mais de nouveau, si cette volonté heurte des valeurs des droits de l'homme ... un chercheur qui s'appelle *Kensel* dit que finalement toute norme se réfère à une autre norme et avec comme norme suprême celle de la constitution. Mais qui dit que la constitution doit être conforme à des valeurs universelles des droits de l'homme ? Rien. Si la société démocratique veut une situation non conforme aux droits de l'homme, toutes les normes seront faites en conséquence. Il y a plein de dirigeants qui ont des vues assez déplaisantes sur tout un tas de sujets, mais ils sont élus démocratiquement. Et évidemment, l'instrument juridique qui va être choisi en conséquence est un instrument qui est coloré. Ce qui est dommage c'est qu'on parvient à canaliser l'attention du public sur des microphénomènes en éclipsant des dynamiques de fond beaucoup plus importantes. Je donne un exemple : quand on pense au succès de Le Pen ou Dewever, les propos nationalistes etc., ça plaît aux gens. En attendant la politique économique qu'il met derrière, c'est atroce, dramatique pour l'intérêt économique de la population. Mais les gens se focalisent sur un point et votent pour eux, on oublie tous les autres points qu'il va appliquer de son programme, qui vont après leur paraître inacceptables, mais c'est quand même eux qui ont voté ...

Etudiant : C'est quoi le problème alors ?

Informatrice : C'est que les gens ne s'intéressent plus suffisamment à la politique. Ils s'intéressent à des microphénomènes qui sont montés en épingle, à du circonstanciel, et ne prennent plus suffisamment la peine de comprendre ce qu'il y a derrière un programme et des mesures. Ils vont s'arrêter à un aspect, à une chose qui leur parle, sans prendre la peine de s'intéresser vraiment à tout le programme du parti, sans mesurer ce que certaines décisions impliquent. Mais c'est un peu l'œuf ou la poule hein, eux disent qu'ils ne s'intéressent plus à la politique parce que de toute façon elle ne les écoute pas, et que de toute façon tout est déjà joué.

Etudiant : Pour revenir au droit, est-ce que vous voyez une évolution depuis quelques années ? Et vers où ? Si vous avez l'impression que le droit et/ou la justice vont vers quelque chose en particulier.

Informatrice : Quelque chose qui est un peu regrettable à l'heure actuelle, c'est une accélération de la décision législative. C'est à dire qu'on réagit très rapidement à un phénomène, on réagit à l'exceptionnel. Et de plus en plus, on a des lois mal rédigées, qui n'ont pas véritablement pris la dimension du régime qu'elles instaurent. Elles sont écrites à la va-vite, peu claires ... parfois parce que le peu de clarté correspond à une forme de compromis : si on ne sait pas vraiment ce que ça veut dire, on l'adapte à sa sauce. Mais ça crée des difficultés pour le juriste parce que lui ne sait pas comment il doit interpréter la loi. Pour la matière du roulage, je peux dire que parfois c'est hallucinant, on se demande même s'ils ont le moindre contact avec la réalité. On leur fait remarquer que les choses qu'ils ont écrites noir sur blanc sont même contraires à leur intention, parce qu'ils n'ont pas vu l'implication d'un libellé ... Parce que leur objectif c'était d'agir le plus vite possible, d'annoncer : « on a un grand objectif, et dans les deux mois, on sort une loi ». Sauf qu'elle n'est pas travaillée, les acteurs de terrain n'ont pas été consultés, des spécialistes non plus. C'est mal fait, alors on demande sans cesse des modifications, des rectifications, ... parce

que le droit est mal écrit. Je pense que malheureusement c'est de plus en plus le cas. Le droit n'est pas adapté dans la sérénité d'un débat nourri avec toutes les parties en présence, tous les acteurs, les personnes intéressées qui pourraient faire entendre leur point de vue ... On est dans un droit qui est malheureusement fait à la va vite. Réagir à des intérêts du moment. Ça c'est regrettable parce que ça crée une insécurité juridique et ça ce n'est pas souhaitable. Les gens ne savent pas ce qu'ils peuvent faire ou non, ne connaissent pas les conséquences de leurs actes. Il y a aussi, je pense, de plus en plus une main-mise de l'exécutif pour tout un tas de prérogatives. On prive la justice de moyens pour favoriser l'exécutif, c'est dangereux.

Etudiant : Pour quelles raisons ?

Informatrice : Parce que l'exécutif, ce n'est pas le législatif. L'exécutif c'est des prérogatives régaliennes qui s'exercent dans la force, dans la police, dans l'armée, et que ça autorise beaucoup plus de place à des arbitraires que quand il y a un contrôle du parlement ou de la justice. Ce qu'il faudrait effectivement, c'est rétablir la justice dans son rôle de troisième pilier. Mais elle a une image déplorable, à lire les journaux etc. Je pense que l'image de la justice n'a jamais été aussi mauvaise. Les gens ne comprennent pas qu'il ne faut pas nous démolir mais au contraire nous soutenir. Il ne faut pas se voiler la face, il y a des magistrats d'un certain âge qui sont arrivés là par piston ou qu'il y a des gens pas motivés ... Mais je pense qu'il y a aussi énormément de jeunes motivés qui font bien leur boulot, qui sont consciencieux, et de toute façon on fait avec les instruments qu'on a. Les gens réclament plus de gens en prison : construisez plus de prisons ... Enfin, sans que les gens comprennent que la prison n'est pas nécessairement efficace hein, mais ça c'est encore un autre débat. Les gens ne se rendent pas compte que le contre-pouvoir au niveau du judiciaire est essentiel dans une démocratie. Sans ça, c'est vraiment la porte ouverte à des dérives totalitaires. Je ne sais vraiment pas ce qu'on pourrait faire pour les sensibiliser à la question, mais c'est un autre débat. L'exécutif est encore plus corrompible, finalement il n'a pas ces garanties d'indépendance que le judiciaire ... Il veut conclure un contrat pour des F16 ... ils font ce qu'ils veulent, ils dépensent comme ils veulent. Alors que nous, sincèrement, je ne pense pas que beaucoup de mes collègues soient achetés par des grandes compagnies pour servir des intérêts particuliers.

C'est toujours la même chose, Demeyer, j'ai envie de dire c'est clair qu'il a intérêt à maintenir le contrat avec Decaux parce que ça va lui rapporter du fric, Decaux ne va jamais nous verser un sou pour pousser à condamner les gens qui ont dégradé les abribus donc euh ...

Etudiant : Merci.

Entretien Laura, Liège Gestion Centre-ville

Étudiant : Alors, est-ce que ça marche ? Ça a l'air. Voilà. Ok, je peux commencer ?

Informatrice : Oui, bien sûr.

Étudiant : Pour introduire les entretiens, je fais toujours un petit peu, voilà un bref retour sur le parcours de la personne. Donc comment êtes-vous arrivée ici à Liège gestion centre-ville ? Et directement passer aux faits où vous avez pu constater des dégâts notamment aux abris de bus.

Informatrice : Ouf, mon parcours, pour arriver ici c'était un peu, comment dire, j'ai fait que des choses différentes en fait j'ai fait une école d'art, après j'ai fait une formation dans les animaux, j'ai bossé en tant que caissière, j'ai bossé dans des call-center, j'ai fait que des trucs différents,

puis voilà. Je me suis retrouvée ici je ne vais pas dire par hasard mais je ne m'attendais pas spécialement à être recontactée et puis voilà je suis arrivée ici.

Étudiant : C'était dans quelle optique spécialement ? Juste pour avoir un travail ?

Informatrice : à la base oui, oui.

Étudiant : Ok. Alors, donc vous avez pu constater au court de votre travail parfois ce genre d'actes ?

Informatrice : Oui, surtout du côté, tout ce qui est du côté Feronstrée, Hors-château.

Étudiant : Oui.

Informatrice : J'ai déjà vu peut-être trois-quatre fois des vitres donc des abribus cassées. Vraiment les vitres, là où il y a des pubs. Maintenant, je ne sais pas pourquoi, ni qui a fait ça. Donc j'en ai vu et nous on doit le noter. Mais vu que c'est, ça appartient à la ville, ce n'est pas, on va dire ce n'est pas comme un pavé ou quoi. On écrit plutôt sur des feuilles, on a comme des feuilles de brouillon. On écrit un peu tout ce que nous disent des commerçants. En général, c'est d'abord eux qui nous disent avant qu'on voie l'abribus. Ça nous arrive de temps en temps d'en voir.

Étudiant : Oui. Et qu'est-ce que vous écrivez à ce moment-là ? Sans rentrer dans les détails confidentiels, en général.

Informatrice : En fait on doit juste décrire. On doit dire que la vitre du panneau de publicité de l'arrêt de bus, on doit préciser quel arrêt de bus a été cassé. On doit exactement décrire l'endroit pour être sûr qu'on retrouve bien le bon abribus. C'est tel commerçant du numéro un tel, de la rue un tel, qui nous a dit, tout bêtement.

Étudiant : Ok, d'accord. Vous savez quelles suites sont faites de ces constats ?

Informatrice : Nous ici malheureusement on ne nous fait pas beaucoup de suite. On sait qu'on transmet des infos mais on n'a jamais de suivi. On ne sait pas si ça a été vu. Si jamais ça a été vu, si on a prévu de faire quelque chose. On voit juste si ça a été réparé, qu'on nous rappelle parce qu'on passe devant quand on fait des circuits, si ça a été réparé on ne sait même pas si c'est de nous ou si une personne de la ville qui est passée et qui l'a vu.

Étudiant : D'accord. Quand vous êtes face à ce genre d'observation, vous pensez quoi vous intérieurement au-delà de votre travail ?

Informatrice : Bah moi voilà, je ne veux pas juger les opinions de qui que ce soit, maintenant je me mets à la place des personnes qui doivent remplacer les vitres tous les X temps, qui doivent ramasser tous les morceaux de verre, si jamais des enfants passent par là ou même un chien qui est promené et je trouve que ce niveau-là ce n'est pas super.

Étudiant : Pour quelle raison en particulier ?

Informatrice : Je trouve ça un peu dangereux au niveau du verre et y a quand même des gens dont c'est le boulot d'aller remplacer les pubs, les vitres, etc. C'est un peu embêtant pour eux voilà. Non, voilà les publicités en elles-mêmes elles ne me font ni chaud ni froid, je ne dis pas que je ne comprends pas l'acte mais je trouve un peu dommage de faire ça comme ça.

Étudiant : Quand vous dites « je trouve ça un peu dommage de faire ça comme ça », qu'est-ce que vous pourriez trouver de normal, de légitime ?

Informatrice : À la limite, même si bon ça revient au même pour certaines choses, si par exemple il y a une image d'une dame ou quoi qu'on fasse des tags un peu comiques moi je trouve ça plus marrant. Enfin moi ça me fait plus réagir de voir quelque chose qu'on a ridiculisé comme ça qu'un acte ou on pète un truc quoi.

Étudiant : Et quand vous dites « la publicité ça ne vous fait ni chaud ou froid » vous pouvez expliquer ?

Informatrice : Ben il y a que, c'est-à-dire qu'effectivement ce n'est pas du tout super. Il y a eu tout un débat avec les mannequins, etc., que ce n'était pas super l'image de la femme, etc. Je trouve qu'il y en a peut-être certaines qui sont nécessaires aussi ça dépend sur quoi c'est et puis voilà c'est une manière commerciale de faire les choses. Là, depuis ... largement bien avant moi, j'ai été habituée à les voir, elles ne me font plus rien, ça ne me dérange pas je ne dis pas spécialement que je les aime. Je m'en fiche un peu quoi. Je trouve qu'il y en a certaines qui sont comiques à voir.

Étudiant : Et quand vous dites qu'il y en a certaines qui sont nécessaires vous entendez quoi par-là ?

Informatrice : Par exemple, bah déjà pour les personnes qui vendent certains produits c'est nécessaire pour eux, pour faire connaître les produits. Mais en dehors de ça, il y a certaines pubs qui ne sont pas pour les trucs commerciaux qui sont plus, vous voyez des pubs sur les préservatifs, des machins ainsi. Je trouve ça super même si c'est une espèce de pub même si c'est pour une certaine marque ou quoi c'est quand même quelque chose de bien je trouve.

Étudiant : Et alors si, parce qu'il y a des collectifs qui cassent, isolés, vous avez pu le constater, mais il y a aussi des collectifs à Liège, notamment Liège Sans Pub qui est assez connu, qui par exemple peut, va recouvrir une pub, voilà des fois ça a été une œuvre d'art créée collectivement, des fois c'est couvrir pour cacher la pub, etc. Ce genre de pratiques là vous les voyez comment ?

Informatrice : Ben ça, ça ne me dérange pas moi je trouve que c'est une bonne manière de faire aller leur point de vue. Ce n'est pas violent comme casser quelque chose, en plus ils ont transformés certaines en œuvre d'art. Moi je trouve ça mieux c'est une bonne façon. Je trouve que quand on a quelque chose à faire comme ça c'est mieux de le faire d'une manière qui va attirer les gens, leur faire se dire « Han, c'est bien » que de me dire comme je l'ai dit « Han, c'est cassé ». Même si on nous dit c'est pour tel truc, je trouve ça moins ... plus impactant ... qu'on le cache, qu'on transforme, je trouve ça mieux.

Étudiant : Et alors, qu'est-ce que vous pensez du fait par exemple que de telles personnes, que ce soit pour avoir recouvert ou pour avoir cassé, à des proportions différentes se fassent poursuivre en justice pour soit trouble à l'ordre public quand c'est des faits mineurs, soit pour dégradation, etc., quand c'est des actes plus ... ?

Informatrice : C'est-à-dire que je comprends qu'on sanctionne, quand on casse quelque chose de public comme ça c'est normal qu'on ait une sanction. Maintenant, ce n'est qu'une vitre d'abribus de publicité. Je ne trouve pas ça grave à ce point-là. Je ne dis pas qu'il faut laisser recommencer toutes les trois secondes, maintenant voilà de là à aller en justice pour ça. Au final, ce n'est pas comme si c'était un petit jeune vandale qui voulait péter une vitre pour rigoler ou pour emmerder telle ou telle personne. Ils font ça pour une raison, même si la manière de le faire n'est pas optimale, ce n'est pas une raison pour aller en justice pour ça quoi.

Étudiant : Pour quelle raison vous trouvez que ce n'est pas une raison d'aller en justice ?

Informatrice : Il y a des choses beaucoup plus graves que quelqu'un qui casse une vitre pour dénoncer la publicité. Il y a des choses vachement pires, vachement moins de bonnes raisons

que ça il y en a la moitié qui n'ont rien alors venir chipoter pour ça. Voilà quoi. Une amende à la limite quoi mais ...

Étudiant : Oui. Oui, enfin, il y a des amendes administratives qui sont données pour ce genre de faits, ça dépend parfois, c'est mixte. Une question beaucoup plus large, alors encore une fois vous donnez votre opinion, comment vous voyez le droit aujourd'hui dans notre société ? Le rôle d'une loi ?

Informatrice : Oula ..

Étudiant : Ce qu'il est censé faire ?

Informatrice : En général, de façon très générale ?

Étudiant : Oui

Informatrice : Euh ... Je trouve que le droit de nos jours soit il est utilisé pour tout et n'importe quoi, même pour des mauvaises choses, voilà je n'ai pas nécessairement d'exemple concret mais euh, ou alors on nous le sert comme une obligation : le droit de vote, je trouve que maintenant bah si on n'y va pas on est sanctionné, ce n'est plus un droit alors c'est une obligation. Donc je trouve que les droits ils sont un peu mis comme ça, comme ça vient. Ce n'est plus vraiment des droits, ce n'est plus comme une certaine époque où on devait se battre pour des droits qu'on finissait par obtenir, c'était vraiment super, maintenant euh quand même un peu mitigé.

Étudiant : Et quand ce genre de collectif fait ces actions-là dans le but de changer la façon dont la société fonctionne, notamment à travers la publicité, vous qu'est-ce que vous en pensez, notamment par rapport au droit ?

Informatrice : Bah voilà moi je trouve qu'au moment où on a une idée précise, qu'on pense que c'est pour améliorer la société, qu'au final on ne fait de mal à personnes. Voilà, ils n'attaquent pas des gens, ils ne s'attaquent quand même qu'aux pubs. Bah, au final, je trouve ça pas mal mais je trouve que c'est bien de voilà, de réaliser ce en quoi on croit. Donc, au final, ils ont quand même raison d'essayer. Même si je ne trouve pas les techniques super. Ils ont le droit d'essayer. Ils ont bien raison d'essayer de faire quelque chose.

Étudiant : Je ne sais pas si vous êtes un peu au courant, enfin, de ce dossier-là, si vous voulez il y a un contrat avec un afficheur publicitaire, ici en l'occurrence c'est JCDecaux qui gère tous les panneaux publicitaires, enfin, une bonne partie de la ville de Liège, qui a été renouvelé l'année passée alors que, les militants antipub avaient lancé des pétitions, etc., pour si pas supprimer la publicité questionner sa présence dans l'espace public et finalement le contrat à quand même été adopté avec JCDecaux. Que pensez-vous de ce genre d'affaires où les militants ne sont pas écoutés et ils font passer le contrat pour des raisons économiques par exemple ?

Informatrice : Là je trouve ça dommage parce que tout le monde n'a pas les mêmes idées, fatalement, mais tout le monde a le droit de s'exprimer et d'être entendu surtout si on commence à faire des pétitions, etc., c'est qu'il y a des gens qui s'y intéressent. Donc, moi, ça me paraît logique qu'on essaye de voir, d'essayer de dire, entre guillemets, c'est un peu bisounours, de faire plus ou moins plaisir à tout le monde. Il y a tout de même moyen de trouver des compromis. Ecouter tout le monde ça ne prend pas énormément de temps, c'est toujours ça de gagné donc, un peu con quoi.

Étudiant : Par rapport à votre travail ici à Liège Gestion Centre-ville vous avez des directives précises par rapport à ce genre d'actes ?

Informatrice : Par rapport à tout ça pas vraiment car ça ne nous touche pas, autre que lorsque c'est cassé. Juste par rapport à la pub, il y a juste quand il y a un affichage illicite sur un endroit qui n'est pas spécialement pour la pub on doit le déclarer pour ne pas que ça y reste mais à part ça on n'a pas vraiment de directive donc. Maintenant si on voit quelqu'un en train de casser une vitre, même si c'est pour une bonne raison ou pas, on ne peut pas le laisser faire, on doit appeler la police ou l'interpeller.

Étudiant : Quand vous dites affichage illicite vous pensez à quoi particulièrement ?

Informatrice : Tout affichage qui n'est pas sur un espace de publicité. Donc ça arrive que de temps en temps il y en a qui mettent des affiches sur les arbres, etc., ça c'est interdit donc nous on est obligé de le noter pour que ce soit enlevé.

Étudiant : Et par exemple les panneaux qui sont dans un format publicitaire normal mais qui sont mis illégalement par des sociétés, ça, vous êtes aptes à les voir ?

Informatrice : Oui tout à fait. Ce n'est pas toujours facile à voir mais tout ce qui est en dehors d'espace d'affichage fait pour, des fois il y a des cadres en argents, des façades, etc. Tout ce qui n'est pas exprès pour la publicité, peu importe de quelle société ça vient et pourquoi c'est, on doit le noter. Maintenant, si c'est un panneau genre de la ville ou quoi, même pour un truc genre la vente pour la foire, vu que ça vient de la ville c'est peut-être compliqué sachant que c'est la ville qui l'a mis mais pour le reste ... Maintenant, si on a la moindre question on peut venir trouver les coordinateurs, et les gestionnaires c'est eux qui gèrent après.

Étudiant : Pour partir, mais c'est lié à un mouvement plus large, je ne sais pas si vous voyez ce qu'est c'est le mouvement de la désobéissance civile ?

Informatrice : Non.

Étudiant : En gros ce sont des mouvements, par exemple les mouvements anti-publicitaires mais il y en a beaucoup d'autres, qui en fait trouvent qu'une loi est injuste et alors la transgressent volontairement et souvent en public pour essayer de faire comprendre, aux décideurs par exemple, que cette loi est injuste et qu'il faudrait s'en passer ou la modifier, etc. Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion d'en parler, d'en discuter, de voir ce type d'évènement-là mais qu'est-ce que vous pouvez penser de ce genre de mouvements ?

Informatrice : Franchement je trouve ça bien, ça dépend pour quelles lois évidemment. Mais, genre, j'avais vu il n'y a pas longtemps, des femmes ne pouvaient pas porter de jeans dans je ne sais quel pays et qu'elles le portaient justement pour légaliser ça parce que c'est stupide qu'elles ne puissent pas en porter. Je trouve ça super. C'est pour bien montrer la situation. J'avais lu tout un article sur Facebook, mais c'était une version un peu humour. Genre : vous ne pouvez pas porter telle veste transparente dans tel état aux Etats-Unis, il y a quelqu'un qui l'avait fait. Vous voyez le panneau où vous ne pouvez pas marcher dans l'herbe ? Bah, on voit qu'il met un pied. Je trouve que c'est dénoncer la connerie de certaines lois mais de la bonne façon. Ce n'est pas en allant péter une case sur l'un ou l'autre, en passant dans l'agressivité. Je trouve que c'est une façon passive de faire passer le message. Pour ça je trouve ça super.

Étudiant : D'accord. J'avais une question mais elle m'échappe ... Qu'est-ce que vous diriez si vous deviez définir ce qu'est la violence ?

Informatrice : Ouf. C'est s'en prendre à quelque chose ou à quelqu'un dans l'intention, quand c'est un objet : de le casser ou de l'abîmer et quand c'est une personne : de lui faire du mal que ce soit en parole ou en geste mais ...

Étudiant : Pour revenir sur la question d'avant, est-ce que vous pensez qu'il y a des luttes, des combats, des causes qui vaudraient la peine aujourd'hui de se battre pour, selon vous, par exemple avec les moyens de la désobéissance civile ?

Informatrice : Ce que vous avez dit par exemple avec les lois, les transgresser je trouve ça bien parce qu'il y a énormément de lois, surtout je trouve qu'en Belgique on a une justice vraiment très approximative, et je trouve que ça sera vraiment super ce genre de mouvements pour changer tout ça. C'est vraiment des trucs comme ça, on dit, dans la vie de tous les jours on n'y pense pas spécialement surtout qu'on n'a pas toujours affaire à la justice mais, des fois, on se dit bêtement quand on va ouvrir le journal on voit des trucs. Ce genre de mouvements ça peut servir à quelque chose, c'est bien que ça puisse s'attaquer à ce genre de trucs. C'est des choses importantes mais qu'au final, peut-être un rien, même un petit mouvement comme ça peut changer et faire un mieux tout ce qui est pour ça, pour les mauvaises lois, même pour des choses plus basiques, comme on a vu beaucoup les pubs-là pour le port de fourrure, etc. Des pubs avec des animaux qui n'avaient plus de peau et tout ça, ce genre de mouvement c'est important que ce soit là sinon ça se laisse un peu aller on va dire.

Étudiant : Et quelles choses justement selon vous ?

Informatrice : Bah, je ne sais pas. Par exemple, comme je vous parlais tantôt du jeans, par exemple. Je trouve ça aberrant que quelqu'un peut aller en prison ou avoir une amende parce qu'elle porte un pantalon quoi, je trouve ça un peu aberrant et je trouve qu'il suffit que quelqu'un se décide à en porter un, je ne vais pas dire pour emmerder le bazar mais, pour montrer à quel point c'est débile. D'un coup les gens qui font les lois entre guillemets vont dire « ah oui c'est vrai on peut quand même changer ça ». Et je n'ai pas d'exemple comme ça mais il semble que j'ai déjà vu que c'était arrivé que des lois bêtes comme ça aient été changées parce que des gens comme ça ont montré à quel point c'était stupide.

Étudiant : Et ici même en Belgique, même à Liège, qu'est ce qui pourrait être changé selon vous ? C'est quoi les choses importantes selon vous qui pourraient faire l'objet ... ?

Informatrice : Ouf à Liège il y a quelques trucs mais c'est peut-être comme dans d'autres villes aussi, maintenant bêtement quand on regarde la propreté de la ville ou l'abandon de certains bâtiments qui sont magnifiques. On a une très belle ville, des bâtiments superbes et ils sont laissés comme ça, personne n'y touche plus, je trouve ça vraiment triste. Et vu qu'on a énormément de SDF et de toxicomanes malheureusement c'est quelque chose qu'on a remarqué dans notre boulot c'est que la quasi-totalité des SDF sont toxicomanes, pas qu'ils soient méchant mais ils vont squatter un bâtiment. Il y en a un, il n'y pas longtemps, qui a pris feu à cause de ça. Je trouve que, bah voilà. Je pense que c'est déjà, il va y avoir un centre pour toxicomane pour qu'ils puissent faire ça de manière propre, etc. Je pense que c'est des choses à creuser. Encore plus pour eux que pour la propreté parce qu'au final c'est quand même des êtres humains quoi. Et voilà, c'est des bêtes choses qui pourraient être mises en place, la rénovation de bâtiments, etc. Enfin, peut-être la ville etc., ça ferait énormément pour le tourisme, pour la ville, pour les gens qui y habitent. Je trouve que c'est une base quoi.

Étudiant : Et à un niveau plus global, peut-être plus la Belgique ou l'Europe, ça serait quoi les causes qui mériteraient qu'on agisse ?

Informatrice : Pfff, ça c'est dur à dire, je trouve qu'il y a énormément de choses qui pourraient être changées. Je ne sais pas si je peux trouver des exemples concrets comme ça. Je sais qu'il y a déjà certaines choses que je m'étais déjà dit qu'il y avait certains pays d'Europe bêtement ne serait-ce que la Suisse et la Norvège, qu'il y avait beaucoup de choses comme l'éducation, que c'était incroyablement mieux là-bas ou même pour tout ce qui est prisons, enfin, toutes les choses comme ça. Il y en a, en fait on est trop différents ne serait-ce que dans un seul continent. Je pense que s'il y a un bon exemple à suivre on devrait commencer ces deux-ci quoi. Je pense que c'est ça les vrais sites, les pays qui ont je suppose, qui doivent

quand même faire des statistiques, qu'on a un moins beau taux de tel et tel trucs qu'ils regardent dans quel pays ne serait-ce que dans lequel continent ça se passe mieux et qui essayent de comprendre comment ça se fait et qu'ils essayent de l'appliquer. Ça ce serait pas mal, ça serait assez simple. Je pense qu'avec le nombre de statistiques qu'ils devraient avoir, il devrait y avoir moyen.

Étudiant : Par exemple si vous vous deviez faire entendre votre voix, peut-être que vous le faites dans votre vie en dehors du travail mais ici à l'échelle locale ou à l'échelle belge, qu'est-ce que vous auriez envie de défendre si vous deviez faire entendre des choses, participer vraiment à l'organisation de la vie politique ?

Informatrice : Il y a énormément de choses pour lesquels je me dis qu'il faudrait faire quelque chose, maintenant je crois que moi personnellement je suis très attachée à la cause animale donc je crois que je me lancerais là-dedans de base. Maintenant, je pense quand même que la Belgique est un pays qui ne s'en sort pas trop mal à ce niveau-là. On a quand même beaucoup de place pour le bien-être des animaux. Faut reconnaître qu'à ce niveau-là, on n'est pas trop mal. Je pense que je partirais là-dessus.

Étudiant : Je dirais qu'on a plus ou moins fait le tour de mes questions. C'est quoi pour vous la fonction d'un gouvernement, le rôle d'un gouvernement et des institutions qui dirigent ?

Informatrice : Normalement ? Ce que je pense qu'ils devraient faire ? Bah je pense que ça serait quand même de penser à ce pays, aux gens qui sont dedans et de faire en sorte qu'ils aillent mieux. Ce que je n'ai pas l'impression qu'ils font pour le moment, j'ai l'impression qu'ils sont payés à dormir et à ne rien faire. C'est peut-être mon opinion mais j'ai l'impression que dans certains pays, même, ou même où bêtement ils disent dans certains trucs où ils disent que c'est des dictateurs j'ai l'impression que les gens étaient vachement plus attachés à leur pays, tout ce qui est gouvernement, etc., alors qu'ici on a vraiment l'impression qu'ils sont payés à nous regarder et à ne rien faire quoi.

Étudiant : Sur tous les sujets ou un en particulier ?

Informatrice : Je pense que c'est assez général. Je ne pense pas qu'il y en a un qui sort du lot. Je pense que de manière globale ... Déjà je trouve, j'avais vu ça il n'y a vraiment pas longtemps sur Facebook je regardai le nombre de ministres qu'on avait par rapport à la taille de notre pays et aux nombres d'habitants. Et dans d'autres pays, il y en avait moins alors qu'ils avaient beaucoup plus d'habitants. Et je trouve ça tout de même incroyable de voir combien ils sont payés, le peu qu'ils font et le nombre qu'ils sont, pour le peu au final qui se passe avec ça. Déjà qu'il en faudrait vachement moins, que le moins qu'il y en aurait fasse vachement plus. Ça serait super.

Étudiant : Pour revenir plus sur la publicité pour terminer : vous, vous ne vous sentez pas spécialement opprimée par la publicité ? Est-ce qu'il y a des fois où en fait certaines pubs où vous vous dites, là ça va trop loin ou pas du tout ?

Informatrice : Que ça va trop loin, pas spécialement. Maintenant, il y a certaines pubs que je me dis parfois elles peuvent être superflues. Quand je vois certaines pubs, encore une fois c'est commercial. Il y a même des pubs pour certains truc comme bêtement Coca ou n'importe quoi qui ne me dérange pas. Je me dis, vu comment c'est connu et vu que ça marche méga bien à la limite, il pourrait laisser l'espace publicitaire pour des causes un peu plus importantes, à la limite des produits qui marchent un peu moins, je ne sais pas moi. Je trouve qu'il y a certaines pubs qui sont inutiles. Même quand on voit certaines pubs pour certains produits. Je trouve que la pub n'a rien avoir avec le produit alors je me dis si c'est pour faire ça, laissez l'espace pour autre chose. Maintenant, ça ne m'a jamais spécialement dérangé. Je trouve qu'il devrait y avoir un petit peu moins de pub quand même pour tout ce qui est commercial même

si je sais bien qu'encore une fois c'est comme ça que les produits vivent mais un tout petit peu moins que ça. Parce qu'il faut dire ce qui est, si on arrive à chaque arrêt de bus, une fois qu'il n'y a pas la place pour se le partager il y a un peu plus pour des trucs un peu plus importants.

Étudiant : C'est quoi les trucs importants ?

Informatrice : Je ne sais pas, j'ai déjà vu des pubs pour des animaux pour la fourrure, pour le préservatif, pour Unicef, des machins ainsi ça à l'air con mais je trouve ça quand même plus important de sensibiliser les gens là-dessus que pour qu'ils achètent je ne sais pas moi des chocolats, de la flotte, des Oh-la-la. Je ne dis pas qu'il leur faut pas un petit espace mais peut-être pas autant.

Étudiant : Et pourquoi vous pensez que, pour quelle raison finalement, on leur laisse temps d'espace ?

Informatrice : Surement parce qu'ils ont beaucoup plus de pognon à mettre dans les pubs au final. On est dans une société quand même assez forte dans la consommation. Je pense qu'encore ici, nous, on n'est pas les pires. Je pense que tout ce qui est Etats-Unis ou même Japon ça doit être encore pire mais c'est la société fort consommation donc ça part là-dedans, ça fait rembourser énormément de l'argent que ce soit aux produits ou aux pays et c'est comme ça.

Étudiant : Et qu'est-ce que vous en pensez ? Votre avis à vous là-dessus c'est quoi ?

Informatrice : Moi je trouve ça franchement stupide je trouve que, il y a moyen de se faire de l'argent avec d'autres choses plus importantes, je n'ai pas d'exemple concret comme ça mais ... Voilà dépenser notre argent dans de la publicité juste pour essayer d'en avoir un peu plus ... pas fort utile. Encore une fois, ça ne me dérange pas mais je trouve ça un peu stupide je pense qu'il y a autres choses à faire que d'essayer de nous faire acheter des trucs inutiles. Maintenant, là j'ai toujours vécu avec la publicité et je ne dis pas que ça ne m'est pas arrivé de regarder une pub et de me dire « Ah oui tiens, ça me donne envie d'acheter telle ou telle chose », le but d'une pub d'ailleurs mais euh ce n'est pas nécessaire.

Étudiant : Vous pensez que ça ne vaut pas la peine ?

Informatrice : Pfff ... pas autant. Si. S'il y avait quelques espaces publicitaires autour, par exemple, des magasins sur tout ce qui est produit, etc., et que le reste des panneaux de pub, soit une partie, disparaissaient, pardon, ou qui seraient réaménagés pour autre chose. Je trouve que ça irait mais comme j'ai dit, tous les X mètres, il y a un arrêt de bus avec une pub pour je ne sais pas Desigual ou même Carrefour, ça m'indiffère en fait. Je les regarde à moitié puis je me dis ça ne m'intéresse pas. Et même si c'est des produits que j'achète je me dis la publicité ne m'intéresse pas. Soit c'est un produit que je connais et que j'achète, que j'achète pas qui ne m'intéresse pas, soit c'est un truc que je connais pas et de toute façon je me dis que ce n'est pas la pub sur un panneau comme ça, limite si je la vois à la télé mais euh sur un panneau comme ça je trouve que c'est mieux d'y mettre des trucs plus important, c'est quand même le truc le plus vu par le plus de personnes parce que la tv tout le monde ne l'a pas en fonction de l'âge, des moyens, etc., compliqué de laisser les pubs de personne qui ont en général plus les moyens de l'acheter. J'imagine mal une personne âgée passer à l'arrêt de bus avec son chien à l'arrêt de bus et voir une pub pour Guess et se dire : "Han oui, je m'achèterais bien un sac à main". Que si elle voit une pub pour je ne sais pas, pour WWF elle va se dire je ne sais pas "Ha, voilà je n'ai ne serait-ce qu'un peu d'argent ça serait intéressant de le mettre pour ça" ou "Han j'ai du temps, j'aimerais bien m'investir pour ça". Ça c'est intéressant.

Étudiant : Ok. Vous avez quelque chose à rajouter ?

Informatrice : Pas spécialement non.

Étudiant : C'est bien gentil à vous, merci beaucoup.

Informatrice : Pas de soucis.